

Bâtir des connexions



A large, dark blue triangle graphic on the left side of the page, pointing towards the right.

Notre raison d'être

Transformer la façon dont les
Canadiens communiquent entre
eux et avec le reste du monde

Table des matières

Message du président du conseil	2
Message du président et chef de la direction	4
Notre performance financière	6
Rapport de gestion	7
Rapports sur le contrôle interne	120
États financiers consolidés	122
Conseil d'administration	176
Haute direction	177
Renseignements aux investisseurs	178

Message du président du conseil



Gordon M. Nixon
Président du conseil
BCE Inc.

Saisir les occasions de stimuler la croissance à long terme des sociétés du groupe BCE

En ma qualité de président du conseil de BCE, je suis fier de soutenir toute l'équipe Bell dans l'exécution de notre plan d'action visant à maximiser la valeur à long terme pour notre clientèle, nos actionnaires et les collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons.

La raison d'être de Bell est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. En tant que plus grande entreprise de communications du Canada, nous offrons des services large bande évolués Internet, sans fil, de télévision, de médias et de communications et de technologies d'affaires, tout en évoluant continuellement pour demeurer concurrentiels.

L'année 2024 a été mouvementée pour l'ensemble du secteur, y compris pour Bell. Les prix concurrentiels, les perspectives défavorables en matière de réglementation et le ralentissement de la croissance du marché ont eu une incidence sur le cours de notre action – et celui de nos concurrents. Notre conseil, tout comme l'équipe Bell, est déterminé à mettre en œuvre un plan pour stimuler la croissance et améliorer le cours de l'action.

L'orientation stratégique de BCE est d'offrir à sa clientèle la meilleure expérience, les meilleurs réseaux, les meilleurs services technologiques ainsi que les meilleures plateformes de médias numériques et le meilleur contenu, tout en identifiant de nouvelles occasions de croissance.

En 2024, nous avons élargi notre clientèle et la portée de notre réseau, en accordant la priorité à nos activités principales et en exploitant nos avantages concurrentiels. Nos réseaux de fibre et sans fil 5G de calibre mondial ont soutenu l'innovation au Canada et stimulé l'économie de notre grand pays.

Pour améliorer l'expérience client, nous avons accéléré l'innovation en tirant parti de technologies de pointe, y compris de solutions d'IA avant-gardistes. Bell Média, une pionnière des expériences numériques, a accru l'auditoire de ses plateformes de diffusion en continu, dont Crave, RDS, TSN et iHeartRadio Canada.

Je suis convaincu que notre stratégie pourra bénéficier à toutes nos parties prenantes, malgré les défis que posent la réglementation pour notre secteur et l'avenir incertain de l'économie canadienne.

Mieux pour tous

En tant qu'une des marques les plus reconnues au Canada, Bell a un rôle important à jouer pour bâtir un avenir meilleur.

Bell demeure dévouée à la santé mentale par l'entremise de son initiative Bell Cause pour la cause. Depuis 2010, cette initiative a réduit la stigmatisation associée à la santé mentale et aidé des organisations locales à offrir du soutien aux personnes dans le besoin.

Notre campagne de 2024 a mis en lumière les organismes canadiens en santé mentale qui appuient les jeunes et a encouragé tout le monde à apporter de véritables changements dans leurs collectivités. À l'occasion de la Journée Bell Cause pour la cause de 2025, avec le soutien de la population canadienne, nous avons versé 1 605 770 \$ à six organismes qui luttent contre la crise de la santé mentale chez les jeunes au Canada.

Le point sur le conseil

En ma qualité de président du conseil de BCE, j'ai le privilège de travailler avec une équipe déterminée à respecter les normes les plus élevées en matière de gouvernance d'entreprise. En 2024, The Globe and Mail nous a de nouveau placés au premier rang des sociétés de télécommunications dans son classement annuel des conseils d'administration ayant les meilleures pratiques de gouvernance au Canada.

Rendement pour les actionnaires

BCE demeure déterminée à soutenir la croissance future pour les actionnaires. Au cours de l'exercice, nous avons pris plusieurs mesures, dont la cession proposée de notre participation de 37,5% dans MLSE et l'acquisition proposée de Zipy Fiber, le plus important fournisseur d'accès Internet par fibre de la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis.

En 2025, nous continuerons de gérer notre bilan de façon responsable et d'optimiser le coût du capital, tout en prenant des mesures pour faire croître l'entreprise. Comme toujours, nous ferons part de nos progrès aux actionnaires.

Aller de l'avant avec un plan clair

Bell va de l'avant avec un plan axé sur l'avenir de manière à rester concurrentielle et à prospérer dans un environnement en évolution rapide. En mettant l'accent sur nos principales forces et, surtout, en gardant la clientèle au cœur de tout ce que nous faisons, notre équipe attirera des abonnés et bâtira une base solide pour les années à venir.

Au nom du conseil d'administration de Bell, j'aimerais remercier nos actionnaires pour la confiance qu'ils accordent aux sociétés du groupe BCE alors que nous continuons d'innover et de saisir les occasions de croissance qui favoriseront notre succès à long terme.



Gordon M. Nixon

Président du conseil
BCE Inc.

Message du président et chef de la direction



Mirko Bibic
Président et chef
de la direction
BCE Inc. et Bell Canada

Bâtir des connexions pour stimuler la croissance à long terme

La raison d'être de Bell est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. En tant que fière entreprise canadienne, nous soutenons les organisations de toutes tailles. Grâce à nous, il est possible d'apprendre en ligne, d'obtenir des soins de santé virtuels et de rester connectés avec la famille et les amis. Nous racontons aussi l'histoire de Canadiens et de Canadiennes sur nos plateformes de médias traditionnels et numériques. Tout au long de l'année 2024, l'équipe Bell a incarné sa raison d'être auprès de sa clientèle et de toute la population du pays.

Au cours de la dernière année, Bell et l'ensemble du secteur canadien des télécommunications ont dû faire face à des défis d'ordre réglementaire et à des prix très concurrentiels. Malgré ces enjeux, nous avons gardé le cap sur la croissance de nos principales activités et sur une offre de services innovants qui répondent aux besoins de notre clientèle.

La clientèle d'abord

Notre clientèle est notre priorité absolue. À mesure que ses besoins évoluent, nous évoluons aussi.

En 2024, Bell est devenue la première entreprise de télécommunications canadienne à nommer une cheffe de l'expérience client, Hadeer Hassaan. Hadeer a pour mandat de créer des expériences client exceptionnelles, peu importe quand et comment la clientèle entre en contact avec nous.

Nous continuerons d'exploiter la puissance de la technologie pour concevoir des processus plus fluides, qu'il s'agisse d'acheter de nouveaux services, de modifier un forfait ou d'obtenir du soutien pour une question technique ou de facturation.

En tant que président et chef de la direction, je me concentre sur la croissance à long terme qui profite à notre clientèle et à nos actionnaires. Nous créons une valeur durable pour nos parties prenantes en gardant le cap sur quatre objectifs clés : placer la clientèle au centre de nos priorités, offrir les réseaux Internet pure fibre et sans fil 5G les plus rapides au Canada, devenir un chef de file des services technologiques et nous imposer comme un géant en matière de contenu et de médias numériques.

Les réseaux Internet pure fibre et sans fil 5G les plus rapides au Canada

Nos réseaux – et les membres de l'équipe qui les font fonctionner – sont le moteur de l'économie au Canada et le fondement de notre réussite.

La fibre est synonyme d'avenir, et Bell montre la voie en offrant à la population canadienne la technologie Internet la plus rapide, une solution alternative durable au câble capable de répondre aux besoins évolutifs de la clientèle.

En 2024, nous avons accru la portée de notre réseau de fibre, qui rejoint aujourd'hui plus de 7,8 millions de foyers et d'entreprises au Canada. La zone de couverture de nos réseaux sans fil 5G et 5G+ englobe respectivement 87% et 60% de la population.

Nous avons également annoncé notre intention d'acquérir Zipy Fiber, le plus important fournisseur d'accès Internet par fibre de la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis. Ensemble, Bell et Zipy Fiber ont pour objectif d'atteindre environ 12 millions d'emplacements connectés par la fibre en Amérique du Nord d'ici la fin de 2028.

Le chef de file des services technologiques

Pour mieux soutenir sa clientèle d'affaires, Bell s'est fixé un objectif ambitieux : devenir une entreprise de services technologiques de 1 milliard \$ d'ici 2030. À la suite de l'acquisition de FX Innovation en 2023, nous avons renforcé nos capacités en faisant l'acquisition de CloudKettle, de Stratejm et de HGC Technologies au cours de la dernière année. Ces ajouts viennent enrichir notre expertise et nous permettent d'aider les entreprises à moderniser leur infrastructure numérique, à automatiser leurs flux de travail et à assurer la sécurité de leurs activités, tout ça sur les meilleurs réseaux du Canada.

Nous continuerons d'élargir de façon dynamique notre offre de services technologiques, notamment en misant sur des partenariats avec des chefs de file mondiaux des technologies, comme ServiceNow.

Un géant en matière de contenu et de médias numériques

Bell Média continue de s'adapter à l'évolution des préférences de l'auditoire en donnant la priorité à la croissance de ses plateformes de médias numériques. En 2024, Crave, le seul service bilingue de diffusion en continu détenu par des intérêts privés au Canada, a battu son record d'heures de visionnement, grâce à l'arrivée d'une formule d'abonnements soutenue par la publicité et à son lancement sur les chaînes Prime Video. Aujourd'hui, plus de 3,6 millions de personnes sont abonnées à Crave au pays.

Le contenu original sur Crave s'est classé parmi les séries canadiennes les plus regardées en 2024 en français et en anglais. Grâce au prolongement de l'accord de licence avec Warner Bros. Discovery, Crave demeurera la plateforme canadienne exclusive du contenu de HBO et Max pour plusieurs années.

RDS et TSN ont élargi la portée du meilleur contenu sportif au Canada, tandis que l'application de diffusion en continu iHeartRadio Canada a permis à la population canadienne d'avoir accès, à portée de main, aux marques de radio les plus dynamiques, populaires et respectées du pays.

Nous continuons à créer de la valeur pour les partenaires publicitaires grâce à des solutions publicitaires évoluées, soutenues en partie par l'acquisition d'OUTEDGE Media Canada en 2024.

Effectué au bon moment, notre virage vers les plateformes numériques porte ses fruits. L'an dernier, le numérique a représenté 42% du total de nos produits tirés des médias, en hausse par rapport à seulement 20% en 2021.

Bâtir pour l'avenir

Bell et le secteur canadien des télécommunications continueront d'être confrontés à de nombreux défis dans la prochaine année. L'économie canadienne est menacée, et l'incertitude persistante quant à la réglementation influe sur la planification de nos activités. Face à l'incertitude, Bell continuera de préconiser des politiques publiques qui soutiennent les entreprises canadiennes et les emplois bien rémunérés.

En 2025, nos actions seront guidées par notre plan d'action stratégique et opérationnel. Nous mettrons en œuvre nos principales priorités tout en renforçant notre bilan grâce à des initiatives de transformation qui nous feront économiser et à la cession d'actifs non essentiels. Nous ferons régulièrement part de nos progrès à nos actionnaires avec transparence.

Au nom de l'équipe Bell, je remercie notre clientèle, nos partenaires et nos actionnaires de continuer à nous faire confiance. Ensemble, nous bâtirons davantage de connexions en 2025 et au-delà.



Mirko Bibic

Président et chef de la direction
BCE Inc. et Bell Canada

Notre performance financière

Faits saillants des finances et de l'exploitation

Tout au long de 2024, l'équipe Bell a fourni des technologies de communications qui ont amélioré la connectivité des Canadiens et des Canadiennes. Ces innovations constituent la base du succès à long terme de BCE.

Performance financière de 2024	Résultats réels	Cible ⁽¹⁾
Croissance [†] des produits	(1,1) %	Environ (1,5) %
Croissance [†] du BAIIA ajusté ⁽²⁾	1,7 %	De 1,5 % à 4,5 %
Croissance [†] du bénéfice net	(83,9) %	Aucune cible fournie
Intensité du capital ⁽³⁾	16,0 %	Inférieure à 16,5 %
Croissance [†] du bénéfice net par action (BPA)	(92,1) %	Aucune cible fournie
Croissance [†] du bénéfice net ajusté par action (BPA ajusté) ⁽²⁾	(5,3) %	De (7) % à (2) %
Croissance des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation [†]	(12,1) %	Aucune cible fournie
Croissance [†] des flux de trésorerie disponibles ⁽²⁾	(8,1) %	De (11) % à (3) %

Connecter la population canadienne grâce à des services technologiques et à des médias de pointe

Les membres de l'équipe Bell continuent de promouvoir l'expérience client grâce aux réseaux avancés, aux services technologiques et au contenu captivant que nous offrons aux particuliers, aux familles, aux collectivités, aux entreprises et aux gouvernements partout au Canada. Les efforts consentis pour préserver la résilience et la capacité de nos services de fibre à large bande, de télé et sans fil de calibre mondial ainsi que les initiatives pour simplifier la façon de faire des affaires avec Bell ont permis une solide croissance du nombre d'abonnements aux services Internet de détail, de télé sur protocole Internet (télé IP) et sans fil en 2024.

Abonnements de détail de BCE (en millions)	2024	2023	Variation
Téléphones mobiles ^{(4) (5) (6)}	10,29	10,29	–
Appareils mobiles connectés	3,04	2,73	11,4 %
Internet ^{(5) (6) (7) (8)}	4,49	4,47	0,4 %
Télé IP ⁽⁷⁾	2,13	2,07	3,0 %
Services de téléphonie résidentielle ^{(7) (8) (9)}	1,83	2,02	(9,3) %
Total ⁽⁶⁾	21,79	21,58	1,0 %

24,66 M

de connexions totales des marchés résidentiels, d'affaires et de gros de Bell

[†] Par rapport à 2023.

(1) Comme nous l'avons annoncé dans un communiqué de presse publié le 7 novembre 2024 qui peut être consulté sur le site SEDAR+, à l'adresse [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca), nous avons revu à la baisse notre objectif de produits des activités ordinaires pour 2024, lequel est passé d'une fourchette de 0 % à 4 %, annoncée précédemment le 8 février 2024, à une diminution d'environ 1,5 %. Toutes les autres cibles financières sont restées inchangées.

(2) Le BAIIA ajusté est un total de mesures sectorielles, le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR et les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Ces mesures financières n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS de comptabilité. Il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Se reporter à la rubrique 11, « Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC) », du rapport de gestion annuel 2024 de BCE pour en savoir plus sur ces mesures, y compris, dans le cas du BAIIA ajusté, un rapprochement avec le bénéfice net, la mesure financière la plus comparable en vertu des normes comptables IFRS et, dans le cas des flux de trésorerie disponibles, un rapprochement avec les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, la mesure financière la plus comparable en vertu des normes comptables IFRS.

(3) L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.

(4) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés de Bell utilisant des téléphones mobiles Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

(5) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés de Virgin Plus utilisant des téléphones mobiles de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

(6) Au T1 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent que très peu de produits ou pas de produits du tout. De plus, au T1 2024, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 3 850 abonnés des services d'affaires à la suite d'une acquisition de petite envergure. Nous avons également retiré 11 645 abonnés des stations Turbo de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail au T1 2024, car nous n'annonçons plus activement ce produit dans la zone de couverture de notre service sans fil jusqu'au domicile. Enfin, depuis le T1 2024, nous ne présentons plus les abonnés du service de télé par satellite de détail, car ils ne représentent plus une proportion importante de nos produits. En conséquence, les abonnés du service de télé par satellite ont été retirés de notre clientèle d'abonnés du service de télé de détail, qui est désormais exclusivement composée des abonnés du service de télé IP de détail.

(7) Au T2 2024, nous avons augmenté le nombre d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel. Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR Filaires résidentiels de détail a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure.

(8) Exclut les abonnements aux services de gros.

(9) Exclut les services de téléphonie d'affaires.

Rapport de gestion

Table des matières

1 Vue d'ensemble	11	5 Analyse des secteurs d'activité	57
1.1 Introduction	11	5.1 Bell SCT	57
1.2 À propos de BCE	14	5.2 Bell Média	67
1.3 Principaux faits récents touchant notre société	18	6 Gestion financière et des capitaux	72
1.4 Stratégie de répartition du capital	19	6.1 Dette nette	72
1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion du risque	23	6.2 Données liées aux actions en circulation	73
1.6 Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise	26	6.3 Flux de trésorerie	73
2 Impératifs stratégiques	35	6.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	75
2.1 Bâtir les meilleurs réseaux	35	6.5 Gestion des risques financiers	76
2.2 Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs	35	6.6 Notations	79
2.3 Offrir le contenu le plus captivant	36	6.7 Liquidité	80
2.4 Promouvoir l'expérience client	37	6.8 Litiges	83
2.5 Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace	38	7 Faits saillants annuels et trimestriels	84
2.6 Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable	39	7.1 Information financière annuelle	84
3 Objectifs de rendement, perspectives, hypothèses et risques	40	7.2 Information financière trimestrielle	86
3.1 Rendement de BCE en 2024	40	8 Cadre réglementaire	89
3.2 Perspectives commerciales et hypothèses	41	8.1 Introduction	89
3.3 Principaux risques d'entreprise	42	8.2 Loi sur les télécommunications	89
4 Analyse financière consolidée	47	8.3 Loi sur la radiodiffusion	93
4.1 Introduction	47	8.4 Loi sur la radiocommunication	94
4.2 Connexions clients	48	8.5 Loi sur Bell Canada	94
4.3 Produits d'exploitation	49	8.6 Autres	94
4.4 Coûts d'exploitation	50	9 Risques d'entreprise	95
4.5 Bénéfice net	50	10 Méthodes comptables	108
4.6 BAIIA ajusté	51	11 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)	113
4.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	51	11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR	113
4.8 Amortissements	52	11.2 Ratios non conformes aux PCGR	116
4.9 Charges financières	52	11.3 Total des mesures sectorielles	117
4.10 Perte de valeur d'actifs	53	11.4 Mesures de gestion du capital	118
4.11 Autres charges	54	11.5 Mesures financières supplémentaires	118
4.12 Impôt sur le résultat	55	11.6 IPC	118
4.13 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA	55	12 Efficacité des contrôles internes	119
4.14 Dépenses d'investissement	56		
4.15 Flux de trésorerie	56		

Dans ce rapport de gestion, les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et la *société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. *Bell* désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à la rubrique 11, *Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)* pour obtenir la liste des mesures financières non conformes aux PCGR, des autres mesures financières et des indicateurs de performance clés.

Se reporter aux états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 lors de la lecture de ce rapport de gestion.

Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 6 mars 2025, soit la date du présent rapport de gestion.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Le présent rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, la section 1.3, *Principaux faits récents touchant notre société*, la section 1.4, *Stratégie de répartition du capital*, la section 1.6, *Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise*, la rubrique 2, *Impératifs stratégiques*, la section 3.2, *Perspectives commerciales et hypothèses*, la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*, et la section 6.7, *Liquidité*, contiennent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations portant sur l'acquisition proposée par Bell Canada de Northwest Fiber Holdco, LLC (qui exerce ses activités sous le nom de Zipty Fiber [Zipty Fiber]), la conclusion prévue de l'acquisition et le moment auquel elle devrait avoir lieu, les sources de liquidités que nous prévoyons utiliser pour financer l'acquisition proposée, certains avantages qui devraient découler de l'acquisition proposée, dont le nombre cible d'emplacements, combiné de Bell Canada et de Zipty Fiber, qui auront accès au réseau de fibre optique d'ici la fin de 2028, les perspectives de croissance et la position stratégique de Bell, la cession proposée de la participation de BCE dans Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (MLSE), la conclusion prévue de la cession, le moment auquel elle devrait avoir lieu, l'utilisation prévue par BCE du produit net de la cession proposée et l'accès planifié de Bell Média aux droits sur le contenu liés aux Maple Leafs de Toronto et aux Raptors de Toronto pour les 20 prochaines années, la cession proposée de Northwestel Inc. (Northwestel), la conclusion prévue de la cession, le moment auquel elle devrait avoir lieu, l'utilisation prévue par Bell Canada du produit de la cession proposée et son intention de poursuivre son partenariat avec Northwestel après la clôture de la transaction, le dividende sur actions ordinaires de BCE, le ratio de distribution prévu en 2025 et la cible de la politique de distribution de dividendes, le levier financier net cible prévu dans la politique et la diminution prévue à compter de 2025 du niveau d'endettement de BCE, la réduction prévue des dépenses d'investissement de BCE, les plans de déploiement des réseaux de BCE, le statut du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (RRD) pour les actionnaires de BCE et la période pendant laquelle l'escompte offert aux termes de ce régime sera maintenu par BCE, notre objectif de maintenir des notations de première qualité pour la dette de premier rang de Bell Canada, notre objectif de créer une valeur à long terme pour les actionnaires de BCE, l'utilisation prévue du produit net de l'émission, le 18 février 2025, de billets subordonnés de rang inférieur par Bell Canada, la capitalisation prévue des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de BCE, les sources de liquidités auxquelles nous prévoyons recourir pour répondre à nos besoins de liquidités en 2025, nos objectifs en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui incluent, sans s'y limiter, nos objectifs en ce qui concerne l'inclusion et l'appartenance, la réduction prévue du niveau de nos émissions de gaz à effet de serre (GES),

Vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant BCE, dont les états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la notice annuelle de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (notice annuelle 2024 de BCE), datée du 6 mars 2025, ainsi que les derniers rapports financiers sur le site Web de BCE, à [BCE.ca](https://www.bce.ca), sur SEDAR+, à [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca), et sur EDGAR, à [sec.gov](https://www.sec.gov).

Les documents et autres informations présentés dans le site Web de BCE ou dans tout autre site mentionné dans le site Web de BCE ou dans ce rapport de gestion ne font pas partie du présent rapport de gestion et ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Ce rapport de gestion traite de nos activités d'exploitation, de notre performance, de notre situation financière et d'autres sujets pour les deux exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

et compris sans s'y limiter, notre objectif d'atteindre la carboneutralité (portée 1 et 2 uniquement), nos cibles basées sur la science, nos objectifs de réduction des déchets envoyés à l'enfouissement, notre investissement communautaire, la protection de la vie privée et la sécurité des données, notre leadership en matière de gouvernance d'entreprise et d'éthique professionnelle, nos initiatives de transformation, les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible*, *engagement* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion décrivent nos attentes en date du 6 mars 2025 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché, aux activités d'exploitation et autres dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, des déclarations prospectives figurant dans les rubriques et sections mentionnées précédemment du présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses qui sont décrites dans les différentes sous-sections du présent rapport de gestion intitulées *Hypothèses*, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Sous réserve de divers facteurs, nous jugeons que nos hypothèses étaient raisonnables au 6 mars 2025. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, les résultats ou événements réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives mentionnées précédemment et d'autres déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion comprennent, sans s'y limiter : l'effet négatif de la conjoncture économique défavorable, y compris les guerres commerciales découlant de l'imposition de tarifs américains sur les importations canadiennes et les tarifs de rétorsion imposés par le gouvernement canadien sur les biens provenant des États-Unis, les récessions, la réduction des taux d'immigration, les coûts liés à l'habitation élevés par rapport aux revenus et la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, et l'incidence négative connexe sur les dépenses de nos clients et de nos clientes ainsi que sur la demande de nos produits et services; l'effet négatif du contexte défavorable lié aux événements géopolitiques; l'intensité de l'activité de nos concurrents et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle en pleine évolution; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des services en nuage et par contournement et autres solutions; les pressions sur le marché de la publicité découlant de la conjoncture économique, de la fragmentation et des services numériques non traditionnels ou mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la hausse du taux de pénétration d'Internet et des téléphones intelligents au Canada; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous nuisent et qui influent sur nos activités, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation d'acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations liées à la protection de la vie privée et à la cybersécurité et au contrôle du piratage des droits d'auteur; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires; un règlement défavorable des litiges; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts, y compris l'incapacité de répondre aux attentes de la clientèle en ce qui a trait aux produits et à l'expérience en matière de service à la clientèle; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place un cadre de sécurité et de gouvernance des données efficace; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; les interruptions de service ou les pannes en raison de pannes et de ralentissements de réseau; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de technologies de l'information (TI), de notre

équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; l'incapacité d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de leurs réseaux, de leur matériel et d'autres installations, ce qui pourrait entraîner une interruption de nos activités, notamment par suite de défaillances du réseau ou d'autres infrastructures; la complexité de nos activités et de nos systèmes de TI et l'incapacité à mettre en œuvre, à maintenir ou à gérer des processus et des systèmes de TI très performants; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télévision (télé) par satellite; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques et notre transformation opérationnelle; l'incidence négative sur le moral et l'engagement des membres du personnel des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations et de la diminution du niveau de priorité attribué aux initiatives de transformation découlant des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations; l'incapacité à gérer adéquatement les préoccupations de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que notre politique de distribution de dividendes sera maintenue ou atteinte, que le dividende sur les actions ordinaires sera maintenu ou que des dividendes sur toutes les actions en circulation de BCE seront déclarés par le conseil d'administration de BCE (le conseil de BCE); l'incapacité à réduire les coûts et à évaluer adéquatement les priorités en matière d'investissement, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations; la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et la hausse des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à la retraite; la conclusion prévue de la cession proposée de Northwestel et le moment auquel elle devrait avoir lieu sont assujettis à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, l'obtention du financement par l'acheteur et la réalisation d'un audit préalable de confirmation, qui pourraient avoir une incidence sur la conclusion, ses modalités ou le moment auquel elle devrait avoir lieu et, par conséquent, rien ne garantit que la cession proposée aura lieu ou qu'elle aura lieu selon les modalités et au moment actuellement envisagés ou que les avantages qui devraient découler de la cession proposée se concrétiseront; la conclusion prévue de la cession proposée de la participation de BCE dans MLSE, et le moment auquel elle devrait avoir lieu, et l'accès planifié de Bell Média aux droits sur le contenu liés aux Maple Leafs de Toronto et aux Raptors de Toronto pour les 20 prochaines années dans le cadre d'une entente à long terme avec Rogers Communications Inc. (Rogers), lesquelles sont assujetties à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, les approbations des ligues sportives concernées et des autres approbations habituelles, qui pourraient avoir une incidence sur la conclusion, ses modalités ou le moment auquel elle devrait avoir lieu, et l'utilisation prévue par BCE du produit de la cession proposée peut varier en fonction du moment de la conclusion de la cession et d'autres facteurs et, par conséquent, rien ne garantit que la cession proposée, l'utilisation prévue du produit et les avantages qui devraient découler de la cession proposée auront lieu ou qu'ils se concrétiseront, ou

qu'ils auront lieu ou qu'ils se concrétiseront selon les modalités ou au moment actuellement envisagés; la conclusion prévue de l'acquisition proposée de Zply Fiber et le moment auquel elle devrait avoir lieu sont assujettis aux conditions de clôture habituelles, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, les approbations des organismes de réglementation pertinentes, comme celles de la Federal Communications Commission et celles des commissions de services publics (CSP) de différents États, qui pourraient avoir une incidence sur la conclusion, ses modalités ou le moment auquel elle devrait avoir lieu et, par conséquent, rien ne garantit que l'acquisition proposée aura lieu ou qu'elle aura lieu selon les modalités ou au moment actuellement envisagés, ou que les avantages qui devraient découler de l'acquisition proposée se concrétiseront; les risques de réputation et l'incapacité à tenir compte des facteurs ESG de façon pertinente dans notre stratégie d'affaires, nos activités et notre gouvernance; l'incidence négative de divers facteurs internes et externes sur notre capacité à atteindre nos objectifs ESG, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la réduction des émissions de GES, à l'engagement des fournisseurs; l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, y compris les changements climatiques; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise adéquates; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; les risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de pandémies, d'épidémies et d'autres risques pour la santé, comme les émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives sont présentés dans ce rapport de gestion, en particulier à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du présent rapport de gestion.

Les déclarations prospectives que contient le présent rapport de gestion pour les périodes au-delà de 2025 comportent des hypothèses et estimations à plus long terme que les déclarations prospectives pour 2025 et sont par conséquent assujetties à une plus grande incertitude. Les déclarations prospectives pour les périodes au-delà de 2025 supposent de plus, sauf indication contraire, que les risques décrits plus haut et à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du présent rapport de gestion demeureront essentiellement inchangés pour ces périodes.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits dans la rubrique mentionnée précédemment et dans les autres rubriques de ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles transactions ou d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 6 mars 2025. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

1 Vue d'ensemble

1.1 Introduction

Aperçu

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada⁽¹⁾, fournissant à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications. Les actions de BCE sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York (TSX, NYSE : BCE).

Nos résultats sont présentés selon deux secteurs : Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT) et Bell Média.

Bell SCT offre une vaste gamme de produits et de services de communications aux consommateurs, aux entreprises et aux gouvernements partout au Canada. Les produits et services sans fil comprennent des forfaits et des appareils pour les services mobiles de données et de voix et les services de diffusion en continu offerts à l'échelle nationale. Les produits et les services sur fil incluent des services de données (notamment des services d'accès Internet et de télévision sur protocole Internet (télé IP), des services en nuage et des solutions d'affaires), de voix ainsi que d'autres produits et services de communications à notre clientèle résidentielle et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à la clientèle d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, de même que les résultats d'exploitation de notre détaillant national de produits électroniques grand public La Source (Bell) Électronique inc. (La Source). En 2024, Bell Canada a annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique avec Best Buy Canada en vue d'exploiter 167 magasins de produits électroniques grand public La Source au Canada. Ces magasins ont été renommés Best Buy Express et offriront les plus récents produits électroniques grand public de Best Buy ainsi que des services de télécommunications exclusifs de Bell.

Bell Média fournit un portefeuille d'actifs liés aux produits vidéo et audio, aux services d'affichage extérieur et aux médias numériques de choix à une clientèle à l'échelle nationale partout au Canada. Les produits sont principalement tirés de la publicité et des frais d'abonnement.

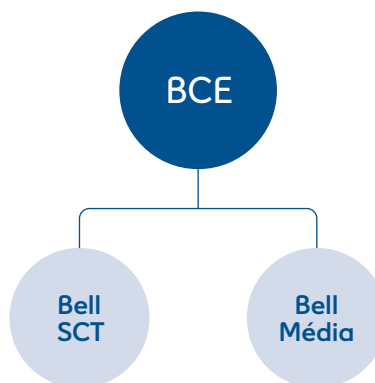
Nous détenons également des participations dans un certain nombre d'actifs, notamment :

- une participation indirecte de 37,5 % dans MLSE⁽²⁾;
- une participation indirecte de 50 % dans Glentel Inc. (Glentel);
- une participation indirecte de 20,2 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal, evenko et le Centre Bell à Montréal, au Québec, ainsi que la Place Bell, à Laval, au Québec.

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada

Secteurs d'activité de BCE

Au 31 décembre 2024



(1) En fonction du total du chiffre d'affaires et du total combiné de connexions clients.

(2) Le 18 septembre 2024, BCE a annoncé qu'elle a conclu une entente en vue de vendre sa participation dans MLSE pour un montant de 4,7 milliards \$ à Rogers, sous réserve des approbations des ligues sportives concernées et des autres approbations habituelles. La transaction devrait se conclure au milieu de 2025.

Notre raison d'être

La raison d'être de BCE est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Notre stratégie prend appui sur nos forces en matière de réseaux, d'innovation sur le plan des services et de création de contenu, et permet à la société d'assurer une croissance continue et d'être un leader en matière d'innovation. Nos objectifs commerciaux principaux sont de faire croître de manière rentable notre clientèle d'abonnés et d'augmenter autant que possible les produits des activités ordinaires, le bénéfice d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles et le rendement du capital investi en nous imposant davantage comme un des plus importants fournisseurs du Canada en matière de services de communications complets à la clientèle résidentielle, d'affaires et de gros, ainsi qu'à titre de société canadienne de médias et de divertissement de premier plan. Nous cherchons à saisir les occasions qui se présentent pour utiliser le potentiel de nos réseaux, de notre infrastructure, de nos canaux de vente ainsi que de notre marque et de nos ressources en matière de commercialisation dans l'ensemble de nos diverses branches d'activité afin de créer de la valeur pour notre clientèle et pour les autres parties prenantes.

Notre stratégie est axée sur l'application rigoureuse de nos six impératifs stratégiques, qui nous positionnent pour notre succès à long terme dans un marché des communications qui évolue rapidement. Le plan d'affaires de BCE repose sur les six impératifs stratégiques suivants :

Les six impératifs stratégiques de Bell



Bâtir les meilleurs réseaux



Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs



Offrir le contenu le plus captivant



Promouvoir l'expérience client



Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace



Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable

Notre transformation opérationnelle⁽¹⁾

Nous poursuivons notre transition en vue de moderniser nos activités, d'accroître la productivité, de renforcer les compétences technologiques et d'optimiser considérablement notre prix de base.

Face à l'innovation, les attentes de la clientèle évoluent, et ces derniers demandent des expériences utilisateur optimisées, un meilleur service à la clientèle et des réponses plus rapides de la part du marché. Notre transformation opérationnelle favorise l'amélioration de ces aspects.

Notre transformation renforce l'approche centrée sur les clients et les clientes et vise expressément à créer de la valeur additionnelle pour ceux-ci en leur offrant ce qui suit :

- la possibilité de profiter de nos produits, de nos services et de nos contenus sur n'importe quel appareil et de n'importe quel lieu;
- la possibilité d'être servis selon leur emploi du temps grâce à des interactions simplifiées de vente et d'assistance sur le canal de leur choix (par exemple, en ligne, auprès d'un centre d'appel, en magasin);
- un accès plus rapide à des produits, à des solutions et à des services nouveaux et améliorés, adaptés à l'évolution de leurs besoins et de leurs attentes.

Notre conformité au référentiel international d'information intégrée

Conformément aux principes du référentiel international d'information intégrée (le référentiel), qui fait maintenant partie de l'IFRS® Foundation, Bell publie, parallèlement au présent rapport de gestion, un rapport annuel intégré présentant un survol stratégique qui décrit notre processus de création de valeur durable. Ce survol stratégique présente la façon dont nos activités d'exploitation nous permettent de générer une valeur durable pour nos parties prenantes, selon nos impératifs stratégiques et l'utilisation de nos capitaux. Nos capitaux, décrits ci-après, servent de matière première à notre stratégie d'affaires et à nos impératifs stratégiques, et ils sont transformés en résultats visant à créer de la valeur pour nos parties prenantes au fil du temps.



Nos réseaux

Des réseaux de fibre à large bande et sans fil de calibre mondial à la fois fiables, accessibles et abordables



Notre clientèle et nos relations

Des relations solides avec la clientèle, les collectivités et les fournisseurs



Nos produits et services

Des produits, services et contenus médiatiques innovants et intéressants qui répondent aux exigences de la société



Notre environnement

Une gestion environnementale responsable dans tout ce que nous faisons



Notre équipe

Du personnel qualifié et engagé



Nos ressources financières

Les capitaux de nos investisseurs et investisseuses, le rendement sur nos investissements et les flux de trésorerie disponibles générés par nos activités

Afin d'accroître la connectivité de l'information, nous avons intégré dans le présent rapport de gestion les icônes représentant nos six capitaux, décrits précédemment, afin de souligner le lien entre nos capitaux et les sujets abordés.

(1) Également appelée « notre transformation pour passer d'une entreprise de télécommunications traditionnelle à une entreprise de services technologiques et de médias numériques ».

Résultats consolidés de BCE en 2024

Produits d'exploitation

24 409 \$

millions
(1,1) % vs 2023

Bénéfice net

375 \$

millions
(83,9) % vs 2023

BAIIA ajusté ⁽¹⁾

10 589 \$

millions
1,7 % vs 2023

Bénéfice net attribuable
aux actionnaires
ordinaires

163 \$

millions
(92,1) % vs 2023

Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾

2 773 \$

millions
(5,2) % vs 2023

Flux de trésorerie
provenant des activités
d'exploitation

6 988 \$

millions
(12,1) % vs 2023

Flux de trésorerie
disponibles ⁽¹⁾

2 888 \$

millions
(8,1) % vs 2023

Connexions clients de BCE ⁽⁵⁾

Total – téléphones
mobiles ^{(2) (3) (5)}

10,3 millions

d'abonnés à la fin de 2024
Stable vs 2023

Services Internet haute
vitesse de détail ^{(3) (4) (5)}

+0,4 %

4,5 millions d'abonnés
à la fin de 2024

Services de télé IP
de détail ⁽⁴⁾

+3,0 %

2,1 millions d'abonnés
à la fin de 2024

Services d'accès au réseau
(SAR) filaires résidentiels
de détail ⁽⁴⁾

(9,3) %

1,8 million d'abonnés
à la fin de 2024

(1) Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles et le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Se reporter à la section 11.3, Total des mesures sectorielles et à la section 11.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

(2) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

(3) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

(4) Au T2 2024, nous avons augmenté le nombre d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel. Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure.

(5) Au T1 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent que très peu de produits ou pas de produits du tout. De plus, au T1 2024, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 3 850 abonnés des services d'affaires à la suite d'une acquisition de petite envergure. Nous avons également retiré 11 645 abonnés des stations Turbo de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail au T1 2024, car nous n'annonçons plus activement ce produit dans la zone de couverture de notre service sans fil jusqu'au domicile. Enfin, depuis le T1 2024, nous ne présentons plus les abonnés du service de télé par satellite de détail, car ils ne représentent plus une proportion importante de nos produits. En conséquence, les abonnés du service de télé par satellite ont été retirés de notre clientèle d'abonnés du service de télé de détail, qui est désormais exclusivement composée des abonnés du service de télé IP de détail.

1.2 À propos de BCE

Nos résultats de 2024 sont présentés selon deux secteurs : Bell SCT et Bell Média. Nous décrivons nos produits et services par secteur, comme ci-dessous, afin de donner un meilleur aperçu de nos activités.

Nos produits et services



Bell SCT

Description du secteur

- Offre une vaste gamme de produits et de services de communications aux consommateurs, aux entreprises et aux gouvernements partout au Canada.
- Les produits et services sans fil comprennent des forfaits et des appareils pour les services mobiles de données, de voix et de diffusion en continu offerts à l'échelle nationale.
- Les produits et les services sur fil incluent des services de données (notamment des services d'accès Internet et de télé IP, des services en nuage et des solutions d'affaires), de voix ainsi que d'autres produits et services de communications à notre clientèle résidentielle et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à la clientèle d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada.
- Inclut nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications ainsi que les activités sur fil de Northwestel, qui offre des services de télécommunications dans les territoires du Nord canadien ⁽¹⁾.

Voici quelques-unes de nos marques



Nos réseaux et notre rayonnement

Nous détenons des licences de spectre pour les services sans fil, ce qui porte le total de nos avoirs dans diverses bandes de spectre et régions du Canada à plus de 8,6 milliards de mégahertz par population (MHz par population), et correspond à une moyenne d'environ 233 mégahertz (MHz) de spectre par Canadien.

La vaste majorité de nos tours cellulaires sont reliées au moyen de la fibre, la plus récente technologie d'infrastructure réseau, en vue d'accroître la vitesse et la fiabilité des connexions.

Notre réseau de quatrième génération (4G) évolution à long terme (LTE) à large bande sans fil à l'échelle du Canada est compatible avec les normes mondiales et permet d'offrir des services voix et de données haute vitesse de grande qualité et fiables d'un océan à l'autre à la quasi-totalité de la population canadienne. La cinquième génération (5G) et la 5G+ utilisent la technologie sans fil de prochaine génération, offrent des vitesses plus rapides et diminuent la latence. Notre réseau LTE servira d'appui à l'expansion de la zone de couverture de notre réseau 5G au Canada.

- La couverture de plus de 99 % de la population canadienne, à l'échelle du pays par le réseau LTE-A, la zone de couverture s'étendant à 96 % de la population canadienne, celle du réseau 5G, à 87 %, et celle du réseau 5G+, à 60 %, au 31 décembre 2024.

- Vitesses de pointe d'accès mobile théoriques pour le téléchargement : jusqu'à 3 gigabits par seconde (Gbit/s) pour le réseau 5G+ dans certains marchés et jusqu'à 1,7 Gbit/s pour le réseau 5G (vitesses moyennes attendues de 89 à 705 mégabits par seconde (Mbit/s) dans les marchés partout au Canada); jusqu'à 1,5 Gbit/s pour le réseau LTE-A (vitesses moyennes attendues de 25 à 325 Mbit/s) dans les marchés partout au Canada; jusqu'à 150 Mbit/s pour le réseau LTE (vitesses moyennes attendues de 18 Mbit/s à 40 Mbit/s); jusqu'à 42 Mbit/s pour la technologie d'accès haute vitesse au réseau à commutation de paquets rehaussé (HSPA+) (vitesses moyennes attendues de 7 à 14 Mbit/s) ⁽²⁾.
- Recours à la technologie et aux vitesses LTE/LTE-A lorsque la clientèle se trouve à l'extérieur des zones de couverture 5G et 5G+.
- Bell exploite également un réseau LTE catégorie M1 (LTE-M), un sous-ensemble de notre réseau LTE, qui prend en charge les applications Internet des objets (IdO) à faible consommation d'énergie en leur offrant une couverture améliorée et une autonomie accrue de piles d'appareils et en permettant de réduire les coûts pour les appareils IdO connectés au réseau national de Bell. Notre réseau LTE-M est offert dans la majorité des provinces canadiennes.
- De vastes réseaux d'accès local en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, ainsi que dans les territoires du Nord canadien ⁽¹⁾.
- Une zone de couverture du réseau de fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP) qui couvre environ 7,8 millions de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba.

(1) En juin 2024, Bell Canada a conclu une entente en vue de la vente de Northwestel à Sixty North Unity, un consortium de communautés autochtones du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. La clôture de la transaction est prévue en 2025 et est assujettie à certaines conditions de clôture, notamment l'obtention du financement par Sixty North Unity et la réalisation d'un audit préalable de confirmation. Par conséquent, rien ne garantit que la transaction se concrétisera ultimement. L'approbation de la part du Bureau de la concurrence a été reçue au quatrième trimestre de 2024.

(2) Les vitesses du réseau varient selon l'emplacement, le signal et l'appareil du client. Il est nécessaire d'utiliser un appareil compatible.

- Une zone de couverture du réseau sans fil jusqu'aux locaux de l'abonné (WTTT) qui correspond à près de 1 million d'emplacements, principalement en milieu rural. Le service WTTT repose sur une technologie sans fil fixe 5G fournie par le réseau sans fil LTE de Bell pour offrir un service résidentiel d'accès Internet à large bande à des petites localités mal desservies.
- Le plus important réseau système de commutation multiprotocole avec étiquetage des flux sur protocole Internet (IP) parmi tous les fournisseurs canadiens, ce qui nous permet d'offrir à notre clientèle d'affaires un service de réseau privé virtuel (RPV) pour le trafic IP et d'optimiser la bande passante pour la transmission de la voix et de la télé en temps réel.

Nous avons environ 8 000 points de distribution au détail partout au Canada, y compris environ 1 000 emplacements Bell, Virgin Plus, Lucky Mobile, Staples/Bureau en gros et Best Buy Express et emplacements exploités par Glentel (WIRELESSWAVE/WAVE SANS FIL, Tbooth wireless/la cabine T sans fil, WIRELESS etc./SANS FIL etc.) ainsi que d'autres emplacements exploités par des concessionnaires et magasins de détail.

Nos produits et services sans fil

- **Forfaits pour les services de données et les services voix** : gamme de forfaits répondant aux besoins de tous les segments de clientèle, des forfaits axés sur l'abordabilité jusqu'aux services haut de gamme, sous forme de services postpayés ou de services prépayés, notamment des forfaits de données illimitées et de données partageables, le programme de financement d'appareils et le forfait Connectez tout. Nos services offrent un accès Internet rapide pour la vidéo, le réseautage social, la messagerie et les applications mobiles, ainsi qu'une panoplie de fonctions d'appel.
- **Forfaits spécialisés** : pour les tablettes, les montres intelligentes, les voitures connectées, Internet mobile, les dispositifs de localisation, les ordinateurs portables et les caméras de surveillance.
- **Vaste gamme d'appareils** : téléphones intelligents, tablettes et montres intelligentes, appareils utilisant Internet mobile et objets connectés (service Voiture connectée de Bell, dispositifs de localisation, maison connectée, style de vie et réalité virtuelle) 5G et 5G+ les plus récents.
- **Voyages** : services d'itinérance internationale dans plus de 230 destinations, service d'itinérance sur le réseau LTE dans 213 destinations et service d'itinérance 5G dans 106 destinations.
- **Solutions d'affaires mobiles** : fonction Appuyer-pour-Parler, gestion des effectifs, sécurité des travailleurs et gestion de la mobilité.
- **Solutions IdO** : gestion de parc de véhicules, gestion des actifs, chaîne d'approvisionnement intelligente, gestion d'immeubles et de sites, activités municipales et écosystème intégré de villes intelligentes en partenariat avec Esri.
- **Maison intelligente** : services de sécurité, de surveillance et d'automatisation par l'entremise de Bell Maison intelligente.
- **Forfaits** : forfaits multiproduits (Internet, télé, téléphonie, mobilité et maison intelligente) assortis de rabais mensuels.

Nos produits et services sur fil

Résidentiels

- **Internet** : accès Internet haute vitesse au moyen de la technologie de la fibre optique à large bande, de la technologie WTTT 5G ou de la ligne numérique d'abonné (DSL) avec une vaste gamme d'options, y compris un service Wi-Fi fiable, l'utilisation illimitée, des services de sécurité et Internet mobile. Notre service Internet, commercialisé sous l'appellation Internet Fibe, offre des vitesses symétriques de téléchargement et de téléversement allant jusqu'à 3 Gbit/s avec le réseau FTTP ou des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 100 Mbit/s avec le réseau de fibre jusqu'au nœud (FTTN) pour le téléchargement, tandis que notre service Internet résidentiel sans fil fixe offre des vitesses de téléchargement à large bande allant jusqu'à 50 Mbit/s. Nous offrons également le service Internet sous la marque Virgin Plus à des vitesses allant jusqu'à 1 Gbit/s pour le téléchargement.
- **Télé** : services de télé IP (Télé Fibe, l'application Télé Fibe et Virgin Plus TV) et service de télé par satellite. Le service Télé Fibe de Bell utilisant la technologie Android TV de Google propose de nombreuses options de contenu en direct et sur demande offrant une qualité d'image d'une résolution 4K (4K) et des capacités et fonctions, notamment l'accès à des milliers d'applications, la télécommande vocale alimentée par l'Assistant Google, la recherche universelle, l'enregistreur infonuagique, le récepteur 4K High Dynamic Range (HDR) compact et l'accès à l'application Télé Fibe. L'application Télé Fibe, un service de télé en continu et en direct qui repose sur une application, offre une programmation en direct et sur demande pouvant être regardée au moyen du Lecteur Bell, de l'Apple TV, d'Airplay, d'Amazon Fire TV, de Google Chromecast, d'appareils Android TV, d'un téléphone intelligent, d'une tablette et d'un ordinateur. Lecteur Bell est un appareil de lecture en continu 4K HDR tout-en-un Android TV qui offre un accès à l'application Télé Fibe et permet d'accéder à tous les principaux services de lecture en continu et à plus de 10 000 applications sur Google Play. Nous offrons aussi un service de lecteur télé en continu et en direct qui repose sur une application sous la marque Virgin Plus TV.
- **Téléphonie** : service téléphonique local et interurbain et fonctions d'appel évoluées.

Affaires

- **Internet et solutions de réseau** : Grâce à ses technologies de pointe et son expertise de bout en bout en matière de réseau, de nuage et de sécurité, Bell est un partenaire de choix des entreprises canadiennes pour la transformation des réseaux. Voici quelques-unes de nos solutions : Internet affaires, solutions définies par logiciel, réseaux privés, réseaux mondiaux, services gérés et services professionnels.
- **Voix et collaboration** : Nous proposons une gamme de solutions vocales et de collaboration, y compris des communications unifiées en tant que service (UCaaS), des services téléphoniques locaux et interurbains traditionnels, des services VoIP en nuage et des solutions évoluées comportant des fonctions d'appel personnalisées.
- **Nuage** : Bell soutient chaque étape du parcours vers le nuage grâce à une expertise en matière de nuage, de réseau et de sécurité, à un écosystème de partenaires évolué et à des solutions hybrides multinuages. Voici quelques-unes de nos solutions en nuage : services professionnels et gérés, solution d'informatique en périphérie à accès multiple (MEC) publique avec le service Amazon Web Services Wavelength, connexion en nuage ainsi que sauvegarde et reprise après sinistre.
- **Sécurité** : Nous proposons une gamme complète de solutions pour répondre aux préoccupations de votre entreprise en matière de sécurité, notamment la sécurité du réseau, les services de sécurité infonuagique et les services professionnels.
- **Centre d'appels** : Nous offrons des solutions de centre d'appels en nuage évolutives qui comprennent des fonctions améliorées par l'intelligence artificielle (IA) et qui permettent des expériences omnicanal et des styles de travail flexibles et hybrides.

Bell Média

Description du secteur

- Plus importante société de médias et de divertissement au Canada détenant un portefeuille d'actifs liés aux produits vidéo et audio, aux services d'affichage extérieur et aux médias numériques de choix, monétisés au moyen de plateformes traditionnelles et numériques.
- Les produits sont principalement tirés de la publicité et des frais d'abonnement :
 - les produits liés à la télé généraliste, à la radio et à l'affichage extérieur sont tirés de la vente de publicité;
 - la distribution de nos produits de télé et vidéo par l'intermédiaire de partenaires génère des produits tirés des frais d'abonnement et de la publicité;
 - les produits liés aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs sont tirés des frais d'abonnement et de la publicité.

Nos actifs et notre rayonnement

Vidéo

- 35 stations de télé généraliste, y compris **CTV**, premier réseau de télé généraliste au Canada pour la 23^e année d'affilée, CTV.ca, la première plateforme de vidéos sur demande financée par la publicité (VSDFP) au Canada, CTVNews.ca, la principale destination pour les nouvelles numériques, et le réseau de langue française **Noovo** au Québec, y compris sa populaire plateforme VSDFP et Noovo.info, sa chaîne de nouvelles.
- 24 chaînes de télé spécialisées, y compris **RDS**, la chaîne francophone de télé spécialisée dans les sports numéro un et **TSN**, le chef de file des sports au Canada.
- 5 services de diffusion en continu, y compris **Crave**, qui diffuse la programmation originale de HBO et de Max en exclusivité au Canada, **STARZ**, **RDS**, **TSN** et **TSN+**.
- 11 chaînes télévisées de diffusion en continu gratuites et financées par la publicité (FAST) de langue française et de langue anglaise, qui présentent une sélection d'émissions de divertissement, de documentaires, de nouvelles et de sports acclamées et populaires. Les 11 chaînes sont offertes sur LG Channels, Samsung TV Plus, Plex et Roku Channel.

Audio

- Bell Média détient la marque iHeartRadio Canada qui comprend du contenu audio dont 212 chaînes de musique, 100 stations de radio autorisées et des centaines de milliers de balados, de listes de lecture et de contenu sur demande. En février 2024, nous avons annoncé notre intention de céder 45 stations de radio, sous réserve de l'examen du CRTC et d'autres conditions de clôture. À l'heure actuelle, le CRTC a approuvé le transfert de propriété et du contrôle de 13 des 45 stations. En novembre 2024, iHeartRadio Canada a annoncé le lancement de sa première chaîne de diffusion en continu dirigée par un artiste, Bryan Adams Radio.
- Bell Média offre aussi un accès à la programmation radio locale et à du contenu supplémentaire, en direct et sur demande, par l'intermédiaire du site Web et de l'application iHeartRadio. iHeartRadio Canada fait progresser la transformation numérique des stations de radio locales de Bell Média en offrant une programmation canadienne et internationale, des listes de lecture assemblées avec soin et des chaînes de diffusion en continu numériques exclusives. L'application iHeartRadio Canada comprend des fonctionnalités comme des notifications poussées personnalisées, une messagerie intégrée à l'application et l'interaction en temps réel avec les auditeurs grâce à son service d'interaction vocale.

Affichage extérieur

- Réseau d'espaces publicitaires situés de manière stratégique dans l'ensemble du pays dans 50 marchés. En 2024, Bell Média a conclu son acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Média Inc., OUTEDGE Media Canada (OUTEDGE).

Voici quelques-unes de nos marques



Droits de diffusion

- **Sports** : droits de diffusion à long terme de plusieurs propriétés de premier plan spécialisées dans les sports et diffuseur canadien officiel du Super Bowl, de la Coupe Grey et du Championnat mondial de hockey junior (IIHF). La couverture en direct d'émissions de sport comprend les Maple Leafs de Toronto, les Canadiens de Montréal, les Jets de Winnipeg et les Sénateurs d'Ottawa, la Ligue canadienne de football (LCF), la National Football League (NFL), la National Basketball Association (NBA), la Ligue professionnelle de hockey féminin (LPHF), la ligue majeure de soccer (MLS), les événements de la Coupe du Monde de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), la Saison des champions de curling, la Major League Baseball (MLB), les principaux championnats de golf, le NASCAR, la Formule 1 (F1), le Grand Chelem de tennis, le March Madness de la National Collegiate Athletic Association (NCAA) et plus encore.
- **Warner Bros. Discovery** : Crave a prorogé une entente de licence à long terme avec Warner Bros. Discovery qui permet à Crave de demeurer le diffuseur des séries originales de HBO et de Max, des nouvelles séries disponibles sur câble, des séries télé de la bibliothèque et de conserver les droits de première diffusion pour les films de Warner Bros. L'entente donne également accès au contenu très prisé de Warner Bros. Discovery par l'intermédiaire de CTV, de CTV.ca, de l'application CTV et des chaînes de télé spécialisées de Bell Média.
- **NBCUniversal Global TV Distribution** : une nouvelle entente visant des licences et renommant les chaînes Discovery et Investigation Discovery « USA Network » et « Oxygen True Crime » au Canada. Les chaînes spécialisées de Bell Média Animal Planet, Discovery Science et Discovery Velocity ont également été renommées CTV Wild, CTV Nature et CTV Speed, respectivement.
- **STARZ** : entente à long terme avec Lionsgate pour offrir la programmation de choix de STARZ au Canada.
- **iHeartRadio** : partenariat exclusif pour des services de musique numérique et en continu au Canada.

Autres actifs

- Participation dans Dome Productions Partnership, l'un des plus importants fournisseurs d'installations de production et de diffusion d'événements sportifs et autres en Amérique du Nord.
- Groupe de course Octane inc., entreprise montréalaise et promoteur du Grand Prix de F1 du Canada, l'événement sportif et touristique annuel le plus important au pays.
- Participation minoritaire dans Grandé Studios de Montréal, une entreprise montréalaise multidisciplinaire spécialisée dans la télévision, le cinéma et l'équipement de tournage, qui offre des installations de production, des services de location d'équipement et des services techniques.

Nos produits et services

- Vaste gamme diversifiée de contenu vidéo offert à des distributeurs de radiodiffusion partout au Canada.
- **Services de publicité** dans nos propriétés de vidéo, d'audio, de services numériques et d'affichage extérieur offerts à des annonceurs locaux et nationaux exerçant leurs activités dans de nombreux secteurs.
- **Partenariats stratégiques** permettant de faire progresser les occasions publicitaires pour les clients, comme le fait de devenir le partenaire publicitaire canadien exclusif de Dotdash Meredith, le plus grand éditeur numérique en Amérique; et accélérant la croissance de la publicité programmatique canadienne grâce à StackAdapt; et en étendant la portée au moyen de Pulse Premiere de TikTok.
- **Bell Publicités pour entreprises**, une plateforme publicitaire qui permet aux entreprises locales de partout au pays d'utiliser les données canadiennes de premier choix de Bell et de cibler les bonnes audiences.

- **Crave**, le service bilingue de diffusion de vidéos de choix en continu sur demande par abonnement qui propose une vaste collection de contenu prisé au même endroit, notamment la programmation de HBO, de Max et de STARZ et la programmation originale de langue française, sur les boîtiers décodeurs et par l'intermédiaire d'appareils mobiles, d'appareils de diffusion en continu et du Web. Crave est offert par le truchement d'un grand nombre de fournisseurs canadiens de services de télé ainsi que directement à tous les abonnés d'Internet canadiens à titre de service par contournement.
- **RDS, TSN et TSN+**, les services de diffusion en continu qui offrent un accès en direct et sur demande au contenu de RDS et de TSN directement aux consommateurs au moyen d'un abonnement annuel ou mensuel à visionner sur un ordinateur, une tablette, un appareil mobile, l'Apple TV et tout autre appareil de diffusion en continu.

Autres placements de BCE

BCE détient également des placements dans plusieurs autres actifs, notamment :

- une participation indirecte de 37,5 % dans MLSE, une entreprise de sports et de divertissement qui est propriétaire de plusieurs équipes sportives, notamment les Maple Leafs de Toronto, les Raptors de Toronto, les Toronto FC et les Argonauts de Toronto, et détient des actifs immobiliers et de divertissement à Toronto. En septembre 2024, BCE a annoncé la vente de sa participation dans MLSE à Rogers, sous réserve de certaines conditions de clôture, notamment les approbations des ligues sportives concernées et les autres approbations habituelles. L'approbation de la part du Bureau de la concurrence a été reçue en décembre 2024. La transaction devrait se conclure au milieu de 2025;
- une participation indirecte de 50 % dans Glentel, un fournisseur de services connectés de détail établi au Canada;
- une participation indirecte de 20,2 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal, evenko (un promoteur et un producteur d'événements culturels et sportifs) et le Centre Bell à Montréal, au Québec ainsi que la Place Bell à Laval, au Québec également.



Notre personnel



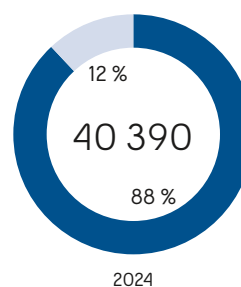
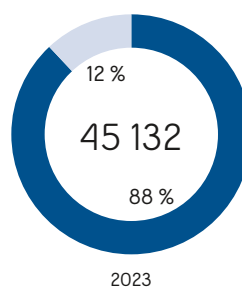
Membres du personnel

À la fin de 2024, notre équipe était composée de 40 390 membres, soit une diminution de 4 742 par rapport à 45 132 membres du personnel à la fin de 2023, attribuable aux réductions de personnel, à l'attrition naturelle et aux départs à la retraite ainsi qu'à l'incidence de la fermeture permanente de magasins La Source dans le cadre de notre partenariat de distribution avec Best Buy Canada, facteurs compensés en partie par les acquisitions effectuées au cours de l'exercice précédent.

Environ 43 % du total des membres du personnel de BCE étaient représentés par des syndicats au 31 décembre 2024.

BCE
Membres du personnel

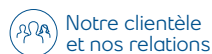
● Bell SCT ● Bell Média



Code de conduite de Bell

Nous exerçons nos activités en faisant preuve d'intégrité, et l'éthique professionnelle de notre personnel est un rouage essentiel de ce principe. Le Code de conduite de Bell énonce des attentes et des responsabilités précises et fournit aux membres du personnel des lignes directrices pratiques pour les aider à mener leurs activités en adoptant une conduite éthique. Les membres du personnel renouvellent leur engagement à respecter le Code de conduite chaque année, afin de garantir qu'ils connaissent et respectent toutes les normes de conduite de Bell.

1.3 Principaux faits récents touchant notre société



La présente section renferme des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne l'acquisition proposée par Bell Canada de Zipy Fiber, la conclusion prévue de l'acquisition et le moment auquel elle devrait avoir lieu, les sources de liquidités que nous prévoyons utiliser pour financer l'acquisition proposée, certains avantages qui devraient découler de l'acquisition proposée, y compris le nombre cible d'emplacements combinés de Bell Canada et de Zipy Fiber, qui auront accès au réseau de fibre optique d'ici la fin de 2028, les perspectives de croissance et la position stratégique de Bell Canada, la cession proposée de la participation de BCE dans MLSE, la conclusion prévue de la cession, le moment auquel elle devrait avoir lieu, l'utilisation prévue par BCE du produit net de la cession proposée et l'accès planifié de Bell Média aux droits sur le contenu liés aux Maple Leafs de Toronto et aux Raptors de Toronto pour les 20 prochaines années, la cession proposée de Northwestel, la conclusion prévue de la cession, le moment auquel elle devrait avoir lieu, l'utilisation prévue par Bell Canada du produit de la cession proposée et son intention de poursuivre son partenariat avec Northwestel après la clôture de la transaction. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Acquisition proposée de Zipy Fiber

Le 4 novembre 2024, BCE a annoncé que Bell Canada avait conclu une entente en vue d'acquérir Zipy Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique de la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis en contrepartie d'environ 3,65 milliards \$ US (environ 5 milliards \$ CA) en trésorerie et de la prise en charge d'une dette nette d'un solde d'environ 1,45 milliard \$ US (environ 2 milliards \$ CA) qui sera transférée à la clôture de l'opération, ce qui représente une valeur transactionnelle d'environ 5,1 milliards \$ US (environ 7 milliards \$ CA). Cette acquisition stratégique devrait renforcer la position de Bell en tant que troisième plus grand fournisseur d'accès Internet par fibre

optique en Amérique du Nord. Ensemble, Bell Canada et Zipy Fiber ont l'objectif d'atteindre un nombre d'environ 12 millions d'emplacements qui auront accès à la fibre optique en Amérique du Nord d'ici la fin de 2028, ce qui devrait accélérer la croissance des abonnés, des produits des activités ordinaires et du BAIIA de Bell. L'opération est assujettie aux conditions de clôture habituelles et à l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation, y compris celles de la Federal Communications Commission et des commissions de services publics de différents États. La clôture de l'acquisition proposée est prévue pour le second semestre de 2025.

Cession de la participation minoritaire dans MLSE

Le 18 septembre 2024, BCE a annoncé la vente de sa participation de 37,5 % dans MLSE à Rogers pour un produit brut de 4,7 milliards \$. L'opération est assujettie à certaines conditions de clôture, notamment les approbations des ligues sportives concernées et les autres approbations habituelles. L'approbation de la part du Bureau de la concurrence a été reçue en décembre 2024. Cette transaction devrait se conclure au milieu de 2025.

BCE a l'intention d'affecter le produit net de 4,2 milliards \$ de cette cession à l'acquisition proposée de Zipy Fiber. En outre, Bell Média a obtenu l'accès aux droits sur le contenu liés aux Maple Leafs de Toronto et aux Raptors de Toronto sur TSN pour les 20 prochaines années dans le cadre d'une entente à long terme avec Rogers, ce qui est également assujetti aux approbations des ligues.

Cession de Northwestel

Le 10 juin 2024, Bell Canada a conclu une entente avec Sixty North Unity, un consortium de communautés autochtones du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, visant la vente de Northwestel, le principal fournisseur de services de télécommunications du Nord canadien, pour un montant à concurrence de 1 milliard \$, sous réserve d'ajustements. Bell Canada prévoit entretenir un partenariat stratégique avec Northwestel une fois la transaction conclue, agissant à la fois comme source de soutien opérationnel et comme client principal de Northwestel. La conclusion de la

transaction est prévue en 2025 et est assujettie à certaines conditions de clôture, notamment l'obtention du financement par Sixty North Unity et la réalisation d'un audit préalable de confirmation. Par conséquent, rien ne garantit que la transaction se concrétisera ultimement. L'approbation de la part du Bureau de la concurrence a été reçue au quatrième trimestre de 2024. Bell Canada a l'intention d'utiliser le produit de la transaction pour réduire sa dette.

Nomination de Hadeer Hassaan au premier poste de cheffe de l'expérience client de Bell

En octobre 2024, Hadeer Hassaan a été promue au nouveau poste de vice-présidente exécutive et cheffe de l'expérience client. Elle dirige les unités opérationnelles Services opérationnels clientèle, Services extérieurs, Numérique, Conception et livraison des canaux de Bell et se concentre sur l'impératif stratégique de Bell qui consiste à promouvoir l'expérience client. Cumulant près de 25 ans d'expérience en télécommunications et en technologie, y compris en matière de conception de l'expérience

utilisateur (UX), Hadeer possède une solide expertise en création de solutions orientées sur le client. Elle a dirigé plusieurs des initiatives de numérisation entreprises récemment chez Bell, en vue d'offrir des expériences exceptionnelles pour tous nos canaux. Hadeer s'est jointe à Bell en 2013 et a occupé différents rôles à responsabilités croissantes avant de devenir première vice-présidente, services opérationnels clientèle en 2022.

1.4 Stratégie de répartition du capital



Nos ressources financières

Cette section comprend des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne le dividende sur actions ordinaires de BCE, le ratio de distribution prévu en 2025 et la cible de la politique de distribution de dividendes, le levier financier net cible prévu dans la politique, la diminution prévue à compter de 2025 du niveau d'endettement de BCE, la réduction prévue des dépenses d'investissement, le statut du RRD et la période pendant laquelle l'escompte offert aux termes de ce régime sera maintenu par BCE, les sources de liquidités que nous prévoyons utiliser pour financer l'acquisition proposée de Zply Fiber, notre objectif de maintenir des notations de première qualité pour la dette de premier rang de Bell Canada, notre objectif de créer une valeur à long terme pour les actionnaires de BCE, l'utilisation prévue du produit net de l'émission, le 18 février 2025, de billets subordonnés de rang inférieur par Bell Canada, ainsi que nos perspectives commerciales, objectifs et plans. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Nous visons à atteindre un équilibre entre l'investissement à long terme en vue de générer une croissance, le renforcement du bilan et l'optimisation de notre coût du capital. Nous continuons de concentrer nos efforts sur le maintien des notations de première qualité pour la dette de premier rang de Bell et la diminution de nos ratios de levier financier net et de distribution afin qu'ils se rapprochent des fourchettes cibles établies dans nos politiques. Notre approche harmonisée et responsable quant à la répartition du capital est orientée sur la création de valeur à long terme pour les actionnaires.

Dividende et politique de distribution de dividendes

Le 6 février 2025, le conseil d'administration de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,9975 \$ par action ordinaire, à payer le 15 avril 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 14 mars 2025. Le conseil d'administration de BCE continuera d'évaluer les dividendes sur les actions ordinaires et la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires. Dans son évaluation, le conseil d'administration de BCE tiendra compte du contexte concurrentiel, de la conjoncture macroéconomique et du cadre réglementaire ainsi que des progrès réalisés en ce qui concerne notre plan d'action stratégique et d'exploitation.

La politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires énoncée de BCE vise un ratio de distribution cible se situant entre 65 % et 75 % des flux de trésorerie disponibles. Notre politique se veut un cadre de référence qui informe les intervenants du marché de l'approche à long terme et de la philosophie de BCE en ce qui a trait à l'affectation de la trésorerie générée par l'entreprise et tient compte de nos priorités stratégiques, de nos occasions de croissance à long terme et de nos besoins en capitaux d'investissement. La politique est conçue pour rester stable à long terme et ne varie pas de manière à tenir compte de l'accélération de nos dépenses d'investissement visant à faire progresser nos investissements dans notre infrastructure de réseau en fibre 5G et 5G+ qui ont eu lieu de 2021 à 2024, des événements transitoires qui touchent le secteur et le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités, des acquisitions stratégiques et des autres événements qui se produisent de temps à autre, et n'est pas censée être ajustée pour refléter ces facteurs. La politique n'a pas pour but de restreindre le conseil d'administration de BCE en ce qui a trait à la déclaration de dividendes et n'oblige pas BCE à déclarer des dividendes d'un montant établi. Par conséquent, les dividendes ne diminuent pas automatiquement au cours d'un exercice où les flux de trésorerie disponibles diminuent et n'augmentent pas automatiquement au cours d'un exercice où les flux de trésorerie disponibles augmentent.

La politique de distribution de dividendes de BCE, le taux de dividende sur actions ordinaires établi et la déclaration de dividendes sont à la discrétion du conseil d'administration de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de distribution de dividendes de BCE sera maintenue ou que sa cible sera atteinte, ni que le dividende sur actions ordinaires sera maintenu, ni que des dividendes seront déclarés. Les taux du dividende et la déclaration des dividendes par le conseil de BCE dépendent des résultats d'exploitation et des résultats financiers de BCE, qui sont pour leur part assujettis à différents risques et hypothèses, dont ceux décrits dans le présent rapport de gestion.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, notre ratio de distribution⁽¹⁾ s'est établi à 125 %, une hausse par rapport à 111 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, en raison de la baisse des flux de trésorerie disponibles et de la hausse des dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires. Les flux de trésorerie disponibles ont diminué de 256 millions \$ en 2024 par rapport à 2023, en raison principalement de la baisse de 958 millions \$ des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, partiellement contrebalancée par la baisse des dépenses d'investissement de 684 millions \$. La diminution de 958 millions \$ des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation est principalement attribuable à une baisse de 377 millions \$, d'un exercice à l'autre, de la variation nette des actifs et des passifs d'exploitation, à l'augmentation de 273 millions \$ des intérêts payés attribuable à l'augmentation des niveaux d'endettement moyens et des taux d'intérêt, à la hausse de 152 millions \$ des coûts liés aux indemnités de départ et autres coûts payés et à l'augmentation de 83 millions \$ des impôts payés, facteurs en partie compensés par une hausse de 172 millions \$ du BAIIA ajusté.

Notre ratio de distribution pour 2024 excédait de 50 % la limite supérieure de la fourchette cible établie dans notre politique, ou environ 1,9 milliard \$, principalement en raison des dépenses d'investissement considérables, alors que nous avons continué à faire des investissements générationnels dans nos réseaux pour soutenir la construction de nos infrastructures de réseau de fibre optique, 5G et 5G+, des indemnités de départ importantes liées aux initiatives de restructuration de l'effectif et de la diminution des flux de trésorerie liés aux actifs et aux passifs d'exploitation.

(1) Le ratio de distribution est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.2, Ratios non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

Au T4 de 2024, le RRD de BCE a été modifié afin de procéder, à la discrétion du conseil d'administration de BCE, à l'émission de nouvelles actions ordinaires sur le capital autorisé à escompte par rapport à la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché des actions ordinaires pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de paiement de dividendes applicable (le « cours moyen »). À compter du dividende payé le 15 janvier 2025, et ultérieurement jusqu'à nouvel ordre, les actions ordinaires distribuées aux termes du RRD sont émises sur le capital autorisé à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen.

Les actions ordinaires remises aux participants au RRD à titre de réinvestissement de dividendes en trésorerie avaient été précédemment achetées sur le marché secondaire sans escompte. L'émission d'actions sur le capital autorisé aux termes du RRD à escompte permet à BCE de conserver de la trésorerie qui, autrement, aurait été versée à titre de dividendes en

trésorerie. Le taux de participation des actionnaires pour le versement de dividendes effectué en janvier 2025 a atteint 34 %, ce qui a permis de conserver un montant en trésorerie de 308 millions \$ et a contribué à une réduction prévue du ratio de distribution en 2025. Le conseil d'administration de BCE évaluera la possibilité de mettre fin à l'escompte aux termes du RRD en 2025, en tenant compte de plusieurs facteurs, y compris le cours de l'action auquel les actions sont émises aux termes du RRD et les progrès de BCE en ce qui concerne ses initiatives visant à réduire son ratio de levier financier net.

Selon les prévisions actuelles, notre ratio de distribution pour 2025 devrait être inférieur à celui de 2024 qui se chiffrait à 125 %. Ces prévisions : i) reflètent une baisse prévue des dépenses d'investissement d'environ 500 millions \$ par rapport à 2024; ii) excluent l'incidence de l'acquisition de Zply Fiber, qui devrait se conclure au cours du second semestre de 2025 et iii) reflètent l'incidence du RRD en actions sur le capital autorisé à escompte.

Adéquation de la rémunération de la haute direction

BCE lie la rémunération de tous les membres de son équipe, y compris les membres de sa haute direction, à leur rendement. Dans le but d'attirer, de motiver et de maintenir en fonction les meilleurs talents, la société offre un programme de rémunération global concurrentiel.

- Salaire de base : il récompense les attributions et les responsabilités rattachées à une fonction ciblant une position à la médiane de notre groupe de référence.
- Intéressements annuels : ils encouragent un rendement solide par rapport aux objectifs annuels individuels et à ceux de l'entreprise.
- Intéressements à long terme : ils sont alignés sur les intérêts à long terme des actionnaires.

Les diverses attributions aux termes du régime d'intéressement à long terme de BCE favorisent l'atteinte de multiples objectifs. Elles sont structurées de manière à créer une valeur durable pour les actionnaires et, à cette fin, d'attirer, de motiver et de maintenir en fonction les membres de la direction requis pour promouvoir la stratégie de l'entreprise et de les récompenser pour leur contribution en vue de concrétiser notre raison d'être qui est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde par la concrétisation de nos six impératifs stratégiques. Nous avons établi une solide corrélation entre les intérêts des actionnaires et ceux des membres de la direction au moyen des régimes d'intéressement fondés sur des titres de capitaux propres à l'intention de ces derniers.

Pratiques exemplaires adoptées par BCE en matière de rémunération des membres de la haute direction

- Exigences strictes en matière d'avoir en actions
- Accent mis sur la rémunération à risque pour les membres de la haute direction
- Politique en cas de changement de contrôle à double condition
- Politique anticouverture à l'égard de l'avoir en actions et de la rémunération incitative
- Dispositions relatives à la récupération de la rémunération du président et chef de la direction et de toutes les personnes occupant le poste de vice-président exécutif ou détenant des options
- Limite des prestations aux termes des régimes de retraite supplémentaires pour les membres de la haute direction de BCE et du versement des primes annuelles, ainsi que des attributions d'intéressement à long terme
- Critères d'acquisition alignés sur les intérêts des actionnaires

Priorités de répartition du capital

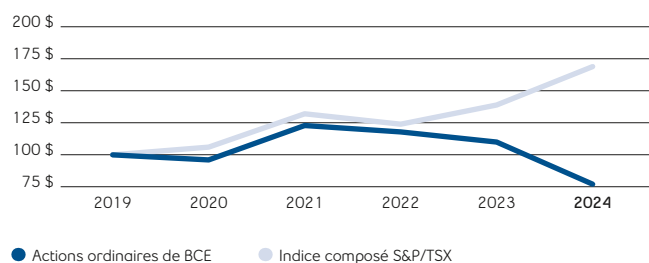
Conformément à nos objectifs relatifs aux marchés financiers, nous visons à maintenir un niveau approprié d'investissement afin de générer la croissance à long terme de notre entreprise, tout en cherchant à maintenir des notations de première qualité pour la dette de premier rang de Bell et en optimisant notre bilan en vue de créer une valeur à long terme pour les actionnaires. Nous redistribuons les flux de trésorerie disponibles excédentaires et les produits provenant de cessions, le cas échéant, de manière équilibrée et aux fins suivantes, entre autres :

- le financement des acquisitions et des investissements stratégiques (notamment les acquisitions de spectre sans fil) pour soutenir la croissance de notre entreprise;
- la réduction de la dette;
- le rachat d'actions dans le cadre des offres publiques de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités.

En 2024, les flux de trésorerie disponibles excédentaires ⁽¹⁾ ont affiché un solde négatif de 725 millions \$, par rapport au solde négatif de 342 millions \$ en 2023. La baisse d'un exercice à l'autre est essentiellement imputable à la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation qui se sont chiffrés à 6 988 millions \$, une baisse de 958 millions \$ d'un exercice à l'autre, du fait principalement de la réduction des fonds provenant du fonds de roulement, de l'augmentation des intérêts payés, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés et de l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé. Ces facteurs ont été en partie compensés par la hausse du BAIIA ajusté.

Valeur totale cumulative sur cinq ans d'un placement de 100 \$ ⁽²⁾

Du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2024



Ce graphique compare la variation annuelle du rendement total annuel cumulatif procuré aux actionnaires par les actions ordinaires de BCE au rendement total annuel cumulatif de l'indice composé S&P/TSX de S&P Global Ratings Canada, une unité d'affaires de S&P Global Canada Corp. (S&P) ⁽³⁾, pour la période de cinq ans close le 31 décembre 2024, en supposant que la valeur initiale du placement était de 100 \$ le 31 décembre 2019 et que tous les dividendes trimestriels subséquents ont été réinvestis.

Structure du capital

Le bilan de BCE est appuyé par des liquidités disponibles ⁽⁴⁾, qui s'élevaient à 4,5 milliards \$ à la fin de 2024, et qui se composaient d'un montant de trésorerie de 1 572 millions \$, d'un montant de 400 millions \$ en placements à court terme, d'un montant de 700 millions \$ disponible en vertu de notre programme de créances titrisées et d'un montant de 1,8 milliard \$ disponible en vertu de nos facilités de crédit renouvelables et liées à l'expansion engagées de 4 milliards \$ et d'un bilan affichant des excédents de solvabilité des régimes de retraite totalisant 3,7 milliards \$. Nous continuons de surveiller les marchés financiers pour saisir des occasions de réduire le coût d'émission de titres d'emprunt et d'optimiser notre coût du capital. Nous nous efforçons de gérer de façon proactive le risque financier découlant du risque de change relatif à nos achats libellés en dollars américains, le risque sur capitaux propres découlant des régimes d'intéressement à long terme fondé sur des titres de capitaux propres de BCE, ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de change associés à nos différents instruments d'emprunt. Nous cherchons également à maintenir des notations de première qualité pour la dette de premier rang de Bell.

Structure d'échéances de la dette à long terme

- Durée moyenne des titres d'emprunt émis de Bell Canada : environ 12,8 ans ⁽⁵⁾;
- Coût moyen après impôt des titres d'emprunt émis : 3,2 % ⁽⁵⁾;
- Tous les titres d'emprunt émis venant à échéance en 2025 sont déjà préfinancés.

Situation de trésorerie ⁽⁵⁾

- Montant de 1,8 milliard \$ pouvant être prélevé de nos facilités de crédit engagées pluriannuelles de 4 milliards \$;
- Capacité disponible de titrisation des créances de 700 millions \$;
- Trésorerie de 1 572 millions \$;
- Placements à court terme de 400 millions \$.

Notations de première qualité pour la dette de premier rang de Bell ^{(5) (6)}

- Notation de la dette à long terme de BBB (élevée) par DBRS Limited (DBRS), de Baa2 par Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et de BBB par S&P.

Nous utilisons diverses mesures pour surveiller notre structure du capital, principalement le ratio de levier financier net et le ratio de distribution.

(1) Les flux de trésorerie disponibles excédentaires sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

(2) Est établie en fonction du cours des actions ordinaires de BCE à la TSX et suppose que les dividendes ont été réinvestis.

(3) À titre de principal indice du marché canadien des actions, l'indice composé S&P/TSX est le principal indicateur par rapport auquel évaluer le rendement total procuré aux actionnaires pour les sociétés canadiennes dont les titres sont inscrits à la cote de la TSX.

(4) Les liquidités disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.1, Mesures financières non conformes aux PCGR, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

(5) Au 31 décembre 2024.

(6) Ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Les notations sont déterminées par les agences de notation en fonction des critères que ces dernières établissent ponctuellement, et ces agences ne formulent aucun commentaire sur le cours des titres ou sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

Au 31 décembre 2024, notre ratio de levier financier net⁽¹⁾ s'élevait à 3,81 fois le BALIA ajusté, une hausse par rapport à 3,48 fois le BALIA ajusté au 31 décembre 2023, en raison des fluctuations des taux de change sur la dette libellée en dollars américains, des acquisitions d'entreprises, dont OUTEDGE et Stratejm Inc. (Stratejm), du paiement final des licences d'utilisation du spectre de la bande de 3 800 MHz obtenues dans le cadre de l'enchère qui a eu lieu en novembre 2023 et des dépenses d'investissement considérables. Ce niveau d'endettement a dépassé le levier financier net cible interne prévu dans notre politique de 3,0 fois le BALIA ajusté, en raison des acquisitions de spectre des services sans fil, des dépenses d'investissement accélérées en vue de faire progresser nos investissements dans notre réseau et notre transformation et du financement d'un certain nombre d'acquisitions stratégiques au cours des dernières années. Nous avons pour objectif de diminuer notre ratio de levier financier net pour qu'il se rapproche de la cible prévue dans notre politique de 3,0 fois le BALIA ajusté. Le niveau d'endettement de BCE devrait commencer à diminuer en 2025, alors que nous affectons le produit de l'émission, effectuée le 18 février 2025, des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe d'un montant en capital total de 2 250 millions \$ US en deux séries (A et B) (les billets subordonnés de rang inférieur) à la réduction de la dette de premier rang, que nous saisissons les occasions de monétiser les actifs secondaires et que nous utilisons le produit de la vente pour renforcer notre bilan et optimiser notre coût du capital. Les billets subordonnés de rang inférieur ont bénéficié d'un traitement en fonds propres à hauteur de 50 % de la part des agences de notation. Afin de nous conformer à cette méthode, à compter de 2025, seulement 50 % de la valeur des billets subordonnés de rang inférieur est considérée comme une dette dans le calcul de notre ratio de levier financier net.

Ratios de BCE en matière de crédit	Cible interne	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Ratio de levier financier net	3,0	3,81	3,48

Bell Canada a fait appel avec succès aux marchés des titres d'emprunt en février 2024 et en mai 2024 pour recueillir un produit brut total de 1 450 millions \$ US (1 951 millions \$ CA) de l'émission de billets aux États-Unis et un produit brut totalisant 1 500 millions \$ de l'émission de débentures à moyen terme (MTN) au Canada. Les émissions en dollars canadiens et en dollars américains ont contribué à maintenir un coût après impôt des titres d'emprunt émis en circulation relativement stable à environ 3,2 % (4,4 % avant impôt) et la durée moyenne jusqu'à l'échéance à environ 12,8 ans. Le produit net de l'émission de 2024 a servi à financer le remboursement des billets, série US-3, d'un montant de 600 millions \$ US, de Bell Canada et le remboursement à l'échéance des débentures MTN de Bell Canada venant à échéance en 2025, au financement du paiement résiduel pour les licences d'utilisation du spectre de la bande de 3 800 MHz obtenues par Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) dans le cadre de la vente aux enchères du spectre de la bande de 3 800 MHz du gouvernement canadien, au remboursement de la dette à court terme et aux besoins généraux de l'entreprise.

En mai 2024, Bell Canada a renouvelé son prospectus préalable de base simplifié, qui permet à Bell Canada d'offrir de temps à autre des titres d'emprunt jusqu'au 9 juin 2026. Les titres d'emprunt seront pleinement et inconditionnellement garantis par BCE. Conformément à ce qui s'est fait dans le passé, le prospectus préalable de base simplifié a été renouvelé afin de permettre à Bell Canada de continuer de profiter d'une souplesse financière et d'un accès efficace aux marchés financiers du Canada.

Après la clôture de l'exercice, le 6 février 2025, Bell Canada a modifié et mis à jour son prospectus préalable de base simplifié pour, notamment, modifier la description et les caractéristiques des titres d'emprunt qui pourraient être émis en vertu de ce prospectus de façon à permettre l'émission de titres d'emprunt subordonnés (y compris la dette subordonnée de rang inférieur) au Canada et aux États-Unis, en vertu de un ou plusieurs nouveaux actes de fiducie, comme il est expliqué plus en détail ci-après.

Après la clôture de l'exercice, le 18 février 2025, Bell Canada a réalisé l'émission de billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe en deux séries (A et B) d'un montant en capital total de 2 250 millions \$ US (3 187 millions \$ CA).

Les billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série A, d'un montant de 1 000 millions \$ US (1 416 millions \$ CA), venant à échéance en 2055, portent intérêt initialement à un taux annuel de 6,875 % et seront rajustés tous les cinq ans à compter du 15 septembre 2030 à un taux annuel correspondant au taux des bons du Trésor des États-Unis à cinq ans majoré d'un écart de 2,390 %, à condition que le taux d'intérêt au cours d'une période donnée de cinq ans ne soit pas rajusté à un taux inférieur à 6,875 %. Les billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série B, d'un montant de 1 250 millions \$ US (1 771 millions \$ CA), venant à échéance en 2055, portent intérêt initialement à un taux annuel de 7,000 % et seront rajustés tous les cinq ans à compter du 15 septembre 2035 à un taux annuel correspondant au taux des bons du Trésor des États-Unis à cinq ans majoré d'un écart de 2,363 %, à condition que le taux d'intérêt au cours d'une période donnée de cinq ans ne soit pas rajusté à un taux inférieur à 7,000 %. Bell Canada peut racheter l'une ou l'autre des séries des billets subordonnés de rang inférieur, en totalité ou en partie, à un prix de rachat équivalent à 100 % du capital total à compter des premières dates de rajustement applicables. Le produit net de l'émission devrait servir au rachat ou au remboursement, le cas échéant, de la dette de premier rang de Bell et aux besoins généraux de l'entreprise.

Le financement de l'acquisition de Ziplly Fiber a été structuré de façon à maintenir les notations de première qualité de la dette de premier rang de Bell Canada. Une tranche d'environ 4,2 milliards \$ du prix d'acquisition de Ziplly Fiber d'environ 5,0 milliards \$ devrait être financée au moyen du produit net de la vente par BCE de sa participation dans MLSE. À l'heure actuelle, BCE prévoit financer le solde du prix d'achat au moyen de son régime RRD en actions sur le capital autorisé à escompte. Dans l'éventualité où la conclusion de la vente de la participation de BCE dans MLSE a lieu après la conclusion de l'acquisition de Ziplly Fiber, le 1^{er} novembre 2024, Bell Canada a conclu une lettre d'engagement (la lettre d'engagement) visant la facilité de prêt à terme non garantie (la facilité à terme liée à Ziplly) de 3 700 millions \$ US (5 324 millions \$ CA), de laquelle des montants peuvent être prélevés pour financer l'acquisition de Ziplly Fiber. Après la clôture de l'exercice et conformément aux modalités de la lettre d'engagement, Bell Canada a réduit de 965 millions \$ US (1 375 millions \$ CA) le montant total de la lettre d'engagement, ce qui a réduit l'engagement aux termes de la lettre, le faisant passer à 2 735 millions \$ US (3 949 millions \$ CA). La facilité à terme liée à Ziplly sera garantie par BCE et sera disponible, au besoin, pour un prélèvement unique à la date de la conclusion de l'acquisition de Ziplly Fiber, qui devrait avoir lieu au cours du second semestre de 2025. Les emprunts aux termes de la facilité à terme liée à Ziplly seront assujettis aux conditions habituelles, y compris la signature des documents définitifs.

(1) Le ratio de levier financier net est une mesure de gestion du capital. Se reporter à la section 11.4, Mesures de gestion du capital du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion du risque

Philosophie en matière de gouvernance d'entreprise

Le conseil et la direction de BCE sont d'avis que la mise en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise favorise la réalisation de résultats exceptionnels pour ce qui est de créer et de maintenir de la valeur pour les actionnaires. C'est pourquoi nous visons continuellement à consolider nos pratiques de gouvernance et d'éthique d'entreprise en adoptant les meilleures pratiques et en faisant preuve de transparence et de responsabilité envers nos actionnaires. Le conseil a la responsabilité de superviser les activités commerciales et les affaires internes de la société.

Le tableau ci-dessous indique nos meilleures pratiques en matière d'information du conseil et de gouvernance :

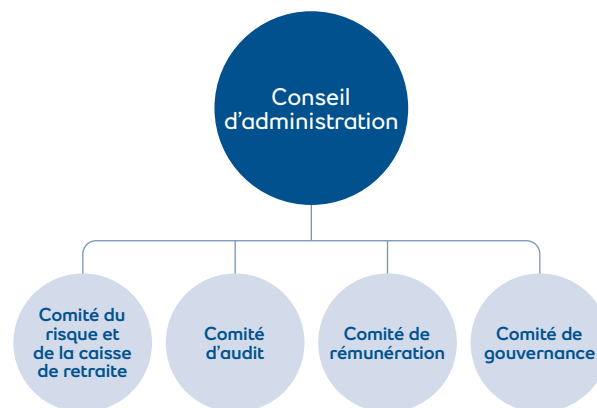
✓ Les membres du conseil sont TOUS indépendants (sauf le chef de la direction)	✓ Lignes directrices sur la durée des mandats des membres du conseil
99 % Présence des membres du conseil aux réunions du conseil et de ses comités en 2024	✓ Renouvellement du conseil : 6 candidats au poste d'administrateur non dirigeant ≤ mandat de 7 ans Durée moyenne du mandat : 5,69 ans
✓ Les membres des comités du conseil sont tous indépendants	✓ Ligne directrice sur l'actionnariat des membres du conseil et des membres de la haute direction
✓ Politique sur la diversité du conseil et objectif fixé pour la représentation de la diversité de genre	✓ Code de conduite et programme d'éthique
✓ Élection annuelle de tous les membres du conseil	✓ Vote consultatif annuel sur la rémunération des membres de la haute direction
✓ Les membres du conseil sont élus individuellement	✓ Processus structuré d'évaluation des membres du conseil
✓ Élection des membres du conseil à la majorité des voix exprimées	✓ Pratiques du conseil en matière de surveillance des risques
✓ Séparation des rôles du président du conseil et du chef de la direction	✓ Examen par le conseil de la stratégie ESG
✓ Lignes directrices sur l'appartenance des membres du conseil aux mêmes conseils	✓ Solide planification de la relève

Pour obtenir plus de détails, se reporter au plus récent document *Avis d'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de procuration de la direction* de BCE (circulaire de procuration), déposé auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponible à [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca)) et fourni à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponible à [sec.gov](https://www.sec.gov)) et disponible sur le site Web de BCE, à [BCE.ca](https://www.bce.ca).

Cadre de gouvernance sur les risques

Surveillance exercée par le conseil

Tous les membres du conseil de BCE ont la responsabilité d'identifier et de surveiller les principaux risques auxquels nos activités sont exposées et de chercher à assurer l'existence de processus qui visent à identifier, à contrôler et à gérer les risques de façon efficace. Ces processus ont pour objectif de réduire les risques, et non de les éliminer. Par risque, nous entendons la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Le conseil assume une responsabilité pleine et entière à l'égard du risque; toutefois, il délègue la responsabilité de certains éléments du programme de surveillance des risques à des comités du conseil afin de veiller à ce que ces risques soient traités avec une expertise, une attention et une diligence appropriées, et ces comités tiennent le conseil régulièrement informé.



L'information sur les risques est analysée par le conseil ou les comités pertinents tout au long de l'exercice, et les leaders d'affaires présentent des mises à jour périodiques au fur et à mesure qu'ils mettent en œuvre les stratégies d'affaires et les activités liées aux risques et à leur réduction.

- Le comité du risque et de la caisse de retraite est responsable de surveiller le cadre de gouvernance sur les risques de l'entreprise, qui a été créé pour identifier, évaluer, atténuer et présenter les principaux risques auxquels BCE est exposée. En vertu de sa charte, le comité du risque et de la caisse de retraite doit surveiller les risques liés à la résilience des réseaux, aux plans de continuité des activités, aux plans en cas d'arrêt de travail et aux plans de reprise après sinistre, à la réglementation et aux politiques publiques, à la gestion de l'information et à la protection de la vie privée, à l'IA, à la sécurité de l'information (y compris la cybersécurité), et à la sécurité physique, à la fraude, à la gestion des fournisseurs, à la réputation et aux facteurs ESG (y compris les changements climatiques), à la technologie, à la sécurité, à la situation géopolitique, à la caisse de retraite et à d'autres risques, si nécessaire. Le comité du risque et de la caisse de retraite reçoit des rapports sur des questions liées à la sécurité, y compris la sécurité de l'information (dont la cybersécurité) et à l'environnement tous les trimestres, et aux questions liées à l'IA annuellement.
- Le comité d'audit est responsable de superviser l'intégrité de nos états financiers et de l'information connexe, l'évaluation par la direction de l'efficacité du contrôle interne et l'information que la direction présente à cet égard ainsi que les processus en matière de la gestion des risques en ce qui concerne la présentation et la gestion de l'information financière.
- Le comité des ressources en cadres et de rémunération (comité de rémunération) surveille les risques qui ont trait à la rémunération, à la planification de la relève ainsi qu'aux politiques et pratiques en milieu de travail.
- Le comité de gouvernance du conseil (comité de gouvernance) aide le conseil à élaborer et à mettre en œuvre les principes et les lignes directrices de BCE en matière de gouvernance d'entreprise, à identifier les personnes qualifiées pour devenir membre du conseil et à déterminer la composition du conseil et de ses comités. Le comité de gouvernance est responsable de superviser notre stratégie liée aux facteurs ESG (y compris la stratégie en matière de changements climatiques et les enjeux liés au climat ainsi que les questions de main-d'œuvre liées à la chaîne d'approvisionnement) et les stratégies visant à protéger ou à rehausser la réputation de la société, l'intégration de ces stratégies dans la stratégie globale de l'entreprise et la communication de l'information sur les questions liées aux facteurs ESG. Ce comité est également responsable de superviser les politiques de la société relativement à la conduite des affaires, à l'éthique, à la communication de l'information significative et à la gouvernance en matière d'IA.

Culture de gestion des risques

La culture de gestion des risques est solidement implantée chez BCE, et le conseil, le comité du risque et de la caisse de retraite ainsi que le président et chef de la direction font tout ce qu'ils peuvent pour la faire rayonner à tous les niveaux de l'entreprise. Elle marque de son empreinte les activités quotidiennes et est indissociable de la structure et des principes opérationnels orientant la réalisation des impératifs stratégiques de l'entreprise.

Le président et chef de la direction, choisi par le conseil, a établi son orientation stratégique au moyen de l'établissement de six impératifs stratégiques et axe la gestion des risques sur les facteurs susceptibles d'influer sur la réalisation de ces impératifs stratégiques. Malgré les défis à relever posés par l'évolution constante de la conjoncture économique et des conditions dans le secteur, si les objectifs stratégiques, les attentes en matière de rendement, la gestion des risques et les principes d'intégrité à respecter dans l'exécution des activités sont clairs, tous les aspects de notre entreprise seront marqués par la rigueur et l'équilibre.

Cadre de gestion des risques

Le programme de surveillance des risques de BCE incombe au conseil, mais les unités opérationnelles jouent un rôle primordial dans la détermination et la gestion des risques en amont. Ces unités sont appuyées par divers groupes de soutien au sein de l'entreprise, lesquels leur offrent une expertise indépendante pour soutenir l'implantation des méthodes de gestion des risques en collaboration avec les unités opérationnelles. Le groupe d'audit interne offre pour sa part une autre forme d'expertise et de certification en fournissant orientation et appui aux unités opérationnelles et aux groupes de soutien de l'entreprise. Son rôle est aussi de présenter au comité d'audit, au comité du risque et de la caisse de retraite et, au besoin, aux autres comités du conseil, une perspective indépendante de la situation sur le plan des risques et du contrôle au sein de l'entreprise. Pris ensemble, ces éléments constituent ce que l'on peut qualifier de « trois lignes de défense » pour la gestion des risques. Bien que le cadre de gestion des risques décrit dans la présente section 1.5 soit en accord avec les pratiques courantes de l'industrie, rien ne garantit qu'il permettra d'empêcher la survenance d'événements susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation.



Première ligne de défense – unités opérationnelles

La première ligne de défense désigne les membres de la direction de nos unités opérationnelles, qui doivent comprendre les activités de manière approfondie ainsi que les résultats financiers qui les sous-tendent. Des examens de la performance opérationnelle, auxquels prennent part les membres de la direction et les cadres supérieurs de l'entreprise, sont régulièrement effectués. Rigoureux et précis, ce processus est également fermement axé sur les objectifs de performance, ce qui favorise la reddition de comptes et la transparence, à l'appui de nos pratiques en matière de gestion des risques.

Lorsque des risques surgissent dans l'environnement commercial, nous en discutons avec diverses instances bien établies pour bien cerner les tenants et les aboutissants et tenter de voir si ces risques sont susceptibles de toucher notre entreprise. Les membres de la direction et les cadres supérieurs jouent un rôle indispensable en ce qui a trait à l'identification, à l'évaluation, à l'atténuation et à la communication des risques à tous les niveaux. La présentation des risques proprement dite s'effectue lors de séances de planification stratégique, de présentations par les membres de la direction au conseil ainsi que par les canaux officiels de communication de l'information sur les risques utilisés par le conseil et le comité du risque et de la caisse de retraite tout au long de l'exercice.

Il incombe également aux membres de la direction de maintenir des contrôles internes efficaces et de mettre en œuvre des procédures de gestion des risques et de contrôle quotidiennement. Chaque unité opérationnelle élabore ses propres contrôles et procédures répondant aux besoins de son contexte opérationnel particulier.

Deuxième ligne de défense – groupes de soutien de l'entreprise

BCE est une très grande entreprise : elle comptait 40 390 membres du personnel au 31 décembre 2024 et de multiples unités d'affaires et elle est exposée à de nombreux risques qui changent continuellement sous l'effet de divers facteurs internes et externes. Dans le contexte d'une grande entreprise, il est normal que la gestion de certaines fonctions soit centralisée afin d'assurer l'efficacité, les économies d'échelle et l'uniformité. La première ligne de défense joue un rôle souvent capital pour ce qui est de l'identification et de la gestion des risques d'entreprise; dans de nombreux cas, les membres de la direction des unités opérationnelles travaillent en collaboration avec les groupes de soutien de l'entreprise et s'en remettent à ces derniers. Ces groupes, qui constituent la deuxième ligne de défense, comprennent les Affaires réglementaires, les Finances, la Sûreté de l'entreprise, la Gestion des risques de l'entreprise, les Affaires juridiques, la Responsabilité d'entreprise, les Ressources humaines, l'Immobilier et l'Approvisionnement.

Groupe Affaires juridiques et réglementaires : ce groupe est responsable de la gestion des questions réglementaires, notamment en ce qui a trait à l'éventail croissant d'obligations établies dans les nouvelles lois de droit à la vie privée et de protection des renseignements personnels qui sont en voie d'être adoptées au Canada et ailleurs dans le monde. BCE a élaboré, et maintient en vigueur, une politique améliorée en matière de gouvernance des données qui englobe la protection et l'utilisation appropriée des données à toutes les étapes de leur cycle de vie. Une part importante du programme de gouvernance des données repose sur les activités du groupe Sûreté de l'entreprise décrites ci-dessous : ces deux groupes travaillent en collaboration avec les propriétaires de données, les dépositaires de données et d'autres membres du personnel concernés pour s'assurer que la politique est adéquatement mise en œuvre. Nous sommes conscients qu'une approche rigoureuse appliquée de façon systématique en matière de gouvernance des données est essentielle pour maintenir l'approbation sociale nécessaire à la réalisation de nos objectifs commerciaux. Pour en savoir plus sur notre approche en matière de vie privée et de sécurité des données, se reporter à la section 1.6, *Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise* du présent rapport de gestion.

Groupe des Finances : le groupe des Finances de BCE joue un rôle décisif en ce qui a trait à l'identification, à l'évaluation et à la gestion des risques au moyen d'un certain nombre d'activités, notamment la gestion de la performance financière, la présentation de l'information financière externe, la gestion des régimes de retraite, la gestion du capital et les pratiques de surveillance et de mise en œuvre dans le cadre de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et des lois canadiennes similaires sur les valeurs mobilières, ce qui comprend l'établissement et l'application d'un contrôle interne approprié à l'égard de l'information financière. Par ailleurs, BCE a établi et applique des contrôles et procédures de communication de l'information dans le but de s'assurer que l'information qu'elle communique au public, notamment ses

risques d'entreprise, est adéquatement enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus. Pour des renseignements supplémentaires sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information de BCE, se reporter à la circulaire de procuration et à la rubrique 12, *Efficacité des contrôles internes* du présent rapport de gestion.

Groupe Sûreté de l'entreprise : ce groupe est responsable de tous les aspects de la sûreté, ce qui exige d'avoir une connaissance approfondie de l'entreprise, du contexte des risques et de l'environnement des parties prenantes externes. S'appuyant sur ces connaissances, le groupe Sûreté de l'entreprise établit les normes de performance à respecter dans l'ensemble de l'organisation, en formulant des politiques et des directives qui définissent les exigences visant à protéger les membres de l'équipe, les actifs de la société et les renseignements. Dans des domaines où il y a des risques élevés et en évolution, comme la sécurité de l'information, le groupe Sûreté de l'entreprise mobilise son expérience et ses compétences afin d'établir des stratégies en vue d'atténuer les risques pour l'entreprise. Par exemple, nous avons mis sur pied des formations de sensibilisation à la sécurité et mis en œuvre des politiques et directives à cet égard afin d'atténuer les risques découlant des menaces à la sécurité de l'information. Nous nous appuyons également sur des évaluations de la sécurité dans le cadre de l'identification des risques et nous examinons les projets afin de nous assurer que les systèmes qui sont déployés ont été soumis au niveau de contrôle approprié, ce qui comprend la gestion des accès, la gestion de la vulnérabilité, le contrôle de la sécurité et les tests qui en découlent. Nous évaluons et cherchons à adapter nos politiques et nos directives relatives à la sécurité conçues pour protéger nos informations et nos actifs en tenant compte de l'évolution continue et de la complexité accrue des menaces à la sécurité de l'information. Cependant, étant donné la complexité et l'envergure de nos activités, de l'infrastructure du réseau, des technologies et des systèmes de TI connexes, rien ne garantit que les politiques et les directives en place empêcheront la survenance de toutes les atteintes à la sécurité de l'information possibles. De plus, même si BCE a souscrit une police d'assurance couvrant le risque lié à la sécurité de l'information, rien ne garantit que la police d'assurance détenue couvrira les coûts, les dommages-intérêts, les passifs ou les pertes qui pourraient découler de la survenance d'une atteinte à la sécurité de l'information.

Groupe Gestion des risques de l'entreprise : ce groupe travaille en collaboration avec l'ensemble de la société pour recueillir de l'information et faire rapport sur l'évaluation que fait l'entreprise des principaux risques auxquels elle est confrontée. Une fois par année, les membres de la haute direction participent à un sondage sur les risques qui constitue un important point de référence dans le cadre du processus global d'évaluation des risques.

En plus des activités décrites ci-dessus, la deuxième ligne de défense sert à établir et à faire fonctionner les mécanismes de surveillance axés sur des secteurs de risque pertinents ainsi qu'à resserrer les liens entre la première et la deuxième ligne de défense. De cette manière, on s'assure de bien comprendre les risques émergents, leur pertinence pour l'entreprise et les plans d'atténuation proposés.

Afin de coordonner davantage les efforts mis en œuvre par la première et la deuxième ligne de défense, BCE a mis sur pied le Comité de surveillance de la santé, de la sécurité, de la sûreté, de l'environnement et de la conformité (Comité de surveillance SSSEC). Un nombre important des plus hauts membres de la direction de BCE siègent au Comité de surveillance SSSEC, dont le mandat est de surveiller les risques et les possibilités stratégiques de BCE en matière de sûreté (y compris la sécurité de l'information), de conformité, d'environnement ainsi que de santé et sécurité. Ce comité interfonctionnel cherche à s'assurer que tous les risques pertinents sont adéquatement identifiés et que les mesures d'atténuation sont bien intégrées dans l'entreprise, avec la mise en place des ressources suffisantes pour les appuyer. Les coprésidents du Comité de surveillance SSSEC font rapport au comité du risque et de la caisse de retraite, au comité de gouvernance et au comité de la rémunération du conseil d'administration.

De plus, nous avons mis sur pied des comités de direction qui relèvent du comité de surveillance SSSEC : i) le Conseil de la responsabilité d'entreprise appuie l'évolution de notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise et gère de façon proactive les questions liées aux facteurs ESG de manière intégrée; le Conseil de la responsabilité d'entreprise est également redevable au Comité de divulgation et de conformité de BCE en ce qui concerne les informations à fournir en matière d'ESG; ii) le Conseil de l'énergie assure la supervision de la consommation globale d'énergie et du progrès réalisé pour atteindre les cibles de réduction des émissions de GES de Bell (les cibles basées sur la science et l'objectif de devenir carboneutre en ce qui a trait à nos émissions de GES (portée 1 et 2 seulement) liées à nos activités en 2025); iii) le Groupe de travail sur la résilience climatique aide à mettre en place une gouvernance sur la résilience climatique afin de faire face aux répercussions éventuelles des changements climatiques; iv) le Bureau de la responsabilité en matière d'IA surveille les programmes d'IA, les risques, la mise en œuvre de notre cadre éthique lié à l'IA, les développements des technologies de l'IA et leurs applications ainsi que l'évolution sur le plan juridique et réglementaire ayant une incidence sur l'IA; v) le Comité directeur de la sécurité de l'information harmonise la stratégie du programme lié à

la sécurité de l'information, en tenant compte des risques de fraude et des menaces actuelles et émergentes, les placements et les ressources aux priorités de BCE; vi) le Programme de mise en œuvre des activités liées à la sécurité de l'information examine les projets stratégiques et tactiques relatifs à la sécurité de l'information au cours de l'exercice et vii) le Forum de Bell sur la sécurité de l'information accroît la sensibilisation à la stratégie de notre programme de sécurité de l'information et sollicite des commentaires sur les répercussions sur l'entreprise.

Troisième ligne de défense – groupe d'audit interne

L'audit interne, un volet du système global d'information de gestion et de contrôle, doit assumer le rôle d'un organe d'évaluation indépendant. Son mandat est de présenter au comité d'audit, au comité du risque et de la caisse de retraite et aux autres comités du conseil, au besoin, et à la direction un portrait objectif du contexte des risques et de l'environnement de contrôle de l'entreprise afin d'aider la direction à prendre les mesures nécessaires pour réaliser les impératifs stratégiques de BCE et d'assurer une présence en matière d'audit dans l'ensemble de l'entreprise de BCE et de ses filiales.

1.6 Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos objectifs ESG. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion et la sous-section *Hypothèses* à la fin de la section 1.6. Pour obtenir des explications sur certains termes, mesures et cibles liés aux changements climatiques mentionnés dans la section 1.6, y compris, sans s'y limiter, « carboneutre », « cibles basées sur la science » et « zéro émission nette », veuillez vous reporter à la section *Explication de certains termes, mesures et cibles liés aux changements climatiques* à la fin de la section 1.6.

Depuis sa fondation en 1880, Bell aide les Canadiens à communiquer entre eux et avec le reste du monde. Notre approche en ce qui concerne la responsabilité d'entreprise consiste à gérer l'entreprise de façon à favoriser la prospérité sociale et économique de nos collectivités tout en protégeant l'environnement.

La responsabilité d'entreprise est à la base de nos six impératifs stratégiques

La responsabilité d'entreprise est au cœur de chacun des six impératifs stratégiques qui orientent les politiques, les décisions et les actions de BCE⁽¹⁾. En tant que l'une des plus grandes sociétés du Canada, nous sommes déterminés à améliorer continuellement notre impact et notre contribution à la société grâce à nos déploiements de réseaux et à nos investissements dans des initiatives en santé mentale, dans la durabilité environnementale et dans la mobilisation en milieu de travail. Cette approche favorise également la réalisation de notre raison d'être, qui est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.

Notre approche en matière de responsabilité d'entreprise s'appuie sur un ensemble de principes directeurs qui soutiennent notre stratégie et nos politiques d'entreprise dans toute l'organisation. Grâce à nos propres processus internes et à la rétroaction des parties prenantes, nous avons priorisé et fixé des objectifs clairs afin de traiter les questions et les occasions qui se présentent en ce qui concerne la durabilité en vue d'améliorer la durabilité à l'échelle de BCE. De façon constante, nous mesurons et nous rendons compte de nos progrès. En utilisant ces mesures, nous nous efforçons d'afficher une performance solide sur le plan environnemental, de créer un milieu de travail inclusif, de gérer la gouvernance des données et de protéger et d'établir des communautés plus fortes et plus saines.

Le conseil a établi une structure claire pour la supervision de nos programmes de responsabilité d'entreprise et de notre approche visant les pratiques liées aux facteurs ESG, la responsabilité première relevant de divers comités. Le comité de gouvernance est responsable de la supervision de notre stratégie liée aux facteurs ESG et de la communication de l'information, ce qui comprend la prise en compte des facteurs ESG dans la stratégie de la société et le suivi de la mise en œuvre des programmes, des objectifs et des principales initiatives liés aux facteurs ESG. De plus, le comité est responsable de la surveillance des risques liés aux changements climatiques et de l'information à communiquer sur ce sujet et de nos pratiques et de nos politiques de gouvernance, y compris

celles relatives à la conduite des affaires, à l'éthique et à l'IA. En outre, le comité du risque et de la caisse de retraite surveille les risques qui pourraient avoir une incidence sur nos activités, comme les risques liés à la sécurité, à la continuité des activités, à la chaîne d'approvisionnement, à l'IA et aux facteurs ESG, tandis que le comité d'audit surveille les questions ESG importantes qui pourraient avoir une incidence sur la présentation de l'information financière et approuve les informations à fournir sur les risques et les hypothèses. Le comité de rémunération surveille les questions relatives aux ressources humaines et effectue le suivi du rendement de l'entreprise par rapport à nos cibles ESG. Depuis 2020, le comité de rémunération a officiellement ajouté les cibles ESG aux mesures de performance de la société comprises dans les mesures du régime de rémunération incitative annuelle. Depuis 2022, afin de refléter la façon dont les facteurs ESG s'inscrivent dans la stratégie globale de l'entreprise, nous établissons et suivons notre rendement au moyen de mesures liées aux facteurs ESG, qui sont intégrées dans la note pour les impératifs stratégiques et qui représentent, au total, au moins 30 % de la note globale pour les impératifs stratégiques. Le progrès sur nos impératifs stratégiques représente une pondération de 40 % de l'indice du rendement de l'entreprise dans le régime de rémunération incitative annuelle.

Depuis 1993, BCE publie un rapport de responsabilité d'entreprise qui détaille notre performance en matière de gestion des questions ESG. En 2022, pour la première fois, nous avons combiné notre performance financière et non financière (aussi appelée performance liée aux facteurs ESG ou à la durabilité) dans un Rapport annuel intégré respectant les principes du cadre d'information intégrée, qui fait maintenant partie de l'IFRS Foundation. À notre avis, cette approche fournit une base utile pour présenter la façon dont nous créons une valeur durable pour nos parties prenantes au fil du temps. Les six formes de capital (nos réseaux, notre clientèle et nos relations, nos produits et services, notre environnement, notre équipe et nos ressources financières) qui servent à créer de la valeur font partie intégrante de ce cadre.

(1) Chez Bell, nous poursuivons notre engagement envers la responsabilité d'entreprise tout en adaptant nos pratiques et nos politiques pour nous assurer que nous nous conformons aux lois applicables et aux pratiques et aux politiques en vigueur dans les différents territoires où nous exerçons nos activités.

Nos réseaux



Nos réseaux et nos services sont importants pour les communautés que nous servons, l'économie du pays et la société canadienne dans son ensemble. Nos réseaux sont essentiels à notre capacité à offrir des services sans fil, des services sur fil et des services de radiodiffusion. Nous travaillons en étroite collaboration avec les gouvernements, les organismes de réglementation et notre clientèle afin de maximiser ces bienfaits sociaux.

De plus, la protection de la vie privée et la sécurité des données présentent à la fois des risques potentiels importants et des occasions intéressantes pour toutes les entreprises participant à l'économie numérique. Elles font l'objet d'obligations de plus en plus vastes en vertu notamment des nouvelles lois sur la protection de la vie privée et des données promulguées au Canada et partout dans le monde. Notre clientèle, les membres de notre équipe et les investisseurs s'attendent de plus en plus à ce que nous fassions la preuve que nous recueillons les données de façon appropriée, les utilisons à des fins qui servent leurs intérêts et en assurons la protection.

L'accès numérique contribue à la création de valeur

Les réseaux de communications avancés procurent un accès à un vaste ensemble d'activités quotidiennes à toute la population canadienne. Les technologies réseau d'avant-garde de Bell sont quant à elles une part importante des infrastructures canadiennes modernes. Nos réseaux offrent aux consommateurs et aux entreprises de nouvelles façons plus puissantes de se connecter, de se développer et de croître dès aujourd'hui, tout en favorisant des innovations tournées vers l'avenir.

Nos activités et leurs résultats

Les investissements de Bell procurent des avantages directs à notre clientèle, par exemple, en permettant à un plus grand nombre de consommateurs de communiquer plus facilement avec leurs familles et leurs amis et en leur offrant des occasions d'apprentissage à distance et de divertissement, et en aidant les entreprises et les collectivités à fonctionner plus efficacement et à croître au sein d'une économie numérique. En parallèle, en continuant de combler l'écart qui sépare les collectivités sur le plan numérique, nous soutenons également la croissance de nos fournisseurs et de nos partenaires et nous stimulons l'innovation dans l'ensemble de l'écosystème numérique canadien.

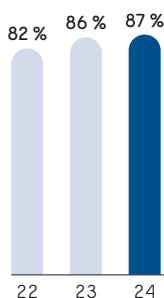
En 2024, les dépenses d'investissement de Bell se sont élevées à 3,9 milliards \$, alors que nous poursuivions le déploiement du réseau de fibre optique permettant la connexion directe des foyers et des entreprises et de la connectivité sans fil sur le réseau 5G dans l'ensemble de notre zone de couverture. Grâce à ces investissements, le réseau entièrement optique de Bell était offert à un total de 7,8 millions d'emplacements à la fin de 2024.

Les technologies sans fil et de réseaux de Bell constituent une partie importante de l'infrastructure du Canada au 21^e siècle. Le réseau sans fil LTE de Bell rejoignait 99 % de la population canadienne à la fin de 2020. Depuis, nous avons lancé notre réseau 5G et élargi sa zone de couverture dans les centres urbains et ruraux, et nous rejoignons 87 % de la population canadienne à la fin de 2024.

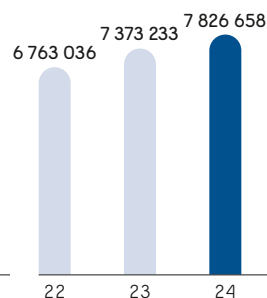
L'investissement dans la sécurité, la capacité et la résilience du réseau a permis à Bell d'afficher un taux de fiabilité du réseau de 99,9947 % en 2024. Nos investissements procurent un réseau principal dont l'architecture, la diversité et la redondance, y compris des voies de transport multiples, réduisent au minimum le risque d'interruptions majeures du service. De plus, nous avisons notre clientèle de façon proactive afin de les tenir au courant dans le cas où les services sont perturbés.

Indicateurs clés

Couverture du réseau 5G aux 31 décembre



Couverture du réseau Internet pure fibre



Fiabilité du réseau de Bell ⁽¹⁾



(1) Le taux de fiabilité du réseau de Bell fait référence à nos connexions des services Internet haute vitesse du réseau de fibre jusqu'au domicile (FTTH).

La gouvernance des données contribue à la création de valeur

Nous sommes conscients que pour concrétiser notre raison d'être qui est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde, nous devons conserver l'approbation sociale de notre clientèle et de tous les Canadiens et les Canadiennes afin de pouvoir recueillir et utiliser des données dans le cadre de nos activités. Une approche rigoureuse et cohérente de la gouvernance de données est essentielle pour maintenir cette approbation sociale en accordant la priorité au respect de la confidentialité des données de notre clientèle et en protégeant ces données des menaces à la sécurité de l'information. À l'inverse, ne pas répondre aux attentes de la clientèle concernant l'utilisation appropriée et la protection de leurs données pourrait nuire à notre réputation et à nos activités et avoir des conséquences financières défavorables pour notre société.

Nos activités et leurs résultats

Notre approche de gouvernance de données englobe la protection et l'utilisation appropriée des données tout au long de leur cycle de vie, et nous considérons la gouvernance de données comme un facteur primordial à considérer dans toutes nos décisions relatives aux initiatives commerciales et aux technologies. Nous avons une politique en matière de gouvernance de données qui couvre la protection de la vie privée, la sécurité de l'information, la gestion de l'accès aux données et la gestion des dossiers. Tous les membres du personnel suivent une formation sur la gouvernance des données dans le cadre de notre formation bisannuelle obligatoire sur le Code de conduite. En 2024, Bell a poursuivi ses investissements importants visant le personnel, les processus et la technologie afin de protéger les renseignements confidentiels dans le contexte de l'évolution des menaces à la cybersécurité.

Indicateur clé

	2022	2023	2024
Nombre de plaintes fondées non résolues concernant la protection de la vie privée ⁽¹⁾ soumises au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada	—	—	—

La gouvernance en matière de sécurité de l'information contribue à la création de valeur

Comme les Canadiens sont de plus en plus connectés sur le plan numérique, les menaces informatiques sont plus fréquentes. Nous devons être en mesure d'identifier les risques liés à la sécurité de l'information et de prendre les mesures nécessaires à temps pour protéger notre part de marché et notre réputation. Ces efforts s'inscrivent dans notre impératif stratégique *Promouvoir l'expérience client*, tout en nous permettant de réduire notre exposition aux cyberattaques. Se prémunir contre les violations de données réduit aussi les risques juridiques et les coûts engagés pour régler les incidents de sécurité, ce qui s'aligne sur notre impératif stratégique *Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace*.

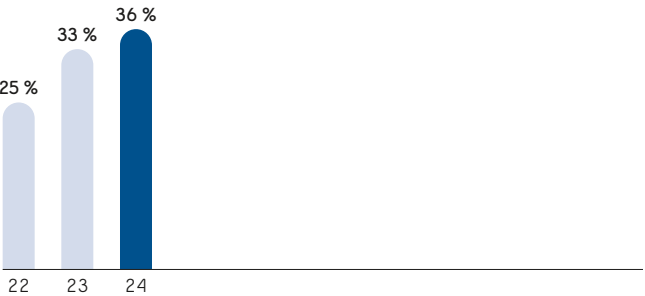
Nos activités et leurs résultats

Nous nous efforçons de garder la confiance de notre clientèle quant à la protection de ses données. Pour ce faire, nous avons mis en place et en œuvre des programmes de prévention, de détection et de correction pour gérer les menaces à la sécurité. Nous aidons à définir les pratiques de notre secteur en matière de sécurité et de gestion des risques et nous donnons des formations à nos équipes sur la protection des données.

En 2023, nous avons harmonisé notre programme afin de respecter les exigences de la norme ISO/IEC 27001 et nous avons continué de l'utiliser comme base pour enrichir et maintenir notre système de gestion de la sécurité de l'information. Notre programme de formation sur la sécurité de l'information *Soyez cyberavisé* comprend l'accès à notre plateforme spécialisée de sensibilisation à la cybersécurité, des simulations d'hameçonnage mensuelles, des cours de base sur la cybersécurité et un cours périodique annuel qui permet à tous les membres de l'équipe de tenir leurs connaissances à jour. À la fin de 2024, 95 % des membres de l'équipe inscrits avaient terminé la formation de base. Nous croyons qu'une combinaison de formation, de messages clairs et de renforcement positif a permis d'améliorer de façon continue, sur une base annuelle, le signalement des tentatives présumées d'hameçonnage et de démontrer l'engagement des membres de l'équipe à protéger l'information de Bell.

Indicateur clé

Taux de détection des situations de hameçonnage



(1) Une plainte est considérée comme étant fondée si la Commissaire à l'information conclut qu'au moins une allégation formulée dans la plainte est fondée.

Notre clientèle et nos relations



Notre clientèle et nos relations

Depuis 2010, l'initiative en santé mentale Bell Cause pour la cause permet de sensibiliser la population et de faire bouger les choses en matière de santé mentale au Canada, en aidant à réduire la stigmatisation et en augmentant l'accès aux soins, en soutenant une recherche de calibre mondial et en donnant l'exemple en matière d'initiatives en milieu de travail. Au cours des 15 dernières années, la population canadienne a pris des mesures pour créer un changement concret en s'engageant dans la plus grande conversation sur la santé mentale à l'échelle mondiale pour aider à créer un Canada où quiconque peut obtenir le soutien en santé mentale culturellement approprié dont il a besoin. Lors de la Journée mondiale de la santé mentale 2024, Bell a annoncé le versement d'un montant supplémentaire de 10 millions \$ pour la santé mentale en 2025, portant l'investissement total de Bell Cause pour la cause à 184 millions \$ depuis 2010.

Les mesures pour favoriser la santé mentale contribuent à la création de valeur

Nos produits et services aident les collectivités à prospérer et nous croyons que la façon dont nous investissons temps, argent et passion a une incidence positive sur les collectivités que nous desservons. De plus, les collectivités tirent avantage de l'engagement des membres de notre équipe qui appuient les causes reflétant leurs valeurs profondes. Bell joue un rôle de premier plan pour améliorer la santé mentale qui se trouve en situation de crise au Canada grâce à Bell Cause pour la cause. Le programme encourage les Canadiens et les Canadiennes à poser des gestes concrets et à créer de réels changements en ce qui a trait à leur santé mentale.

Nos produits et services



Nos produits et services

Nos produits et services apportent de la valeur aux Canadiens et aux Canadiennes en les aidant à la fois à atténuer les changements climatiques et à s'adapter à leurs répercussions. Nos solutions permettent à la clientèle de réduire les impacts environnementaux, d'améliorer la santé et la sécurité, et de rendre les données plus sûres et mieux protégées contre les risques croissants.

Nos produits et services aident à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter contribuant ainsi à la création de valeur

Les technologies et les services de Bell peuvent aider notre clientèle à diminuer leurs besoins en énergie, à réduire leur empreinte carbone et à améliorer leur productivité. Nos solutions aident les entreprises à adopter de nouvelles façons de communiquer et de collaborer et assurent la continuité des activités et la capacité de maintenir les services dans les situations d'urgence et extrêmes.

Nos activités et leurs résultats

Bell Cause pour la cause s'est associée à plus de 1 585 organismes, dont des hôpitaux, des universités, des organismes locaux de services à la communauté et d'autres axés sur les soins et la recherche. Cette collaboration a permis à ces organismes d'améliorer l'accès au soutien et aux services en santé mentale dans les collectivités à l'échelle nationale.

- À l'occasion de la Journée Bell Cause pour la cause, le 22 janvier 2025, Bell braque les projecteurs sur la crise qui touche la santé mentale des jeunes en organisant une nouvelle campagne de don par message texte. Grâce à la collaboration des Canadiens à la Journée Bell Cause pour la cause, nous avons versé un montant total de 1 605 770 \$ à six organismes qui offrent aux jeunes des services liés à la santé mentale, notamment les Services intégrés pour les jeunes, Jack.org, Jeunesse, J'écoute, l'Association nationale des centres d'amitié, l'Institut des Familles Solides et la Fondation Jeunes en Tête.
- Le 22 janvier, des collectivités et organisations partout au pays ont démontré leur soutien à la cause de la santé mentale en faisant flotter le drapeau de Bell Cause pour la cause devant des hôtels de ville, des bases militaires, des écoles et d'autres emplacements. D'un océan à l'autre, des élèves d'écoles primaires et secondaires et des étudiants d'universités, de collèges et de cégeps ont également participé à des initiatives variées dans leur milieu d'éducation afin de promouvoir la santé mentale.
- Depuis 2011, le Fonds communautaire Bell Cause pour la cause a versé plus de 1 175 subventions et investi plus de 22 millions \$ et 75 nouveaux bénéficiaires ont été notamment annoncés en octobre 2024.
- En 2024, le Fonds Bell La patrie gravée sur le cœur a versé 250 000 \$ à 9 organismes qui procurent un apport notable au sein de la communauté des vétérans et vétéranes.

Indicateur clé

L'investissement total de la société pour Bell Cause pour la cause a atteint 174 millions \$ à la fin de 2024.

Nos activités et leurs résultats

Nos solutions comprennent :

- la virtualisation et l'informatique en nuage encouragent une utilisation optimale de l'espace, de l'alimentation et des ressources de refroidissement en regroupant les serveurs et le stockage. Ils contribuent aux efforts de continuité des activités grâce à la redondance de notre réseau;
- les solutions d'IdO peuvent contribuer à optimiser la gestion des actifs et des parcs de véhicules et sont efficaces pour mettre en œuvre des applications de type bâtiment intelligent, ville intelligente, activité d'exploitation intelligente et travail de terrain intelligent. Les commandes électroniques jumelées à nos réseaux de communications aident les collectivités à s'adapter à la hausse des températures moyennes ou à des phénomènes comme des canicules prolongées;
- les solutions hybrides pour le personnel et le télétravail peuvent contribuer à assurer la continuité des activités en permettant au personnel d'avoir accès à leurs outils de collaboration infonuagiques à partir de n'importe quel endroit, en tout temps et sur n'importe quel appareil. En temps de crise, l'accès immédiat à des outils de communication fiables est essentiel à la reprise après sinistre;
- la dématérialisation (soit la réduction des quantités de matériaux nécessaires pour remplir une fonction économique) encourage la substitution des déplacements (p. ex., se rendre à la banque) par une solution technologique (p. ex., les applications de services bancaires en ligne).

Chez Bell, nous sommes d'avis qu'il est important de comprendre l'impact net de la réduction des émissions de carbone de nos solutions. Pour y arriver, nous avons mis au point avec Groupe AGÉCO, un consultant indépendant ayant une expertise en quantification des émissions de GES, une méthodologie utilisant un ratio de réduction des émissions de carbone qui estime la capacité de réduction des émissions de carbone de nos produits et services utilisés par notre clientèle. Le ratio de réduction des émissions de carbone représente une estimation des émissions de GES qui ont pu, selon les estimations, être évitées par la clientèle de Bell grâce à l'utilisation de nos solutions technologiques en comparaison avec les émissions liées à nos propres activités (émissions de portée 1 et 2). Pour calculer ce ratio, nous estimons les émissions de GES selon un scénario de *statu quo* dans lequel la technologie n'est pas utilisée et nous les comparons aux émissions estimées selon un scénario dans lequel les solutions de Bell sont utilisées. Les émissions de GES évitées correspondent à l'écart ainsi mesuré. Les émissions produites par Bell pour procurer ces solutions à sa clientèle ne sont pas déduites lors du calcul de la réduction totale des émissions de carbone, mais sont comptabilisées dans les émissions liées à nos activités. Seuls les avantages découlant des technologies mises en place par notre clientèle sont pris en compte – les avantages pour l'environnement associés aux solutions utilisées par Bell elle-même ne sont pas considérés dans ce calcul. Voici un exemple de la façon dont les calculs sont effectués :

Scénario de statu quo	Réunion physique de deux personnes ou plus dans une salle, y compris le transport jusqu'à la salle de la réunion.
Avec solution de Bell	Réunion virtuelle au moyen d'une plateforme infonuagique avec conférence audio-vidéo intégrée, présentations en ligne, applications partagées et modification des documents à plusieurs. Les utilisateurs et utilisatrices peuvent partager leur bureau en intégralité ou en partie, ou une seule application avec un petit groupe de personnes.
Réduction des émissions de carbone	Émissions de GES liées aux déplacements nécessaires pour une réunion évitées grâce à l'utilisation de la solution de conférence Web de Bell.

Notre environnement



Nous nous efforçons de réduire les effets négatifs de nos activités sur l'environnement et, si possible, d'avoir un impact environnemental positif. C'est ce que les membres de l'équipe, notre clientèle et nos investisseurs attendent de nous, et nous en sommes bien conscients. Prendre soin de l'environnement est logique sur le plan des affaires. Si nous ne faisons rien pour réduire notre empreinte écologique, nous risquons de perdre de précieux membres de notre équipe et notre clientèle au profit de nos concurrents et de voir augmenter les coûts liés aux amendes et aux exigences de restauration, et nous risquons de perdre des investisseurs. Toutes ces conséquences pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Depuis plus de 30 ans, nous mettons en œuvre et maintenons des programmes visant à réduire l'impact environnemental de nos activités. Notre politique environnementale, dont la première version remonte à 1993, reflète les valeurs des membres de notre équipe, de même que les attentes de la clientèle, des investisseurs et de la société en général, selon lesquelles

La méthode de calcul du taux de réduction des émissions de carbone s'appuie sur des méthodologies existantes élaborées dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC). Le calcul, comme il est indiqué ci-dessous, repose sur des hypothèses qui dépendent du comportement des clients sur lequel Bell n'exerce aucun contrôle.

Ratio de réduction des émissions de carbone

=

émissions de GES (scénario de statu quo)

—

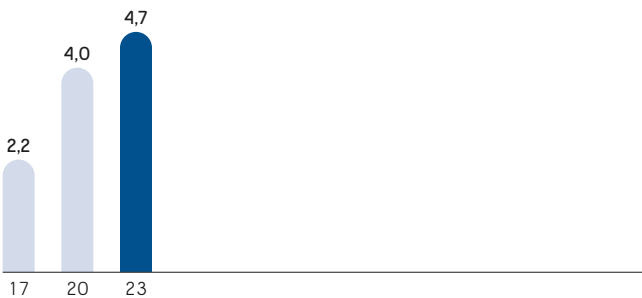
émissions de GES (scénario où les solutions de Bell sont utilisées)

Total des émissions de GES liées aux activités de Bell (portée 1 et 2)

Indicateur clé

Estimation des émissions de GES évitées par notre clientèle grâce à l'utilisation des produits et services de Bell

Nombre de fois que la quantité estimative d'émissions de GES de notre clientèle réduites grâce à l'utilisation des technologies de Bell dépasse la quantité d'émissions de GES de portée 1 et 2 produites par les activités de Bell ⁽¹⁾



nous devons considérer la protection de l'environnement comme une partie intégrante des affaires qui doit être gérée systématiquement dans le cadre d'un processus d'amélioration continue. Pour assurer cette amélioration continue, nous avons mis sur pied un système de gestion environnementale, qui est certifié conforme à la norme ISO 14001 ⁽²⁾ depuis 2009, ce qui a fait de nous la première société nord-américaine de communications à avoir obtenu une telle certification ⁽³⁾.

La gestion des changements climatiques contribue à la création de valeur

Les changements climatiques peuvent présenter des risques pour notre environnement opérationnel et notre capacité à créer de la valeur. Afin d'atténuer ces risques, nous visons à optimiser notre consommation d'énergie et à réduire nos émissions de GES, tout en continuant de nous adapter aux incidences des changements climatiques.

(1) Les émissions de GES de Bell désignent les émissions de portée 1 (émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par Bell) et les émissions de portée 2 (émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, d'énergie pour le chauffage et la climatisation ainsi que de vapeur achetées par Bell pour poursuivre ses activités). Les analyses ont été effectuées en fonction des données de 2017, 2020 et 2023, respectivement.

(2) Notre certification ISO 14001 porte sur la gouvernance interne de Bell Canada afin d'assurer le fonctionnement du système de gestion environnementale lié à l'élaboration de politiques et de procédures visant la prestation de services par Bell Canada relatifs aux réseaux, aux services à large bande (les services sur fil, sans fil, Internet, de télévision), aux services d'informatique en nuage, d'hébergement de données et de diffusion (les services de radio, de plateformes numériques et de télévision) et aux services de connectivité, de technologie publicitaire et de promotion d'événements dans les secteurs d'activité.

(3) L'examen par Bell en 2020 de l'information publique des entreprises de communications ou de télécommunications en Amérique du Nord a indiqué que Bell était le premier parmi ses concurrents nord-américains du secteur des communications et des télécommunications à recevoir la certification ISO 14001.

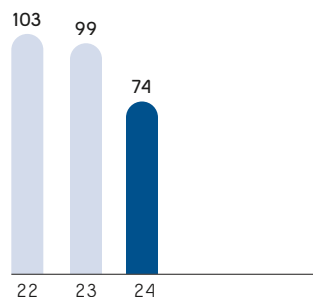
Nos activités et leurs résultats

Nous prenons des mesures qui nous aident à lutter contre les changements climatiques et à nous adapter à leurs conséquences. Nous nous adaptons en agissant pour chercher à maintenir notre résilience face aux changements climatiques, et aidons notre clientèle à faire de même. Pour lutter contre les changements climatiques, nous nous efforçons de réduire notre consommation d'énergie et nos émissions de GES, tout en aidant la clientèle à réduire les siens. Favoriser les innovations qui contribuent à réduire notre empreinte carbone fait partie de notre culture. Chaque année, nous calculons et contrôlons notre performance énergétique et les émissions de GES et nous en rendons compte publiquement, et nous divulguons des informations concernant nos risques et occasions liés aux changements climatiques. Depuis 2003, nous faisons état de nos efforts visant l'atténuation des répercussions des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers par l'intermédiaire du CDP (auparavant appelé Carbone Disclosure Project), un organisme sans but lucratif qui recueille des informations sur les risques et occasions liés au climat auprès des organisations à l'échelle mondiale. De plus, nous nous engageons à réduire notre empreinte carbone et nos GES afin de participer à l'effort mondial dans la lutte contre les changements climatiques. Nous avons fixé l'objectif de devenir carboneutre en ce qui a trait aux émissions de GES (portée 1 et 2 seulement) liées à nos activités en 2025. Pour 2026 et 2030, nous avons fixé des cibles de réduction des émissions de GES basées sur la science et des cibles liées à l'engagement des fournisseurs compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris. L'initiative Science Based Targets (SBTi)⁽¹⁾ a approuvé les trois cibles spécifiques fixées par BCE Inc. qui couvrent toutes les portées.

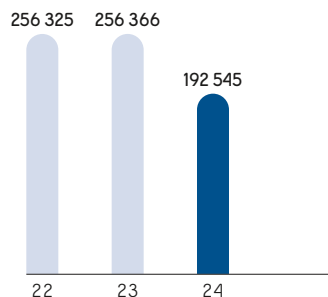
Indicateurs clés

Intensité énergétique

(Consommation d'énergie [en équivalent mégawattheures ou MWh] divisée par l'utilisation du réseau [en pétaoctets])



Émissions de GES liées à nos activités (de portée 1 et 2) (tonnes de CO₂e)



L'économie circulaire contribue à la création de valeur

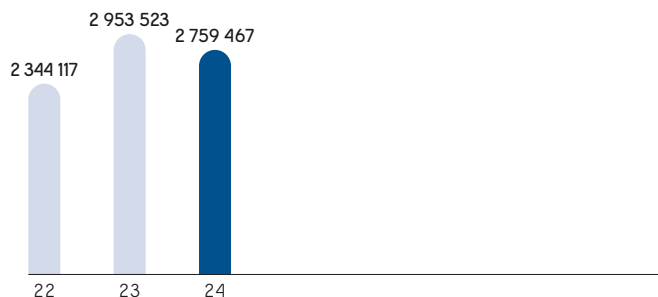
Nous faisons progresser notre approche d'économie circulaire pour mettre l'accent sur des solutions qui dissocient la croissance et l'accélération de la consommation de matières premières afin de réduire les répercussions environnementales de nos activités. La réduction des déchets est essentielle pour améliorer notre efficacité opérationnelle en générant des avantages économiques, en plus d'être mieux alignée sur les valeurs et les attentes de nos employés et de la clientèle.

Nos activités et leurs résultats

Bell met en œuvre des programmes de réduction des déchets, de réutilisation et de recyclage depuis plus de 30 ans. Nous avons des objectifs de réduction des déchets et de solides processus de surveillance nous permettant de suivre nos activités qui génèrent des déchets et de produire des rapports à leur égard. Afin de gérer les déchets créés par les appareils électroniques que nous distribuons à notre clientèle, nous avons mis en place des programmes de collecte efficaces et accessibles pour la récupération, la réutilisation, la remise en état et le recyclage des produits électroniques grand public, dont des programmes nationaux de reprise de produits, des boîtes de dépôt et des processus de retour par la poste. Pour quantifier le succès de ces programmes, nous assurons le suivi du nombre d'appareils électroniques récupérés annuellement. Chez Bell, nous croyons qu'il faut donner l'exemple. Pour continuer à gérer et à réduire les déchets générés par nos propres activités, nous avons adopté un objectif visant à atteindre et à maintenir une réduction de 30 % du total des déchets envoyés à l'enfouissement d'ici 2030, l'année de référence étant de 2019. En 2024, afin d'accroître nos efforts liés au réacheminement des déchets, nous avons lancé un programme de recyclage des câbles à fibre optique au Québec. L'élaboration de ce projet est en cours depuis plusieurs années en raison des difficultés liées au recyclage des câbles à fibre optique et du nombre limité de solutions possibles au Canada. En travaillant à réduire les déchets, nous nous efforçons de construire une voie résiliente vers la circularité.

Indicateur clé

Récupération des appareils de la clientèle⁽²⁾



(1) La SBTi est issue de la collaboration de CDP, du Pacte mondial des Nations Unies, du World Resources Institute et du Fonds mondial pour la nature qui ont adopté une politique sur le climat ambitieuse pour le secteur privé en aidant les entreprises à se fixer des cibles de réduction des émissions basées sur la science.

(2) Les appareils de la clientèle comprennent des récepteurs de télévision, des modems, des capsules Wi-Fi et des téléphones mobiles usagés.

Notre équipe



Pour répondre à nos impératifs stratégiques, nous comptons sur l'engagement et l'expertise des membres de notre équipe. Nous nous efforçons d'attirer, de perfectionner et de retenir les meilleurs talents et d'assurer aux membres de l'équipe une expérience positive afin de favoriser l'efficacité, une excellente performance et la souplesse nécessaire dans notre environnement commercial en constante évolution. En mettant de l'avant des initiatives de promotion du bien-être au travail et en favorisant le sentiment d'appartenance en milieu de travail, nous réaffirmons notre objectif de créer un milieu sécuritaire et inclusif pour tous les membres de l'équipe.

Le bien-être contribue à la création de valeur

Tous les jours, les membres de l'équipe Bell déploient des efforts qui permettent de réaliser notre raison d'être et nos impératifs stratégiques. Afin de soutenir l'équipe Bell, nous nous efforçons de favoriser une culture dynamique où tous les membres de l'équipe se sentent valorisés et respectés dans un environnement sécuritaire et positif. Nous offrons des avantages inclusifs, des programmes de formation continue et de sensibilisation et une grande variété d'initiatives progressistes qui permettent de favoriser le bien-être et le succès. Chez Bell, nous croyons que prendre soin du bien-être des membres de l'équipe est essentiel à la réussite de chacun et au progrès continu de l'entreprise.

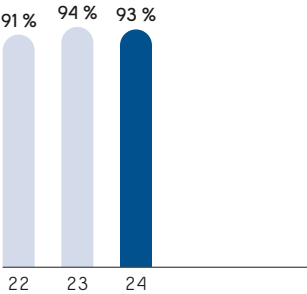
Nos activités et leurs résultats

Pour favoriser le bien-être des membres de notre équipe, nous croyons qu'il est essentiel d'engager nos membres et de favoriser un environnement inclusif. Nous sommes fiers de faire encore partie des meilleurs employeurs au Canada⁽¹⁾. De plus, Bell a été reconnue par Mediacorp comme l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes au Canada, l'un des meilleurs employeurs pro-famille, l'un des employeurs les plus respectueux de l'environnement au Canada, l'un des meilleurs employeurs au Canada pour la diversité et l'un des meilleurs employeurs de Montréal⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾. Nous nous efforçons de perfectionner et de retenir les meilleurs talents au pays en

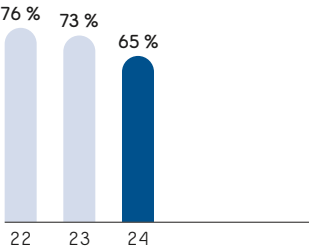
offrant un milieu de travail positif, professionnel et valorisant, ce qui favorise la créativité et l'innovation. Nous continuons aussi d'élaborer, de mettre en œuvre et de partager des pratiques en matière de santé mentale en milieu de travail et d'élargir notre approche dans le but de l'axer sur le soutien de la santé en général. Nous informons les membres de l'équipe grâce à nos programmes de formation et à nos campagnes, nous leur offrons un soutien par le biais d'une vaste gamme de services et de soutien en santé mentale, et nous appuyons et adaptons des politiques et pratiques en milieu de travail qui favorisent un environnement psychologiquement sain. Depuis 2010, plus de 90 indicateurs ont été mesurés trimestriellement et évalués aux fins d'établissement de tendances et d'analyse des informations tirées des programmes afin de surveiller de près la santé psychologique de notre milieu de travail. La cueillette de données qualitatives et quantitatives est essentielle pour nous assurer d'aller dans la bonne direction et d'apporter tout ajustement nécessaire à nos programmes en santé mentale.

Indicateurs clés

Leaders ayant terminé la formation de base obligatoire sur la santé mentale



Niveau global d'engagement des membres de l'équipe⁽⁷⁾



(1) Bell a été reconnue comme l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada de 2016 à 2025 par l'organisme qui nomme les meilleurs employeurs du Canada, un classement compétitif organisé par Mediacorp Canada Inc., une maison d'édition qui publie des périodiques sur l'emploi. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction de leur leadership dans le secteur en ce qui concerne l'offre d'un milieu de travail exceptionnel à leurs employés. Les employeurs sont comparés les uns aux autres dans leur secteur afin de déterminer lesquels d'entre eux offrent le programme le plus progressiste et avant-gardiste.

(2) Bell a été reconnue comme l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes au Canada de 2018 à 2025, par l'organisme qui nomme les 100 meilleurs employeurs du Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction des programmes qu'ils offrent pour attirer et retenir les jeunes membres du personnel, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

(3) Bell a été désignée comme l'un des meilleurs employeurs Pro-Famille au Canada de 2020 à 2024 par l'organisme qui nomme les 100 meilleurs employeurs du Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés selon les initiatives et les programmes offerts pour aider les membres du personnel à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

(4) Bell a été reconnue comme l'un des employeurs les plus respectueux de l'environnement au Canada de 2017 à 2024, par l'organisme qui nomme les 100 meilleurs employeurs au Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction des initiatives et programmes environnementaux uniques qu'ils ont élaborés; l'importance de leur contribution à la réduction de l'empreinte environnementale de l'organisation; le niveau de participation de leur personnel à ces programmes, la contribution provenant de leurs compétences uniques et la mesure dans laquelle ces initiatives sont devenues représentatives de l'identité publique de l'employeur, attirant de nouveaux clients et membres du personnel au sein de l'organisation.

(5) Bell a été reconnue comme l'un des meilleurs employeurs au Canada pour la diversité de 2017 à 2022 et en 2025 par l'organisme qui nomme les 100 meilleurs employeurs du Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction des programmes de diversité et d'inclusion exceptionnels offerts en milieu de travail, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

(6) Bell a été désignée comme l'un des meilleurs employeurs de Montréal de 2013 à 2024 par l'organisme qui nomme les meilleurs employeurs du Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés selon les programmes progressistes et avant-gardistes qu'ils offrent dans divers domaines, par rapport aux autres organisations du même secteur.

(7) Cet indicateur correspond à la moyenne obtenue dans le cadre du sondage annuel de Bell sur la satisfaction des membres de l'équipe. La note relative à l'engagement des membres de l'équipe est établie en fonction de quatre questions précises et du pourcentage de membres du personnel qui ont répondu favorablement (qui sont tout à fait d'accord ou d'accord) à ces questions par rapport au nombre total de membres du personnel qui ont répondu au sondage. La méthodologie a changé par rapport à celle utilisée en 2023 qui était basée sur cinq questions précises.

Nos ressources financières



Nos ressources financières

Les ressources financières de la société sont traitées dans l'ensemble du présent rapport de gestion. De plus, en 2022 et en 2023, nous avons ajouté une tarification liée au développement durable à nos facilités de crédit engagées, à notre programme de titrisation et à certains dérivés, intégrant des ajustements de prix en fonction de notre performance par rapport à certaines cibles de rendement en matière de développement durable.

Hypothèses

Cibles de réduction des émissions de GES et cibles liées à l'engagement des fournisseurs



Notre environnement

Nos cibles de réduction des émissions de GES et nos cibles liées à l'engagement des fournisseurs sont établies en fonction d'un certain nombre d'hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les principales hypothèses suivantes :

- notre capacité d'acheter une quantité importante de crédits carbone crédibles de grande qualité et/ou de certificats d'énergie renouvelable (CER) pour compenser ou réduire, selon le cas, nos émissions de GES;
- le fait que la compensation de carbone sera permanente et irréversible, en tout ou en partie, avant la date fixée pour nos cibles;
- l'absence de hausse importante de l'intensité des émissions du réseau de distribution d'électricité sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle;
- une participation et une collaboration suffisantes des fournisseurs à l'établissement de leurs propres cibles basées sur la science;
- le succès et la mise en œuvre en temps opportun de diverses initiatives d'affaires et d'entreprise visant à réduire notre consommation d'électricité et de carburant ainsi que les sources d'émissions directes et indirectes de GES;
- des fonds suffisants disponibles pour la mise en œuvre d'initiatives visant à réduire notre consommation d'électricité et de carburant;
- l'absence d'une hausse importante du coût des solutions et des initiatives qui seront mises en œuvre pour atteindre nos cibles;
- l'absence de nouvelles initiatives d'entreprise, d'acquisitions d'entreprises, de cessions d'entreprises ou de technologies qui entraîneraient un changement important des niveaux prévus d'émissions de GES. D'ailleurs, nos cibles de réduction des émissions de GES supposent que l'acquisition en cours de Zipli Fiber et les cessions en cours de Northwestel et de notre participation dans MLSE, annoncées précédemment, n'entraîneront pas de changement important des niveaux prévus d'émissions de GES;
- l'absence d'améliorations ou de modifications de normes internationales ou de la méthode que nous utilisons pour calculer ces émissions de GES ayant une incidence défavorable sur le calcul de nos émissions de GES;
- l'absence de changement requis à nos cibles basées sur la science établies conformément à l'initiative SBTi qui aurait pour effet d'accroître le coût lié à l'atteinte de ces cibles basées sur la science, qui peuvent être modifiées à l'occasion, ou d'en rendre l'atteinte impossible en raison d'exigences de l'exploitation;
- l'absence de changement important dans la répartition de nos dépenses par fournisseur ainsi qu'une collaboration et un engagement suffisants des autres intervenants dans l'ensemble de la chaîne de valeur à l'égard de la réduction de leurs propres émissions de GES.

Explication de certains termes, mesures et cibles liés aux changements climatiques

Émissions de GES de portée 1, 2 et 3

Les émissions de portée 1 sont les émissions de GES directes provenant de sources contrôlées par Bell, alors que les émissions de portée 2 sont les émissions de GES indirectes associées à la consommation d'électricité, d'énergie pour le chauffage et la climatisation ainsi que de vapeur achetées par Bell pour mener ses activités. Nous utilisons la méthode de calcul des GES fondée sur le marché (les facteurs d'émissions sont précisés dans les ententes contractuelles conclues avec le fournisseur concerné) pour évaluer nos cibles liées aux émissions de GES. Les émissions de portée 1 et 2 (méthode fondée sur le marché) sont parfois appelées collectivement « émissions liées aux activités » dans le présent rapport de gestion. Les émissions de portée 3 sont des émissions indirectes (non comprises dans la portée 2) qui sont produites dans notre chaîne de valeur, y compris les émissions en aval et en amont.

Par définition, les émissions de GES de portée 3 (émissions indirectes en aval et en amont) proviennent de sources détenues ou contrôlées par d'autres entités dans la chaîne de valeur de Bell (comme nos fournisseurs, notre personnel et notre clientèle). Mesurer les émissions de portée 3 est donc plus complexe que mesurer les émissions de portée 1 et de portée 2, pour lesquelles nous sommes en mesure d'obtenir des données primaires (comme la quantité de litres de carburant consommés par nos véhicules et de kilowattheures d'électricité consommés par nos immeubles). Pour les catégories de portée 3 pour lesquelles les données primaires ne sont pas disponibles, nous devons nous appuyer sur des données secondaires (comme les données financières et les données moyennes du secteur provenant de bases de données publiées). Ces défis en matière de collecte de données contribuent à l'incertitude relative à la mesure des émissions de portée 3.

Carboneutralité

Notre performance sur le plan de la carboneutralité sera mesurée en fonction des émissions de GES liées à nos activités (émissions de portée 1 et 2, en tonnes de CO₂e), moins les émissions de GES compensées par les crédits carbone achetés (en tonnes de CO₂e). La carboneutralité est atteinte si le résultat de cette équation est égal ou inférieur à zéro. Pour atteindre notre objectif de carboneutralité en 2025, nous devons acheter une quantité importante de crédits carbone pour compenser les émissions de GES de portée 1 et 2 que nos initiatives internes n'auront pas permis d'éviter. En 2024, nos émissions de portée 1 et 2 ont représenté 9 % de notre empreinte carbone totale. Notre objectif de carboneutralité exclut nos émissions de portée 3 qui représentaient 91 % de notre empreinte carbone en 2024.

Cibles basées sur la science

Les cibles basées sur la science constituent pour les entreprises une voie clairement définie vers la réduction des émissions de GES, dans le but de prévenir les effets les plus graves des changements climatiques. Les cibles sont considérées comme « basées sur la science » si elles sont conformes à celles qui, selon les plus récentes recherches scientifiques, sont nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris – c'est-à-dire limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. La SBTi réunit une équipe d'experts qui fournit aux entreprises une évaluation et une validation indépendantes des cibles.

Objectif zéro émission nette

Les objectifs de carboneutralité et les cibles basées sur la science de BCE diffèrent de l'objectif zéro émission nette de la SBTi et n'y sont pas liés. Le terme zéro émission nette fait référence au cas où une organisation réduit ses émissions de GES dans l'ensemble de sa chaîne de valeur (c.-à-d. ses émissions de GES de portée 1, 2 et 3) à un niveau aussi proche de zéro que possible (avec une réduction d'au moins 90 %) et neutralise⁽¹⁾ les émissions résiduelles de sorte que ses émissions globales nettes de GES sont de néant. À l'heure actuelle, BCE ne s'est pas fixé le but d'atteindre le « zéro émission nette ».

(1) Selon la SBTi, « neutraliser » signifie que le carbone est supprimé de l'atmosphère et stocké de façon permanente dans des réservoirs géologiques, terrestres ou océaniques ou dans des produits.

2 Impératifs stratégiques

Notre succès s'appuie sur l'exécution résolue, par l'équipe de BCE, des six impératifs stratégiques qui sous-tendent notre raison d'être : transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.

Cette rubrique contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait aux plans de déploiement des réseaux de BCE, à nos objectifs en matière d'ESG ainsi qu'à nos objectifs, plans et priorités stratégiques pour 2025. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

2.1 Bâtir les meilleurs réseaux



Continuer de rehausser notre principal avantage concurrentiel en veillant à offrir les meilleurs réseaux de fibre optique à large bande et sans fil, dans les grands centres aussi bien que dans les petites collectivités.

Progrès réalisés en 2024

- Nous avons annoncé notre intention d'acquérir Ziplly Fiber, le plus important fournisseur d'accès Internet par fibre optique de la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, afin d'accélérer la croissance de notre réseau de fibre optique. Ensemble, Bell Canada et Ziplly Fiber ont l'objectif d'atteindre un nombre d'environ 12 millions d'emplacements qui auront accès à la fibre optique en Amérique du Nord d'ici la fin de 2028, renforçant ainsi la position de Bell en tant que troisième plus grand fournisseur d'accès Internet par fibre optique en Amérique du Nord.
- Nous avons continué d'élargir la zone de couverture de notre réseau FTTP au moyen de connexions directes par fibre optique pour inclure un plus grand nombre de foyers et d'entreprises, rejoignant ainsi 7,8 millions d'emplacements à la fin de 2024. Le réseau FTTP offre des services Internet qui permettent des vitesses de téléchargement et de téléversement symétriques multigigabits, ce qui procure un avantage en ce qui concerne la performance et la qualité par rapport aux réseaux de câbles.
- Nous avons effectué le premier essai de la technologie de réseau de fibre optique passive de 50G, en collaboration avec Nokia Corporation, en utilisant nos infrastructures de fibre optique existantes pour atteindre des vitesses de 50 Gbit/s sur fibre optique monomodale, dévoilant ainsi une voie efficace et rentable pour procéder à une mise à niveau.

- Nous avons déployé le spectre dans la bande de 3 800 MHz dans certaines zones de Toronto et de Kitchener-Waterloo, offrant aux clients la technologie mobile la plus rapide au pays sur le réseau 5G+ le plus rapide au Canada⁽¹⁾.
- Nous avons étendu la zone de couverture du service 5G+, tirant parti du spectre de la bande de 3 500 MHz et de 3 800 MHz, pour rejoindre 60 % de la population du Canada.
- Les réseaux 5G et 5G+ de Bell ont été reconnus comme étant les plus rapides et les meilleurs réseaux au Canada par Global Wireless Solutions (GWS) dans son évaluation des réseaux 5G à l'échelle du pays en 2024⁽¹⁾. Bell a obtenu cette reconnaissance pour une troisième année consécutive pour son réseau 5G et pour une deuxième année d'affilée pour son réseau 5G+.

Points de mire en 2025

- Poursuivre le déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans la zone de couverture des services sur fil, mais à un rythme plus lent qu'au cours de la période allant de 2020 à 2024.
- En réaction au rejet par le CRTC, le 3 février 2025, d'une demande auprès du gouverneur en conseil visant à reconsidérer sa décision rendue en novembre 2023 qui permettait aux grands fournisseurs d'avoir un accès au réseau FTTP de Bell à des tarifs de gros provisoires, le nombre d'emplacements ayant accès à la fibre optique visé à court terme de 8,3 millions d'emplacements d'ici la fin de 2025 ne sera pas atteint.
- Poursuivre l'expansion et le déploiement des réseaux sans fil 5G et 5G+, en offrant une couverture et une qualité concurrentielles.

2.2 Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs



Tirer parti de nos technologies de réseau de pointe pour offrir à la population canadienne des services de communications qui se distinguent véritablement, en plus de stimuler la croissance des revenus.

Progrès réalisés en 2024

- Bell a ajouté au total 309 517 abonnés nets des services postpayés et prépayés utilisant des téléphones mobiles, ce qui porte le nombre d'abonnés utilisant des téléphones mobiles de Bell à 10 288 574 au 31 décembre 2024.
- Dans le cadre d'une entente de distribution stratégique, Bell et Best Buy Canada ont ouvert 167 magasins de vente au détail de petite superficie Best Buy Express qui offriront des produits électroniques grand public partout au pays, une sélection de produits de Best Buy ainsi que des services de télécommunications exclusifs de Bell, de Virgin Plus et de Lucky Mobile.

- Bell a conclu un partenariat commercial avec Les Compagnies Loblaw limitée en vue de lancer la marque sans nom mobile, qui offre à la population canadienne de nouvelles options en matière de services sans fil et de forfaits prépayés abordables, propulsés par PC Mobile et utilisant le réseau 4G de Bell.
- Bell a prolongé son partenariat stratégique sur plusieurs années avec Hyundai Motor Group qui tire parti de l'IdO de Bell pour offrir à la clientèle canadienne des services d'infodivertissement connectés innovateurs à bord des véhicules.
- Bell a annoncé une collaboration technologique avec MacLean Engineering, le plus important fabricant d'équipement minier souterrain au monde dont les usines sont installées au Canada, en vue de transformer les activités minières de prochaine génération au Canada au moyen du réseau mobile privé de Bell dans le centre de recherche et de formation de MacLean.

(1) Dans son évaluation indépendante de février à novembre 2024, GWS a classé les réseaux 5G et 5G+ de Bell comme étant les meilleurs parmi tous les fournisseurs nationaux de services sans fil. Le classement de la performance et des vitesses du réseau 5G+ de GWS OneScore repose sur une évaluation effectuée pendant l'utilisation active du spectre de la bande de 3 500 MHz.

- Nous avons consolidé notre position de premier fournisseur de services Internet (FSI) du Canada grâce à une clientèle de 4 490 896 abonnés d'Internet haute vitesse de détail au 31 décembre 2024, en hausse de 0,4 % par rapport à 2023.
- Le service Internet pure fibre de Bell a été classé comme étant la technologie Internet la plus rapide au Canada par Ookla dans ses rapports sur les prix Speedtest Awards pour le T1 et le T2 2024 et le T3 et le T4 2024⁽¹⁾.
- Bell a été reconnue par BrandSpark comme étant le fournisseur de services de communication le plus digne de confiance au Canada. De plus, Bell a été nommée le Fournisseur d'Internet haute vitesse le plus digne de confiance en ce qui a trait à la performance en matière de technologie Wi-Fi et à la connectivité Wi-Fi pour une sixième année consécutive et elle a remporté des prix Most Trusted Awards pour ses services de télé et de téléphonie cellulaire et résidentielle⁽²⁾.
- Bell a acquis Stratejtm, un fournisseur de services de cybersécurité situé à Mississauga, et CloudKettle Inc., un fournisseur de services professionnels situé à Halifax, qui ajoutent une expertise en services professionnels et gérés en matière de cybersécurité et d'automatisation des flux de travail numériques de Salesforce aux capacités existantes de Bell et renforce le soutien de bout en bout alimenté par l'IA pour les entreprises clientes.
- FX Innovation a acquis HGC Technologies (HGC), un partenaire Élite de ServiceNow. Basée à Montréal, HGC exerce ses activités au Canada et aux États-Unis. Elle travaille principalement à aider les clients dans l'optimisation de la plateforme de flux de travaux numériques de ServiceNow. L'acquisition renforce l'expertise de FX Innovation en matière d'automatisation des processus, de technologies infonuagiques et de transformation numérique.
- Nous avons élargi notre partenariat stratégique pluriannuel avec ServiceNow, une plateforme d'IA qui facilite la transformation des entreprises, afin d'accélérer la transformation numérique de Bell, tout en continuant d'offrir l'expertise de mise en service de ServiceNow pour soutenir la transformation numérique de ses clients de Bell Marchés Affaires. Le partenariat fait de Bell l'un des plus grands clients de ServiceNow dans le secteur des communications. Il s'agit de la première collaboration de ce genre au Canada.
- Nous avons établi un partenariat stratégique avec Palo Alto Networks qui réunit l'expertise en services professionnels et gérés de Bell et les plateformes de cybersécurité alimentées par l'IA de Palo Alto Networks, ce qui permet à Bell d'offrir une gamme complète de services qui procurent une protection complète contre les cybermenaces en constante évolution auxquelles sont exposés les clients au Canada.
- Bell a lancé le Google Cloud Contact Center AI de Bell pour les entreprises canadiennes, une solution gérée soutenue par une expertise en services professionnels qui offre aux clients et aux agents une expérience intelligente en tirant parti d'une technologie qui intègre l'intelligence artificielle générative.

- Nous avons lancé les services Téléphonie Mobile Microsoft Teams, tirant parti de la collaboration de Bell avec Microsoft pour offrir aux entreprises canadiennes une solution de communication souple, sécuritaire et efficace. Cette solution novatrice, privilégiant la mobilité, intègre les numéros de mobile dans Teams, ce qui permet d'effectuer des appels sans tracas et de collaborer de façon transparente.
- Bell a annoncé un partenariat avec Mila, un institut de recherche sur l'IA situé à Montréal, en vue de développer des solutions d'IA pour permettre l'amélioration de l'expérience client, l'optimisation des activités d'exploitation et la création d'un écosystème d'IA dynamique au Québec et au Canada.
- Nous avons lancé l'application Wi-Fi Affaires de Bell offrant aux petites entreprises de l'Ontario et du Québec un service Wi-Fi amélioré qui procure une sécurité accrue, un Wi-Fi d'invité personnalisable, une analyse de données bonifiant l'expérience employée et clients ainsi qu'une gestion simplifiée du réseau.

Points de mire en 2025

- Tirer parti de nouveaux partenariats et collaborations innovateurs afin de servir notre clientèle
- Poursuivre la croissance du nombre d'abonnés des services sans fil utilisant des téléphones mobiles
- Introduire un plus grand nombre d'appareils et de services 5G et 5G+
- Favoriser l'adoption plus généralisée des forfaits de données illimitées et des programmes de financement d'appareils
- Accroître la disponibilité des combinés sans fil et la stabilité des prix des appareils et des marges connexes
- Poursuivre l'adoption par la clientèle d'affaires des solutions 5G et IdO évoluées
- Enregistrer une croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet de détail
- Accentuer la supériorité de nos produits Internet en proposant de nouveaux services et équipements offrant une expérience plus enrichissante à la maison
- Favoriser les ventes croisées auprès de la clientèle qui n'achète pas tous ses services de télécommunications chez Bell
- Poursuivre la diversification de la stratégie de distribution de Bell, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directes avec le consommateur et en ligne
- Continuer d'offrir des solutions réseautiques, des solutions gérées et des services professionnels aux moyennes et aux grandes entreprises, qui accroissent la valeur des services de connectivité

2.3 Offrir le contenu le plus captivant



Adopter une approche unifiée pour l'ensemble de nos actifs médiatiques et de distribution, afin de fournir le contenu que les Canadiens et les Canadiennes veulent le plus.

Progrès réalisés en 2024

- Notre clientèle d'abonnés des services de télé IP a augmenté de 3,0 % pour atteindre 2 132 953 abonnés au 31 décembre 2024.
- Nous avons accru notre clientèle d'abonnés de Crave, la portant à plus de 3,6 millions, au total, en hausse de 18 % par rapport à 2023.
- Le nombre d'heures de visionnement n'a jamais été aussi élevé dans l'histoire de Crave qu'en 2024.

- Crave, RDS et TSN sont maintenant offerts sur les chaînes Prime Video au Canada.
- Nous avons maintenu CTV au premier rang des réseaux de télé au Canada pour une 23^e année d'affilée.
- Nous avons lancé 11 chaînes FAST de langue française et de langue anglaise, qui présentent une sélection d'émissions de divertissement, de documentaires, de nouvelles et de sports, disponibles sur LG Channels, Samsung TV Plus, Plex et Roku Channel.
- Nous avons conclu l'acquisition annoncée précédemment d'OUTEDGE, afin de soutenir la stratégie numérique de Bell Média et d'offrir des solutions de marketing multicanaux partout au Canada.

(1) Selon l'analyse, par Ookla, une société spécialisée dans les tests et les diagnostics de réseau, de données obtenues avec Speedtest Intelligence sur les résultats (agrégés à l'échelle nationale) de tests de vitesse avec connexion à un réseau fixe pour les T1 et T2 et les T3 et T4 de 2024.

(2) Bell a été élue et reconnue comme le Fournisseur d'Internet haute vitesse le plus digne de confiance en ce qui a trait à la performance en matière de technologie Wi-Fi et à la connectivité Wi-Fi, aux services de téléphonie résidentielle, aux services de télé (ex-aequo) et aux services de téléphonie cellulaire (ex-aequo) par les consommateurs canadiens, d'après l'Étude 2025 de BrandSpark sur la confiance de la population canadienne. BrandSpark est une société de recherche et de services-conseils.

- Nous avons annoncé l'élargissement du partenariat de Bell Média avec Warner Bros. Discovery pour le marché canadien, solidifiant ainsi la position de Crave en tant que diffuseur exclusif de HBO et de Max pour plusieurs années.
- Nous avons conclu une entente visant du contenu et des licences avec NBCUniversal Global TV Distribution qui permet d'offrir les chaînes câblées USA Network et Oxygen True Crime au Canada pour la toute première fois, à partir du 1^{er} janvier 2025, date à laquelle les chaînes spécialisées existantes Discovery et Investigation Discovery ont été renommées USA Network et Oxygen True Crime. De plus, le 1^{er} janvier 2025, les chaînes spécialisées existantes Animal Planet, Discovery Science et Discovery Velocity ont été renommées CTV Wild, CTV Nature et CTV Speed.
- Nous avons annoncé un partenariat avec Lionsgate et Point Grey Pictures (PGP), la société de production fondée par l'acteur Seth Rogen et le réalisateur Evan Goldberg, en vue de créer et de produire la première série télé canadienne scénarisée de PGP.
- Nous avons lancé Bell Publicités pour entreprises, une plateforme publicitaire qui permet aux entreprises de partout au pays d'utiliser les données canadiennes de premier choix de Bell et de cibler les bonnes audiences, tout en accédant à des inventaires numériques sur l'Internet ouvert et dans les propriétés numériques de Bell Média.
- Bell Média est devenue le partenaire stratégique canadien de Pulse Premiere de TikTok au Canada, une solution publicitaire qui offre aux annonceurs contrôle et prévisibilité en leur permettant de placer leurs publicités à côté du contenu de certains éditeurs partenaires sur le fil « Pour toi », y compris à côté du contenu de Bell Média sur TikTok.
- Bell Média est devenue le partenaire publicitaire canadien exclusif de Dotdash Meredith, le plus grand éditeur numérique en Amérique, ce qui accroît la publicité numérique de première qualité au Canada.
- Bell Média et StackAdapt, une plateforme publicitaire multicanal, ont conclu un partenariat afin de rendre l'inventaire des canaux de télé connectée, d'affichage, de vidéo, d'audio et d'affichage extérieur numérique de Bell Média disponible sur la plateforme StackAdapt. Ce partenariat permet aux annonceurs d'adapter efficacement leurs campagnes à l'ensemble des offres numériques de Bell Média, y compris les sports en direct.
- Bell Média s'est associée à Shopsense AI pour offrir aux téléspectateurs canadiens des expériences de magasinage sur deuxième écran. Il s'agit de la première expansion de Shopsense en dehors des États-Unis et de la première intégration de son système d'exploitation Commerce dans une programmation de divertissement canadienne.

Points de mire en 2025

- Augmenter de façon continue de la clientèle d'abonnés des services de télé IP
- Accentuer la supériorité de nos produits de télé en offrant de nouveaux services et en favorisant l'innovation afin d'offrir une expérience plus enrichissante à la maison
- Renforcer notre position de chef de file dans l'industrie pour ce qui est de la télé généraliste et spécialisée, des services de diffusion en continu ainsi que des services dans les sports
 - En janvier 2025, Bell et Corus Entertainment ont élargi leur entente pluriannuelle pour distribuer les chaînes de Corus sur Télé Fibe et Télé Satellite de Bell, y compris Flavour Network et Home Network, les principales chaînes de style de vie de Corus.
- Continuer de soutenir l'adoption des produits de Crave, de RDS, de TSN et de TSN+ grâce à l'élargissement de la distribution, à une offre optimisée de contenus et à l'amélioration de l'expérience client
 - En janvier 2025, Bell Média a lancé de nouvelles options de forfaits permettant aux téléspectateurs de combiner Crave et RDS (forfait de langue française) et TSN (forfait de langue anglaise) grâce aux forfaits qui regroupent le meilleur du divertissement et du sport.
- Continuer de soutenir le contenu original en français en misant sur les plateformes numériques comme Crave, Noovo.ca et iHeartRadio Canada afin de mieux servir notre clientèle francophone grâce à une expérience numérique personnalisée
- Augmenter les produits tirés de la publicité et maximiser la part de marché
- Continuer d'adapter nos services liés aux téléviseurs connectés et à l'audio sur Demande Dynamique (DAAI), ce qui permet un ciblage précis pour la publicité numérique et offre une expérience publicitaire personnalisée à certains foyers ou sur certains appareils
- Réaliser des progrès quant à la mise en œuvre de notre stratégie des médias numériques d'abord. Entre autres, les produits liés au contenu numérique⁽¹⁾ et le nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs ont augmenté et les services numériques ont progressé dans notre entreprise d'affichage extérieur
- Optimiser les partenariats uniques en leur genre et les investissements stratégiques dans le contenu afin de monétiser les droits sur le contenu et les propriétés de Bell Média sur l'ensemble des plateformes et faire évoluer la distribution du contenu à l'échelle mondiale

2.4 Promouvoir l'expérience client



Faciliter la relation d'affaires de la clientèle avec Bell à tous les niveaux, de la vente au soutien après-vente, en passant par l'installation.

Progrès réalisés en 2024

- Selon le rapport annuel 2023-2024 de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST), notre part du nombre de plaintes de consommateurs visant le groupe de sociétés de BCE et ses sociétés affiliées a diminué de 5 % par rapport à l'exercice précédent.
- Hadeer Hassaan a été nommée au premier poste de cheffe de l'expérience client de Bell, ce qui renforce notre approche centrée sur le client dans l'ensemble de nos activités et notre objectif d'offrir des expériences exceptionnelles pour tous nos canaux.

- Nous avons lancé une mise à jour de l'application MonBell, qui offre plusieurs nouvelles fonctionnalités et améliorations, dont une navigation améliorée, des offres et des alertes personnalisées sur l'écran d'accueil et une conception visuelle moderne.
- Nous avons mis en place une nouvelle facturation numérique qui comporte une mise en page plus facile à comprendre et de nouvelles fonctionnalités qui indiquent les changements apportés d'un mois à l'autre, présentent des explications personnalisées des factures et des tableaux de bord numériques qui informent les clients sur leurs services chez Bell, les offres exclusives et les campagnes comme Mieux pour tous.
- Nous avons mis en place de nouveaux assistants virtuels qui utilisent l'IA de Google Chat pour les clients de Bell, de Virgin Plus et de Lucky Mobile qui offrent des réponses instantanées et des liens vers des outils libre-service.

(1) Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéo sur demande (VSD).

- En tirant parti des technologies de l'IA élaborées par Meta et Google, nous avons lancé un nouvel agent conversationnel pour les techniciens des Services extérieurs servant de service d'assistance virtuelle qui offre un soutien et des ressources en temps réel aux techniciens.
- Nous avons mis en œuvre des modèles de soutien pour les agents propulsés par l'IA qui utilisent la transcription en temps réel, ce qui permet l'analyse des appels dans nos centres de contact au moyen de notre solution d'IA vocale et le repérage des occasions de ventes croisées.
- Nous utilisons l'IA générative pour assurer la qualité des appels, faire le suivi des aspects comme le temps d'attente et les prises en charge par le gestionnaire et générer automatiquement des offres visant la fidélisation en temps réel.

Points de mire en 2025

- Lancer un assistant virtuel convivial pour les clients afin de répondre aux questions communes avec rapidité et exactitude
- Ajouter des fonctionnalités de suivi des billets ouverts pour permettre aux clients de vérifier l'état de leurs demandes et de communiquer avec les agents à partir de liens dans MonBell
- Continuer d'investir dans l'IA pour régler plus rapidement les problèmes des clients et des clientes
- Mettre à niveau les outils de gestion de connaissances afin de permettre aux clients d'obtenir des réponses exactes et uniformes, qu'ils posent leurs questions dans les magasins, aux centres d'appels ou sur MonBell
- Continuer d'améliorer la qualité des activités afin de faciliter l'interaction avec Bell
- Améliorer davantage et étendre les capacités en matière d'auto-installation
- Réduire davantage le nombre de visites de techniciens pour les réparations grâce à de meilleurs diagnostics et à notre outil de réparation virtuelle
- Réduire le temps écoulé lorsque les techniciens des Services extérieurs doivent transférer une question à un autre groupe

2.5 Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace



Mettre l'accent sur l'excellence opérationnelle et le contrôle rigoureux des coûts dans tous nos secteurs d'activité.

Progrès réalisés en 2024

- Nous avons poursuivi notre transformation opérationnelle pluriannuelle qui vise à moderniser nos activités, à accroître la productivité, à renforcer les compétences technologiques et à optimiser significativement notre prix de base.
- Nous avons amélioré la marge du BAIIA ajusté consolidée de BCE⁽¹⁾ de 1,2 point, qui s'est chiffrée à 43,4 %, soit notre marge annuelle la plus élevée en plus de 30 ans.
- Nous avons réduit les coûts d'exploitation du secteur Bell SCT de 3,4 %, ce qui a contribué à l'amélioration de la marge du BAIIA ajusté du secteur Bell SCT de 1,2 point par rapport à 2023.
- Nous avons réalisé des économies de coûts de main-d'œuvre de plus de 200 millions \$ grâce à des initiatives de restructuration de l'effectif.
- Nous avons réduit les dépenses d'investissement de 684 millions \$ en 2024, pour un total de 3 897 millions \$, ce qui reflète la réduction prévue des dépenses d'investissement imputable à l'expansion moindre de la zone de couverture de notre réseau FTTP, aux décisions réglementaires qui découragent l'investissement dans le réseau et aux gains d'efficacité réalisés grâce aux investissements antérieurs dans les initiatives de transformation numérique.
- Nous avons réalisé des améliorations au chapitre de la productivité ainsi qu'un meilleur rapport coûts-efficacité découlant de l'expansion de la zone de couverture du réseau entièrement optique de Bell et des innovations en matière de services facilitées par les nouvelles technologies à large bande.

Points de mire en 2025

- Accélérer la transformation opérationnelle de Bell.
- Continuer à mettre l'accent sur la structure des coûts.
- Réaliser des économies de coûts découlant :
 - de l'efficacité opérationnelle résultant de la zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes;
 - des changements liés aux comportements des consommateurs et à l'innovation au chapitre des produits;
 - de l'adoption des technologies numériques;
 - de l'amélioration au chapitre des produits et des services;
 - de l'augmentation des fonctions libre-service;
 - des nouveaux investissements dans les centres d'appels et les technologies numériques;
 - d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle;
 - de la réduction des taux contractuels des fournisseurs;
 - de la rationalisation du parc immobilier.
- Continuer à réduire les dépenses d'investissement et l'intensité du capital⁽²⁾
 - En réaction au rejet par le CRTC, le 3 février 2025, d'une demande auprès du gouverneur en conseil visant à reconsidérer sa décision rendue en novembre 2023 qui permettait aux grands fournisseurs d'avoir un accès au réseau FTTP de Bell à des tarifs de gros provisoires, nous prévoyons réduire nos dépenses d'investissement de façon plus importante que ce à quoi nous nous attendions pour 2025. Par conséquent, le nombre d'emplacements ayant accès à la fibre optique visé à court terme de 8,3 millions d'emplacements d'ici la fin de 2025 ne sera pas atteint.

(1) La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

(2) L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.

2.6 Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable



Consolider notre culture de travail inclusive et reconnaître l'importance d'une équipe dynamique et engagée dans le succès de Bell et qui s'engage à respecter les normes ESG les plus élevées.

Progrès réalisés en 2024

- Bell a été nommée comme l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada pour la dixième année d'affilée par Mediacorp⁽¹⁾.
- Pour une huitième année consécutive, Bell a été reconnue comme l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes du Canada par Mediacorp⁽²⁾.
- Bell a été nommée comme l'un des meilleurs employeurs pro-famille au Canada pour la cinquième année d'affilée, par Mediacorp⁽³⁾.
- Bell a été nommée l'un des meilleurs employeurs de Montréal, pour la 12^e année d'affilée, par Mediacorp⁽⁴⁾.
- Nous avons mis en place un nouvel assistant IA propulsé par la technologie de l'IA générative pour les membres de l'équipe, ce qui offre un grand éventail de fonctions pour améliorer leur productivité et leur créativité.
- Dans le cadre de notre collaboration avec Microsoft visant à offrir de nouvelles solutions aux entreprises canadiennes, Bell a adopté Microsoft 365 comme plateforme de collaboration infonuagique, ce qui fait progresser sa propre transformation numérique et favorise une collaboration et une productivité plus importantes dans l'ensemble des équipes.
- Nous avons mis en place le Portail de bienvenue, la solution d'intégration de Bell pour les nouveaux employés propulsée par ServiceNow et élaborée en partenariat avec FX Innovation, ce qui améliore l'expérience des employés tout en facilitant les tâches antérieures à l'intégration et en centralisant les étapes et les procédures administratives.
- Bell s'est classée au premier rang parmi les sociétés de télécommunications les plus durables au monde pour une deuxième année consécutive et au 34^e rang du palmarès des 100 entreprises les plus durables au monde⁽⁵⁾ de 2025 de Corporate Knights.
- Bell a été inscrite sur la liste des 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada établie par Corporate Knights pour une troisième année d'affilée, se classant au 19^e rang dans l'ensemble⁽⁶⁾.

- Nous avons été nommé l'un des employeurs les plus respectueux de l'environnement du Canada pour la huitième année d'affilée⁽⁷⁾.
- Bell a été nommée la première entreprise de télécommunications et s'est classée au 3^e rang dans l'ensemble dans le rapport *Road to Net Zero* du Globe and Mail⁽⁸⁾.

Points de mire en 2025

- Contribuer au développement des compétences et de la carrière pour soutenir la transformation opérationnelle de Bell
- Faire évoluer les programmes offerts aux talents et les programmes de développement du leadership
- Soutenir une stratégie de mobilisation et de communication globale à l'échelle de la société
- Poursuivre la transformation des RH afin de favoriser les outils libre-service, l'automatisation, la simplification des processus et l'amélioration de la structure de coûts
- Poursuivre la mise en œuvre de nos programmes de premier plan en milieu de travail en ce qui concerne la santé mentale et le bien-être des membres de l'équipe Bell
- Continuer de mettre en œuvre notre plan d'action pour rendre nos activités carboneutres
- Améliorer notre programme de formation sur la sécurité de l'information Soyez cyberavisé pour les membres de notre personnel, afin d'accroître leur connaissance de la cybersécurité et leur sensibilisation à ce sujet

(1) Bell a été reconnue comme l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada de 2016 à 2025 par l'organisme qui nomme les meilleurs employeurs du Canada, un classement compétitif organisé par Mediacorp Canada Inc., une maison d'édition qui publie des périodiques sur l'emploi. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction de leur leadership dans le secteur en ce qui concerne l'offre d'un milieu de travail exceptionnel à leurs employés. Les employeurs sont comparés les uns aux autres dans leur secteur afin de déterminer lesquels d'entre eux offrent le programme le plus progressiste et avant-gardiste.

(2) De 2018 à 2025, Bell a été reconnue comme l'un des « meilleurs employeurs pour les jeunes au Canada » par l'organisme qui nomme les 100 meilleurs employeurs au Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction des programmes qu'ils offrent pour attirer et retenir les jeunes membres du personnel, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

(3) Bell a été désignée comme l'un des meilleurs employeurs Pro-Famille de 2020 à 2024 par l'organisme qui nomme les 100 meilleurs employeurs du Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction des initiatives et des programmes offerts pour aider les membres du personnel à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

(4) Bell a été désignée comme l'un des meilleurs employeurs de Montréal de 2013 à 2024 par l'organisme qui nomme les meilleurs employeurs du Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction des programmes progressistes et avant-gardistes qu'ils offrent dans divers domaines, comparativement à d'autres organisations du même secteur.

(5) En janvier 2025, Corporate Knights Inc., une société de média et de recherche axée sur l'économie durable, a classé BCE au 1^{er} rang parmi les fournisseurs de services de télécommunications et au 34^e rang de son palmarès mondial des 100 entreprises les plus durables au monde de 2025. Le classement est fondé sur l'évaluation de plus de 8 000 sociétés ouvertes dont le chiffre d'affaires dépasse 1 milliard \$ US et l'exercice se termine entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024. Toutes les sociétés sont notées en fonction de paramètres applicables par rapport à leurs pairs, 50 % de la pondération étant attribuée aux produits d'exploitation durables et à l'investissement durable.

(6) En juin 2024, Corporate Knights Inc. a classé BCE au 19^e rang dans l'ensemble de sa liste des 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada. Le classement annuel est établi selon un ensemble de 25 critères ESG et compare les entreprises canadiennes dont les produits bruts s'élèvent à au moins 1 milliard \$. Les sociétés admissibles comprennent les sociétés fermées dont le siège social est situé au Canada et les sociétés d'État canadiennes dont le chiffre d'affaires annuel est d'au moins 1 milliard \$, les sociétés inscrites à la cote d'une bourse canadienne dont le chiffre d'affaires annuel est de plus de 1 milliard \$, les sociétés incluses dans l'indice S&P/TSX Renewable Energy and Clean Technology (peu importe le chiffre d'affaires), les 10 principales coopératives canadiennes sur le plan du chiffre d'affaires, les 10 principales coopératives de crédit sur le plan des actifs sous gestion et celles comptant au moins 100 000 membres, ainsi que les 50 meilleures sociétés en 2023. Toutes les sociétés sont notées en fonction d'un maximum de 25 IPC portant sur la gestion des ressources, la gestion du personnel, la gestion financière, les produits d'exploitation durables, l'investissement durable et la performance des fournisseurs et sont comparées à un groupe de sociétés similaires, et les produits d'exploitation durables et l'investissement durable représentent 50 % de la note de chaque société.

(7) De 2017 à 2024, Bell a été reconnue comme l'un des employeurs les plus respectueux de l'environnement du Canada par l'organisme qui nomme les 100 meilleurs employeurs au Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction des initiatives et programmes environnementaux uniques qu'ils ont élaborés; l'importance de leur contribution à la réduction de l'empreinte environnementale de l'organisation; le niveau de participation de leur personnel à ces programmes, la contribution provenant de leurs compétences uniques et la mesure dans laquelle ces initiatives sont devenues représentatives de l'identité publique de l'employeur, attirant de nouveaux clients et membres du personnel au sein de l'organisation.

(8) En février 2024, le Globe and Mail a placé Bell au 3^e rang de son classement des sociétés canadiennes faisant le plus de progrès pour devenir carboneutres. Le classement est établi en fonction de la note relative à la transition vers de faibles émissions de carbone (Low-Carbon Transition Rating ou LCTR) de Sustainability, qui repose sur l'analyse de milliers de données. Jusqu'à maintenant, 8 000 sociétés dans le monde ont reçu une note LCTR, dont 260 sociétés ouvertes du Canada.

3 Objectifs de rendement, perspectives, hypothèses et risques

Cette rubrique présente des renseignements sur notre rendement par rapport à nos objectifs de 2024⁽¹⁾, sur nos perspectives commerciales et nos hypothèses relatives aux activités d'exploitation, sur une base consolidée, pour 2025 et sur nos principaux risques d'entreprise.

3.1 Rendement de BCE en 2024

Mesure financière	Objectif de 2024	Rendement et résultats en 2024	
Croissance des produits	Environ (1,5) %	(1,1) %	Les produits des activités ordinaires de BCE ont baissé de 1,1 % en 2024 par rapport à 2023, ce qui s'explique par la diminution de 5,2 % des produits d'exploitation tirés des produits et par celle de 0,4 % des produits tirés des services, en raison d'un recul des produits d'exploitation tirés des produits et des produits tirés des services de Bell SCT, atténué en partie par l'augmentation des produits des activités ordinaires de Bell Média.
Croissance du BAIIA ajusté	1,5 % à 4,5 %	1,7 %	En 2024, le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 1,7 % par rapport à 2023, ce qui est attribuable à un apport plus important de nos secteurs Bell SCT et Bell Média et reflète la baisse des coûts d'exploitation, atténuée par la diminution des produits d'exploitation.
Croissance du bénéfice net	Aucune cible prévue	(83,9) %	En 2024, le bénéfice net a reculé de 83,9 % en regard de celui de 2023, surtout en raison de la hausse de la perte de valeur d'actifs, principalement dans notre secteur Bell Média, du fait d'une nouvelle baisse de la demande et des dépenses dans le marché publicitaire linéaire, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de l'augmentation de la charge d'intérêts et de l'augmentation de la dotation aux amortissements, facteurs en partie compensés par la diminution de l'impôt sur le résultat, l'augmentation du BAIIA ajusté et la diminution des autres charges.
Intensité du capital	Inférieure à 16,5 %	16,0 %	Les dépenses d'investissement ont totalisé 3 897 millions \$ en 2024, en baisse de 684 millions \$ ou 14,9 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 16,0 %, en baisse de 2,6 points d'un exercice à l'autre. Cette baisse reflète la réduction prévue des dépenses d'investissement attribuable en grande partie au ralentissement de l'expansion de la zone de couverture de notre réseau FTTP, à des décisions réglementaires qui découragent les investissements dans le réseau et à la réalisation de gains d'efficacité grâce aux investissements antérieurs dans les initiatives de transformation numérique.
Croissance du bénéfice net par action (BPA)	Aucune cible prévue	(92,1) %	En 2024, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a fléchi de 1 913 millions \$ ou 2,10 \$ par action ordinaire en regard de 2023, surtout en raison de la hausse de la perte de valeur d'actifs, principalement dans notre secteur Bell Média, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de l'augmentation de la charge d'intérêts et de la hausse de la dotation aux amortissements, facteurs en partie compensés par la diminution de l'impôt sur le résultat, l'augmentation du BAIIA ajusté et la diminution des autres charges.
Croissance du bénéfice net ajusté par action (BPA ajusté) ⁽²⁾	(7) % à (2) %	(5,3) %	Compte non tenu de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements et des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette et de la perte de valeur d'actifs, déduction faite de l'impôt et des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC), le bénéfice net ajusté de 2024 s'est établi à 2 773 millions \$, soit 3,04 \$ par action ordinaire, comparativement à 2 926 millions \$, soit 3,21 \$ par action ordinaire, en 2023.
Croissance des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	Aucune cible prévue	(12,1) %	En 2024, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE se sont établis à 6 988 millions \$, en baisse de 958 millions \$ par rapport à 2023, du fait principalement de la baisse des fonds provenant du fonds de roulement, de la hausse des intérêts payés, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés et de la hausse de l'impôt sur le résultat payé, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation du BAIIA.
Croissance des flux de trésorerie disponibles	(11) % à (3) %	(8,1) %	Les flux de trésorerie disponibles se sont élevés à 2 888 millions \$ en 2024, en baisse de 256 millions \$ par rapport à 2023, du fait surtout de la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, neutralisée en partie par la baisse des dépenses d'investissement.
Dividende annualisé par action ordinaire	3,99 \$ par action	3,99 \$ par action	En 2024, le dividende par action ordinaire annualisé de BCE a augmenté de 0,12 cent, ou 3,1 %, pour se chiffrer à 3,99 \$, comparativement à 3,87 \$ par action en 2023.

(1) Comme nous l'avons annoncé dans un communiqué de presse publié le 7 novembre 2024, qui se trouve sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, nous avons revu à la baisse nos prévisions en matière de produits des activités ordinaires pour 2024, qui sont passées de la fourchette de 0 % à 4 % annoncée le 8 février 2024 à environ 1,5 %. Tous les autres objectifs de l'orientation financière demeurent inchangés.

(2) Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.2, Ratios non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

3.2 Perspectives commerciales et hypothèses

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à notre performance financière projetée, à la réduction prévue de nos dépenses d'investissement, à nos plans de déploiement des réseaux ainsi qu'à nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Perspectives pour 2025

Nous prévoyons que la pression exercée par la concurrence sur les prix des services sans fil et à large bande à partir de 2024, la baisse du nombre d'abonnés, la diminution des ventes de produits sans fil et l'augmentation des coûts du contenu média et de la programmation auront un impact sur les produits des activités ordinaires et le BAIIA ajusté. Nous nous attendons à ce que les entreprises clientes limitent leurs dépenses dans les produits et les services de réseau traditionnels et à ce que la clientèle des services sans fil poursuive sa transition à des forfaits avec leur propre appareil mobile. De plus, notre partenariat stratégique de distribution avec Best Buy Canada entraînera une nouvelle baisse des produits des activités ordinaires en 2025 en raison du moment de la fermeture des magasins La Source et de la transition à Best Buy Express en 2024. Comme ces produits des activités ordinaires sont en grande partie tirés de l'électronique, l'incidence sur le BAIIA ajusté de BCE ne sera pas importante étant donné les faibles marges sur les produits électroniques. Les baisses des produits tirés des services voix et données et des médias traditionnels devraient continuer à peser sur le BAIIA ajusté de BCE; cependant, nos activités liées à la fibre, au réseau sans fil 5G, aux solutions interentreprises et aux médias numériques continuent de présenter des occasions de croissance intéressantes.

Hypothèses

Hypothèses relatives à l'économie canadienne

Nos déclarations prospectives reposent sur certaines hypothèses concernant l'économie canadienne. Ces hypothèses ne tiennent pas compte de l'imposition de tarifs douaniers américains à grande échelle sur les importations provenant du Canada ni de l'imposition de tarifs de rétorsion imposés par le gouvernement canadien sur un large éventail de biens en provenance des États-Unis. Étant donné l'évolution rapide de la situation et la grande incertitude quant à la durée et à l'ampleur des guerres commerciales, il est difficile de prédire les répercussions sur l'économie. De nouveaux tarifs douaniers pourraient avoir une incidence importante sur les perspectives de croissance économique, les dépenses de la clientèle, l'inflation et le dollar canadien. Plus particulièrement, nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

- une croissance économique qui prend de la vigueur, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada en ce qui concerne la croissance de 1,8 % du produit intérieur brut canadien pour 2025, ce qui représente une hausse par rapport à celle de 1,3 % enregistrée pour 2024;
- un ralentissement de la croissance de la population attribuable à des politiques gouvernementales conçues pour freiner l'immigration;
- une augmentation des dépenses des consommateurs, soutenue par les baisses antérieures de taux d'intérêt;
- une croissance modeste des investissements des entreprises soutenue par les baisses antérieures de taux d'intérêt;
- une inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) relativement stable;
- une faiblesse continue du marché de l'emploi;
- des taux d'intérêt qui devraient demeurer aux niveaux observés actuellement ou près de ces niveaux;
- un dollar canadien qui devrait se maintenir près de son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

Nos priorités stratégiques en 2025 visent principalement à :

- Maintenir l'accent sur les abonnés des services Internet et de téléphonie mobile à valeur plus élevée ainsi que sur la croissance des forfaits résidentiels.
- Poursuivre l'accélération de la croissance de nos secteurs des entreprises en ce qui concerne les services infonuagiques, de sécurité et d'automatisation des flux de travaux.
- Poursuivre la croissance de la publicité numérique et de la diffusion en continu directe aux consommateurs.

Malgré les pressions concurrentielles et économiques sur les produits des activités ordinaires et le BAIIA ajusté, nous prévoyons une hausse de la marge du BAIIA ajusté en 2025 grâce aux économies réalisées dans le cadre des initiatives de transformation, notamment la réduction de la main-d'œuvre et d'autres efficacités d'exploitation. Nous prévoyons que le ralentissement de l'expansion de notre réseau de fibre au Canada et que les efficacités découlant des initiatives de transformation donneront lieu à une baisse des dépenses d'investissement, ce qui devrait entraîner une hausse des flux de trésorerie disponibles.

Hypothèses relatives au marché

- l'intensité accrue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil;
- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration de la clientèle d'affaires vers des solutions de télécommunications à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- les marchés canadiens de la publicité traditionnelle à la télé et à la radio devraient être touchés par des baisses d'audience alors que la croissance du marché de la publicité poursuit sa transition vers le numérique;
- la diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) provoquée par l'intensification de la concurrence découlant du lancement constant de plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement.

Hypothèses sous-tendant le maintien prévu de la suspension des cotisations à la plupart de nos régimes de retraite en 2025

- au moment opportun, situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations définies correspondant à des excédents évalués sur une base de continuité et ratios de solvabilité demeurant supérieurs aux exigences minimales prévues par la loi pour une suspension des cotisations pour les composantes prestations définies et cotisations définies, selon ce qui s'applique;
- aucune détérioration importante de la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies en raison de la diminution du rendement des placements ou des taux d'intérêt;
- aucune perte importante liée à l'expérience découlant d'autres événements, comme un litige ou un changement dans les lois, les réglementations ou les normes actuarielles ne sera subie.

3.3 Principaux risques d'entreprise

Une description sommaire de certains de nos principaux risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur l'ensemble de nos secteurs est présentée ci-dessous. Certains risques d'entreprise supplémentaires propres à un secteur donné sont présentés à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques liés à notre cadre réglementaire et des autres principaux risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation, se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, et à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, respectivement.

Conjoncture économique et événements géopolitiques

Nos activités et nos résultats financiers pourraient subir l'incidence négative de la conjoncture économique défavorable, notamment les guerres commerciales et les récessions. Les guerres commerciales résultant de l'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis sur les importations en provenance du Canada et de riposte par le gouvernement canadien sur les marchandises en provenance des États-Unis pourraient avoir une incidence considérable sur la croissance économique, les dépenses de la clientèle, l'inflation et la valeur du dollar canadien. Compte tenu de l'évolution rapide de la situation et du degré élevé d'incertitude quant à la durée et à l'ampleur des tarifs douaniers qui pourraient être imposés, il est difficile de prédire

les répercussions sur l'économie. Le contexte économique mondial pourrait exacerber encore les facteurs de risque préexistants, y compris ceux décrits dans le présent rapport de gestion, compte tenu de la croissance économique canadienne modeste, de la réduction de l'immigration, des coûts liés à l'habitation élevés par rapport aux revenus et de la volatilité des marchés financiers et des capitaux. Tous ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers, notamment par leur effet négatif sur les dépenses de la clientèle et la demande pour nos produits et services, la situation financière de notre clientèle et le coût et le montant du financement disponible sur les marchés des capitaux.

De plus, les facteurs de risque, notamment les facteurs décrits dans le présent rapport de gestion, pourraient être exacerbés, ou devenir plus susceptibles de se concrétiser, par suite des événements géopolitiques qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités ou sur nos résultats financiers futurs ainsi que sur les hypothèses connexes, et l'ampleur de cette incidence est difficile à prédire. Des événements géopolitiques pourraient avoir une incidence défavorable sur l'économie mondiale et entraîner la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, une instabilité géopolitique étendue, des conflits armés, une hausse des prix de l'énergie, des pressions inflationnistes limitant les dépenses des consommateurs et des entreprises et augmentant nos coûts d'exploitation, des perturbations de notre chaîne d'approvisionnement et un risque accru lié aux menaces à la sécurité de l'information.

Environnement concurrentiel



Nos réseaux



Nos produits et services



Nos ressources financières

L'activité concurrentielle dans notre secteur est intense et la dynamique concurrentielle évolue, ce qui contribue à créer des perturbations dans chacun de nos secteurs d'activité.

Notre marché est transformé par l'évolution de la conjoncture macroéconomique et réglementaire, par l'accroissement de la concurrence à l'échelle mondiale et nationale et par les changements dans les préférences de la clientèle. La transformation des activités et les avancées technologiques entraînent l'apparition de nouveaux services, modèles de prestation de services et partenariats stratégiques, et notre contexte concurrentiel continue de s'intensifier et de s'élargir pour inclure de nouveaux concurrents et des concurrents en émergence, dont certains étaient auparavant nos partenaires ou nos fournisseurs, ainsi que des concurrents d'envergure mondiale, y compris, en particulier, des fournisseurs de services en nuage et par contournement, de matériel et de logiciels liés à l'IIdO et de services VoIP et d'autres entreprises offrant des services sur le Web et des services par satellite qui font leur entrée dans le secteur des communications et qui disposent de ressources considérables et d'un grand nombre de clients et de clientes permettant d'amortir les coûts. Le contexte concurrentiel se trouve modifié par certains de ces concurrents qui sont en train d'établir une présence significative sur le marché, phénomène qui s'est accéléré au cours des dernières années. Les concurrents existants cherchent à consolider ou à élargir leurs gammes de produits au moyen d'acquisitions leur permettant de prendre de l'expansion et d'accroître les occasions dans le contexte de l'évolution de la dynamique du marché. Notre incapacité à réagir efficacement à cette dynamique concurrentielle en pleine évolution pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

La substitution technologique, les réseaux IP et les récentes décisions liées à la réglementation, particulièrement, ont continué de faciliter l'accès à l'industrie. En outre, les politiques gouvernementales qui ont permis à des entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations de faire l'acquisition de spectre à prix avantageux faussent la dynamique du marché. Ces facteurs ont modifié les données économiques de l'industrie et ont permis aux concurrents de lancer de nouveaux produits et services et d'acquérir des parts de marché en déployant des ressources financières, commerciales, humaines, technologiques et liées aux réseaux beaucoup moins importantes que les ressources qu'il était historiquement nécessaire de déployer. D'ailleurs, à la suite de décisions liées à la réglementation imposant des tarifs de gros pour les services Internet sur fil et l'accès des exploitants de réseaux mobiles virtuels (ERMV), les concurrents peuvent offrir leurs services par l'intermédiaire de nos réseaux, en profitant des obligations réglementaires auxquelles nous sommes assujettis, ce qui réduit leur besoin d'investir pour construire leurs propres réseaux et a une incidence sur le caractère distinctif de nos services fondé sur nos réseaux et notre capacité à obtenir un rendement du capital investi dans nos réseaux. La diminution des investissements nécessaires par la concurrence et les répercussions sur notre rendement du capital investi ont pour effet de fragiliser la monétisation de nos réseaux et notre modèle d'exploitation. De plus, certains fournisseurs de services par contournement étrangers ne sont actuellement pas assujettis aux mêmes obligations ni aux mêmes exigences liées à l'investissement en contenu canadien que celles imposées aux fournisseurs de services numériques canadiens, ce qui leur procure un avantage concurrentiel et nous défavorise.

Les nouvelles technologies peuvent favoriser la diversification de nos gammes de produits et de services et créer des occasions de croissance. Cependant, si nous ne réussissons pas à élaborer ni à mettre en œuvre de nouvelles solutions avant nos concurrents, ou au même moment qu'eux, si l'adoption de ces nouvelles technologies par le marché ne suit pas le rythme de la mise en œuvre de nos nouvelles solutions, ou si nous ne parvenons pas à évaluer et à gérer adéquatement les risques découlant de ces nouvelles solutions, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Nous prévoyons que ces tendances se maintiendront dans l'avenir et l'intensification de la concurrence qui en découle à laquelle nous sommes exposés pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, y compris, sans s'y limiter, entraîner les conséquences suivantes :

- les offres accrocheuses que nos concurrents lancent sur le marché, jumelées à la sensibilité accrue des consommateurs relativement aux tarifs, pourraient entraîner des pressions sur les prix, une diminution des marges et une hausse des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle, et notre part de marché et nos volumes de ventes pourraient diminuer si nous n'égalons pas les prix offerts par nos concurrents ou n'absorbons pas l'augmentation des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle;
- une conjoncture économique défavorable, y compris des ralentissements économiques ou des récessions, la hausse des taux d'intérêt et l'inflation élevée, des conditions difficiles sur les marchés des capitaux, une réduction de l'immigration ou une baisse du niveau d'activité de détail et commerciale, pourrait avoir une incidence défavorable sur la demande à l'égard de nos produits et services sur fil, sans fil et de médias et sur les prix de ceux-ci et améliorer la position concurrentielle des fournisseurs de services à moindre coût;
- les décisions liées à la réglementation relative à l'accès à nos réseaux sans fil et de fibre pour les services de gros pourraient faciliter l'entrée de nouveaux concurrents, dont des fournisseurs de services par contournement, renforcer la position sur le marché de nos concurrents actuels, ou encore inciter nos concurrents actuels à prendre de l'expansion au-delà de leur zone de couverture traditionnelle, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les abonnés du service de détail au profit des abonnés du service de gros générant de plus faibles marges et ainsi nuire à notre capacité de tirer pleinement parti de notre envergure et d'investir dans nos réseaux;
- l'accélération des perturbations et de la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers;
- si les clients et les clientes jugeaient notre proposition de valeur en matière de prix, de réseau, de vitesse, de service ou de fonctionnalités insuffisante à la lumière des options offertes ailleurs, ou si nos produits et services n'étaient pas offerts selon les modes de prestation privilégiés par la clientèle, cela pourrait entraîner une hausse du taux de désabonnement et un ralentissement des produits des activités ordinaires;
- l'intensification des transactions en ligne pourrait se traduire par une baisse de la fréquentation des magasins, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité de tirer parti de notre vaste réseau de détail pour augmenter le nombre d'abonnés et vendre nos produits et nos services;
- la convergence des services sur fil et sans fil a une incidence sur les choix de la clientèle en matière d'achat de produits et pourrait augmenter la substitution favorisant les produits générant de plus faibles marges ainsi qu'accroître le taux de désabonnement. Ces tendances devraient augmenter avec l'adoption continue de la 5G et de la 5G+;
- l'adoption croissante des cartes SIM embarquées (eSIM) permet aux clients et aux clientes de changer plus facilement de fournisseur de services et pourrait compromettre les modèles de distribution existants, notamment en se répercutant défavorablement sur les produits tirés des services d'itinérance;
- l'ampleur et la rapidité du déploiement de nos réseaux sur fibre et de nos services mobiles 5G et 5G+ pourraient être réduites par suite de décisions gouvernementales et liées à la réglementation, de contraintes quant à l'accès à l'équipement lié aux réseaux et au prix de celui-ci, de pénuries de main-d'œuvre ainsi que d'éventuels problèmes opérationnels dans l'implantation de nouvelles technologies;
- l'adoption des services en nuage et des services par contournement et l'expansion des services voix sur IP, des solutions de collaboration et des solutions de réseau étendu défini par logiciel (SD-WAN) à coût moindre, offerts par des concurrents locaux et mondiaux comme des entreprises de logiciels traditionnelles, modifient notre approche en ce qui a trait aux gammes de services et aux prix et pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités;
- le lancement, par des concurrents canadiens et internationaux, de satellites en orbite basse, ainsi que les partenariats entre les entreprises canadiennes de télécommunications et les entreprises de satellites en orbite basse, ainsi qu'entre les gouvernements et les entreprises de satellites en orbite basse, afin d'assurer la connectivité, y compris dans des zones rurales et dans le Nord, accroît la concurrence, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre stratégie de déploiement de réseau dans ces régions et nuire à la demande pour nos services de connectivité. La capacité de notre filiale Northwestel, qui exerce ses activités dans le Nord canadien, à répondre à la menace concurrentielle que posent ces fournisseurs est amoindrie par les règlements du CRTC en ce qui concerne les services Internet de détail;
- l'augmentation des taux d'insolvabilité, de la rationalisation des dépenses et du regroupement chez la clientèle d'affaires pourrait entraîner de nouvelles perturbations dans notre secteur Bell SCT en raison de la substitution technologique, des facteurs économiques et des améliorations à leur efficacité opérationnelle mises en place par les clients et les clientes;
- la pression exercée par les modèles de services simplifiés, agiles et à moindre coût alimente les tendances en faveur de l'internalisation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités liées aux services gérés;
- l'adoption plus généralisée par les consommateurs de services comme ceux liés à la 5G ainsi que des services et applications IdO dans le secteur de détail (p. ex. la domotique), le secteur des entreprises (p. ex. la surveillance à distance), les transports (p. ex. la voiture connectée et la localisation des actifs) et l'optimisation des villes (les villes intelligentes), conjuguée à l'utilisation accrue de l'IA, devrait accélérer la concurrence dans ces domaines;

- la croissance du nombre d'abonnés et de téléspectateurs et la rétention pourraient être compromises par l'évolution des habitudes en matière de visionnement, la liberté de choix, les coûts élevés pour les consommateurs autant que pour les fournisseurs de contenu, ainsi que le gain constant de parts de marché des fournisseurs de contenu par contournement à faible coût d'envergure mondiale, des agrégateurs de services par contournement et des autres fournisseurs de services ainsi que leur expansion, certains d'entre eux pouvant offrir du contenu et des plateformes en tant que produit d'appel en vue de soutenir leurs activités principales, ainsi que par la facturation combinée, les procédures d'arbitrage du CRTC et la fragmentation des auditoires découlant du large éventail des choix;
- la concurrence pour le contenu de programmation avec des concurrents mondiaux et des concurrents canadiens traditionnels dans les services de télé pourrait entraîner d'importantes hausses des coûts d'acquisition et d'élaboration de contenu et réduire l'accès au contenu de premier plan, certains concurrents se réservant du contenu pour améliorer leur offre de services par contournement;

- la prolifération du piratage de contenu pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à monétiser les produits et les services à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles, et également comprimer la bande passante sans nous permettre de générer une croissance des produits des activités ordinaires correspondante dans le contexte des tarifs réglementés en matière de services Internet haute vitesse de gros; notre capacité à accroître les produits tirés des médias numériques et d'autres services de publicité, dans le contexte d'un marché de la publicité en évolution et fragmenté, est mise à l'épreuve par ces entreprises d'envergure;
- la radio traditionnelle risque d'être ébranlée par la substitution accélérée en faveur de nouvelles entreprises de diffusion de musique et des services de diffusion en continu, comme ceux qu'offrent des entreprises mondiales de diffusion audio en continu et ceux qui émanent des nouvelles technologies, comme les services en lien avec les voitures intelligentes.

Pour une analyse plus détaillée de notre environnement concurrentiel et des risques connexes ainsi que pour obtenir la liste de nos principaux concurrents dans chaque secteur, se reporter à *Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur* et à *Principaux risques d'entreprise*, de la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

Cadre réglementaire et conformité



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Notre environnement



Notre équipe



Nos ressources financières

Notre cadre réglementaire influe sur nos stratégies, et les décisions défavorables prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation pourraient avoir une incidence défavorable de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation.

Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, dont le CRTC, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer un rôle important en ce qui a trait aux questions de réglementation comme l'établissement et la modification de la réglementation concernant l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, l'approbation d'acquisitions, l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, les exigences relatives à la propriété étrangère, les obligations en matière de protection de la vie privée et de cybersécurité et le contrôle du piratage des droits d'auteur. Comme pour tout autre organisme assujéti à la réglementation, les stratégies sont subordonnées aux décisions liées à la réglementation. Des décisions défavorables prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation, une réglementation plus rigoureuse ou l'absence de mesures efficaces de lutte contre le piratage pourraient avoir une incidence défavorable de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation.

Pour obtenir une analyse de notre cadre réglementaire et des principaux risques qui s'y rapportent, se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, ainsi qu'aux analyses sectorielles sous *Principaux risques d'entreprise*, à la section 5.1, *Bell SCT*.

L'incapacité à nous occuper de manière proactive de nos obligations juridiques et réglementaires et notre implication dans divers litiges et recours judiciaires pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation.

Des modifications apportées aux lois ou aux règlements ou encore à la façon de les interpréter et l'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements ainsi que les litiges en cours ou futurs pourraient avoir un effet défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation. L'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements régissant les interactions avec la clientèle et l'évolution technologique de nos activités donne davantage lieu à un ensemble complexe d'exigences en matière de conformité que nous devons gérer de manière appropriée. Notre incapacité à surveiller et à respecter les obligations juridiques et réglementaires auxquelles nous sommes assujettis pourrait nous exposer à des risques de litiges, à des amendes et à des pénalités substantielles et à des restrictions d'exploitation et pourrait nuire à notre réputation. La plus grande importance accordée à la protection des consommateurs qui se reflète dans les lois provinciales et les codes de conduite à l'égard des consommateurs, ainsi que les obligations juridiques et réglementaires accrues en ce qui a trait à la protection de la vie privée, à l'accessibilité, à la gouvernance des données et à d'autres questions ESG, nécessitent que nous établissions et mettions en œuvre des cadres de conformité améliorés et pourraient augmenter l'exposition de la société aux enquêtes, aux litiges, aux pénalités et aux amendes et nuire à sa réputation.

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cours de nos activités. Pour obtenir une description des litiges importants dans lesquels nous sommes engagés, se reporter à la rubrique intitulée *Litiges* de la notice annuelle 2024 de BCE.

Transformation des technologies/de l'infrastructure



Nos
réseaux



Notre clientèle
et nos relations



Nos produits
et services



Nos ressources
financières

L'évolution et la transformation de nos réseaux, de nos systèmes et de nos activités grâce aux technologies de prochaine génération, qui permettent par ailleurs d'aplanir notre structure de coûts, sont essentielles afin d'assurer une concurrence efficace et une expérience client optimisée.

La mondialisation, la concurrence accrue et les progrès technologiques modifient les attentes de la clientèle et exigent de s'adapter rapidement aux demandes du marché, de rehausser le service à la clientèle, d'améliorer l'expérience de l'utilisateur et d'offrir un service économique. La satisfaction de ces attentes nécessite le déploiement de nouvelles technologies pour les services et les produits et d'outils de service à la clientèle qui respectent la neutralité du réseau et dont l'environnement de développement est davantage coopératif et intégré. La disponibilité de réseaux et de technologies logicielles améliorés procure en outre la base nécessaire pour offrir des connexions supérieures et plus rapides, une efficacité de connexion qui s'est traduite par une croissance considérable du nombre d'applications l'IdO. Le changement peut être ardu et présenter des obstacles imprévus, ce qui pourrait avoir une incidence sur la réussite des projets, une transition rendue encore plus difficile par la complexité découlant de nos nombreux produits jumelée à la complexité de l'infrastructure de nos réseaux et de nos TI.

Nous poursuivons notre transformation opérationnelle, qui suppose une amélioration de l'expérience et de la valeur que nous offrons à la clientèle grâce à une infrastructure plus moderne, à des processus d'affaires simplifiés et automatisés et à un modèle de coûts approprié.

L'incapacité de réaliser cette transformation et d'évaluer correctement le potentiel des nouvelles technologies, de procéder à des mises à jour essentielles des capacités existantes du réseau, de réaliser l'intégration de l'infonuagique et renforcer la cybersécurité, ou d'investir et d'évoluer dans la direction appropriée dans un environnement où les modèles économiques changent pourrait limiter notre propre capacité d'offrir de la valeur à notre clientèle au moyen d'interactions d'achat et d'assistance simples et faciles et de lui permettre d'obtenir ce qu'elle veut beaucoup plus rapidement par n'importe quel canal, ainsi que limiter la capacité de notre clientèle à recevoir des produits, des services et du contenu sur n'importe quel appareil ou emplacement, quel que soit le type d'accès au réseau. Cela pourrait par conséquent avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Les activités liées à l'évolution de nos réseaux et de nos TI visent à utiliser de nouvelles technologies ainsi que des technologies en évolution et en développement, comme la virtualisation des fonctions réseau, la mise en réseau SDN (pour *Software-Defined Networking*), les technologies infonuagiques, l'informatique multiaccès en périphérie de réseau, les logiciels libres, les mégadonnées, l'IdO, l'IA et l'apprentissage automatique. Ces activités visent également à transformer nos réseaux et nos systèmes au moyen du regroupement, de la virtualisation et de l'automatisation en vue d'atteindre nos objectifs qui sont d'offrir nos services et d'exercer nos activités d'une manière plus agile, ainsi que de fournir des fonctions omnicanaux à notre clientèle et de réduire nos coûts. Nos activités liées à l'évolution visent aussi à mettre sur pied des réseaux convergents sur fil et sans fil de prochaine génération en mettant à profit les principales technologies intelligentes, afin d'offrir une qualité et une expérience client concurrentielles selon une structure de coûts performante alors que les exigences en matière de

capacité sont de plus en plus grandes. L'harmonisation des plateformes technologiques, du développement de produits et de services et des activités est de plus en plus importante pour s'assurer d'obtenir les avantages voulus d'une substitution ainsi que pour optimiser l'affectation des ressources. Notre incapacité à adopter les meilleures pratiques en ce qui a trait aux technologies et de les appliquer à la transformation de nos activités en vue de créer les conditions propices à une expérience véritablement centrée sur le client pourrait limiter notre capacité à inspirer la confiance de la clientèle envers nos capacités novatrices et technologiques et à rivaliser avec la concurrence sur le plan des zones de couverture, de l'expérience en matière de service et de la structure de coûts. La planification et l'exécution de plusieurs projets complexes dans les délais souhaités peuvent également s'avérer difficiles. L'un ou plusieurs des facteurs susmentionnés pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers et notre réputation.

La fidélisation de la clientèle et l'acquisition de nouveaux clients et clientes pourraient être compromises pendant la mise en œuvre de nos activités de transformation si celles-ci entraînaient une piètre performance du service, ce qui en retour pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs opérationnels et financiers. Notre incapacité à optimiser rapidement les infrastructures, les processus et les technologies adaptables afin de nous ajuster efficacement aux habitudes et aux comportements en mutation de notre clientèle et à tirer parti des services IP et de l'automatisation dans plusieurs facettes de nos réseaux et de notre portefeuille de produits et services pourrait empêcher la mise en œuvre d'une approche entièrement centrée sur le client. Cela pourrait nous rendre moins aptes à offrir une fonction libre-service complète et pratique et à assurer l'approvisionnement en temps réel, des économies de coûts et la flexibilité en matière de livraison et de consommation, et aurait une incidence défavorable sur nos activités et sur le plan financier.

Nous cherchons par ailleurs à étendre la zone de couverture de nos réseaux afin d'améliorer notre proposition de valeur et de répondre aux besoins de la clientèle tout en déployant des technologies pour soutenir la croissance. Cependant, des décisions défavorables rendues par les gouvernements, les organismes de réglementation ou les tribunaux pourraient avoir une incidence sur la nature de nos décisions en matière d'investissement, leur importance, ainsi que sur l'emplacement et le moment choisis. D'ailleurs, l'obligation de fournir un accès de gros groupé à nos installations utilisant la technologie de réseau FTTP, la diminution par le CRTC des tarifs des services de gros obligatoires à l'égard des installations utilisant la technologie FTTP ou la technologie de réseau FTTN, l'imposition de modalités défavorables ou l'adoption de tarifs défavorables par suite d'un processus d'arbitrage lié au service d'accès pour les ERMV dotés d'installations mis en place par le CRTC, l'élargissement possible de l'accès obligatoire à nos réseaux ou l'imposition d'obligations élargies pour les services de gros sur les réseaux sans fil pourraient dissuader les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations d'investir dans des réseaux sur fil et sans fil de prochaine génération. L'incapacité à continuer d'investir dans des fonctions de prochaine génération de manière rigoureuse, opportune et stratégique pourrait limiter notre capacité à faire concurrence de façon efficace, à générer les activités souhaitées et à atteindre les résultats financiers voulus.

D'autres exemples de risques qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation de notre transformation souhaitée des technologies/de l'infrastructure comprennent les suivants :

- L'absence d'évolution de notre équipe, de nos processus et de notre culture vers une approche interfonctionnelle afin de réduire au minimum le cloisonnement des unités d'affaires et de promouvoir un état d'esprit global partagé à l'échelle de l'entreprise peut avoir une incidence sur nos initiatives de transformation.
- Le contexte économique mondial actuel et les événements géopolitiques pourraient donner lieu à des coûts supplémentaires, à des retards ou à la non-disponibilité du matériel, des matières premières et des ressources, ce qui pourrait nuire à notre capacité de poursuivre la mise sur pied de réseaux convergents de prochaine génération et de lancer de nouvelles initiatives de transformation.
- Les difficultés liées à l'embauche, à la rétention, à l'internalisation et au développement de ressources techniques et qualifiées pourraient avoir un impact négatif sur les activités de transformation. Les réductions de personnel, les réductions de coûts ou les restructurations dont sont témoins les membres de notre équipe pourraient affecter leur moral et réduire le niveau de priorité attribué aux initiatives de transformation et ainsi avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.
- La canalisation sous-optimale des capitaux dans la construction des réseaux, la mise à niveau de l'infrastructure et des processus ainsi que l'amélioration du service à la clientèle pourraient contrecarrer les efforts que nous déployons pour faire face à la concurrence.
- La stratégie basée sur l'infonuagique avec de multiples fournisseurs de services nécessite un cadre d'architecture et une exécution différents pour chaque fournisseur de services, ce qui pourrait ralentir le rythme de notre transformation.
- Le risque d'exécution et les économies moins importantes ou moins rapides que prévu réalisées au moyen d'initiatives d'économies ciblées (p. ex., gestion des fournisseurs, optimisation des biens immobiliers) pourraient nuire à notre capacité d'investir dans la transformation.
- Nous devons, à l'instar des autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, être en mesure d'acheter en temps opportun et à un coût raisonnable, de l'équipement et des services liés aux réseaux fiables et de grande qualité auprès de tiers fournisseurs.
- La construction et le déploiement de réseaux sur les propriétés municipales ou privées requièrent l'obtention de consentements municipaux ou des propriétaires, respectivement, pour l'installation de l'équipement de réseau, ce qui pourrait faire augmenter le coût et retarder le déploiement des technologies de fibre optique et sans fil.
- Le déploiement réussi des services mobiles 5G pourrait subir l'incidence de divers facteurs ayant des répercussions sur la couverture et les coûts.
- La plus forte demande pour une vitesse et une capacité Internet accrues, qui s'ajoute aux politiques et aux initiatives gouvernementales, crée des tensions en ce qui a trait à l'emplacement géographique et au rythme privilégiés pour le déploiement des réseaux FTTP.
- La dépendance accrue aux applications pour la diffusion du contenu, les ventes, la participation de la clientèle et l'expérience en matière de service créent le besoin d'utiliser des ressources nouvelles et plus rares (trouvées à l'interne ou à l'externe) qui pourraient ne pas être disponibles ainsi que le besoin d'intégrer les processus opérationnels connexes dans les activités en cours.
- Les nouveaux produits, services ou applications pourraient faire diminuer la demande de nos gammes de services actuelles les plus rentables ou occasionner un recul de leurs prix, entraînant ainsi la diminution du cycle de vie des technologies existantes ou en cours de développement et, par le fait même, l'augmentation de la dotation aux amortissements.
- Le démantèlement des anciens équipements pourrait être remis en cause par des clients ou des clientes ou aller à l'encontre des exigences réglementaires qui exigeraient de continuer à utiliser d'anciennes technologies ainsi que par les risques inhérents à la transition vers de nouveaux systèmes.
- Au fur et à mesure que les modèles d'affaires des fournisseurs changent, que les habitudes de consommation de contenu évoluent et que le nombre d'options de visionnement augmente, notre capacité à regrouper et à distribuer des contenus pertinents et à développer d'autres moyens de transmission afin d'être compétitifs dans les nouveaux marchés et d'augmenter l'engagement de la clientèle et les sources de produits des activités ordinaires pourrait être compromise par l'investissement considérable nécessaire au développement de logiciels et aux réseaux.
- La gestion efficace de l'élaboration et de la mise en œuvre en temps opportun de solutions pertinentes permettant de suivre le rythme de l'adoption de l'IdO dans les secteurs de la vente au détail, des entreprises et des organismes gouvernementaux pourrait être difficile.
- Les clients et les clientes continuent de s'attendre à des améliorations en ce qui a trait au service à la clientèle, aux nouvelles fonctions et caractéristiques et à la diminution du prix facturé pour la prestation de ces services. Notre capacité d'offrir ces améliorations repose de plus en plus sur l'utilisation d'un certain nombre de technologies qui évoluent rapidement, notamment l'IA et l'apprentissage automatique. L'utilisation de ces technologies fait toutefois l'objet d'une attention croissante de la part des législateurs et des organismes de réglementation. Si nous n'arrivons pas à devenir un chef de file en acquérant les compétences nécessaires à l'utilisation de ces nouvelles technologies d'une façon qui respecte les valeurs sociales, nous pourrions ne pas être en mesure de répondre aux attentes changeantes de la clientèle et de poursuivre la croissance de nos activités.

4 Analyse financière consolidée



Nos ressources
financières

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse de la performance que BCE a enregistrée en 2024 par rapport à 2023. Elle met l'accent sur les résultats d'exploitation consolidés de BCE et fournit de l'information financière sur nos secteurs d'activité Bell SCT et Bell Média. Pour obtenir une analyse plus détaillée de nos secteurs d'activité, se reporter à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

4.1 Introduction

États consolidés du résultat net de BCE

	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Produits d'exploitation				
Tirés des services	21 073	21 154	(81)	(0,4)%
Tirés des produits	3 336	3 519	(183)	(5,2)%
Total des produits d'exploitation	24 409	24 673	(264)	(1,1)%
Coûts d'exploitation	(13 820)	(14 256)	436	3,1 %
BAlIA ajusté	10 589	10 417	172	1,7 %
Marge du BAlIA ajusté	43,4 %	42,2 %		1,2 pt
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(454)	(200)	(254)	n.s.
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 758)	(3 745)	(13)	(0,3)%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(1 283)	(1 173)	(110)	(9,4)%
Charges financières				
Charges d'intérêts	(1 713)	(1 475)	(238)	(16,1)%
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	66	108	(42)	(38,9)%
Perte de valeur d'actifs	(2 190)	(143)	(2 047)	n.s.
Autres charges	(305)	(466)	161	34,5 %
Impôt sur le résultat	(577)	(996)	419	42,1 %
Bénéfice net	375	2 327	(1 952)	(83,9)%
Bénéfice net attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires	163	2 076	(1 913)	(92,1)%
Actionnaires privilégiés	181	187	(6)	(3,2)%
Détenteurs de PNDPC	31	64	(33)	(51,6)%
Bénéfice net	375	2 327	(1 952)	(83,9)%
Bénéfice net ajusté	2 773	2 926	(153)	(5,2)%
BPA	0,18	2,28	(2,10)	(92,1)%
BPA ajusté	3,04	3,21	(0,17)	(5,3)%

n.s. : non significatif

Faits saillants – tableaux des flux de trésorerie de BCE

	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 988	7 946	(958)	(12,1)%
Dépenses d'investissement	(3 897)	(4 581)	684	14,9 %
Flux de trésorerie disponibles	2 888	3 144	(256)	(8,1)%

En 2024, les produits d'exploitation de BCE ont diminué de 1,1 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de la diminution de 5,2 % des produits d'exploitation tirés des produits et de celle de 0,4 % des produits tirés des services. La diminution des produits d'exploitation tirés des produits s'explique par le recul des ventes de produits électroniques grand public dans les magasins La Source en raison de la fermeture permanente de magasins et de leur transition vers la marque Best Buy Express dans le cadre de notre partenariat de distribution avec Best Buy Canada, facteur neutralisé en partie par la hausse du nombre de ventes d'appareils sans fil, essentiellement du fait de la proportion plus importante de ventes de téléphones mobiles haut de gamme, atténuée par le repli des volumes visés par de contrats. La diminution des produits tirés des services reflète les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels sur fil, la persistance des pressions concurrentielles sur les prix des services sans fil, l'érosion continue des produits tirés de nos services voix traditionnels et de notre service de télé par satellite, de même que la baisse continue de la demande de services de publicité traditionnelle à la télé. Ces facteurs ont été atténués par la croissance de notre clientèle d'abonnés utilisant des services sans fil, des services Internet de détail et des services télé IP, conjuguée à l'incidence des hausses de tarifs, à la croissance continue des produits liés aux médias numériques, à l'apport de diverses acquisitions et à l'augmentation des produits tirés des solutions d'affaires⁽¹⁾.

En 2024, le bénéfice net a diminué de 83,9 % par rapport à 2023, surtout en raison de la hausse de la perte de valeur d'actifs, principalement dans notre secteur Bell Média, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de l'augmentation de la charge d'intérêts et de la hausse de la dotation aux amortissements, facteurs en partie compensés par la diminution de l'impôt sur le résultat, l'augmentation du BAIIA ajusté et la diminution des autres charges.

En 2024, le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 1,7 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui est attribuable à la hausse dans les secteurs Bell SCT et Bell Média, qui reflète la baisse des coûts d'exploitation du fait des initiatives de réduction des coûts, essentiellement celles liées aux réductions de personnel, au contrôle des coûts et aux autres gains d'efficacité opérationnelle, ce qui a été compensé en partie par la baisse des produits d'exploitation. Ces facteurs ont entraîné une marge du BAIIA ajusté de 43,4 % en 2024, ce qui représente une hausse de 1,2 pt par rapport à l'exercice précédent, en raison de la diminution des coûts d'exploitation, conjuguée à la proportion moins élevée des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires, neutralisée en partie par l'effet moindre des produits tirés des services.

En 2024, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont diminué de 958 millions \$ par rapport à 2023, du fait principalement de la baisse des fonds provenant du fonds de roulement, de la hausse des intérêts payés, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés de même que de la hausse de l'impôt sur le résultat payé, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation du BAIIA.

Les flux de trésorerie disponibles ont diminué de 256 millions \$ en 2024 par rapport à 2023, du fait surtout de la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, neutralisée en partie par la baisse des dépenses d'investissement.

4.2 Connexions clients



Notre clientèle
et nos relations

Activations (pertes) nettes de BCE

	2024	2023	% de variation
Activations (pertes) nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles	309 517	411 189	(24,7)%
Services postpayés	213 408	426 172	(49,9)%
Services prépayés	96 109	(14 983)	n.s.
Activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés	310 882	293 307	6,0 %
Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail	131 521	187 126	(29,7)%
Activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail	21 614	81 918	(73,6)%
Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail	(187 426)	(176 612)	(6,1)%
Total des activations nettes pour les services	586 108	796 928	(26,5)%

n.s. : non significatif

(1) Les produits tirés des solutions d'affaires de notre unité BMA comprennent les services gérés, qui englobent la gestion des réseaux, la gestion des services voix, l'hébergement et la sécurité, ainsi que les services professionnels, qui englobent les services-conseils, d'intégration et de gestion des ressources.

Connexions clients totales de BCE

	2024	2023	% de variation
Abonnés utilisant des téléphones mobiles ^{(1) (2) (4)}	10 288 574	10 287 046	–
Services postpayés ⁽⁴⁾	9 530 436	9 422 830	1,1 %
Services prépayés ^{(1) (2)}	758 138	864 216	(12,3)%
Abonnés utilisant des appareils mobiles connectés	3 043 430	2 732 548	11,4 %
Abonnés des services Internet haute vitesse de détail ^{(2) (3) (4)}	4 490 896	4 473 429	0,4 %
Abonnés des services de télé IP de détail ⁽³⁾	2 132 953	2 070 342	3,0 %
Abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ⁽³⁾	1 834 191	2 021 617	(9,3)%
Total des abonnés aux services ⁽⁴⁾	21 790 044	21 584 982	1,0 %

(1) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Bell de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

(2) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil à compter du 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants des services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

(3) Au T2 2024, nous avons augmenté le nombre d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel. Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure.

(4) Au T1 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent que très peu de produits ou pas de produits du tout. De plus, au T1 2024, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 3 850 abonnés des services d'affaires à la suite d'une acquisition de petite envergure. Nous avons également retiré 11 645 abonnés des stations Turbo de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail au T1 2024, car nous n'annonçons plus activement ce produit dans la zone de couverture de notre service sans fil jusqu'au domicile. Enfin, depuis le T1 2024, nous ne présentons plus les abonnés du service de télé par satellite de détail, car ils ne représentent plus une proportion importante de nos produits. En conséquence, les abonnés du service de télé par satellite ont été retirés de notre clientèle d'abonnés du service de télé de détail, qui est désormais exclusivement composée des abonnés du service de télé IP de détail.

BCE a enregistré 586 108 activations nettes d'abonnés des services de détail en 2024, soit une baisse de 26,5 % par rapport à l'exercice précédent. Ces activations nettes d'abonnés des services de détail en 2024 se ventilent comme suit :

- 309 517 activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et 310 882 activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés;
- 131 521 activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail;
- 21 614 activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail;
- 187 426 pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail.

Au 31 décembre 2024, les connexions d'abonnés de détail de BCE totalisaient 21 790 044, soit une hausse de 1,0 % d'un exercice à l'autre, et comprenaient :

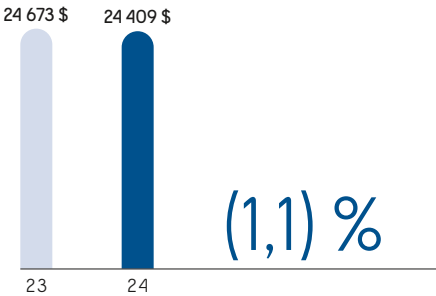
- 10 288 574 abonnés utilisant des téléphones mobiles, ce qui est stable d'un exercice à l'autre, et 3 043 430 abonnés utilisant des appareils mobiles connectés, soit une augmentation de 11,4 % d'un exercice à l'autre;
- 4 490 896 abonnés des services Internet haute vitesse de détail, soit une augmentation de 0,4 % d'un exercice à l'autre;
- 2 132 953 abonnés des services de télé IP de détail, soit une augmentation de 3,0 % d'un exercice à l'autre;
- 1 834 191 abonnés des SAR filaires résidentiels de détail, en baisse de 9,3 % d'un exercice à l'autre.

4.3 Produits d'exploitation

BCE

Produits

(en millions de dollars)



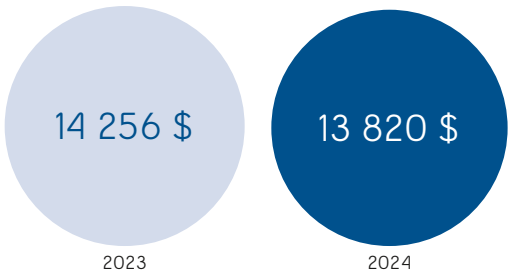
	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	21 619	21 926	(307)	(1,4)%
Bell Média	3 151	3 117	34	1,1 %
Éliminations intersectorielles	(361)	(370)	9	2,4 %
Total des produits d'exploitation de BCE	24 409	24 673	(264)	(1,1)%

BCE

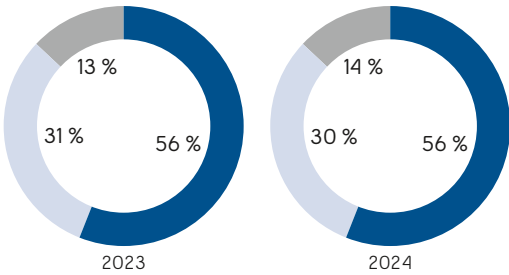
Les produits d'exploitation de BCE ont diminué de 1,1 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par la diminution de 5,2 % des produits d'exploitation tirés des produits et par celle de 0,4 % des produits d'exploitation tirés des services. La baisse des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre traduit la diminution de 1,4 % des produits du secteur Bell SCT, qui s'explique par la diminution de 5,2 % des produits d'exploitation tirés des produits et par celle de 0,7 % des produits tirés des services du fait de l'érosion continue des produits tirés des services voix filaires, partiellement atténuée par la hausse des produits tirés des services de données filaires et des services sans fil. La croissance de 1,1 % des produits d'exploitation tirés de Bell Média a atténué la diminution des produits d'exploitation de BCE, en raison de la hausse des produits tirés de la publicité et des autres produits, partiellement contrebalancée par la baisse des produits tirés des frais d'abonnement.

4.4 Coûts d'exploitation

BCE
Coûts d'exploitation
(en millions de dollars)



BCE
Profil des coûts d'exploitation
● Coût des ventes⁽¹⁾ ● Coûts de la main-d'œuvre⁽²⁾ ● Autres⁽³⁾



	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	(11 788)	(12 206)	418	3,4 %
Bell Média	(2 393)	(2 420)	27	1,1 %
Éliminations intersectorielles	361	370	(9)	(2,4)%
Total des produits d'exploitation de BCE	(13 820)	(14 256)	436	3,1 %

(1) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(2) Les coûts de la main-d'œuvre (déduction faite des coûts inscrits à l'actif) incluent les salaires et impôts et avantages connexes, le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les autres coûts de la main-d'œuvre, y compris les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

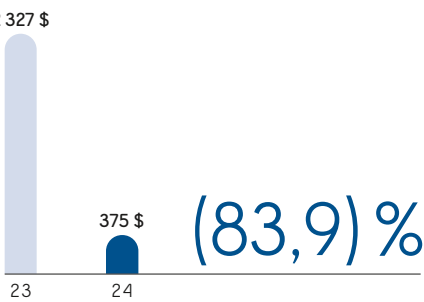
(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux TI, les honoraires ainsi que les loyers.

BCE

En 2024, les coûts d'exploitation de BCE ont diminué de 3,1 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui est attribuable au recul de 3,4 % des charges de Bell SCT et à celui de 1,1 % des charges de Bell Média qui reflète la baisse des coûts d'exploitation, principalement du fait des initiatives de réduction des coûts, essentiellement celles liées aux réductions de personnel, au contrôle des coûts et aux autres gains d'efficacité opérationnelle, ainsi que la diminution du coût des produits vendus associée au repli des produits d'exploitation tirés des produits et à la diminution des coûts liés au contenu de Bell Média.

4.5 Bénéfice net

BCE
Bénéfice net
(en millions de dollars)



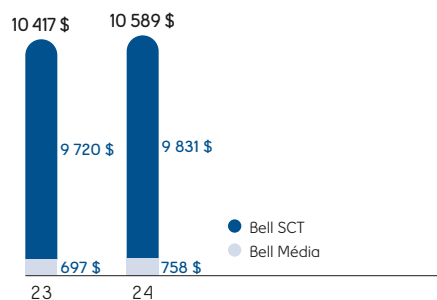
En 2024, le bénéfice net a reculé de 83,9 % en regard de celui de 2023, surtout en raison de la hausse de la perte de valeur d'actifs, principalement dans notre secteur Bell Média, du fait d'une nouvelle baisse de la demande et des dépenses dans le marché publicitaire linéaire, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de l'augmentation de la charge d'intérêts et de l'augmentation de la dotation aux amortissements, facteurs en partie compensés par la diminution de l'impôt sur le résultat, l'augmentation du BAIIA ajusté et la diminution des autres charges.

4.6 BAIIA ajusté

BCE

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

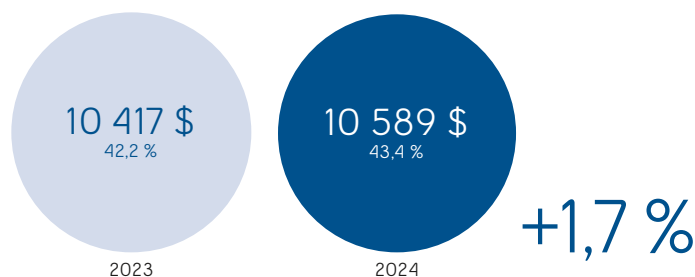


BCE

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

Marge du BAIIA ajusté (%)



	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	9 831	9 720	111	1,1 %
Marge du BAIIA ajusté	45,5 %	44,3 %		1,2 pt
Bell Média	758	697	61	8,8 %
Marge du BAIIA ajusté	24,1 %	22,4 %		1,7 pt
Total du BAIIA ajusté de BCE	10 589	10 417	172	1,7 %
Marge du BAIIA ajusté	43,4 %	42,2 %		1,2 pt

BCE

En 2024, le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 1,7 % par rapport à 2023, ce qui est attribuable à la hausse de 1,1 % du secteur Bell SCT et à celle de 8,8 % du secteur Bell Média, qui reflète la baisse des coûts d'exploitation compensée en partie par la baisse des produits d'exploitation. Ces facteurs ont entraîné une marge du BAIIA ajusté de 43,4 % en 2024, ce qui représente une hausse de 1,2 pt par rapport à l'exercice précédent, en raison de la diminution des coûts d'exploitation, conjuguée à la proportion moins élevée des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires, atténuée par l'effet moindre des produits tirés des services.

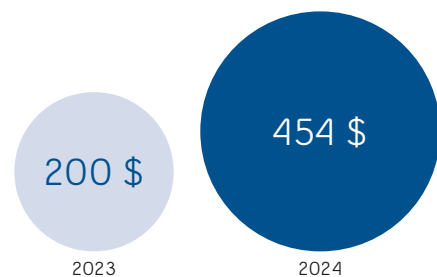
4.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

Cette catégorie de coûts comprend divers produits et charges qui ne sont pas directement liés aux produits d'exploitation générés au cours de l'exercice. Il s'agit par exemple des coûts liés aux indemnités de départ qui se composent des charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire, ainsi que des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ de membres du personnel dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos activités d'exploitation, des coûts liés aux litiges et aux décisions d'ordre réglementaire, lorsque ces coûts sont importants, et d'autres coûts.

BCE

Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

(en millions de dollars)



2024

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 383 millions \$ au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 71 millions \$.

2023

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

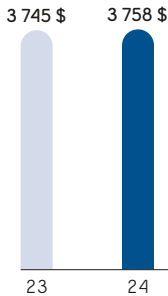
- des coûts liés aux indemnités de départ de 134 millions \$ au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 66 millions \$.

4.8 Amortissements

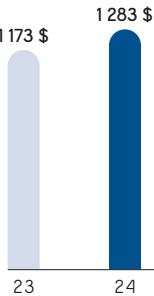
Le montant des amortissements que nous comptabilisons dans un exercice donné est touché par :

- le montant que nous avons investi dans de nouvelles immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles au cours d'exercices antérieurs;
- le nombre d'immobilisations que nous avons mises hors service au cours de l'exercice;
- les estimations de la durée d'utilité des immobilisations.

BCE
Amortissement des immobilisations corporelles
(en millions de dollars)



BCE
Amortissement des immobilisations incorporelles
(en millions de dollars)



Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles en 2024 a augmenté de 13 millions \$ par rapport à 2023, essentiellement en raison d'un volume accru d'immobilisations, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux à large bande et sans fil.

Amortissement des immobilisations incorporelles

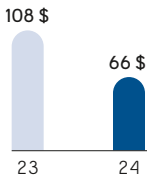
En 2024, l'amortissement des immobilisations incorporelles a augmenté de 110 millions \$ par rapport à 2023, en raison principalement d'un volume accru d'immobilisations.

4.9 Charges financières

BCE
Charges d'intérêts
(en millions de dollars)



BCE
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
(en millions de dollars)



Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts en 2024 ont augmenté de 238 millions \$ par rapport à 2023, en raison principalement de la hausse des soldes moyens des dettes et de l'augmentation des taux d'intérêt.

Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont fondés sur les conditions du marché au début de l'exercice et sur l'actif (le passif) net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le 1^{er} janvier 2024, le taux d'actualisation était de 4,6 %, comparativement à 5,3 % le 1^{er} janvier 2023.

En 2024, les rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont diminué de 42 millions \$, par rapport à l'exercice précédent, en raison d'un taux d'actualisation moins élevé en 2024 et d'une situation d'actif net moins élevée.

Les effets des changements des conditions de marché survenant au cours de l'exercice sont constatés dans le poste *Autres éléments de bénéfice global (perte globale)*.

4.10 Perte de valeur d'actifs

2024

Au cours du troisième trimestre de 2024, nous avons relevé des indices de dépréciation pour nos services de télé Bell Média et de nos marchés de la radio, en raison d'une nouvelle baisse de la demande et des dépenses dans le marché publicitaire linéaire. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de certains groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) et du goodwill du groupe d'UGT de Bell Média.

Nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 958 millions \$ relativement aux services de télévision et aux marchés de la radio en français et en anglais de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 627 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et les marques; un montant de 144 millions \$ imputé aux droits d'émissions et de longs métrages; un montant de 85 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel; un montant de 85 millions \$ imputé aux logiciels; un montant de 10 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des marques de commerce et un montant de 7 millions \$ imputé aux charges payées d'avance.

Au T3 de 2024, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur du goodwill de Bell Média de 1 132 millions \$.

En outre, en 2024, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 100 millions \$ essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

2023

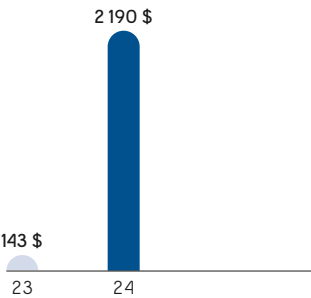
Au quatrième trimestre de 2023, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 86 millions \$ au titre des chaînes de télé francophones de notre secteur Bell Média. Les charges pour pertes de valeur s'expliquent par la baisse de la demande pour la publicité dans le secteur, laquelle découle des incertitudes économiques et de leur incidence défavorable sur les hypothèses d'évaluation fondées sur le marché. Ces charges comprennent un montant de 41 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et les marques et un montant de 45 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée au titre des droits d'émissions et de longs métrages.

Le goodwill de Bell Média n'a subi aucune perte de valeur.

En outre, en 2023, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 57 millions \$ essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

BCE

Perte de valeur d'actifs
(en millions de dollars)

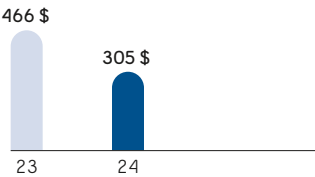


4.11 Autres charges

Les autres (charges) produits comprennent des éléments de produits ou de charges comme :

- les profits nets ou les pertes nettes liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres;
- le produit ou la perte sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises;
- les profits ou les pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles;
- les profits ou les pertes sur placements, y compris les profits ou les pertes constatés lorsque nous cédon des placements ou que nous en réduisons la valeur, ou encore lorsque nous réduisons notre participation dans des placements;
- les coûts liés au remboursement anticipé de la dette;
- les produits d'intérêts.

BCE
Autres charges
(en millions de dollars)



Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Pertes nettes liées à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	(269)	(103)
(Perte) bénéfice sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises		
Pertes sur placements	(247)	(581)
Exploitation	10	28
(Pertes) profits à la mise hors service et à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(38)	11
Produits d'intérêts	123	67
Profits sur placements	57	80
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	–	(1)
Autres	59	33
Total des autres charges	(305)	(466)

2024

Les autres charges de 305 millions \$ comprennent des pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, dont une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur de la participation minoritaire dans MLSE, et des pertes sur la mise hors service et les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles, partiellement compensées par des produits d'intérêts et des profits sur nos placements essentiellement liés à une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une de nos filiales.

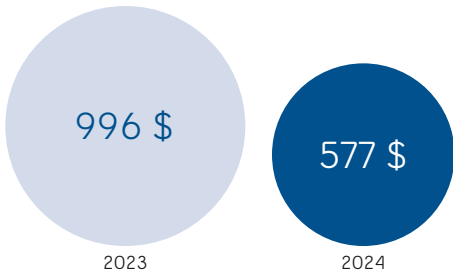
2023

Les autres charges de 466 millions \$ se rapportent principalement à des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises qui comprennent une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur de la participation minoritaire dans MLSE et des pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, partiellement compensées par des profits sur nos placements à la suite de la vente de notre participation de 63 % dans certains studios de production et de la hausse des produits d'intérêts.

4.12 Impôt sur le résultat

BCE

Impôt sur le résultat
(en millions de dollars)



Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant déclaré de l'impôt sur le résultat dans les états du résultat net et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 26,8 % pour 2024 et 2023.

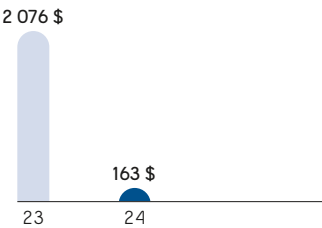
Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Bénéfice net	375	2 327
Réintégration de l'impôt sur le résultat	577	996
Bénéfice avant impôt sur le résultat	952	3 323
Taux d'imposition prévu par la loi applicable	26,8 %	26,8 %
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables	(255)	(891)
Tranche non imposable des profits sur placements	18	5
Positions fiscales incertaines	4	16
Perte de valeur du goodwill	(303)	–
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	1	10
Tranche non imposable des pertes sur participations mises en équivalence	(66)	(149)
Économies d'impôt non comptabilisées antérieurement	3	–
Autres	21	13
Total de l'impôt sur le résultat	(577)	(996)
Taux d'imposition moyen effectif	60,6 %	30,0 %

En 2024, l'impôt sur le résultat a diminué de 419 millions \$ par rapport à 2023, principalement en raison de la baisse du bénéfice imposable.

4.13 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA

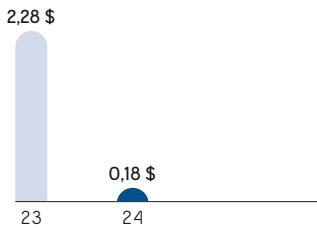
BCE

Bénéfice net attribuable
aux actionnaires ordinaires
(en millions de dollars)



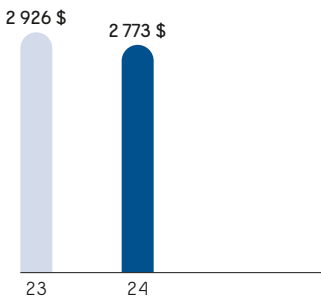
BCE

BPA
(en dollars)



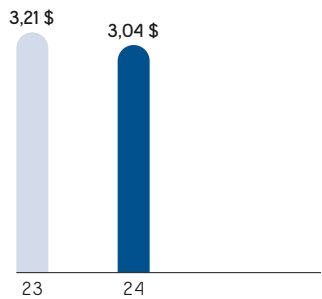
BCE

Bénéfice net ajusté
(en millions de dollars)



BCE

BPA ajusté
(en dollars)



En 2024, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a fléchi de 1 913 millions \$ ou 2,10 \$ par action ordinaire en regard de 2023, surtout en raison de la hausse de la perte de valeur d'actifs, principalement dans notre secteur Bell Média, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de l'augmentation de la charge d'intérêts et de la hausse de la dotation aux amortissements, facteurs en partie compensés par la diminution de l'impôt sur le résultat, l'augmentation du BAIIA ajusté et la diminution des autres charges.

Compte non tenu de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements et des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette et de la perte de valeur d'actifs, déduction faite de l'impôt et des PNDPC, le bénéfice net ajusté de 2024 s'est établi à 2 773 millions \$, soit 3,04 \$ par action ordinaire, comparativement à 2 926 millions \$, soit 3,21 \$ par action ordinaire, en 2023.

4.14 Dépenses d'investissement



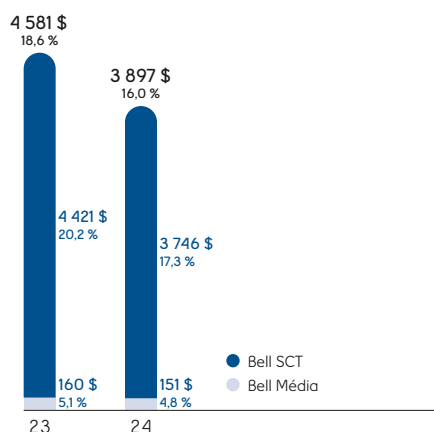
BCE

Dépenses d'investissement

(en millions de dollars)

Intensité du capital

(%)



En 2024, les dépenses d'investissement de BCE se sont chiffrées à 3 897 millions \$, ce qui correspond à un taux d'intensité du capital de 16,0 %, en baisse de 14,9 % et de 2,6 points, respectivement, par rapport à 2023, du fait de la diminution planifiée des dépenses d'investissement qui a essentiellement suivi le ralentissement de l'expansion de la zone de couverture du réseau FTTP, des décisions réglementaires qui découragent les investissements dans le réseau et de la réalisation de gains d'efficacité grâce aux investissements antérieurs dans les initiatives de transformation numérique.

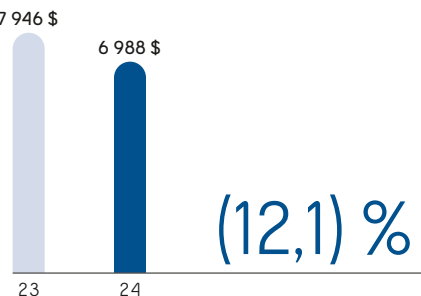
4.15 Flux de trésorerie

En 2024, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont diminué de 958 millions \$ par rapport à 2023, du fait principalement de la baisse des fonds provenant du fonds de roulement, de la hausse des intérêts payés, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés et de la hausse de l'impôt sur le résultat payé, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation du BAIIA.

Les flux de trésorerie disponibles ont diminué de 256 millions \$ en 2024 par rapport à 2023, du fait surtout de la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, neutralisée en partie par la baisse des dépenses d'investissement.

BCE

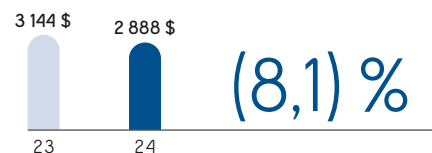
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation



BCE

Flux de trésorerie disponibles

(en millions de dollars)



5 Analyse des secteurs d'activité



Nos
réseaux



Notre clientèle
et nos relations



Nos produits
et services



Nos ressources
financières

5.1 Bell SCT

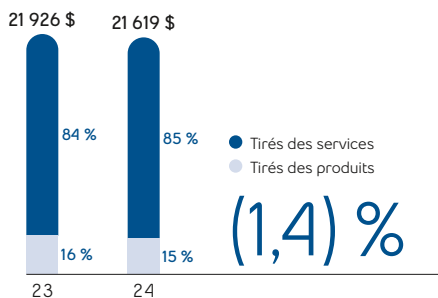
Analyse de la performance financière

Faits saillants de la performance en 2024

Bell SCT

Produits

(en millions de dollars)

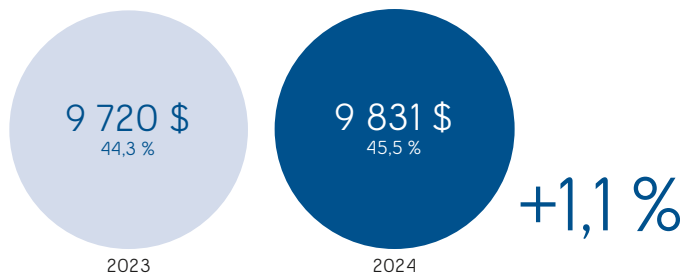


Bell SCT

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

Marge du BAIIA ajusté (%)



Nombre total
d'abonnés utilisant
des téléphones
mobiles ^{(1) (2) (4)}
en 2024

10,3 millions

Stable vs 2023

Activations nettes
d'abonnés des
services postpayés
utilisant des
téléphones mobiles
en 2024

213 408

Baisse de (49,9) %
vs 2023

Activations nettes
d'abonnés des
services postpayés
utilisant des
téléphones mobiles
en 2024

96 109

vs pertes nettes de
(14 983) abonnés en 2023

Taux de
désabonnement des
abonnés des services
postpayés utilisant
des téléphones
mobiles en 2024 ⁽⁵⁾

1,33 %

Hausse de 0,18 pt
vs 2023

Revenu moyen par
utilisateur (RMU)
combiné des abonnés
utilisant des téléphones
mobiles ^{(1) (2) (4) (6)} par mois

(2,0) %

2024 : 57,90 \$
2023 : 59,08 \$

Croissance des
abonnés des
services Internet
haute vitesse
de détail ^{(2) (3) (4)}

+0,4 %

en 2024

Activations nettes
d'abonnés des
services Internet
haute vitesse
de détail en 2024

131 521

Baisse de (29,7) %
vs 2023

Croissance des
abonnés des
services de télé IP
de détail ⁽³⁾

+3,0 %

en 2024

Activations nettes
d'abonnés des
services de télé IP
de détail en 2024

21 614

Baisse de (73,6) %
vs 2023

Diminution des
abonnés des SAR
filaire résidentiels
de détail ⁽³⁾

(9,3) %

en 2024

(1) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Bell de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

(2) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil à compter du 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants des services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

(3) Au T2 2024, nous avons augmenté le nombre d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel. Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure.

(4) Au T1 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent que très peu de produits ou pas de produits du tout. De plus, au T1 2024, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 3 850 abonnés des services d'affaires à la suite d'une acquisition de petite envergure. Nous avons également retiré 11 645 abonnés des stations Turbo de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail au T1 2024, car nous n'annonçons plus activement ce produit dans la zone de couverture de notre service sans fil jusqu'au domicile.

(5) Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles s'entend des annulations d'abonnement aux services par les abonnés utilisant des téléphones mobiles. Se reporter à la section 11.6, IPC, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

(6) Le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois.

Résultats de Bell SCT

Produits des activités ordinaires

	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Services sans fil	7 149	7 120	29	0,4 %
Services de données filaires	8 117	8 084	33	0,4 %
Services voix filaires	2 672	2 862	(190)	(6,6)%
Autres services sur fil	318	312	6	1,9 %
Produits externes tirés des services	18 256	18 378	(122)	(0,7)%
Produits intersectoriels tirés des services	27	29	(2)	(6,9)%
Produits d'exploitation tirés des services	18 283	18 407	(124)	(0,7)%
Services sans fil	2 715	2 885	(170)	(5,9)%
Services sur fil	621	634	(13)	(2,1)%
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits	3 336	3 519	(183)	(5,2)%
Total des produits externes	21 592	21 897	(305)	(1,4)%
Total des produits d'exploitation	21 619	21 926	(307)	(1,4)%

Les **produits d'exploitation du secteur Bell SCT** ont diminué de 1,4 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la baisse des produits d'exploitation tirés des produits et des produits tirés des services. La baisse des produits tirés des services d'un exercice à l'autre découle de l'érosion continue des produits tirés des services voix filaires, atténuée par la croissance des produits tirés des services de données filaires et des services sans fil.

Les **produits d'exploitation tirés des services de Bell SCT** ont diminué de 0,7 % pour l'exercice à l'étude par rapport à 2023.

• **Les produits tirés des services sans fil** ont augmenté de 0,4 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, en raison du facteur suivant :

- l'accroissement continu de la clientèle d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés, conjugué à l'effet des hausses de taux.

Ce facteur a été partiellement contrebalancé par :

- l'intensification des pressions concurrentielles sur les prix des forfaits tout au long de l'exercice;
- la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées.

• **Les produits tirés des services de données filaires** ont augmenté de 0,4 % en 2024 par rapport à 2023, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- l'augmentation de la clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail, conjuguée à l'effet des majorations tarifaires des services résidentiels;
- l'apport de FX Innovation, acquise en juin 2023, et d'autres acquisitions de petite envergure;
- l'augmentation des ventes de solutions d'affaires aux entreprises clientes, y compris en ce qui concerne la croissance liée aux services de sécurité et infonuagiques.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels;
- l'érosion continue de notre clientèle d'abonnés du service de télé par satellite et la baisse des produits tirés des services de données IP à large bande et des services de données traditionnels.

• **Les produits tirés des services voix filaires** ont diminué de 6,6 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des facteurs suivants :

- l'érosion continue des SAR filaires résidentiels de détail, conjuguée aux baisses des services voix d'affaires, découlant de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet;
- les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'effet des augmentations des tarifs des services résidentiels.

Les **produits d'exploitation tirés des produits du secteur Bell SCT** ont diminué de 5,2 % pour l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

• **Les produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil** ont diminué de 5,9 % d'un exercice à l'autre en raison du recul des ventes de produits électroniques grand public dans les magasins La Source découlant de la fermeture permanente de magasins et de leur transition vers la marque Best Buy Express dans le cadre de notre partenariat de distribution avec Best Buy Canada, et de la baisse des ventes d'appareils sans fil du fait du repli des volumes visés par des contrats, facteurs partiellement compensés par une proportion plus importante de ventes de téléphones mobiles haut de gamme.

• **Les produits d'exploitation tirés des produits des services sur fil** ont diminué de 2,1 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, ce qui est imputable aux ventes d'infrastructures aux grandes entreprises clientes, qui ont été exceptionnellement élevées en 2023, principalement en raison de la reprise à la suite des perturbations de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale qui ont eu lieu en 2022, facteur partiellement compensé par la hausse des ventes de services de réseaux de radio mobile terrestre dans le secteur public.

Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Coûts d'exploitation	(11 788)	(12 206)	418	3,4 %
BAIIA ajusté	9 831	9 720	111	1,1 %
Marge du BAIIA ajusté	45,5 %	44,3 %		1,2 pt

Les coûts d'exploitation du secteur Bell SCT ont diminué de 3,4 % en 2024 par rapport à 2023, en raison de ce qui suit :

- les initiatives de réduction des coûts qui ont donné lieu à des réductions de personnel, à la fermeture permanente des magasins La Source dans le cadre de notre partenariat de distribution avec Best Buy Canada et à des gains d'efficacité opérationnelle favorisés par l'automatisation;
- la diminution du coût des produits vendus liée à la baisse des produits d'exploitation tirés des produits;
- des économies découlant des volumes d'appels moins élevés dans nos centres de service à la clientèle.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la hausse des coûts découlant de FX Innovation, acquise en juin 2023, et d'autres acquisitions de petite envergure;
- l'augmentation de la provision pour créances douteuses;
- l'augmentation des charges liée à la croissance des produits tirés des solutions d'affaires.

Le BAIIA ajusté du secteur Bell SCT a augmenté de 1,1 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la diminution des coûts d'exploitation, partiellement contrebalancée par une baisse des produits d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 45,5 % en 2024, augmentation de 1,2 point par rapport à 2023 qui traduit la baisse des coûts découlant des diverses initiatives de réduction des coûts et des gains d'efficacité opérationnelle, jumelée à une proportion moindre des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires, facteurs neutralisés en partie par l'incidence de la baisse des produits tirés des services.

Données opérationnelles de Bell SCT

Services sans fil

	2024	2023	Variation	% de variation
Téléphones mobiles				
RMU combiné ^{(1) (2) (3)} (\$/mois)	57,90	59,08	(1,18)	(2,0)%
Activations brutes d'abonnés	2 351 507	2 224 555	126 952	5,7 %
Services postpayés	1 641 053	1 608 503	32 550	2,0 %
Services prépayés	710 454	616 052	94 402	15,3 %
Activations (pertes) nettes d'abonnés	309 517	411 189	(101 672)	(24,7)%
Services postpayés	213 408	426 172	(212 764)	(49,9)%
Services prépayés	96 109	(14 983)	111 092	n.s.
Taux de désabonnement combiné (%) (moyen par mois)	1,67 %	1,51 %		(0,16) pt
Services postpayés	1,33 %	1,15 %		(0,18) pt
Services prépayés	5,28 %	5,31 %		0,03 pt
Abonnés ^{(1) (2) (3)}	10 288 574	10 287 046	1 528	—
Services postpayés ⁽³⁾	9 530 436	9 422 830	107 606	1,1 %
Services prépayés ^{(1) (2)}	758 138	864 216	(106 078)	(12,3)%
Appareils mobiles connectés				
Activations nettes d'abonnés	310 882	293 307	17 575	6,0 %
Abonnés	3 043 430	2 732 548	310 882	11,4 %

n.s. : non significatif

- (1) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Bell de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.
- (2) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.
- (3) Au T1 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent que très peu de produits ou pas de produits du tout.

En 2024, le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles s'est établi à 57,90 \$, en baisse de 2,0 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de ce qui suit :

- l'intensification des pressions concurrentielles sur les prix des forfaits tout au long de l'exercice;
- la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'effet des augmentations des tarifs;
- l'incidence favorable de l'ajustement, au T1 2024, de notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires ne générant que très peu de produits ou pas de produits du tout.

Les activations brutes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles ont augmenté de 5,7 % en 2024 par rapport à 2023, en raison de l'augmentation du nombre d'activations brutes d'abonnés des services postpayés et prépayés.

- Les activations brutes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles ont augmenté de 2,0 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent en raison de la croissance de la population au premier semestre de l'exercice, conjuguée à l'essor soutenu de la 5G, facteurs neutralisés en partie par l'intensité accrue de la concurrence et l'apport moindre des magasins La Source en raison de leur conversion en magasins Best Buy Express, ainsi que le recul du nombre d'étudiants étrangers reflétant les plafonds visant les visas d'étudiants imposés par le gouvernement.
- Les activations brutes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles ont augmenté de 15,3 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'élargissement de la capacité de distribution de détail et des offres promotionnelles efficaces liées à Lucky Mobile.

Les activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles ont diminué de 24,7 % en 2024 par rapport à 2023, en raison de la diminution du nombre d'activations nettes d'abonnés des services postpayés, en partie compensée par l'augmentation du nombre d'activations nettes d'abonnés des services prépayés.

- Les activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles ont diminué de 49,9 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du nombre de désactivations d'abonnés, en partie contrebalancée par l'augmentation du nombre d'activations brutes d'abonnés.
- Les activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles ont augmenté de 111 092 d'un exercice à l'autre, ce qui s'explique par l'augmentation des activations brutes et la diminution des désactivations d'abonnés.

Le taux de désabonnement combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles s'est établi à 1,67 % en 2024, en hausse de 0,16 point par rapport à 2023.

- Le taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles a totalisé 1,33 % pour 2024, en hausse de 0,18 point par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse du nombre de désactivations d'abonnés découlant de l'augmentation du niveau de concurrence sur le marché et de l'intensité des offres promotionnelles en regard de l'exercice précédent.
- Le taux de désabonnement des abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles s'est établi à 5,28 % en 2024, en baisse de 0,03 point par rapport à 2023, en raison de la diminution du nombre de désactivations d'abonnés attribuable au succès des offres visant la fidélisation liées à Lucky Mobile, atténuée par l'incidence d'offres promotionnelles plus alléchantes proposées pour les marques économiques postpayées, en particulier dans la première partie de l'exercice.

La clientèle utilisant des téléphones mobiles totalisait 10 288 574 abonnés au 31 décembre 2024, ce qui est essentiellement stable par rapport aux 10 287 046 abonnés à la fin de 2023. De ce nombre, on compte 9 530 436 abonnés des services postpayés, soit une hausse de 1,1 %, comparativement à 9 422 830 abonnés à la fin de 2023, et 758 138 abonnés des services prépayés, soit une baisse de 12,3 % comparativement à 864 216 abonnés à la fin de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2024 et au 30 septembre 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Bell et 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles, respectivement, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à ces dates. Par ailleurs, au premier trimestre de 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent que très peu de produits ou pas de produits du tout.

Les activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés ont augmenté de 6,0 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en raison de l'augmentation des activations nettes d'IdO.

Les abonnés utilisant des appareils mobiles connectés étaient au nombre de 3 043 430 au 31 décembre 2024, en hausse de 11,4 % par rapport à 2 732 548 à la fin de 2023.

Services de données filaires
Internet haute vitesse de détail

	2024	2023	Variation	% de variation
Activations nettes d'abonnés des services de détail	131 521	187 126	(55 605)	(29,7)%
Abonnés des services de détail ^{(1) (2) (3)}	4 490 896	4 473 429	17 467	0,4 %

(1) En raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants des services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

(2) Au T1 2024, nous avons retiré 11 645 abonnés des stations Turbo de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, car nous n'annonçons plus activement ce produit dans la zone de couverture de notre service sans fil jusqu'au domicile. De plus, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 3 850 abonnés des services d'affaires à la suite d'une acquisition de petite envergure.

(3) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 35 080 abonnés à la suite d'acquisitions de petite envergure.

Les activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail ont diminué de 29,7 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison des offres promotionnelles plus accrocheuses des concurrents offrant des services de câblodistribution, des services Internet sans fil fixe et des services Internet par satellite, ainsi que de la diminution de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre, du ralentissement de la croissance du marché et de hausse du nombre de clients dont les offres promotionnelles ont pris fin.

Les abonnés des services Internet haute vitesse de détail totalisaient 4 490 896 au 31 décembre 2024, en hausse de 0,4 % par rapport à 4 473 429 abonnés à la fin de 2023. Au premier trimestre de 2024, nous avons retiré 11 645 abonnés des stations Turbo de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, car nous n'annonçons plus

activement ce produit dans la zone de couverture de notre service sans fil jusqu'au domicile. En outre, au premier trimestre de 2024, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 3 850 abonnés des services d'affaires à la suite d'une acquisition de petite envergure. Enfin, en raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil à compter du 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants des services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

Services de télé IP de détail

	2024	2023	Variation	% de variation
Activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail	21 614	81 918	(60 304)	(73,6)%
Abonnés des services de télé IP de détail ^{(1) (2)}	2 132 953	2 070 342	62 611	3,0 %

(1) Au T2 2024, nous avons augmenté le nombre d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

(2) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail a augmenté de 243 abonnés à la suite d'acquisitions de petite envergure.

Les activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail ont diminué de 73,6 % en 2024 par rapport à 2023, en raison de la baisse des activations brutes liées à nos services de télé en continu Télé Fibe découlant de l'accent mis sur l'accroissement de la clientèle représentant une plus grande valeur et de l'utilisation moindre des services Internet faisant suite au repli du nombre d'activations, à l'intensité accrue de la concurrence et à la substitution plus importante en faveur des services de télé par contournement.

Les abonnés des services de télé IP de détail totalisaient 2 132 953 au 31 décembre 2024, en hausse de 3,0 % comparativement à 2 070 342 abonnés à la fin de 2023. Au T2 2024, nous avons augmenté le nombre d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

Services voix filaires

	2024	2023	Variation	% de variation
Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail	(187 426)	(176 612)	(10 814)	(6,1)%
Abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ⁽¹⁾	1 834 191	2 021 617	(187 426)	(9,3)%

(1) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 7 458 abonnés, à la suite d'acquisitions de petite envergure.

Les pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ont augmenté de 6,1 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, en raison du nombre moindre d'activations brutes imputable à la substitution technologique continue en faveur des services sans fil et Internet et à l'utilisation moindre liée à la baisse des activations des services Internet, facteurs en partie compensés par la diminution du nombre de désactivations d'abonnés.

Les abonnés des SAR filaires résidentiels de détail se chiffraient à 1 834 191 au 31 décembre 2024, soit une baisse de 9,3 % par rapport à 2 021 617 abonnés à la fin de 2023. Le taux d'érosion de 9,3 % en 2024 représente un recul par rapport à celui de 7,7 % enregistré en 2023, ce qui s'explique principalement par l'incidence d'acquisitions de petite envergure effectuées en 2023.

Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos perspectives commerciales. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Contexte concurrentiel

Produits et services sans fil

Le secteur canadien du sans-fil a enregistré une croissance des produits tirés des services au bas de la fourchette à un chiffre en 2024, ce qui s'explique essentiellement par la croissance continue de la clientèle en dépit du ralentissement de l'immigration et de la croissance démographique. Les taux de pénétration dans d'autres régions développées (États-Unis, Europe et Asie) étant bien supérieurs à 100 %, le taux de pénétration des téléphones mobiles au Canada devrait poursuivre sa croissance au-delà du taux d'environ 93 % enregistré en 2024, ce qui s'inscrit dans la tendance à l'utilisation de multiples appareils et à l'adoption continue des appareils et des services mobiles.

En 2024, le secteur canadien du sans-fil a continué de subir une concurrence accrue à l'échelle nationale, en particulier au sein des marques complémentaires, ce qui a contribué aux pressions soutenues sur les prix des forfaits de base qui ont freiné les produits tirés des services et annulé la croissance de la clientèle. Par ailleurs, les produits sont également brimés par la diminution continue des frais facturés pour l'utilisation des services de données imputable à l'accroissement des limites d'utilisation des données dans les plans mensuels, y compris les plans de données illimitées, en plus d'autres facteurs persistants comme la popularité des forfaits de partage des données, y compris les forfaits de partage de données en famille, et l'évolution de la composition de la clientèle vers des appareils mobiles et des outils non traditionnels, par exemple le clavardage vidéo, tout comme

l'adoption en hausse des forfaits Canada/États-Unis/Mexique. Le déploiement de l'infrastructure du réseau 5G s'est poursuivi en 2024, le réseau 5G étant offert par les entreprises de télécommunications nationales à environ 88 % de la population canadienne à la fin de 2024, par rapport à quelque 86 % à la fin de 2023. L'engagement de longue date de Bell envers l'excellence du réseau se reflète dans les reconnaissances reçues de tiers indépendants. Entre autres, nos réseaux 5G et 5G+ ont été nommés les plus rapides et les meilleurs au Canada par GWS lors de son évaluation nationale des réseaux 5G pour 2024. Bell obtient cette reconnaissance pour la troisième année consécutive pour son réseau 5G et pour la deuxième année consécutive pour son réseau 5G+.

Le secteur canadien du sans-fil demeure extrêmement concurrentiel et capitalistique pour les fournisseurs de services dotés d'installations, les entreprises de télécommunications continuant d'étendre et d'améliorer leurs réseaux sans fil à large bande, notamment au moyen du déploiement continu du réseau 5G et de la mise en place opérationnelle du spectre.

Concurrents des produits et services sans fil

- Fournisseurs nationaux de services sans fil dotés d'installations : Rogers, le groupe de sociétés de Telus Corporation (Telus) et Québecor Inc. (Québecor).
- Entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations : Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation, qui fournit le service en Saskatchewan; et Bragg Communications Inc. (Eastlink), qui fournit le service dans les trois provinces des Maritimes.

Produits et services sur fil

Environ 7,6 millions d'abonnés d'Internet recevaient leur service sur les réseaux des trois plus importantes entreprises de câblodistribution à la fin de 2024, par rapport à environ 7,5 millions d'abonnés à la fin de 2023. Entre-temps, on estime à environ 7,7 millions le nombre d'abonnés à Internet qui recevaient leur service sur les réseaux d'entreprises de services locaux titulaires (ESLT) comme Bell à la fin de 2024, par rapport à environ 7,6 millions à la fin de 2023. Bell continue d'accroître sa part de marché par suite de l'expansion continue de notre réseau de fibre au moyen de connexions directes FTTP et de l'accroissement de la pénétration des forfaits de services. L'attention que nous portons au réseau FTTP et à ses caractéristiques supérieures à celles du câble, telles que des vitesses de téléchargement et de téléversement plus élevées et symétriques et une fiabilité accrue, nous a permis de connecter quelque 7,8 millions de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec, au Canada atlantique et au Manitoba à notre réseau pure fibre. Pour la quatrième fois d'affilée, le service Internet pure fibre de Bell a notamment été nommé service Internet le plus rapide au Canada dans le rapport des prix Speedtest Awards d'Ookla pour le troisième et le quatrième trimestre de 2024. Bell a également reçu le prix du fournisseur de services Internet haute vitesse le plus fiable en matière de performance et de connectivité Wi-Fi pour la sixième fois consécutive, selon les Most Trusted Awards de BrandSpark.

Bien que nombre de Canadiens et Canadiennes continuent de regarder la télé généraliste, les plateformes numériques de diffusion en continu jouent un rôle de plus en plus important dans l'industrie de la radiodiffusion et à l'égard de la distribution du contenu. Les populaires services de vidéo en ligne offrent à la population canadienne plus de choix quant au moment et à l'endroit où ils visionnent du contenu vidéo, ainsi qu'à la façon dont ils ont accès à ce contenu. En 2024, les ESLT offrant le service de télé IP ont augmenté leur clientèle totale d'environ 1 %, rejoignant 3,5 millions de clients et de clientes, soit une part de marché de 39 %, en hausse par rapport à quelque 37 % à la fin de 2023, grâce à l'expansion de la couverture du réseau, à l'étoffement des gammes de services différenciés et de l'offre de forfaits ainsi qu'à des campagnes de commercialisation et des offres promotionnelles axées sur la télé IP. Les trois plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada comptaient un nombre estimatif de 4,5 millions d'abonnés des services de télé, soit une part de marché de 50 % à la fin de 2024, ce qui est inchangé par rapport à 2023. Le reste des abonnés du secteur étaient servis par des entreprises de services de télé par satellite et des fournisseurs régionaux.

Ces dernières années, deux des plus importantes entreprises de câblodistribution canadiennes ont lancé de nouveaux services de télé fondés sur la plateforme vidéo X1 de Comcast, à savoir Rogers et Vidéotron de Québecor. Notre plateforme de télé IP (Télé Fibe, l'application Télé Fibe et Virgin Plus TV) continue d'offrir de nombreux avantages en matière de services comparativement à cette plateforme câblée, dont : une tarification et des forfaits flexibles disponibles pour tous les clients et les clientes; la clarté et la qualité de l'image; la richesse et l'étendue du contenu; le nombre de façons dont les clients peuvent accéder au contenu, y compris les décodeurs sans fil, Restart TV, des enregistreurs d'une plus grande capacité et l'application Télé Fibe. Nous continuons à offrir davantage de contenu sur demande et de contenu par le biais de services de contournement avec Crave, Netflix, Prime Video et YouTube en un seul endroit.

La performance financière de l'ensemble du marché canadien des télécommunications filaires demeure affectée par la baisse continue des produits tirés des services voix traditionnels, dans la foulée de la substitution technologique en faveur des services sans fil et par contournement, ainsi que par la poursuite de la conversion des grandes entreprises clientes aux services et aux réseaux de données IP. À la fin de 2024, les trois plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada comptaient collectivement environ 2,5 millions d'abonnés du service de téléphonie, soit une part d'environ 41 % de ce marché résidentiel à l'échelle nationale, ce qui est inchangé par rapport à 2023. À la fin de 2024, les entreprises de télécommunications comptaient collectivement environ 3,0 millions d'abonnés du service de téléphonie, soit une part de marché d'environ 49 %, ce qui est identique à 2023. D'autres concurrents fournisseurs de services non dotés d'installations offrent également des services voix sur IP locaux et interurbains et revendent des services Internet haute vitesse.

Concurrents des produits et services sur fil

- Les fournisseurs de services de câblodistribution suivants offrent des services de télé, Internet et de téléphonie par câble :
 - Rogers, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba;
 - Vidéotron, au Québec;
 - Cogeco Câble inc. (une filiale de Cogeco inc.) (Cogeco), en Ontario et au Québec;
 - Shaw Direct, avec son service de télé par satellite à l'échelle nationale;
 - Eastlink, dans chaque province, sauf en Saskatchewan, où l'entreprise ne fournit pas le service de télé par câble ni le service Internet.
- Telus fournit des services voix, Internet et de télé IP résidentiels en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec.
- Telus et Allstream Inc. (Allstream) fournissent des produits et services de gros et d'affaires partout au Canada.
- Diverses entreprises, par exemple TekSavvy Solutions, et Vonage Canada (une division de Vonage Holdings Corp.), offrent des services de revente ou des services voix sur IP locaux et interurbains ainsi que des services Internet.
- Les entreprises de satellites en orbite basse offrant des services Internet.
- Les services voix et vidéo par contournement, comme Zoom, Skype, Netflix, Prime Video, Disney+ et YouTube.
- Les appareils de diffusion en continu, comme Apple TV, Roku et Google Chromecast.
- Les autres ESLT canadiennes et les câblodistributeurs.
- La substitution par les services sans fil, y compris les services offerts par Bell.
- Les concurrents offrant des solutions d'impartition gérées personnalisées, comme les intégrateurs de systèmes CGI inc. et IBM.
- Les concurrents dans le marché de gros comprennent des câblodistributeurs, des entreprises de services locaux concurrents (ESLC) nationales, des fournisseurs situés aux États-Unis ou ailleurs dans le monde pour certains services, et des fournisseurs de services de télécommunications fondés sur les services d'électricité.
- Les concurrents dans le marché de la sécurité résidentielle sont des entreprises locales et nationales, comme Telus, Rogers, Chubb Fire & Security et Stanley Security. Parmi les concurrents figurent également des fournisseurs de services de sécurité en libre-service comme Lorex, ainsi que des fournisseurs de services domotiques comme Ring, Nest et Wyze.

Tendances observées dans le secteur

Produits et services sans fil

La croissance des services sans fil continue d'être stimulée par l'augmentation persistante de l'utilisation et de l'adoption des données, notamment : les téléphones intelligents de grande valeur, les offres de données illimitées, les forfaits de données partagées, les appareils IoT, ainsi que les services d'accès mobile et les services de données connexes. Ces tendances devraient susciter une demande croissante pour les services de données sans fil dans un avenir prévisible, d'autant plus que le secteur continue à se tourner vers la 5G. Cependant, ces occasions de croissance sont contrebalancées par les pressions sur les prix exercées par la concurrence et la diminution des produits tirés des frais de dépassement de données attribuable à l'augmentation de l'adoption de forfaits de données illimitées. Par conséquent, le RMU du secteur devrait continuer de subir des pressions dans un avenir prévisible. En raison de l'intensification de la concurrence, le secteur continue de constater une hausse du nombre d'activations d'abonnés apportant leurs propres appareils, ce qui se traduit par l'augmentation des passages d'une entreprise de télécommunications à une autre. En outre, les objectifs de ralentissement de la croissance de l'immigration annoncés récemment par le gouvernement au Canada, qui comprennent une baisse de l'attribution de visas aux étudiants internationaux, pourraient avoir une incidence sur la croissance future des abonnements dans le secteur et se traduire par la suite par une intensification accrue de la concurrence.

Alors que les technologies LTE et LTE-A augmentent les vitesses de téléchargement, encouragent l'utilisation des données et améliorent l'expérience client, la croissance du trafic des données pose des défis à la technologie d'accès mobile. Pour mieux gérer ce trafic de données, les fournisseurs canadiens continuent de faire évoluer leurs réseaux et de déployer du spectre pour soutenir le passage à la 5G. Même si la bande des ondes millimétriques (mmWave) est importante pour l'expansion des réseaux 5G, ISDE n'a pas encore annoncé à quel moment les enchères de la bande de spectre mmWave commenceront.

Les technologies d'IoT connectent des appareils de communications par le biais des technologies sans fil, ce qui leur permet d'échanger des informations clés et de partager des processus. Des plateformes et des réseaux évolués sont déjà en place dans des secteurs tels que le transport et la logistique, les services publics et la gestion des parcs de véhicules, et le déploiement est en cours dans d'autres secteurs, notamment les villes intelligentes, la fabrication, le commerce de détail, les services alimentaires, les services publics grand public et les voitures connectées. Ces secteurs se tournent vers l'adoption de solutions d'IoT, combinées à d'autres applications, pour transformer numériquement leurs activités et générer de la valeur à partir de leurs connexions. L'IoT représente une importante occasion de croissance pour la connectivité sans fil, qui peut livrer des services aux clients d'une manière plus efficace. Si la connectivité IoT est généralement associée à un RMU plus faible lorsqu'elle est vendue en tant que service autonome, elle soutient la croissance des produits des activités ordinaires et des marges, puisqu'elle mène souvent à la vente d'applications d'IoT ou d'autres services que nous offrons, accroissant la part de marché au moyen de services additionnels. En 2024, nous avons ajouté 310 882 appareils mobiles connectés, portant notre clientèle d'abonnés des appareils mobiles connectés à plus de 3,0 millions d'abonnés, soit une hausse de 11 % par rapport à 2023.

Produits et services sur fil

Le marché des télécommunications sur fil devrait rester très concurrentiel en 2025. Bien que le marché de l'accès Internet haute vitesse résidentiel soit en voie d'atteindre un niveau de maturité, avec un taux de pénétration d'environ 93 % au Canada à la fin de 2024, le nombre d'abonnés devrait continuer d'augmenter au cours des prochaines années. La substitution technologique, y compris la croissance des services sans fil et voix sur IP, devrait continuer à remplacer les produits tirés des services voix existants, dont les marges sont plus élevées, tandis que les services de diffusion numérique en continu et les autres fournisseurs de contenu en ligne devraient se répercuter sur les services actuels de télévision linéaire. Bell est un important fournisseur des services de substitution, et le recul de ces services traditionnels se poursuit comme prévu.

La popularité du fait de pouvoir regarder la télé et du contenu sur demande n'importe où, en particulier sur des appareils portables, devrait se maintenir, car les clients et les clientes choisissent des services qui leur permettent de visionner du contenu sur de multiples écrans. Les fournisseurs de diffusion en continu continuent d'améliorer leurs services de diffusion par contournement et directement aux consommateurs afin de tenter d'acquérir une part de l'auditoire, au vu de l'évolution des habitudes télévisuelles et de la demande des consommateurs. Les fournisseurs de contenu télé traditionnel surveillent l'évolution des services par contournement et ajustent leur stratégie en matière de contenu et de commercialisation afin de concurrencer ces services non traditionnels. Nous sommes d'avis que les services par contournement représentent une occasion d'accroître les fonctionnalités de nos actifs dans les services linéaires et sur demande, d'offrir à la clientèle des options souples leur permettant de choisir le contenu qui leur convient et d'encourager l'utilisation accrue des réseaux Internet haute vitesse et sans fil de Bell. En 2024, nous avons élargi la portée de nos services de diffusion directement aux consommateurs grâce à notre entente avec Amazon, ce qui a rendu Crave, RDS et TSN disponibles sur les chaînes Prime Video d'Amazon au Canada. En 2025, Bell Média a lancé de nouvelles options d'abonnement regroupant Crave, RDS et TSN par l'intermédiaire de forfaits Divertissement et sport.

Les ESLT canadiennes continuent d'investir considérablement dans le déploiement des réseaux à large bande, surtout dans le service FTTP, afin de maintenir et d'accroître leur capacité d'offrir des services IP évolués ainsi que des vitesses accrues de transmission à large bande. Les entreprises de câblodistribution continuent de faire évoluer leurs réseaux de câble grâce aux améliorations de la bande passante sur la plateforme DOCSIS et au fractionnement des nœuds. Bien que cette plateforme augmente la vitesse à court terme et soit rentable, elle n'offre pas les capacités évoluées que le service FTTP à plus long terme, telles que des vitesses symétriques rapides en amont comme en aval.

Dans le marché des services d'affaires, la convergence des services de TI et des services de télécommunications, qui est simplifiée par l'omniprésence du protocole IP, continue d'orienter les investissements effectués par les concurrents, les fournisseurs non traditionnels brouillant de plus en plus les frontières de la concurrence et des modèles d'entreprise. Les entreprises de câblodistribution continuent à faire des investissements pour être plus concurrentielles dans l'espace très disputé des petites et moyennes entreprises. Les entreprises de télécommunications comme Bell fournissent des applications gérées réseaucentriques qui tirent parti de leurs importants investissements dans le réseau FTTP, tandis que les fournisseurs de services de TI regroupent la connectivité de leurs réseaux en offrant des logiciels-services (SaaS) propriétaires. Le développement de plateformes IP combinant des solutions voix sur IP ainsi que de données et de vidéo pourrait permettre de réduire les coûts pour compenser, du moins en partie, la réduction des marges découlant de l'abandon graduel des services traditionnels en faveur des services IP. L'évolution des TI a multiplié les possibilités pour nos services dans les marchés d'affaires, notamment pour les solutions d'informatique en nuage, de sécurité et d'automatisation de flux de travaux, ce qui pourrait avoir une incidence commerciale beaucoup plus importante que les services de télécommunications traditionnels.

Perspectives commerciales et hypothèses

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à notre performance financière projetée pour 2025, ainsi qu'à nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Perspectives pour 2025

Nos perspectives pour 2025 reflètent l'instabilité de la conjoncture macro-économique et du cadre réglementaire de même que les pressions continues sur les prix exercées par la concurrence. Nos perspectives reflètent également la supériorité de la fibre sur le câble, de nos services sans fil 5G, de nos solutions d'affaires et de nos abonnements numériques, qui présentent tous des occasions de croissance. En outre, notre partenariat de distribution stratégique avec Best Buy Canada donnera lieu à un recul supplémentaire des produits des activités ordinaires en 2025 en raison du calendrier de fermeture des magasins La Source et de leur transition vers la marque Best Buy Express en 2024. Puisque les produits tirés de cette source proviennent essentiellement des produits électroniques grand public, l'incidence sur le BAIIA ajusté sera négligeable étant donné que les marges liées à ces produits sont peu élevées.

Nous cibons des produits des activités ordinaires stables grâce à l'augmentation continue du nombre d'abonnés et aux changements de tarification, qui sera toutefois contrebalancée par l'incidence cumulative des pressions sur les prix exercées par la concurrence sur le marché en 2024.

La croissance du nombre d'abonnés aux services sans fil devrait être soutenue par le cycle continu de mise à niveau vers la 5G, l'accroissement continu de la pénétration et l'accent que nous continuons à mettre sur les ventes croisées de forfaits de produits. Nous axons nos efforts sur l'accroissement de notre clientèle d'abonnés des services de téléphonie mobile sans fil en suivant une approche rigoureuse et axée sur les coûts tout en gérant l'accroissement de l'intensité concurrentielle et des activités promotionnelles dans toutes les régions et tous les segments de marché. Nous prévoyons une légère baisse du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles découlant de l'effet des pressions sur les prix exercées par la concurrence à l'exercice précédent ainsi qu'une diminution des produits tirés des frais de dépassement de données imputable à la poursuite de l'adoption de forfaits de services de données illimitées, facteurs qui seront contrebalancés en partie par l'augmentation des abonnements au service 5G et par les modifications de prix. Nous chercherons également à augmenter les produits tirés des services et des applications IoT.

La croissance continue de notre clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail s'appuiera vraisemblablement sur l'expansion de la zone de couverture du service FTTP ainsi que sur un taux de pénétration plus élevé, l'adoption plus généralisée des services de télé en continu et en direct de Bell qui reposent sur une application, et l'introduction de nouveaux produits et de nouvelles fonctions. Concernant les services résidentiels, nous continuerons de viser haut en misant sur l'avantage de nos vitesses symétriques Internet par rapport au câble, en offrant la meilleure expérience client qui soit avec nos produits, et en favorisant l'accroissement des ventes croisées de services de mobilité et Internet de grande valeur aux ménages.

Sur nos marchés d'affaires, nous prévoyons une amélioration de la performance financière grâce à l'augmentation des ventes de produits et des dépenses de projet des grandes entreprises clientes, conjuguée à la croissance du nombre d'abonnés des services sans fil. Cependant, à mesure que les grandes entreprises clientes continuent de chercher des occasions

de tirer parti des technologies à faibles coûts pour développer et transformer la main-d'œuvre du futur et font face à une incertitude accrue quant aux conditions économiques futures, les dépenses en services et produits de télécommunications devraient être variables. De plus, la poursuite de la migration de la clientèle depuis les technologies traditionnelles vers les systèmes IP et la demande d'options plus économiques en matière de bande passante continueront de se répercuter sur les résultats dans les marchés d'affaires en 2025. Nous entendons chercher à contrer la baisse des produits tirés des services de télécommunications traditionnels en continuant de développer les meilleurs services sur le marché et en améliorant la valeur de nos produits afin de rehausser l'expérience client au moyen de services comme l'infonuagique, la sécurité et les solutions d'automatisation de l'effectif. En outre, nous avons l'intention de mettre en œuvre des initiatives de commercialisation et d'autres stratégies sur mesure pour la clientèle afin de tenter de ralentir le rythme d'érosion des SAR, tout en investissant dans l'expansion des connexions directes par fibre, dans la 5G et dans de nouvelles solutions dans des portefeuilles clés, comme Internet, les réseaux privés, les communications vocales et unifiées, les solutions d'infonuagique, l'automatisation des flux de travail, les solutions de sécurité, les centres de contact en nuage, IoT et la technologie MEC. Nous continuerons également de mettre l'accent sur l'offre de solutions réseautiques, de solutions gérées et de services professionnels aux moyennes et aux grandes entreprises, qui accroissent la valeur des services de connectivité.

Nous prévoyons que la concurrence en général sur nos marchés des petites et moyennes entreprises restera forte, car les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications concurrentes estiment que ces segments de clientèle offrent un potentiel de croissance. Nous avons également l'intention de lancer de nouvelles gammes de services fournissant des solutions innovatrices et de la valeur à la clientèle de nos marchés des petites et moyennes entreprises, en tirant parti des actifs réseau de Bell, de l'empreinte du réseau de fibre à large bande et des possibilités en matière de services pour renforcer nos liens avec cette clientèle.

Nous continuons d'axer résolument nos efforts sur notre structure de coûts d'exploitation pour compenser les pressions liées à la croissance et à la fidélisation de la clientèle, l'érosion continue des produits tirés des services voix sur fil et des autres services traditionnels, dont les marges sont élevées, ainsi que les pressions de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés résidentiel, d'affaires et de gros. Ces facteurs, combinés à d'autres gains d'efficacité opérationnelle rendus possibles par le réseau de fibre au moyen de connexions directes, les changements liés aux comportements des consommateurs, l'innovation au chapitre des produits, l'adoption du numérique, l'amélioration des produits et des services, l'augmentation des fonctions libre-service, de nouveaux investissements dans les centres d'appels et le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et la réduction des taux contractuels des fournisseurs, devraient permettre de réaliser des économies de coûts et des gains de productivité significatifs dans toute l'organisation.

Hypothèses

- Une part du marché des ajouts nets d'abonnés des services utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux demeurant stable, voire légèrement inférieure, alors que nous gérons l'intensification de la concurrence et de l'activité promotionnelle dans toutes les régions et sur tous les segments de marché.
- La poursuite de l'expansion et du déploiement du réseau sans fil 5G et du réseau sans fil 5G+, tout en offrant une couverture et une qualité concurrentielles.
- La poursuite de la diversification de notre stratégie de distribution, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directes avec le consommateur et en ligne.
- Une légère baisse du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles en raison des pressions concurrentielles sur les prix.
- La poursuite de l'adoption par la clientèle d'affaires de solutions évoluées 5G, 5G+ et d'IdO.
- La poursuite de l'expansion des services de technologies issus des récentes acquisitions réalisées sur le marché des services aux entreprises, en tirant parti de nos canaux de vente et de l'expertise technique des entreprises acquises.
- L'accroissement de la disponibilité des combinés sans fil et la stabilité des prix des appareils et des marges connexes.
- Un ralentissement du déploiement du réseau de fibre à des foyers et à des entreprises supplémentaires dans la zone de couverture des services sur fil.
- Une croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet de détail.
- L'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet.
- Un accent soutenu sur l'offre de forfaits de services résidentiels et familiaux à l'intention de la clientèle des services mobiles, Internet et de contenu.
- La migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur IP.
- Les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros.
- La mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement.
- L'adoption plus généralisée par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé et le repli du nombre de consommateurs achetant des services d'EDR.
- La réalisation d'économies de coûts du fait de l'efficacité opérationnelle découlant de l'expansion de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs et à l'innovation au chapitre des produits, de l'adoption du numérique, des améliorations des produits et des services, de l'expansion des fonctions libre-service, des investissements dans de nouveaux centres d'appels et dans le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et de la réduction des taux contractuels des fournisseurs.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités liées aux communications et aux services technologiques.

Principaux facteurs de croissance

- Un nombre accru d'abonnés sur nos réseaux 5G et 5G+.
- Les ventes croisées auprès des clients et des clientes qui n'achètent pas tous leurs services de télécommunications chez Bell.
- L'expansion continue de la zone de couverture de notre réseau FTTP, quoiqu'à un rythme moins élevé que pour la période de 2020 à 2024.
- L'accroissement de la pénétration des services FTTP et WTPP.
- La croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail.
- Le renforcement des liens avec notre clientèle d'affaires afin de dégager des produits par abonné plus élevés.
- Les mesures innovatrices actuellement appliquées à l'égard du service et l'amélioration de la valeur de nos produits.

Principaux risques d'entreprise

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise liés au secteur Bell SCT en particulier. Pour obtenir une description détaillée des autres principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

Concurrence féroce

Risque

- L'intensité de l'activité de nos concurrents que sont les entreprises de services sans fil à l'échelle nationale, les petites entreprises ou les entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations, les entreprises non traditionnelles et les revendeurs.
- L'intensité de l'activité de nos concurrents jumelée à la multiplication des forfaits prévoyant le paiement par versement et des forfaits « Acheter maintenant et payez plus tard » et au lancement de nouveaux produits sur fil destinés à la clientèle résidentielle (p. ex. IdO, les systèmes et les appareils résidentiels intelligents, les plateformes de services de télé novatrices, etc.) et à la clientèle d'affaires (p. ex. les services voix sur IP par contournement, les solutions de collaboration et les solutions SD-WAN) par les entreprises nationales, les entreprises non traditionnelles et les grossistes, notamment l'expansion de l'offre de services de détail fondés sur l'accès de gros par de grands concurrents dotés d'installations.

Incidence éventuelle

- Des pressions sur nos produits des activités ordinaires, notre BAIIA ajusté, notre RMU, nos flux de trésorerie et notre taux de désabonnement seraient vraisemblablement exercées si des concurrents du secteur du sans-fil continuaient de manière active de proposer de nouveaux types de plans tarifaires, de majorer les rabais, d'offrir des forfaits à partager conçus selon des exigences tarifaires complexes (p. ex. des mensualités) ou d'offrir d'autres incitatifs, comme des remises en argent pour un ancien téléphone intelligent lors d'une mise à niveau ou des forfaits multiproduits, pour attirer de nouveaux clients et clientes.
- L'accroissement de l'intensité de l'activité de nos concurrents pour les services sur fil pourrait entraîner la perte de produits des activités ordinaires, une augmentation du taux de désabonnement et une hausse des coûts liés à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle; tous ces facteurs exerceraient des pressions sur le BAIIA ajusté de Bell SCT.

Cadre réglementaire

Risque

- Une réglementation accrue des services sans fil, de leurs tarifs et de leur infrastructure, comme un plus grand accès obligatoire aux réseaux sans fil, l'établissement de tarifs pour les services sans fil obligatoires qui diffèrent considérablement des tarifs que nous proposons, et des restrictions liées aux futurs processus d'appel d'offres pour l'utilisation de spectre.
- Dans une décision temporaire (la « décision temporaire »), le CRTC a jugé que l'accès groupé aux installations utilisant la technologie FTTP de Bell Canada en Ontario et au Québec devrait être obligatoire temporairement et de manière accélérée et a fixé des tarifs provisoires considérablement plus bas que ceux que nous avons proposés et qui ne tiennent pas suffisamment compte de l'investissement que requièrent ces installations. Par la suite, dans une décision définitive (la « décision définitive »), le CRTC a conclu son examen du cadre des services d'accès haute vitesse de gros et a rendu obligatoire l'établissement d'un service d'accès haute vitesse de gros groupé disponible sur les installations utilisant la technologie FTTP que les grandes ESLT devront fournir dans toutes les provinces à compter du 13 février 2025. Le CRTC a également interdit aux titulaires d'accéder à l'avenir à des services d'accès haute vitesse de gros, quelle que soit la technologie, sur leurs territoires filaires traditionnels. Ce nouveau service améliore significativement la position commerciale de nos concurrents. Bell Canada a interjeté appel de la décision temporaire auprès du gouverneur en conseil et ce dernier a publié une ordonnance renvoyant la décision temporaire au CRTC afin qu'il réexamine, au plus tard 90 jours après le 6 novembre 2024, si les trois plus importants fournisseurs de services Internet au Canada et leurs sociétés affiliées devraient se voir interdire d'accéder aux services FTTP groupés en Ontario et au Québec, par suite de l'approbation des tarifs par le CRTC. Dans une décision rendue le 3 février 2025, le CRTC a déterminé qu'il ne modifierait pas la décision temporaire et qu'il déterminerait plutôt si Bell Canada, Rogers Communications Canada Inc., Telus Communications Inc. et leurs sociétés affiliées devraient se voir interdire d'utiliser les services tarifés d'accès haute vitesse de gros groupés d'ici l'été 2025. Plusieurs parties ont déposé des demandes en vertu de la partie 1 pour que le CRTC examine et modifie plusieurs aspects de la décision définitive. Dans une requête datée du 12 septembre 2024, Saskatchewan Telecommunications (SaskTel) a également demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision définitive auprès de la Cour fédérale d'appel. Les Opérateurs des Réseaux Concurrentiels canadiens, Cogeco Communications Inc., Eastlink et SaskTel ont également interjeté conjointement appel de la décision définitive auprès du gouverneur en conseil, qui devra se prononcer sur cette question au plus tard le 13 août 2025. Pour l'instant, Bell Canada évalue encore l'incidence de la décision définitive. Si les tarifs définitifs diffèrent des tarifs provisoires, il y a un risque qu'ils soient appliqués rétroactivement.
- Les tribunaux pourraient annuler les nouveaux tarifs de gros fixés par le CRTC en 2021 pour les services d'accès haute vitesse groupé, lesquels sont considérablement plus élevés que les tarifs qu'il avait fixés en 2019. Bien que la Cour d'appel fédérale ait rejeté la demande de TekSavvy Solutions Inc. cherchant à faire annuler ces tarifs, cette dernière a demandé l'autorisation de contester cette décision auprès de la Cour suprême du Canada.

Incidence éventuelle

- Une réglementation accrue pourrait influencer sur les investissements dans les réseaux et la structure du marché, réduire notre marge de manœuvre, améliorer la position commerciale de nos concurrents, estomper le caractère distinctif de nos services fondé sur nos réseaux et avoir une incidence défavorable sur la performance financière du secteur Bell SCT.

- En ce qui a trait au nouveau service d'accès haute vitesse de gros groupé imposé pour les installations utilisant la technologie FTTP : i) l'imposition de tarifs définitifs qui diffèrent considérablement des tarifs que nous avons proposés pourrait avoir des répercussions financières, ii) bien que nous soyons en mesure d'utiliser le FTTP en gros sur le territoire traditionnel de Telus Communications Inc., et vice versa, notre territoire traditionnel compte une clientèle plus importante que celle de Telus Communications Inc., ce qui donne à cette dernière l'accès à une nouvelle clientèle potentielle plus importante que celle à laquelle nous aurons nouvellement accès, iii) nous et nos marques, qui revendons en gros les services d'accès à haute vitesse sur le câble de nos concurrents, ne sommes plus autorisés à vendre ces services à de nouveaux clients sur notre territoire traditionnel de desserte des opérateurs historiques filaires, et iv) dans le cas de notre service d'accès haute vitesse de gros existant, la mise en œuvre des tarifs pour les services d'accès haute vitesse de gros groupés ou dégroupés pourrait modifier notre stratégie d'investissement, en particulier relativement aux investissements dans des réseaux sur fil de prochaine génération, dans les petites collectivités et les zones rurales, améliorer la position commerciale de nos concurrents, accélérer davantage la pénétration du marché par les fournisseurs de services par contournement et la désintermédiation qu'ils entraînent, et avoir une incidence défavorable sur la performance financière de nos activités.

Environnement de marché, avancées technologiques et modification des habitudes de la clientèle

Risque

- Le ralentissement de la croissance du nombre d'abonnés en raison du taux élevé de pénétration des services Internet et des téléphones intelligents au Canada, conjugué aux pressions potentielles liées au contexte économique, à la réduction des dépenses discrétionnaires et aux diminutions des niveaux d'immigration.
- Compte tenu des avancées technologiques, le modèle de visionnement traditionnel de la télé (c.-à-d., l'abonnement à des forfaits de chaînes) est remis en question du fait du nombre croissant de modes de visionnement, légaux et illégaux, offerts sur le marché par des entreprises traditionnelles, non traditionnelles et mondiales et en raison des tendances au débranchement du câble et à la câbloréduction qui s'accroissent.
- La prolifération des technologies de réseaux a une incidence sur les décisions de la clientèle d'affaires de migrer vers les services par contournement et les services voix sur IP et/ou de tirer meilleur parti de leur architecture SD-WAN.
- La modification des habitudes de la clientèle contribue davantage à l'érosion au chapitre des SAR.

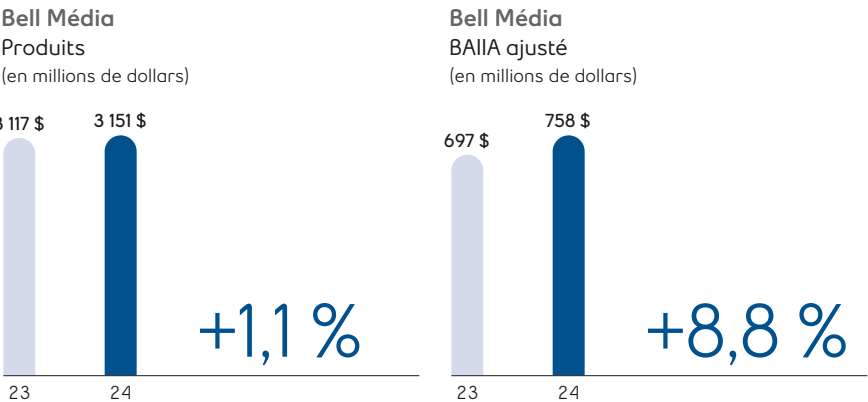
Incidence éventuelle

- Le niveau de saturation du marché des services sur fil et sans fil et les réductions des niveaux d'immigration pourraient nuire à la croissance du nombre d'abonnés et augmenter le coût d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle, exerçant des pressions sur la performance financière de nos activités.
- Notre taux de pénétration de ce marché et le nombre d'abonnés des services de télé pourraient diminuer en raison des offres novatrices des EDR, de l'augmentation du nombre de fournisseurs de services par contournement nationaux et extranationaux non réglementés et de la grande quantité de contenu piraté.
- La prolifération des produits IP, notamment les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement et les offres de logiciels par contournement directement aux consommateurs, pourrait accélérer le débranchement des services de télé et la réduction des dépenses pour ces services, de même que la diminution des investissements de la clientèle dans les TI d'affaires.
- Les diminutions continues au chapitre des SAR pèsent sur nos produits tirés des services voix traditionnels et nous obligent à élaborer d'autres gammes de services.

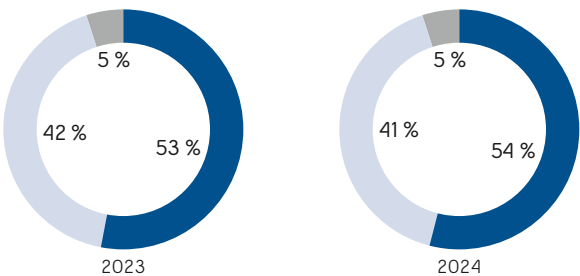
5.2 Bell Média

Analyse de la performance financière

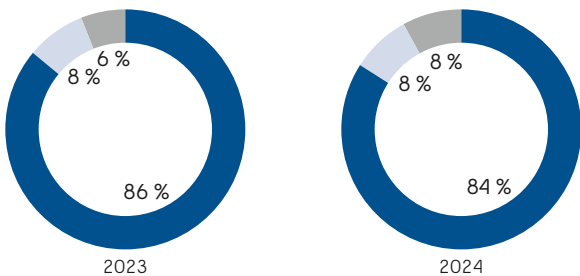
Faits saillants de la performance en 2024



Bell Média
Composition des produits
(produits)
● Publicité ● Abonnements ● Autres



Bell Média
Composition des produits
(branches d'activité)
● Vidéo ● Audio ● Affichage extérieur



Résultats de Bell Média

Produits des activités ordinaires

	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Produits externes	2 817	2 776	41	1,5 %
Produits intersectoriels	334	341	(7)	(2,1) %
Produits d'exploitation tirés de Bell Média	3 151	3 117	34	1,1 %

Les **produits d'exploitation tirés de Bell Média** ont augmenté de 1,1 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits tirés de la publicité et des autres produits, partiellement contrebalancée par la baisse des produits tirés des frais d'abonnement. Les produits liés au contenu numérique⁽¹⁾ ont continué de contribuer à la croissance des produits d'exploitation, en hausse de 19,2 % d'un exercice à l'autre.

- **Les produits tirés de la publicité** ont augmenté de 2,8 % en 2024 par rapport à 2023, en raison de la croissance des produits tirés de la publicité des services numériques, principalement attribuable à l'augmentation des réservations provenant de l'outil de gestion stratégique des audiences (SAM) Télé de Bell Média, un outil de vente dans les médias, et à la croissance du nombre d'abonnés à la formule d'abonnement à Crave soutenue par la publicité et aux applications sur les téléviseurs connectés. En outre, les produits tirés de la publicité ont été avantagés par la hausse des produits tirés des activités d'affichage extérieur du fait de l'acquisition d'OUTEDGE en

juin 2024, et par la hausse de la performance des chaînes de télé spécialisée dans les sports, facteurs partiellement contrebalancés par le recul persistant de la demande de publicité traditionnelle à la télé, surtout en ce qui a trait aux chaînes généralistes et aux chaînes spécialisées axées sur le divertissement, ainsi que par l'incidence défavorable des retards liés au contenu imputables aux grèves de la Writers Guild of America (WGA) et de la Screen Actors Guild and American Federation of Television and Radio Artists (SAG-AFTRA) en 2023.

- **Les produits tirés des frais d'abonnement** ont diminué de 1,1 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la baisse de la clientèle d'abonnés des EDR d'un exercice à l'autre, partiellement compensée par la croissance du nombre d'abonnés à Crave et aux services de diffusion en continu de sports.
- **Les autres produits** ont augmenté en 2024 par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de l'augmentation des produits liés à la Formule 1 et de l'acquisition d'OUTEDGE.

(1) Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéos sur demande.

Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Coûts d'exploitation	(2 393)	(2 420)	27	1,1 %
BAIIA ajusté	758	697	61	8,8 %
Marge du BAIIA ajusté	24,1 %	22,4 %		1,7 pt

Les coûts d'exploitation de Bell Média ont diminué de 1,1 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, en raison de ce qui suit :

- les initiatives de restructuration entreprises au cours du dernier exercice, en raison du contexte économique et du cadre réglementaire défavorables pour les diffuseurs;
- la baisse des coûts du contenu.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'augmentation des coûts découlant de l'acquisition d'OUTEDGE;
- la hausse des coûts liés à l'augmentation des produits tirés de la Formule 1.

Le BAIIA ajusté de Bell Média a augmenté de 8,8 % en 2024 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits d'exploitation et du repli des coûts d'exploitation.

Données opérationnelles de Bell Média

- Le nombre total d'abonnements à Crave a augmenté de 18 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre plus de 3,6 millions, en raison de la hausse de 51 % du nombre d'abonnés au service de diffusion en continu directement aux consommateurs de Crave.
- CTV s'est maintenu au premier rang des réseaux au Canada pour une 23^e année consécutive pour l'ensemble des téléspectateurs aux heures de grande écoute, avec 14 des 20 émissions les plus regardées par l'ensemble des téléspectateurs à l'échelle nationale.
- Bell Média a conservé sa position de leader du marché de la télé spécialisée et de la télé payante, les cotes d'écoute de ses propriétés de télé spécialisée et de télé payante anglophones s'élevant à 73 % de l'ensemble des téléspectateurs canadiens de la télé spécialisée et de la télé payante anglophones d'une semaine moyenne dans l'auditoire clé des téléspectateurs âgés de 25 à 54 ans, et les cotes d'écoute de ses propriétés de télé spécialisée et de télé payante francophones s'élevant à 68 % des téléspectateurs québécois de la télé spécialisée et de la télé payante francophones d'une semaine moyenne.

- Noovo a compté 5 des 15 émissions régulières les plus regardées sur les chaînes généralistes de langue française par les téléspectateurs âgés de 25 à 54 ans.
- En 2024, Bell Média est demeurée au premier rang des médias numériques en ce qui a trait aux visiteurs uniques, à la portée, aux pages consultées totales et aux minutes de temps d'utilisation totales parmi tous les diffuseurs et producteurs de vidéos canadiens concurrents. Bell Média s'est aussi classée au sixième rang parmi les propriétés en ligne au pays pour ce qui est des visiteurs uniques et de la portée, avec une moyenne de 22,9 millions de visiteurs uniques par mois, rejoignant en moyenne 70 % de l'auditoire des médias numériques par mois en 2024.
- En 2024, Bell Média est demeurée le premier radiodiffuseur du Canada et possédait les stations de radio musicales de langue française occupant le premier et le deuxième rang à Montréal en 2024 parmi les auditeurs âgés de 25 à 54 ans.
- Astral Media Inc. (Astral) demeure un important fournisseur de solutions d'affichage extérieur dans l'ensemble du Canada, offrant six gammes de produits : Affichage extérieur, Mobilier urbain, Aéroports, Numérique grand format, Transit et Style de vie. Nos produits offrent la possibilité de rejoindre 24 millions de Canadiens et de Canadiennes chaque semaine, et nous offrons une présence publicitaire exclusive notamment dans 5 des 15 plus grands aéroports et 2 des plus importantes commissions de transport au Canada.

Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos perspectives commerciales. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Contexte concurrentiel

La concurrence pour le contenu dans le secteur canadien des médias continue d'être de plus en plus contrôlée par un petit nombre de concurrents mondiaux qui ont une taille imposante et des ressources financières considérables. La technologie aidant, les nouveaux venus ont pu véritablement s'imposer sur la scène des médias. Certaines entreprises ont renforcé leur intégration verticale avec les plateformes traditionnelles ainsi que les plateformes émergentes afin de faciliter l'acquisition et la monétisation du contenu de choix. Par ailleurs, de nouveaux revendeurs mondiaux exercent une concurrence tant pour le contenu que pour les téléspectateurs.

Bell Média exerce une concurrence dans les marchés des services vidéo, audio, d'affichage extérieur et de médias numériques :

- **Services vidéo** : le marché des services vidéo est de plus en plus fragmenté, et cette tendance devrait s'accroître à mesure que de nouveaux services et technologies contribueront à l'accroissement de la diversité des sources d'information et de divertissement offertes aux consommateurs;
- **Services audio** : la concurrence au sein de l'industrie de la radiodiffusion a lieu principalement sur les territoires de marché local distincts entre des stations individuelles;
- **Services d'affichage extérieur** : le secteur canadien des services d'affichage extérieur est fragmenté, se composant d'un petit nombre de grandes sociétés et de nombreuses sociétés locales de plus petite taille qui exercent leurs activités dans quelques marchés locaux;

- **Médias numériques** : la demande des consommateurs pour les médias numériques, le visionnement de contenu sur des appareils mobiles et le contenu sur demande est en hausse, et l'utilisation des produits de médias a bondi, ce qui oblige les entreprises de ce secteur à intensifier leurs efforts en matière de contenu et de fonctionnalités numériques afin de pouvoir soutenir la concurrence. En réponse à cette tendance, les annonceurs déplacent leurs dépenses vers des produits vidéo et audio de choix sur les plateformes numériques mondiales et les réseaux sociaux qui permettent aux annonceurs de cibler étroitement des publics spécifiques au lieu de l'ancienne approche de marketing de masse. Cela se traduit par une utilisation moins élevée des méthodes publicitaires traditionnelles et nécessite un changement d'orientation. Bell Média et d'autres entreprises de médias ont mis en place des programmes pour vendre leur inventaire publicitaire sur une base plus ciblée au moyen de plateformes d'achat mises à jour procurant un accès amélioré aux données et vendent désormais leur inventaire sur des plateformes d'achat programmatiques.

Les marchés canadiens de la publicité traditionnelle à la télévision et à la radio devraient subir l'incidence de la baisse de l'auditoire, car la croissance du marché de la publicité continue de se déplacer vers le numérique.

Concurrents

Vidéo

- Stations de télé généraliste (signaux locaux et éloignés) et chaînes spécialisées et payantes canadiennes, comme celles de Corus Entertainment Inc. (Corus), de Rogers, de Québecor et de Canadian Broadcasting Corporation (CBC)/Société Radio-Canada.
- Stations de télé généraliste et chaînes spécialisées américaines.
- Fournisseurs de services par contournement, comme Netflix, Prime Video, Disney+, Apple TV+, Paramount +, Discovery+ et DAZN.
- Sites Web de partage de vidéos, comme YouTube, TikTok et Instagram.
- Chaînes FAST.

Audio

- Importants opérateurs de radiodiffusion, comme Rogers, Corus, Cogeco et Groupe Stingray Inc., qui détiennent et exploitent également des concentrations de stations de radio dans divers marchés locaux.
- Stations de radio dans des marchés locaux spécifiques.
- Fournisseur du service radio par satellite SiriusXM.
- Services de musique en continu, comme Spotify et Apple Music.
- Services de téléchargement de musique, comme la boutique iTunes d'Apple.
- Autres médias, comme les journaux, les hebdomadaires locaux, la télé locale, les magazines, les panneaux publicitaires extérieurs et Internet.

Affichage extérieur

- Annonceurs extérieurs et intérieurs importants, comme Allvision, Branded Cities, Lamar Advertising, Pattison Affichage, Québecor Inc., Vendo Media, REC Media, UB Media, Cineplex et Rogers Sports & Média.
- Nombreuses sociétés locales de plus petite taille qui exercent leurs activités dans quelques marchés locaux où le nombre de surfaces publicitaires est limité.
- Autres médias, comme la télé, la radio, les médias imprimés et Internet.

Tendances observées dans le secteur

Les consommateurs continuent d'avoir accès à une panoplie de sources de divertissement et d'information en ligne parallèles, de nouvelles options étant ajoutées chaque année. L'augmentation de ces options a suscité la fragmentation des habitudes de consommation. La télé linéaire généraliste obtient encore des auditoires plus élevés que les autres modes de consommation vidéo, bien que l'écart se resserre alors que de plus en plus de gens consomment le contenu en puisant dans un assortiment de services et une variété de formats. D'ailleurs, de nos jours, les téléspectateurs consomment davantage de contenu en ligne et regardent moins la programmation en direct à l'horaire, modifient l'heure de diffusion initiale à l'aide de récepteurs enregistreurs, regardent davantage de contenu vidéo sur des appareils mobiles et visionnent la programmation passée sur demande, offerte en plus grande abondance. Les foyers utilisent des services de diffusion en continu comme Crave, Netflix, Prime Video, Disney+, Apple TV+ et YouTube à titre de complément à leur consommation de télé linéaire, mais ils sont de plus en plus nombreux à utiliser ces services pour remplacer leur forfait de services linéaires traditionnels. La multiplication des options parallèles fait en sorte que le contenu est plus disséminé que jamais entre les divers fournisseurs, ce qui accroît la concurrence. Il en résulte une augmentation des prix et la nécessité pour les consommateurs de s'abonner à plus d'un service. Le secteur a réagi en proposant des forfaits, des paliers publicitaires à prix réduit et une augmentation des chaînes FAST, telles que The Roku Channel, Tubi et Pluto TV. En 2024, Bell Média a lancé 11 chaînes FAST de langue française et de langue anglaise, qui présentent une sélection d'émissions de divertissement, de documentaires, de nouvelles et de sports, offertes sur les chaînes LG Channels, Samsung TV Plus, Plex et The Roku Channel.

Le contenu vidéo de choix revêt toujours une importance de plus en plus considérable pour les entreprises de médias, afin d'attirer des téléspectateurs et des annonceurs et de les fidéliser. Ce contenu, y compris les émissions de sport et d'événements spéciaux en direct, devrait continuer d'attirer le public et les annonceurs. La concurrence de plus en plus vive de la part de concurrents mondiaux, dont Netflix, Prime Video, Disney+, DAZN et Apple TV+, pour les droits à ce contenu a déjà entraîné une augmentation des coûts des droits pour la programmation et pourrait aussi rendre plus difficile l'obtention de contenu.

Le comportement des consommateurs change continuellement, et les sociétés de médias s'adaptent en évoluant et en personnalisant leurs offres de contenu et de produits. Elles lancent leurs propres solutions dans le but de livrer plus efficacement concurrence avec les services non traditionnels offerts, en proposant des services directement aux consommateurs comme le service bilingue Crave, RDS et TSN de Bell Média, qui offrent tous des services en continu sur diverses plateformes. Bien que le modèle VSDA continue de dominer le paysage de la diffusion en continu, les services VSDFP et FAST connaissent une croissance fulgurante en raison de l'attrait qu'ils exercent pour les consommateurs soucieux de faire des économies.

En outre, la façon dont les annonceurs souhaitent acheter des services de publicité a changé dans l'ensemble des plateformes de médias. L'augmentation de la consommation du contenu numérique a également donné l'occasion aux annonceurs d'acheter un inventaire ciblé et un inventaire au moyen d'outils libre-service et d'outils programmatiques. Par conséquent, Bell Média et d'autres entreprises de médias ont mis en place des programmes pour vendre leur inventaire publicitaire sur une base plus ciblée au moyen de plateformes d'achat mises à jour procurant un accès amélioré aux données et vendent désormais leur inventaire sur des plateformes d'achat programmatiques.

Perspectives commerciales et hypothèses

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à notre performance financière projetée pour 2025, ainsi qu'à nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Perspectives pour 2025

Nous cibons une croissance positive des produits tirés des médias en 2025, grâce à l'expansion de la publicité numérique pour les téléviseurs connectés, à la DAAI, à Crave avec publicités et à l'acquisition, en 2024, d'OUTEDGE. Les marchés de la publicité traditionnelle à la télévision et à la radio au Canada devraient subir l'incidence de la baisse de l'auditoire, car la croissance du marché de la publicité continue de se déplacer vers le numérique. Une croissance des produits tirés des frais d'abonnement devrait découler de la poursuite de l'expansion de Crave, de RDS, de TSN et de TSN+ grâce à une distribution élargie, à des offres de contenu optimisées, à des améliorations de l'expérience des utilisateurs et à des hausses des tarifs des EDR. L'absence d'ajustements des produits des activités ordinaires en 2024 et les effets de la réorientation de l'utilisation des médias vers les services par contournement et les plateformes numériques des concurrents, ainsi que la poursuite de la câbloréduction et du débranchement du câble, devraient continuer de peser sur les produits des activités ordinaires et les volumes d'abonnés liés aux médias traditionnels.

Nous restons déterminés à faire progresser notre stratégie des médias numériques d'abord, notamment en augmentant les produits tirés du contenu numérique et le nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs. Nous avons également l'intention de continuer à contrôler les coûts en réalisant des gains au chapitre de la productivité et en cherchant à réaliser des améliorations de l'efficacité opérationnelle dans toutes nos propriétés de médias, tout en continuant à investir dans du contenu de choix pour tous les écrans et toutes les plateformes.

Dans nos propriétés de médias, en particulier de services vidéo, nous avons l'intention de tirer parti de notre position dans le marché et d'un meilleur ciblage de l'auditoire afin d'offrir aux annonceurs, à l'échelle tant nationale que locale, les meilleures possibilités d'atteindre leur public cible. Pour réussir sur ce plan, nous devons concentrer nos efforts sur l'acquisition d'émissions à cotes d'écoute élevées et de contenu différencié; l'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relatives à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes; ainsi que la production et la commande d'un contenu canadien de grande qualité. Nous poursuivrons aussi la croissance des téléviseurs connectés et de la DAAI, qui permettent de cibler avec précision la publicité numérique et procurent une expérience personnalisée en matière de publicité pour des foyers ou des appareils particuliers.

Notre programmation sportive devrait continuer à offrir du contenu et des expériences télévisuelles populaires à notre clientèle des services vidéo. Ces offres, combinées à l'intégration de nos plateformes numériques, font partie intégrante de notre stratégie visant à accroître le nombre de téléspectateurs et leur engagement. Nous continuerons également de nous consacrer à la création de productions innovatrices de grande qualité en matière de sports, de nouvelles et de couverture éditoriale.

Dans la télé spécialisée dans des domaines autres que les sports, l'auditoire et les produits tirés de la publicité devraient découler des investissements dans une programmation et une production de qualité, qui comprendront de nouvelles appellations pour nos chaînes spécialisées et l'ajout d'USA Network et d'Oxygen True Crime au Canada.

Par le truchement de Crave, notre service bilingue de diffusion en continu de vidéos de choix, nous continuerons de tirer parti de nos investissements dans du contenu de choix (notamment HBO, Max, STARZ et une programmation originale de langue française) en vue d'attirer des abonnés aux services de diffusion en continu offerts directement aux consommateurs. Nous avons l'intention de continuer d'accroître la distribution de cette plateforme et de relever l'expérience utilisateur.

Nous continuerons de soutenir la programmation originale de langue française, avec un accent sur les plateformes numériques comme Crave, Noovo.ca et iHeartRadio, afin de mieux servir notre clientèle de langue française par le biais d'une expérience numérique personnalisée.

Dans l'audio, nous avons l'intention d'offrir aux annonceurs, tant à l'échelle nationale que locale, des possibilités attrayantes d'atteindre leur public cible, notamment grâce à l'augmentation de la DAAI. En outre, avec le concours de nos propriétés vidéo, nous continuerons de rechercher des possibilités de mettre à profit nos capacités promotionnelles, de fournir une plateforme plus large pour le partage de contenu, notamment par l'intermédiaire de stations de radio additionnelles et de notre application iHeartRadio Canada, et de créer des occasions supplémentaires de dégager des synergies et de l'efficacité.

Dans notre entreprise d'affichage extérieur, nous offrons aux annonceurs des occasions attrayantes dans tous les marchés canadiens clés. Nous continuons de rechercher de nouvelles occasions afin de soutenir la demande croissante pour les services numériques, notamment en convertissant des structures extérieures statiques existantes en panneaux numériques et en construisant de nouveaux panneaux numériques. Notre acquisition d'OUTEDGE a été entièrement intégrée à la marque Astral sur le plan du chiffre d'affaires au début de 2025, ce qui stimule notre stratégie en matière de médias numériques et rehausse notre capacité à offrir des solutions de marketing multicanal percutantes d'un océan à l'autre.

Hypothèses

- Des produits liés au contenu numérique totaux qui refléteront la mise à profit de la croissance des applications sur les téléviseurs connectés, de la publicité directement aux consommateurs et des abonnés, ainsi que la croissance des services numériques liés à notre entreprise d'affichage extérieur, facteurs qui devraient contribuer à la mise en œuvre de notre stratégie des médias numériques d'abord.
- La mise à profit de données internes pour améliorer le ciblage, la prestation de services publicitaires, y compris une expérience de visionnement personnalisée, et l'attribution.
- La croissance continue des coûts du contenu média pour obtenir du contenu de qualité.
- L'exploitation continue de Crave, de RDS, de TSN et de TSN+ grâce à l'élargissement de la distribution, à une offre de contenu optimisée et à l'amélioration de l'expérience utilisateur.
- Un soutien continu du contenu original en français privilégiant les plateformes numériques comme Crave, Noovo.ca et iHeartRadio Canada, pour mieux servir notre clientèle francophone en lui offrant une expérience numérique personnalisée.
- La capacité d'acquérir et de produire avec succès des émissions à cotes d'écoute élevées et du contenu différencié.
- L'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans notre secteur des médias.

Principaux facteurs de croissance

- Poursuite de la croissance de Crave, de RDS, de TSN et de TSN+ au moyen d'un élargissement de la distribution, notamment par des forfaits et des partenariats
- Augmentation de la publicité sur les téléviseurs connectés
- Croissance des abonnés et de la publicité directement aux consommateurs
- Croissance numérique de nos activités d'affichage extérieur
- Croissance continue des tarifs pour les EDR
- Offre d'un contenu captivant pour maintenir la solidité de la performance au chapitre de l'auditoire et augmenter la distribution de contenu international

Principaux risques d'entreprise

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise liés au secteur Bell Média en particulier. Pour obtenir une description détaillée des autres principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

Incertitude relative aux produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement

Risque

- La publicité est fortement tributaire de la conjoncture économique et du nombre de téléspectateurs, et la pression est de plus en plus forte pour les médias traditionnels, qui doivent désormais partager l'attribution des dépenses de publicité avec des sociétés de services numériques non traditionnelles ou mondiales qui dominent le marché.
- Le marché publicitaire pourrait subir une fois de plus l'incidence du report ou de l'annulation de campagnes publicitaires dans de nombreux secteurs en raison du contexte économique.
- Bell Média a conclu des contrats avec diverses EDR en vertu desquels elle perçoit des frais d'abonnement mensuels pour les services de télé spécialisée et de télé payante, qui viennent à échéance à une date précise.

Incidence éventuelle

- Un climat d'incertitude économique pourrait continuer à peser sur les dépenses des annonceurs. Notre incapacité à augmenter ou à maintenir l'auditoire ou à obtenir une part du marché en évolution et fragmenté de la publicité, y compris des produits liés au contenu numérique, pourrait se traduire par la perte de produits tirés de la publicité.
- Si nous ne réussissons pas à conclure des ententes favorables avec les EDR, cela pourrait occasionner la perte de produits tirés des frais d'abonnement.

Concurrence féroce

Risque

- L'intensité de l'activité de nos concurrents engendrée par les nouvelles technologies et les autres plateformes de distribution comme les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement non réglementés, la VSD, les plateformes personnelles vidéo, la distribution directement au consommateur et le contenu piraté qui s'ajoutent aux services de télé généraliste, jumelée aux stratégies de produits et de ventes accrocheuses des entreprises non traditionnelles mondiales d'une taille beaucoup plus importante.

Incidence éventuelle

- Une concurrence accrue conjuguée à l'apparition de stratégies de produits et de ventes accrocheuses des entreprises pourrait avoir une incidence défavorable sur le nombre d'abonnements et/ou de téléspectateurs des services de télé de Bell Média et sur les sources de produits des activités ordinaires de Bell Média.

Augmentation des coûts du contenu et capacité d'obtenir du contenu de premier plan

Risque

- L'augmentation des coûts du contenu liée au nombre croissant de concurrents nationaux et mondiaux convoitant le même contenu ou cherchant à conserver du contenu dans leur propre écosystème, et la capacité d'acquérir ou de créer du contenu différencié de premier plan pour stimuler la croissance des produits des activités ordinaires et des abonnements.

Incidence éventuelle

- L'augmentation des coûts au titre de la programmation pourrait nous obliger à engager des charges imprévues, ce qui pourrait peser lourdement sur le BAIIA ajusté.
- Notre incapacité à acquérir ou à créer du contenu de programmation populaire pourrait avoir une incidence défavorable sur le nombre de téléspectateurs et les niveaux d'abonnement de Bell Média et, en conséquence, sur les produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement.

6 Gestion financière et des capitaux



Nos ressources
financières

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

6.1 Dette nette

	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Dette à long terme	32 835	31 135	1 700	5,5 %
Dette à court terme	7 669	5 042	2 627	52,1 %
50 % des actions privilégiées ⁽¹⁾	1 767	1 834	(67)	(3,7)%
Trésorerie	(1 572)	(547)	(1 025)	n.s.
Équivalents de trésorerie	–	(225)	225	100,0 %
Placements à court terme	(400)	(1 000)	600	60,0 %
Dette nette	40 299	36 239	4 060	11,2 %

n.s. : non significatif

(1) Une proportion de 50 % des actions privilégiées en circulation représentant 3 533 millions \$ et 3 667 millions \$ au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement, sont classées en tant que dettes afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.

L'augmentation de 2 627 millions \$ de la dette à court terme et de 1 700 millions \$ de la dette à long terme s'explique par :

- l'émission par Bell Canada de billets, série US-9, d'un montant en capital total de 700 millions \$ US (942 millions \$ CA);
- l'émission par Bell Canada des billets, série US-10, d'un montant en capital total de 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA);
- l'émission par Bell Canada des débentures MTN, série M-61, d'un montant en capital total de 400 millions \$;
- l'émission par Bell Canada de débentures MTN, série M-63, d'un montant en capital total de 1 100 millions \$;
- l'augmentation des effets à payer (déduction faite des remboursements) de 1 945 millions \$;
- l'augmentation nette de 580 millions \$ attribuable à la hausse des obligations locatives et d'autres dettes.
- l'augmentation des emprunts en cours de 324 millions \$ aux termes de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité;

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement à l'échéance des débentures MTN, série M-44, d'un montant en capital total de 1 000 millions \$;
- le remboursement à l'échéance des billets, série US-3, d'un montant en capital total de 600 millions \$ US (748 millions \$ CA);
- le remboursement à l'échéance des billets, série 10, d'un montant en capital total de 225 millions \$.

L'augmentation de la trésorerie de 1 025 millions \$, la diminution des placements à court terme de 600 millions \$ et la diminution des équivalents de trésorerie de 225 millions \$ s'expliquent principalement par :

- des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 6 988 millions \$;
- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 3 834 millions \$;
- l'augmentation des effets à payer (déduction faite des remboursements) de 1 945 millions \$;

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- des dépenses d'investissement de 3 897 millions \$;
- des dividendes de 3 613 millions \$ payés sur les actions ordinaires de BCE;
- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 3 303 millions \$;
- un montant de 624 millions \$ pour les acquisitions d'entreprises;
- un montant de 531 millions \$ payé pour l'achat de licences d'utilisation de spectre;
- un montant de 235 millions \$ payé pour l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires de BCE en vue du règlement de paiements fondés sur des actions;
- des dividendes de 187 millions \$ payés sur les actions privilégiées de BCE;
- un montant de 92 millions \$ payé pour le rachat d'actions privilégiées de BCE.
- des dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC de 68 millions \$.

6.2 Données liées aux actions en circulation

Actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions	Options sur actions en cours	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En circulation au 1 ^{er} janvier 2024	912 274 545	En cours au 1 ^{er} janvier 2024	7 484 561	61
Actions émises en vertu du régime d'actions différées	8 558	Frappées de déchéance ou expirées	(938 742)	59
En circulation au 31 décembre 2024	912 283 103	En cours ou exerçables au 31 décembre 2024	6 545 819	61

Au 6 mars 2025, 921 824 604 actions ordinaires étaient en circulation et 5 503 174 options sur actions étaient en cours.

Régime de réinvestissement de dividendes en actions sur le capital autorisé à escompte

Au T4 de 2024, BCE a modifié son RRD afin de procéder, à la discrétion du conseil de BCE, à l'émission de nouvelles actions ordinaires sur son capital autorisé à escompte par rapport au cours moyen. À compter du dividende à payer le 15 janvier 2025 aux actionnaires admissibles inscrits en date du 16 décembre 2024, et ultérieurement jusqu'à nouvel ordre, des actions ordinaires seront émises sur le capital autorisé à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen.

Le 15 janvier 2025, soit après la clôture de l'exercice, 9 540 786 actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé pour 314 millions \$ en vertu du RRD en faveur des actionnaires inscrits le 16 décembre 2024 détenant 308 654 258 actions ordinaires.

6.3 Flux de trésorerie

	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 988	7 946	(958)	(12,1)%
Dépenses d'investissement	(3 897)	(4 581)	684	14,9 %
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(187)	(182)	(5)	(2,7)%
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(68)	(47)	(21)	(44,7)%
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	52	8	44	n.s.
Flux de trésorerie disponibles	2 888	3 144	(256)	(8,1)%
Acquisitions d'entreprises	(624)	(222)	(402)	n.s.
Cessions d'entreprises	–	209	(209)	(100,0)%
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	(52)	(8)	(44)	n.s.
Diminution (augmentation) des placements à court terme	600	(1 000)	1 600	n.s.
Licences d'utilisation du spectre	(531)	(183)	(348)	n.s.
Autres activités d'investissement	14	(4)	18	n.s.
Augmentation (diminution) des effets à payer	1 945	(646)	2 591	n.s.
Émission de titres d'emprunt à long terme	3 834	5 195	(1 361)	(26,2)%
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	(3 303)	(1 858)	(1 445)	(77,8)%
Rachat d'un passif financier	–	(149)	149	100,0 %
Émission d'actions ordinaires	–	18	(18)	(100,0)%
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions	(235)	(223)	(12)	(5,4)%
Rachat d'actions privilégiées	(92)	(140)	48	34,3 %
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires	(3 613)	(3 486)	(127)	(3,6)%
Autres activités de financement	(31)	(24)	(7)	(29,2)%
Augmentation nette de la trésorerie	1 025	448	577	n.s.
(Diminution) augmentation nette des équivalents de trésorerie	(225)	175	(400)	n.s.

n.s. : non significatif

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles

En 2024, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont diminué de 958 millions \$ par rapport à 2023, du fait principalement de la baisse des fonds provenant du fonds de roulement, de la hausse des intérêts payés, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés et de la hausse de l'impôt sur le résultat payé, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation du BAIIA.

Les flux de trésorerie disponibles ont diminué de 256 millions \$ en 2024 par rapport à 2023, du fait surtout de la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, neutralisée en partie par la baisse des dépenses d'investissement.

Dépenses d'investissement

	2024	2023	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	3 746	4 421	675	15,3 %
Intensité du capital	17,3 %	20,2 %		2,9 pts
Bell Média	151	160	9	5,6 %
Intensité du capital	4,8 %	5,1 %		0,3 pt
BCE	3 897	4 581	684	14,9 %
Intensité du capital	16,0 %	18,6 %		2,6 pts

Les dépenses d'investissement de BCE ont totalisé 3 897 millions \$ en 2024, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 16,0 %, en baisse de 684 millions \$ et de 2,6 points, respectivement, par rapport à 2023. La diminution d'un exercice à l'autre reflète les effets suivants :

- la diminution des dépenses d'investissement de Bell SCT de 675 millions \$ par rapport à l'exercice précédent, en raison de la réduction prévue des dépenses d'investissement qui est attribuable en grande partie au ralentissement du déploiement de notre réseau FTTP, à des décisions réglementaires qui découragent les investissements dans le réseau et à la réalisation de gains d'efficacité grâce aux investissements antérieurs dans les initiatives de transformation numérique;

- la diminution de 9 millions \$ des dépenses d'investissement de Bell Média d'un exercice à l'autre, essentiellement du fait des dépenses moins élevées engagées au titre des applications sur les téléviseurs connectés et de l'expansion de studios, contrebalancées en partie par l'augmentation des investissements visant à soutenir la croissance des services numériques et par l'incidence de l'acquisition d'OUTEDGE.

Acquisitions d'entreprises

Le 2 juillet 2024, Bell Canada a acquis Stratejm pour une contrepartie en trésorerie de 78 millions \$ (73 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise) et d'une contrepartie en trésorerie supplémentaire estimative de 11 millions \$, qui est conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de performance. La contrepartie éventuelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 20 millions \$. La contrepartie éventuelle était estimée à 11 millions \$ au 31 décembre 2024.

Le 7 juin 2024, Bell Média a conclu l'acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media Inc., OUTEDGE, pour une contrepartie en trésorerie de 429 millions \$ (418 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). Conformément au consentement négocié avec le Bureau de la concurrence, Bell Média doit se dessaisir de 669 panneaux publicitaires au Québec et en Ontario. Le 4 octobre 2024, nous avons conclu une entente afin de nous dessaisir de ces panneaux

publicitaires pour un produit estimatif de 14 millions \$, sous réserve des ajustements. La clôture de la transaction est prévue pour le premier trimestre de 2025, sous réserve de l'obtention de l'approbation du Bureau de la concurrence et d'autres conditions de clôture habituelles.

Le 1^{er} juin 2023, Bell a acquis FX Innovation, un fournisseur situé à Montréal offrant à la clientèle d'affaires des services professionnels et gérés axés sur l'infonuagique et des solutions d'automatisation des flux de travaux, pour une contrepartie en trésorerie de 157 millions \$ (156 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). De ce montant, une tranche de 12 millions \$ est payable d'ici deux ans et une tranche estimée à 6 millions \$ constitue une contrepartie en trésorerie supplémentaire conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de rendement. La contrepartie éventuelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 7 millions \$. La contrepartie éventuelle était estimée à 2 millions \$ au 31 décembre 2024.

Cession d'entreprise

Le 3 mai 2023, nous avons conclu la vente de notre participation de 63 % dans certains studios de production qui faisaient partie de notre secteur Bell Média, pour un produit net en trésorerie de 211 millions \$.

Licences d'utilisation du spectre

Le 30 novembre 2023, Bell Mobilité a obtenu le droit d'acquérir 939 licences de spectre de la bande de 3 800 MHz dans l'ensemble du Canada pour un paiement de 518 millions \$. Le 17 janvier 2024, Bell a versé à ISDE un paiement initial de 104 millions \$. Le solde de 414 millions \$ a été versé le 29 mai 2024, date à laquelle Bell a acquis les licences de spectre de la bande de 3 800 MHz.

Le 19 mai 2023, après avoir reçu l'approbation d'ISDE, Bell Mobilité a obtenu le droit d'utiliser, par subordination, certaines licences d'utilisation du spectre de la bande de 3 500 MHz de Xplore Inc. au Québec pour un montant de 145 millions \$.

Instruments d'emprunt

Nous avons recours à une combinaison de dettes à court et à long terme pour financer nos activités. Notre dette à court terme est principalement constituée d'effets à payer en vertu de programmes d'emprunts sous forme de papier commercial, d'emprunts titrisés par des créances et des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil, ainsi que de facilités bancaires. Nous payons habituellement des taux d'intérêt fixes sur notre dette à long terme et des taux variables sur notre dette à court terme. Au 31 décembre 2024, la totalité de notre dette était libellée en dollars canadiens, à l'exception de notre papier commercial, des prêts commerciaux de Bell Mobilité et de nos billets des séries US, qui sont libellés en dollars américains et qui ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt.

2024

En 2024, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 3 834 millions \$ comportant l'émission des billets, série US-9, d'un montant en capital total de 700 millions \$ US (942 millions \$ CA), l'émission des billets, série US-10, d'un montant en capital total de 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA), l'émission des débentures MTN, série M-61, d'un montant en capital total de 400 millions \$, l'émission des débentures MTN, série M-63, d'un montant en capital total de 1 100 millions \$, l'augmentation de 324 millions \$ des emprunts en cours aux termes de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité et l'émission d'autres dettes de 66 millions \$, facteurs partiellement contrebalancés par les escomptes de 7 millions \$ sur nos émissions de titres d'emprunt;
- l'émission (déduction faite des remboursements) d'effets à payer de 1 945 millions \$;

Ces émissions ont été partiellement contrebalancées par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 3 303 millions \$ comportant le remboursement des débentures MTN, série M-44, d'un montant en capital total de 1 000 millions \$, le remboursement des billets, série US-3, d'un montant en capital total de 600 millions \$ US (748 millions \$ CA), le remboursement des billets, série 10, d'un montant en capital total de 225 millions \$ et des paiements nets au titre des obligations locatives et d'autres dettes de 1 330 millions \$.

2023

En 2023, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 5 195 millions \$ comportant l'émission des débentures MTN, série M-57, série M-58, série M-59, série M-60, série M-61 et série M-62 d'un montant en capital total de 300 millions \$ CA, de 1 050 millions \$ CA, de 450 millions \$ CA, de 600 millions \$ CA, de 400 millions \$ CA et de 700 millions \$ CA, respectivement, l'émission des billets, série US-8, d'un montant en capital total de 850 millions \$ US (1 138 millions \$ CA), l'augmentation de 491 millions \$ des emprunts en cours aux termes de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité et l'émission d'autres dettes de 74 millions \$, facteurs partiellement contrebalancés par les escomptes de 8 millions \$ sur nos émissions de titres d'emprunt;

Ces émissions ont été partiellement contrebalancées par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 1 858 millions \$ comprenant des paiements nets au titre des obligations locatives et d'autres dettes de 1 258 millions \$ et le remboursement de débentures MNT, série M-29, d'un montant en capital total de 600 millions \$;
- le remboursement de 646 millions \$ (déduction faite des émissions) d'effets à payer.

Consolidation dans les résultats de BCE de la participation dans MLSE (rachat d'un passif financier)

En janvier 2023, BCE a racheté la participation de 9 % détenue par le Fonds de fiducie unitaire BCE (Fonds Unitaire), un fonds de fiducie qui détient des placements dans une caisse de retraite et qui remplit les obligations au titre des prestations de retraite des participants au régime de retraite collectif de BCE, dans MLSE pour une contrepartie en trésorerie de 149 millions \$, découlant de l'obligation de BCE de racheter la participation du Fonds Unitaire dans MLSE à ce prix.

Émission d'actions ordinaires

L'émission d'actions ordinaires en 2024 a diminué de 18 millions \$ comparativement à 2023, du fait qu'aucune option sur actions n'a été exercée en 2024.

Rachat d'actions privilégiées

En 2024, BCE a racheté et annulé 5 346 488 actions privilégiées de premier rang aux termes de son OPRA pour un coût total de 92 millions \$.

Après la clôture de l'exercice, BCE a racheté et annulé 1 413 405 actions privilégiées de premier rang aux termes de son OPRA pour un coût total de 25 millions \$.

En 2023, BCE avait racheté et annulé 8 124 533 actions privilégiées de premier rang aux termes de son OPRA pour un coût total de 140 millions \$.

Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires

En 2024, les dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires se sont élevés à 3 613 millions \$, en hausse de 127 millions \$ par rapport à 2023, en raison d'un dividende plus élevé payé en 2024, soit 3,9600 \$ par action ordinaire, comparativement à 3,8225 \$ par action ordinaire en 2023.

6.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 796 millions \$, attribuables au rendement plus élevé que prévu des actifs des régimes et à la hausse du taux d'actualisation, qui a été porté à 4,7 % au 31 décembre 2024, alors qu'il était de 4,6 % au 31 décembre 2023, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation de l'effet de la limite de l'actif.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons comptabilisé une diminution au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et une perte, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 553 millions \$, attribuables à une baisse du taux d'actualisation de 4,6 % au 31 décembre 2023, contre 5,3 % au 31 décembre 2022, facteurs en partie contrebalancés par un profit sur les actifs des régimes, des gains liés à l'expérience et une diminution de l'effet de la limite de l'actif.

6.5 Gestion des risques financiers

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques significatifs et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux fluctuations du cours de l'action et le risque de longévité. Ces risques sont également décrits à la note 2, *Méthodes comptables significatives*, à la note 9, *Autres charges*, à la note 27, *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi*, et à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*, dans les états financiers consolidés 2024 de BCE.

Le tableau suivant présente nos risques financiers et indique comment nous gérons ces risques et les classons dans les états financiers.

Risque financier	Description du risque	Gestion du risque et classement dans les états financiers
Risque de crédit	Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement de nos clients, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états de la situation financière. Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances clients, y compris les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil, et à nos instruments dérivés sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations.	- Nous avons un grand nombre de clients différents. - Nous traitons avec des institutions dont la notation est élevée. - Nous surveillons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition au crédit, et tenons compte, entre autres facteurs, des effets de la variation des taux d'intérêt et de l'inflation. - Les soldes de nos créances clients et de la correction de valeur pour créances douteuses au 31 décembre 2024, qui comprennent la partie courante des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil, étaient de 4 305 millions \$ et de 120 millions \$, respectivement. - Les soldes de la partie non courante des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil et de la correction de valeur pour créances douteuses au 31 décembre 2024 étaient de 410 millions \$ et de 12 millions \$, respectivement. - Les soldes de nos actifs sur contrat au 31 décembre 2024 étaient de 759 millions \$, déduction faite du solde d'une correction de valeur pour créances douteuses de 18 millions \$.
Risque de liquidité	Nous sommes exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers.	- Nous disposons de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme suffisants, nous disposons de montants suffisants en vertu de notre programme de créances titrisées, nous générons assez de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et nous avons accès à suffisamment de financement éventuel provenant des marchés financiers pour financer nos activités et respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Si nos besoins de liquidités devaient excéder les sources de trésorerie précitées, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit engagées actuellement en place ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces ressources sont disponibles. - Se reporter à la section 6.7, <i>Liquidité – Obligations contractuelles</i>, pour une analyse des échéances de nos passifs financiers comptabilisés.
Risque de change	Nous sommes exposés à un risque de change lié aux achats prévus et à certains titres d'emprunt libellés en devises. L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit de 1 million \$ (une perte de 73 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2024 et un profit de 119 millions \$ (une perte de 107 millions \$) comptabilisé(e) au poste <i>Autres éléments de bénéfice global (perte globale)</i> au 31 décembre 2024, toutes les autres variables restant constantes. Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.	- Au 31 décembre 2024, nous avions des contrats de change à terme et des options venant à échéance de 2025 à 2027, de 5,7 milliards \$ US (7,8 milliards \$ CA) et de 3,2 milliards de pesos philippins (75 millions \$ CA) en cours, pour gérer le risque de change lié aux achats prévus et à certains titres d'emprunt libellés en devises. - Pour les couvertures de flux de trésorerie liés aux acquisitions prévues libellées en devises, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans nos états du résultat global, sauf celles de la partie inefficace de la relation de couverture, qui sont comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net. Les profits et les pertes réalisés au poste <i>Cumul des autres éléments de résultat global (AERG)</i> sont reclassés dans l'état du résultat net ou dans le coût initial de l'actif non financier connexe des mêmes périodes que celles pour lesquelles les transactions couvertes correspondantes sont comptabilisées. - Pour les couvertures de flux de trésorerie liées à notre dette libellée en dollars américains aux termes de notre programme de papier commercial et de notre programme de titrisation de créance, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net et compensent les écarts de conversion liés à la dette connexe, à l'exception de la partie de la relation de couverture qui est inefficace. - Pour les couvertures économiques, les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans l'état du résultat net. - Au 31 décembre 2024, nous avions des swaps de devises et de taux d'intérêt en cours, dont le montant notionnel s'élevait à 6 550 millions \$ US (8 554 millions \$ CA) servant à couvrir le risque de change lié aux billets américains venant à échéance de 2032 à 2054. - Pour ces swaps de devises et de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans nos états du résultat global, sauf les montants comptabilisés au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net visant à compenser les écarts de conversion liés à la dette connexe et la partie de la relation de couverture qui est inefficace. - Au 31 décembre 2024, nous avions conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 600 millions \$ US (815 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain relatif à l'encours des prêts dans le cadre de l'entente de prêts commerciaux de Bell Mobilité venant à échéance en 2025 et en 2026. - Pour ces swaps de devises et de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans nos états du résultat global, sauf les montants comptabilisés au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net visant à compenser les écarts de conversion liés à la dette connexe et la partie de la relation de couverture qui est inefficace.

Risque financier	Description du risque	Gestion du risque et classement dans les états financiers
Risque de taux d'intérêt	Nous sommes exposés à un risque lié aux taux d'intérêt de notre dette et de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi qu'aux taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées. L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une perte (un profit) de 28 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2024, toutes les autres variables restant constantes. Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.	- Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt, des swaps de devises variable-variable, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt différés, des swaps de taux d'intérêt amortissables et des swaptions de taux d'intérêt et des taux d'intérêt plancher afin de couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux émissions de titres d'emprunt existantes et futures. Nous avons également recours à des options sur taux d'intérêt à effet de levier à titre de couverture économique des taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées. - Au 31 décembre 2024, des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 700 millions \$ étaient en cours; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débentures MTN, série M-62, qui viendront à échéance en 2029. - Pour ces swaps de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace. - Au 31 décembre 2024, des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 250 millions \$ étaient en cours; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débentures MTN, série M-52, qui viendront à échéance en 2030. - Pour ces swaps de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace. - Au 31 décembre 2024, des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 350 millions \$ étaient en cours; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débentures MTN, série M-57, qui viendront à échéance en 2032. - Pour ces swaps de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace. - Au 31 décembre 2024, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2025, d'un montant notionnel de 550 millions \$ US (742 millions \$ CA), dont des tranches de 275 millions \$ US viendront à échéance en 2030 et en 2035, afin de couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt sur les futures émissions de titres d'emprunt en dollars américains. - Pour les swaps de taux d'intérêt différés, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans nos états du résultat global, sauf celles de la partie de la relation de couverture inefficace, qui sont comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net. - Au 31 décembre 2024, nous avons des swaps de taux d'intérêt différés, prenant effet à compter de 2028, d'un montant notionnel de 125 millions \$; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débentures MTN, série M-59, qui viendront à échéance en 2053. - Pour ces swaps de taux d'intérêt différés, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace. - Au 31 décembre 2024, nous avons des swaps de taux d'intérêt différés, prenant effet à compter de 2028, d'un montant notionnel de 400 millions \$; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débentures MTN, série M-61, qui viendront à échéance en 2053. - Pour ces swaps de taux d'intérêt différés, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace. - Au 31 décembre 2024, un swap de taux d'intérêt amortissable d'un montant notionnel de 123 millions \$ était en cours afin de couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux autres dettes qui viendront à échéance en 2028. - Pour ces swaps de taux d'intérêt amortissables, les variations de la juste valeur de ces dérivés ont été comptabilisées dans nos états du résultat global. - Au 31 décembre 2024, des options sur taux d'intérêt à effet de levier ayant une juste valeur de néant étaient en cours à titre de couverture économique des taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées d'un montant de 582 millions \$ assorties de différentes dates de rajustement en 2021 pour les périodes prenant fin en 2026. - Pour les options sur taux d'intérêt à effet de levier, les variations de la juste valeur de ces dérivés ont été comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net. - Au 31 décembre 2024, des taux d'intérêt plancher d'un montant notionnel de 350 millions \$ étaient en cours à titre de couverture économique du coût financier de nos débentures MTN, série M-62, qui viendront à échéance en 2029. - Pour les taux d'intérêts plancher, les variations de la juste valeur de ces dérivés ont été comptabilisées au poste <i>Autres charges</i> dans les états du résultat net. - En ce qui concerne nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque de non-concordance, dans les régimes PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations.

Risque financier	Description du risque	Gestion du risque et classement dans les états financiers
Risque lié aux fluctuations du cours de l'action	Nous sommes exposés à un risque lié à nos flux de trésorerie qui découle des régimes de paiement fondé sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE donnerait lieu à un profit (une perte) de 18 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2024, toutes les autres variables restant constantes. Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.	• Au 31 décembre 2024, des contrats à terme sur actions, dont la juste valeur correspondait à un passif net de 429 millions \$, sur les actions ordinaires de BCE servaient de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. • Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat net au poste <i>Autres charges</i>.
Risque de longévité	Nous sommes exposés à un risque lié à l'espérance de vie relativement à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.	• Le régime de retraite de Bell Canada a une entente d'investissement qui couvre une partie de l'exposition du régime à l'augmentation éventuelle de la longévité à l'égard d'obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'environ 3 milliards \$.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent à divers degrés de risque. L'impôt sur le résultat et les autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs ne correspondent pas nécessairement aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres passifs, des intérêts à payer, des dividendes à payer, des effets à payer et des emprunts garantis par des créances équivalent approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La valeur comptable des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil équivaut approximativement à leur juste valeur, car leur durée résiduelle moyenne est courte, et la valeur comptable est diminuée d'une correction de valeur pour créances douteuses et d'une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires. La valeur comptable des emprunts commerciaux de Bell Mobilité équivaut approximativement à leur juste valeur, car leur durée résiduelle moyenne est courte et qu'ils portent intérêt à un taux variable.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des autres instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

			31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Classement	Méthode d'établissement de la juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres d'emprunt et autres dettes	Dettes à court terme et dettes à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt	31 247	30 885	29 049	28 225

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

		Juste valeur			
	Classement	Valeur comptable de l'actif (du passif)	Prix de marché d'actifs identiques enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1)	Données observables sur le marché (niveau 2) ⁽¹⁾	Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) ⁽²⁾
31 décembre 2024					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	877	35	–	842
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(368)	–	(368)	–
Autres	Autres actifs non courants	225	–	225	–
31 décembre 2023					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	587	10	–	577
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(488)	–	(488)	–
Autres	Autres actifs et passifs non courants	147	–	216	(69)

- (1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.
- (2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/produits des activités ordinaires et cours/bénéfice. Les variations de nos hypothèses d'évaluation à l'égard de certains placements dans des sociétés fermées pourraient donner lieu à une variation importante de la juste valeur de nos instruments financiers de niveau 3.
- (3) Les profits et pertes latents sont comptabilisés dans les Autres éléments de bénéfice global dans les états du résultat global et sont reclassés hors du poste Cumul des autres éléments de bénéfice global dans le poste Déficit dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

6.6 Notations

Les notations indiquent généralement la mesure dans laquelle une société peut rembourser le capital et peut payer les intérêts sur ses emprunts ou payer des dividendes sur les actions privilégiées émises et en circulation.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder au marché public des actions et des titres d'emprunt, au marché monétaire et au marché du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie des notations qui nous sont attribuées au moment de la mobilisation des capitaux. Le fait

d'avoir des notations élevées nous permet généralement, lorsque vient le moment d'emprunter de l'argent, d'obtenir des taux d'intérêt inférieurs à ceux qu'obtiennent les entreprises dont les notations sont moins élevées. Une révision à la baisse de nos notations pourrait avoir des conséquences défavorables sur le coût du financement et notre capacité d'en obtenir, ainsi que sur notre capacité d'accéder aux marchés financiers, au marché monétaire et/ou au marché du crédit bancaire.

Le tableau suivant présente les notations que DBRS, Moody's et S&P ont attribuées à BCE et à Bell Canada en date du 6 mars 2025.

Principales notations

6 mars 2025	Bell Canada ⁽¹⁾		
	DBRS	Moody's	S&P
Papier commercial	R-2 (élevée)	P-2	A-2 (échelle canadienne) A-2 (échelle mondiale)
Dettes à long terme de premier rang (non subordonnée)	BBB (élevée)	Baa2	BBB
Dettes à long terme subordonnée	BBB (faible)	Baa3	BBB-
Dettes à long terme subordonnée de rang inférieur	BBB (faible)	Baa3	BB+
	BCE ⁽¹⁾		
	DBRS	Moody's	S&P
Actions privilégiées	Pfd-3	–	P-3 (élevée) (échelle canadienne) BB+ (échelle mondiale)

- (1) Ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Les notations sont déterminées par les agences de notation en fonction des critères que ces dernières établissent ponctuellement, et ces agences ne formulent aucun commentaire sur le cours des titres ou sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

Le 30 août 2024, Moody's a abaissé la notation d'émetteur de Bell Canada de Baa1 à Baa2, la notation de la dette à long terme de premier rang de Baa1 à Baa2 et la notation de la dette à long terme subordonnée de Baa2 à Baa3. La notation du papier commercial de Bell Canada a été maintenue à P-2. En outre, Moody's a abaissé la notation d'émetteur de BCE de Baa2 à Baa3. Les perspectives associées aux notations accordées par Moody's sont passées de négatives à stables. Les abaissements étaient principalement attribuables au ratio de levier financier qui demeure supérieur aux seuils établis par Moody's pour les notations précédentes. Toutes ces nouvelles notations demeurent élevées selon l'échelle de Moody's, la notation Baa3 de Moody's représentant son dernier rang de notation élevée.

Le 12 septembre 2024, S&P a revu à la baisse les notations de crédit de BCE et de ses filiales, les ramenant de BBB+ à BBB. En même temps, S&P a abaissé la notation de la dette à long terme de premier rang de Bell Canada de BBB+ à BBB et celle de la dette à long terme subordonnée de BBB à BBB-. Bien que la notation du papier commercial de Bell Canada ait été maintenue à A-2 à l'échelle mondiale, elle a été ramenée de A-1 (bas) à A-2 à l'échelle canadienne. S&P a également abaissé les notations des actions privilégiées de BCE de P2 (faible) à P3 (élevée) à l'échelle canadienne et de BBB- à BB+ à l'échelle mondiale. Les perspectives associées aux notations accordées par S&P sont passées de négatives à stables. Les abaissements étaient principalement attribuables au ratio de levier financier qui demeure supérieur aux seuils établis par S&P pour les notations précédentes. Toutes ces nouvelles notations attribuées à la dette de premier rang et à la dette subordonnée de rang inférieur de Bell Canada demeurent élevées selon l'échelle de S&P, la notation BBB- de S&P représentant son dernier rang de notation élevée. Même si les actions privilégiées ne sont pas des instruments d'emprunt ou de crédit, les nouvelles notations P3 (élevée) et BB+ attribuées aux actions privilégiées de BCE ne sont pas considérées comme élevées selon l'échelle de S&P.

Le 5 novembre 2024, DBRS a placé toutes les notations de BCE Inc. et de Bell Canada « sous examen avec implications négatives » dans la foulée de l'annonce par BCE de la conclusion par Bell Canada d'une entente visant l'acquisition de Ziply Fiber.

Le 18 février 2025, Bell Canada a émis des billets subordonnés de rang inférieur d'un montant en capital total de 2 250 millions \$ US (3 187 millions \$ CA) en deux séries : 1) des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série A, échéant en 2055 d'un montant en capital de 1 000 millions \$ US (1 416 millions \$ CA), portant intérêt au taux de 6,875 %; et 2) des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série B, échéant en 2055 d'un montant en capital de 1 250 millions \$ US (1 771 millions \$ CA) portant intérêt au taux de 7,000 %. Le paiement du capital, des intérêts et des autres obligations de paiement en vertu de chaque série de billets subordonnés de rang inférieur est entièrement, irrévocablement et inconditionnellement garanti par BCE Inc., sur une base subordonnée de rang inférieur. Les billets subordonnés de rang inférieur sont des titres d'emprunt subordonnés directs et non garantis de Bell Canada et, par conséquent, sont de rang inférieur, quant au droit de paiement, à toutes les dettes actuelles et futures de Bell Canada (autres que les dettes d'un rang égal ou inférieur aux billets subordonnés de rang inférieur), et sont notamment de rang inférieur à la dette à long terme subordonnée de Bell Canada mentionnée dans le tableau ci-dessus. DBRS, Moody's et S&P ont attribué les notations BBB (faible), Baa3 et BB+, respectivement, aux billets subordonnés de rang inférieur. Les notations attribuées par DBRS et Moody's représentent les notations les plus basses de première qualité selon leurs échelles de notation respectives. Toutefois, la notation BB+ attribuée par S&P est considérée comme la notation la plus élevée à ne pas être de première qualité selon l'échelle de notation de S&P. En outre, la notation attribuée par DBRS aux billets subordonnés de rang inférieur est « sous examen avec implications négatives ».

Au 6 mars 2025, les notations de BCE et de Bell Canada présentaient des perspectives stables selon Moody's et S&P.

6.7 Liquidité

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos dépenses d'investissement prévues, à la capitalisation prévue de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, aux dividendes sur nos actions ordinaires et à notre politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires, ainsi qu'aux sources de liquidités auxquelles nous prévoyons recourir pour répondre à nos besoins de liquidités pour 2025. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Liquidités disponibles

Les liquidités disponibles totalisaient 4,5 milliards \$ au 31 décembre 2024, dont 1 572 millions \$ sous forme de trésorerie, 400 millions \$ sous forme de placements à court terme, 700 millions \$ sous forme de montant disponible en vertu de notre programme de créances titrisées et 1,8 milliard \$ sous forme de montant disponible en vertu de facilités de crédit renouvelable et liées à l'expansion engagées de 4,0 milliards \$ (étant donné le papier commercial en cours d'un montant de 2,2 milliards \$).

Au T4 de 2024, nous avons porté notre facilité de crédit renouvelable engagée de 2,5 milliards \$ à 2,7 milliards \$ et en avons prorogé l'échéance à novembre 2029. Nous avons également porté notre facilité de crédit engagée liée à l'expansion de 1 milliard \$ à 1,3 milliard \$ et en avons prorogé l'échéance à novembre 2027.

Le 1^{er} novembre 2024, Bell Canada a conclu la lettre d'engagement visant la facilité à terme liée à Ziply de 3 700 millions \$ US (5 324 millions \$ CA) qu'elle peut utiliser pour financer l'acquisition de Ziply Fiber. Après la clôture de l'exercice et conformément aux modalités de la lettre d'engagement, Bell Canada a réduit de 965 millions \$ US (1 375 millions \$ CA) le montant total de la lettre d'engagement, ce qui a réduit l'engagement aux termes de la lettre, le faisant passer à 2 735 millions \$ US (3 949 millions \$ CA).

Nous prévoyons que la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dont nous disposons, les montants disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et d'éventuels financements provenant des marchés financiers nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2025 pour couvrir les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le paiement des dividendes, le règlement des obligations contractuelles, les titres d'emprunt venant à échéance, les besoins au titre des activités en cours ainsi que d'autres besoins de liquidités.

Si nos besoins de liquidités pour 2025 devaient excéder notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie et nos placements à court terme, les flux de trésorerie liés à nos activités d'exploitation et les fonds provenant de nos financements sur les marchés financiers et de notre programme de créances titrisées, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit engagées actuellement en place ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces ressources sont disponibles.

En 2025, grâce à nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, à notre trésorerie, à nos équivalents de trésorerie et à nos placements à court terme, aux financements provenant des marchés financiers, au programme de créances titrisées et aux facilités de crédit, nous devrions disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour soutenir nos plans de croissance des activités, ce qui comprend les acquisitions d'entreprises, ainsi que les paiements relatifs aux éventualités.

Nous surveillons constamment nos activités, les marchés financiers et l'économie canadienne dans le but de conserver des liquidités adéquates.

Programme de titrisation

En 2023, nous avons modifié notre programme de titrisation pour y ajouter une tarification liée au développement durable. La modification introduit un coût de financement qui varie en fonction de notre performance par rapport à certaines cibles de rendement en matière de développement durable.

Le programme de titrisation est comptabilisé à titre d'emprunt renouvelable à taux variable garanti par certaines créances clients. Aux termes de notre programme de titrisation, qui viendra à échéance en juin 2027, sauf si nous y mettons fin avant, nous continuons de gérer les créances clients et les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil. Le droit des prêteurs à l'égard du recouvrement de ces créances a priorité de rang sur notre droit, ce qui veut dire que nous sommes exposés à certains risques de non-paiement à l'égard des montants titrisés.

Nous avons fourni divers rehaussements de crédit, comme le surdimensionnement et la subordination de nos droits conservés.

Les prêteurs n'ont aucun autre recours relativement à nos autres actifs dans l'éventualité d'un défaut de paiement par des clients.

Au 31 décembre 2024, le solde de nos emprunts garantis par des créances s'élevait à 1,1 milliard \$ US (1,6 milliard \$ CA) et le solde total des créances garanties dans le cadre du programme était de 3,4 milliards \$. Le risque de change lié à ces emprunts est géré au moyen de contrats de change à terme. Se reporter à la section 6.5, *Gestion des risques financiers*, du présent rapport de gestion pour obtenir plus de détails.

Facilités de crédit

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2024.

31 décembre 2024	Montant total disponible	Montant prélevé	Lettres de crédit	Papier commercial en cours	Montant net disponible
Facilités de crédit engagées					
Facilités de crédit renouvelable et liée à l'expansion non garanties ⁽¹⁾⁽²⁾	4 000	–	–	2 190	1 810
Facilité de prêt à terme non garantie	5 324	–	–	–	5 324
Facilités de crédit non renouvelables et non garanties	641	52	–	–	589
Autres	106	–	71	–	35
Total des facilités de crédit engagées	10 071	52	71	2 190	7 758
Facilités de crédit non engagées					
Bell Canada	1 810	–	512	–	1 298
Bell Mobilité	863	863	–	–	–
Total des facilités de crédit non engagées	2 673	863	512	–	1 298
Total des facilités de crédit engagées et non engagées	12 744	915	583	2 190	9 056

(1) La facilité de crédit renouvelable engagée de 2,7 milliards \$ de Bell Canada vient à échéance en novembre 2029 et sa facilité de crédit engagée liée à l'expansion de 1,3 milliard \$ vient à échéance en novembre 2027.

(2) Au 31 décembre 2024, les emprunts sous forme de papier commercial de Bell Canada incluaient un montant de 1 522 millions \$ US (2 190 millions \$ CA). La dette à court terme comprend la totalité du papier commercial en cours de Bell Canada.

Bell Canada peut émettre des effets en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 3,0 milliards \$, en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant maximal des effets ne dépasse jamais 3,5 milliards \$ en dollars canadiens.

Avec prise d'effet le 22 novembre 2024, le montant maximal de la facilité de crédit renouvelable non garantie engagée et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion a été bonifié de 500 millions \$ au total par rapport au 31 décembre 2023. Le montant net total disponible aux termes de la facilité de crédit renouvelable engagée et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion peut être prélevé en tout temps.

Le 1^{er} novembre 2024, Bell Canada a conclu la lettre d'engagement visant la facilité à terme liée à Zipy de 3 700 millions \$ US (5 324 millions \$ CA) qu'elle peut utiliser pour financer l'acquisition de Zipy Fiber. Après la clôture de l'exercice et conformément aux modalités de la lettre d'engagement, Bell Canada a réduit de 965 millions \$ US (1 375 millions \$ CA) le montant total de la lettre d'engagement, ce qui a réduit l'engagement aux termes de la lettre, le faisant passer à 2 735 millions \$ US (3 949 millions \$ CA).

En 2023, Bell Mobilité a conclu une entente de prêts commerciaux non engagés de 600 millions \$ US afin de financer certaines obligations d'achat. Les demandes de prêts ont été soumises jusqu'au 30 avril 2024 et chaque prêt a une durée allant jusqu'à 24 mois. L'entente de prêts est couverte contre les fluctuations des taux de change.

Certaines de nos conventions de crédit nous obligent à respecter des ratios financiers précis et à offrir de rembourser et d'annuler les conventions de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada. En outre, certaines de nos conventions de titres d'emprunt nous obligent à faire une offre de rachat de certaines séries de titres d'emprunt à la suite d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle, comme il est défini dans les conventions de titres d'emprunt pertinentes. Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions.

Accords de financement de fournisseurs

Un accord de financement de fournisseurs est un accord en vertu duquel un apporteur de solutions de financement paie à un fournisseur participant des sommes dues par BCE et se voit rembourser ces sommes par BCE à une date ultérieure. Ces arrangements ont une durée moyenne de 5 ans, alors que les modalités de paiement de dettes fournisseurs comparables seraient de l'ordre de 30 à 60 jours.

Besoins en trésorerie

Dépenses d'investissement

En 2025, nos dépenses d'investissement planifiées seront axées sur nos impératifs stratégiques, reflétant un niveau approprié d'investissement dans nos réseaux et services. En conséquence directe du rejet par le CRTC, le 3 février 2025, d'une requête auprès du gouverneur en conseil visant le réexamen de la décision rendue en novembre 2023 par le CRTC ayant pour effet d'accorder aux grandes entreprises de télécommunications l'accès tarifé de gros temporaire aux installations utilisant la technologie FTTP de Bell, nous prévoyons réduire nos dépenses d'investissement encore plus que nous ne l'avions prévu pour 2025. Par conséquent, le nombre d'emplacements ayant accès à la fibre optique visé à court terme de 8,3 millions d'emplacements d'ici la fin de 2025 ne sera pas atteint.

Capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent des régimes de retraite PD et des régimes de retraite CD, ainsi que des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE). Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs et des passifs de nos régimes, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes

d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes, et les règlements et les normes actuarielles applicables. Les évaluations actuarielles les plus récentes de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi importants ont été effectuées en date du 31 décembre 2023.

Nous prévoyons faire une cotisation globale d'un montant d'environ 30 millions \$ à nos régimes de retraite PD en 2025, sous réserve de la finalisation d'évaluations actuarielles. Nous prévoyons faire une cotisation d'environ 10 millions \$ aux régimes de retraite CD et de verser environ 60 millions \$ aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE en 2025.

Dividende sur actions ordinaires

Le 6 février 2025, le conseil de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,9975 \$ par action ordinaire, à payer le 15 avril 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 14 mars 2025. Les dividendes sur les actions ordinaires de BCE et la politique de distribution de dividendes sur les actions ordinaires de BCE continueront d'être évalués par le conseil de BCE. Dans le cadre de son évaluation, le conseil de BCE tiendra compte du contexte concurrentiel, de la conjoncture macroéconomique et du cadre réglementaire, ainsi que des progrès réalisés en ce qui concerne notre plan d'action stratégique et d'exploitation.

Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2024, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

Au 31 décembre 2024	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	Total
Passifs financiers comptabilisés							
Total de la dette, excluant les obligations locatives	2 769	1 988	1 771	2 139	1 490	22 114	32 271
Obligations locatives ⁽¹⁾	1 258	991	493	392	332	2 047	5 513
Effets à payer	2 203	—	—	—	—	—	2 203
Emprunt garanti par des créances	1 600	—	—	—	—	—	1 600
Intérêts à payer sur la dette à long terme, les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances	1 491	1 255	1 213	1 155	1 055	12 037	18 206
Encaissements nets sur swaps de devises et de taux d'intérêt	(64)	(61)	(40)	(40)	(39)	(1 322)	(1 566)
Engagements							
Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	1 747	1 133	589	304	307	1 109	5 189
Obligations d'achat	711	617	381	257	240	612	2 818
Acquisition prévue de Ziply Fiber	7 000	—	—	—	—	—	7 000
Contrats de location faisant l'objet d'un engagement mais n'ayant pas encore débuté	6	1	—	—	—	—	7
Total	18 721	5 924	4 407	4 207	3 385	36 597	73 241

(1) Compte tenu d'intérêts théoriques de 922 millions \$.

Nous sommes aussi exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers dont la durée est de un an ou moins, comme il est indiqué dans les états de la situation financière.

Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des droits d'émissions et de longs métrages ainsi que des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux pour satisfaire à la demande de la clientèle.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation ainsi que d'autres obligations d'achat.

Le 4 novembre 2024, BCE a annoncé que Bell Canada avait conclu une entente en vue d'acquérir Zipy Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique de la région Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, en contrepartie d'environ 3,65 milliards \$ US (environ 5 milliards \$ CA) en trésorerie et de la prise en charge d'une dette nette d'un solde d'environ 1,45 milliard \$ US (environ 2 milliards \$ CA) qui sera transférée à la clôture de l'opération, ce qui représente une valeur transactionnelle d'environ 5,1 milliards \$ US (environ 7 milliards \$ CA). L'opération est assujettie aux conditions de clôture habituelles et à l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation, y compris celles de la Federal Communications Commission et des commissions de services publics de différents États; par conséquent, rien ne garantit que l'opération se concrétisera ultimement. La clôture de l'acquisition proposée est prévue pour le second semestre de 2025.

Nos engagements à l'égard des contrats de location n'ayant pas encore pris effet comprennent les biens immobiliers, les emplacements d'affichage extérieur et l'utilisation de la fibre optique. Ces contrats de location ne peuvent être annulés.

6.8 Litiges

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations visant à obtenir des dommages-intérêts financiers ainsi que d'autres réparations. En particulier, et puisque nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à des réclamations substantielles en dommages pécuniaires. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus judiciaire, nous ne pouvons prédire ni l'issue des réclamations et des litiges, ni à quel moment ils seront résolus. Compte tenu de ce qui précède et d'après l'information actuellement

Engagements d'indemnisation et garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient des indemnisations et accordons des garanties à des contreparties relativement à certaines opérations, qui comprennent des cessions d'entreprises, des ventes d'actifs, des ventes de services, des acquisitions et du développement d'actifs, des ententes de titrisation et des contrats de location. Certaines de ces conventions prévoient une exposition éventuelle maximale, tandis que d'autres ne prévoient pas de montant maximal ou de date de résiliation.

Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties, en raison de la nature de la presque totalité de ces engagements d'indemnisation et de ces garanties. Par conséquent, nous ne pouvons déterminer de quelle manière ces engagements peuvent toucher notre liquidité future, nos sources de financement ou notre profil en matière de risque de crédit. Nous n'avons pas versé de montants importants en vertu d'engagements d'indemnisation ou de garanties dans le passé.

disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges en cours au 6 mars 2025, la direction estime que leur dénouement ne devrait pas avoir de répercussions défavorables significatives sur nos états financiers ou nos activités. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments à faire valoir et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

Pour obtenir une description des litiges importants en cours au 6 mars 2025, se reporter à la rubrique intitulée *Litiges* dans la notice annuelle 2024 de BCE.

7 Faits saillants annuels et trimestriels

7.1 Information financière annuelle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour 2024, 2023 et 2022, établies à partir des états financiers consolidés annuels préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des deux derniers exercices sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

	2024	2023	2022
États consolidés du résultat net			
Produits d'exploitation			
Tirés des services	21 073	21 154	20 956
Tirés des produits	3 336	3 519	3 218
Total des produits d'exploitation	24 409	24 673	24 174
Coûts d'exploitation	(13 820)	(14 256)	(13 975)
BAlIA ajusté	10 589	10 417	10 199
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(454)	(200)	(94)
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 758)	(3 745)	(3 660)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(1 283)	(1 173)	(1 063)
Charges financières			
Charges d'intérêts	(1 713)	(1 475)	(1 146)
Rendements nets liés aux obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	66	108	51
Perte de valeur d'actifs	(2 190)	(143)	(279)
Autres charges	(305)	(466)	(115)
Impôt sur le résultat	(577)	(996)	(967)
Bénéfice net	375	2 327	2 926
Bénéfice net attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	163	2 076	2 716
Actionnaires privilégiés	181	187	152
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	31	64	58
Bénéfice net	375	2 327	2 926
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué	0,18	2,28	2,98
Ratios			
Marge du BAlIA ajusté (%)	43,4 %	42,2 %	42,2 %

	2024	2023	2022
États consolidés de la situation financière			
Immobilisations corporelles	30 001	30 352	29 256
Total de l'actif	73 485	71 940	69 329
Dette à court terme (y compris les effets à payer et les emprunts garantis par des créances)	7 669	5 042	4 137
Dette à long terme	32 835	31 135	27 783
Total des passifs non courants	41 279	39 276	35 345
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE	17 071	20 229	22 178
Total des capitaux propres	17 360	20 557	22 515
Tableaux consolidés des flux de trésorerie			
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 988	7 946	8 365
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(4 438)	(5 781)	(5 517)
Dépenses d'investissement	(3 897)	(4 581)	(5 133)
Diminution (augmentation) des placements à court terme	600	(1 000)	–
Acquisitions d'entreprises	(624)	(222)	(429)
Cessions d'entreprises	–	209	52
Licences d'utilisation du spectre	(531)	(183)	(3)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(1 750)	(1 542)	(2 988)
Émission d'actions ordinaires	–	18	171
Augmentation (diminution) des effets à payer	1 945	(646)	111
Augmentation des créances titrisées	–	–	700
Émission de titres d'emprunt à long terme	3 834	5 195	1 951
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	(3 303)	(1 858)	(2 023)
Rachat d'un passif financier	–	(149)	–
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires	(3 613)	(3 486)	(3 312)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(187)	(182)	(136)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(68)	(47)	(39)
Flux de trésorerie disponibles	2 888	3 144	3 067
Information sur les actions			
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions)	912,3	912,2	911,5
Actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice (en millions)	912,3	912,3	912,0
Capitalisation boursière ⁽¹⁾	30 398	47 595	54 255
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	3,99	3,87	3,68
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	(3 646)	(3 530)	(3 356)
Dividendes déclarés sur actions privilégiées	(181)	(187)	(152)
Cours de clôture des actions ordinaires (en dollars)	33,32	52,17	59,49
Ratios			
Intensité du capital (%)	16,0 %	18,6 %	21,2 %
Ratio cours/bénéfice (fois) ⁽²⁾	185,11	22,88	19,96
Autres données			
Nombre d'employés (en milliers)	40	45	45

(1) Correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice multiplié par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice.

(2) Le ratio cours/bénéfice correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice divisé par le BPA.

7.2 Information financière trimestrielle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour chacun des trimestres de 2024 et de 2023. Cette information trimestrielle n'est pas auditée, mais elle a été préparée sur la même base que les états financiers consolidés annuels. Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des huit derniers trimestres sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

	2024				2023			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 287	5 286	5 308	5 192	5 348	5 281	5 303	5 222
Tirés des produits	1 135	685	697	819	1 125	799	763	832
Total des produits d'exploitation	6 422	5 971	6 005	6 011	6 473	6 080	6 066	6 054
BAlIA ajusté	2 605	2 722	2 697	2 565	2 567	2 667	2 645	2 538
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(154)	(49)	(22)	(229)	(41)	(10)	(100)	(49)
Amortissement des immobilisations corporelles	(933)	(934)	(945)	(946)	(954)	(937)	(936)	(918)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(317)	(325)	(325)	(316)	(299)	(295)	(296)	(283)
Charges financières								
Charges d'intérêts	(431)	(440)	(426)	(416)	(399)	(373)	(359)	(344)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	17	16	17	16	27	27	27	27
Perte de valeur d'actifs	(4)	(2 113)	(60)	(13)	(109)	–	–	(34)
Autres (charges) produits	(103)	(63)	(101)	(38)	(147)	(129)	(311)	121
Impôt sur le résultat	(175)	(5)	(231)	(166)	(210)	(243)	(273)	(270)
Bénéfice net (perte nette)	505	(1 191)	604	457	435	707	397	788
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	461	(1 237)	537	402	382	640	329	725
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire – de base et dilué	0,51	(1,36)	0,59	0,44	0,42	0,70	0,37	0,79
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)	912,3	912,3	912,3	912,3	912,3	912,3	912,2	912,1
Autres renseignements								
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 877	1 842	2 137	1 132	2 373	1 961	2 365	1 247
Flux de trésorerie disponibles	874	832	1 097	85	1 289	754	1 016	85
Dépenses d'investissement	(963)	(954)	(978)	(1 002)	(1 029)	(1 159)	(1 307)	(1 086)

Faits saillants du quatrième trimestre

Produits d'exploitation	T4 2024	T4 2023	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	5 681	5 744	(63)	(1,1)%
Bell Média	832	822	10	1,2 %
Éliminations intersectorielles	(91)	(93)	2	2,2 %
Total des produits d'exploitation de BCE	6 422	6 473	(51)	(0,8)%
BAlIA ajusté	T4 2024	T4 2023	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	2 436	2 419	17	0,7 %
Bell Média	169	148	21	14,2 %
Total du BAlIA ajusté de BCE	2 605	2 567	38	1,5 %

Au cours du trimestre, **le total des produits d'exploitation de BCE** a diminué de 0,8 % par rapport au quatrième trimestre de 2023, en raison de la baisse de 1,1 % des produits tirés des services, atténuée par l'augmentation de 0,9 % des produits d'exploitation tirés des produits. Les produits d'exploitation du secteur Bell SCT ont diminué de 1,1 % d'un exercice à l'autre, en raison de la baisse de 1,6 % des produits tirés des services attribuable à l'érosion continue des produits tirés des services voix et à la baisse des produits tirés des services sans fil, facteurs atténués en partie par l'augmentation des produits tirés des services de données. Cette diminution des produits a été atténuée par l'augmentation de 0,9 % des produits d'exploitation tirés des produits du secteur Bell SCT d'un exercice à l'autre. Les produits d'exploitation de Bell Média se sont accrus de 1,2 % d'un exercice à l'autre, en raison de la hausse des produits tirés des frais d'abonnement et de la publicité.

Au quatrième trimestre de 2024, **le bénéfice net de BCE** a augmenté de 16,1 % par rapport au quatrième trimestre de 2023, surtout en raison de la baisse de la perte de valeur d'actifs, de la diminution des autres charges, de l'augmentation du BAIIA ajusté et de la diminution de l'impôt sur le résultat, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de même que de la charge d'intérêts.

Au quatrième trimestre de 2024, **le BAIIA ajusté de BCE** a augmenté de 1,5 % par rapport au quatrième trimestre de 2023, ce qui est attribuable à l'apport accru des secteurs Bell Média et Bell SCT de 14,2 % et de 0,7 %, respectivement. L'augmentation du BAIIA ajusté d'un exercice à l'autre reflète la baisse de 2,3 % des coûts d'exploitation du fait des initiatives de réduction des coûts, essentiellement celles liées aux réductions de personnel, au contrôle des coûts et aux autres gains d'efficacité opérationnelle, ce qui a été compensé en partie par la baisse des produits d'exploitation. Ainsi, la marge du BAIIA ajusté s'est établie à 40,6 % au quatrième trimestre de 2024, ce qui représente une hausse de 0,9 point par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la diminution des charges d'exploitation, atténuée par la baisse des produits tirés des services.

Les produits d'exploitation de Bell SCT ont diminué de 1,1 % au quatrième trimestre de 2024 par rapport à la période correspondante de 2023, en raison de la baisse de 1,6 % des produits tirés des services, atténuée par l'augmentation de 0,9 % des produits d'exploitation tirés des produits. La baisse des produits tirés des services reflète les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels sur fil, l'érosion continue des produits tirés des services voix et du service de télé par satellite, le repli des produits tirés des services IP à large bande, ainsi que la persistance des pressions concurrentielles sur les prix des services sans fil, conjuguée à la diminution des frais de dépassement de données sans fil et des produits tirés des services d'itinérance sortante. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la croissance de notre clientèle d'abonnés utilisant des téléphones mobiles, des appareils connectés, Internet et des services télé IP, conjuguée à l'incidence des hausses de tarifs dans les services sans fil et les services sur fil résidentiels, l'apport d'acquisitions de petite envergure réalisées au cours des 12 derniers mois, ainsi que l'augmentation des produits tirés des solutions d'affaires. L'augmentation des produits d'exploitation tirés des produits d'un exercice à l'autre s'explique par la hausse des produits d'exploitation tirés des produits des services filaires, essentiellement du fait de l'accroissement des ventes de services de réseaux de radio mobile terrestre dans le secteur public, neutralisé en partie par le repli des produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil, essentiellement imputable au recul des ventes de produits électroniques grand public découlant de la fermeture permanente des magasins La Source et de leur transition vers la marque Best Buy Express dans le cadre de notre partenariat de distribution avec Best Buy Canada, ce qui a été atténué par la hausse des produits tirés des appareils sans fil découlant d'une proportion plus importante de ventes de téléphones mobiles haut de gamme.

Au quatrième trimestre de 2024, **le BAIIA ajusté de Bell SCT** a augmenté de 0,7 % par rapport au quatrième trimestre de 2023, ce qui est attribuable à la diminution des coûts d'exploitation, qui a été en partie contrebalancée par la baisse des produits d'exploitation. La diminution des coûts d'exploitation de 2,4 % s'explique par les initiatives de contrôle des coûts qui ont donné lieu à des réductions de personnel, à la fermeture permanente des magasins La Source dans le cadre de notre partenariat de distribution avec Best Buy Canada et à des gains d'efficacité opérationnelle favorisés par l'automatisation, ce qui a été contrebalancé en partie par l'augmentation des coûts découlant d'acquisitions de petite envergure réalisées au cours du dernier exercice. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 42,9 % au quatrième trimestre de 2024, ce qui représente une hausse de 0,8 point par rapport au quatrième trimestre de 2023, en raison de la diminution des charges d'exploitation, atténuée par l'incidence de la baisse des produits tirés des services.

Les produits d'exploitation de Bell Média se sont accrus de 1,2 % au quatrième trimestre de 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits tirés des frais d'abonnement et de la publicité, y compris la croissance de 6,3 % des produits liés au contenu numérique. Les produits tirés des frais d'abonnement ont augmenté de 2,0 % d'un exercice à l'autre, ce qui s'explique par la croissance des produits tirés des services de diffusion en continu, notamment au titre de Crave et des services de contenu sportif, neutralisée en partie par un ajustement rétroactif au quatrième trimestre de 2023 lié à un contrat conclu avec un fournisseur de services de télé canadien et par la diminution du nombre d'abonnés des EDR d'un exercice à l'autre. Les produits tirés de la publicité ont augmenté de 0,4 % d'un exercice à l'autre, du fait de la hausse des produits tirés des activités d'affichage extérieur du fait de l'acquisition d'OUTEDGE en juin 2024, et de la solide performance des chaînes de télé spécialisée dans les sports, facteurs partiellement contrebalancés par le recul continu de la demande de publicité traditionnelle à la télé.

Le BAIIA ajusté de Bell Média a augmenté de 14,2 % au quatrième trimestre de 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits d'exploitation et du repli des coûts d'exploitation. La baisse des coûts d'exploitation de 1,6 % reflète l'incidence favorable des initiatives de restructuration entreprises au cours du dernier exercice, en raison du contexte économique et du cadre réglementaire défavorables pour les diffuseurs et de la baisse des coûts du contenu, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation des coûts découlant de l'acquisition d'OUTEDGE.

Les dépenses d'investissement de BCE se sont établies à 963 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, en baisse de 66 millions \$ ou 6,4 % d'un exercice à l'autre, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 15,0 %, en baisse de 0,9 point par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement du fait de la baisse de 68 millions \$ des dépenses du secteur Bell SCT, conformément à la réduction prévue des dépenses d'investissement qui est attribuable en grande partie au ralentissement de l'expansion de notre réseau FTTP, à des décisions réglementaires qui découragent les investissements dans le réseau et à la réalisation de gains d'efficacité grâce aux investissements antérieurs dans les initiatives de transformation numérique.

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de BCE ont atteint 154 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, en hausse de 113 millions \$ par rapport au quatrième trimestre de 2023, surtout en raison de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires, en partie contrebalancée par la diminution des coûts liés aux acquisitions et autres.

L'amortissement des immobilisations corporelles de BCE s'est fixé à 933 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, en baisse de 21 millions \$ d'un exercice à l'autre, en raison essentiellement de la diminution du volume d'immobilisations.

L'amortissement des immobilisations incorporelles de BCE a totalisé 317 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, une hausse de 18 millions \$ d'un exercice à l'autre qui traduit essentiellement le volume accru d'immobilisations.

Les charges d'intérêts de BCE se sont élevées à 431 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, en hausse de 32 millions \$ par rapport au quatrième trimestre de 2023, en raison principalement des niveaux d'endettement moyens plus élevés, en partie contrebalancés par les taux d'intérêt moins élevés.

La perte de valeur d'actifs de BCE s'est établie à 4 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, en baisse de 105 millions \$ par rapport au quatrième trimestre de 2023, essentiellement en raison des charges pour perte de valeur à l'égard des chaînes de télé francophones de notre secteur Bell Média en 2023.

Les autres charges de BCE se sont établies à 103 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, en baisse de 44 millions \$ d'un exercice à l'autre, essentiellement du fait de la diminution des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises qui comprennent une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur de la participation minoritaire dans MLSE en 2023 et de la hausse des produits d'intérêts, facteurs contrebalancés en partie par l'accroissement des pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres.

Considérations sur le caractère saisonnier

Une partie des produits et des charges varie légèrement selon les saisons, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats financiers d'un trimestre à l'autre.

Les produits tirés des services et les produits d'exploitation tirés des produits des Services sans fil sont sensibles aux dates de lancement de nouveaux appareils mobiles et aux offres promotionnelles saisonnières, comme la période du retour en classe, le Vendredi fou et la période des fêtes, ainsi qu'au niveau d'intensité de la concurrence dans l'ensemble. En raison de l'incidence saisonnière, les dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle découlant des mises à niveau d'appareils dans le cadre des renouvellements de contrats sont habituellement plus élevées au troisième et au quatrième trimestre. En ce qui concerne la FMU, nous avons enregistré historiquement des augmentations séquentielles saisonnières au deuxième et au troisième trimestre, en raison des niveaux d'utilisation et d'itinérance plus élevés au cours du printemps et de l'été, suivies habituellement par des diminutions séquentielles saisonnières au quatrième et premier trimestres. Cependant, cette incidence saisonnière sur la FMU s'est atténuée, étant donné que les forfaits offrant des options de données plus importantes ou illimitées ou une couverture à l'échelle de l'Amérique du Nord sont de plus en plus répandus; ainsi, la variabilité des frais facturés pour l'utilisation des services de données est moindre.

L'impôt sur le résultat de BCE s'est établi à 175 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, en baisse de 35 millions \$ par rapport au quatrième trimestre de 2023, essentiellement en raison de la baisse du bénéfice imposable.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de BCE s'est élevé à 461 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, soit 0,51 \$ par action, en hausse par rapport à 382 millions \$, soit 0,42 \$ par action, au quatrième trimestre de 2023. L'augmentation d'un exercice à l'autre s'explique surtout par la baisse de la perte de valeur d'actifs, la diminution des autres charges, l'augmentation du BAIIA ajusté et la diminution de l'impôt sur le résultat, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de même que de la charge d'intérêts. Le bénéfice net ajusté a augmenté pour s'établir à 719 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 691 millions \$ au quatrième trimestre de 2023, et le BPA ajusté a été porté à 0,79 \$, par rapport à 0,76 \$ au quatrième trimestre de 2023.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de BCE ont totalisé 1 877 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 2 373 millions \$ au quatrième trimestre de 2023. Cette baisse est principalement imputable à la diminution des fonds provenant du fonds de roulement, à la hausse des intérêts payés et à l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé, facteurs neutralisés en partie par la hausse du BAIIA.

Les flux de trésorerie disponibles de BCE se sont établis à 874 millions \$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 1 289 millions \$ au quatrième trimestre de 2023. La baisse s'explique essentiellement par la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, neutralisée en partie par la baisse des dépenses d'investissement.

Les produits tirés des services et les produits d'exploitation tirés des produits des Services sur fil ont tendance à être plus élevés au quatrième trimestre, en raison des ventes historiquement plus élevées de produits de données et d'équipements à la clientèle d'affaires. Cependant, cette situation varie d'une année à l'autre selon la vigueur de l'économie et la présence ou non d'initiatives de vente ciblées, ce qui peut influencer les dépenses de la clientèle. L'activité des abonnés des services de téléphonie, de télé et Internet est sujette à de légères fluctuations saisonnières, attribuables en grande partie aux déménagements des ménages pendant les mois d'été et à la période du retour en classe au troisième trimestre. Les efforts de commercialisation ciblés menés à diverses périodes de l'année pour coïncider avec des événements spéciaux ou les campagnes de commercialisation de grande envergure peuvent également avoir une incidence sur les produits tirés des services et les produits d'exploitation tirés des produits des services sur fil.

Les produits tirés de Bell Média et les charges connexes provenant de la télédiffusion et de la radiodiffusion découlent en grande partie de la vente de publicité. La demande en publicité dépend de la conjoncture économique ainsi que des variations saisonnières et cycliques. Les variations saisonnières des services vidéo découlent du niveau des cotes d'écoute de la télé, en particulier au cours de la saison de programmation d'automne, des saisons des grandes ligues sportives et d'autres événements sportifs spéciaux, comme les Jeux olympiques, les séries éliminatoires de la Ligue nationale de hockey (LNH) et de la NBA et la Coupe du monde de soccer de la FIFA, ainsi que des fluctuations dans l'activité de vente au détail au cours de l'exercice.

8 Cadre réglementaire

8.1 Introduction

Cette section décrit certaines lois qui régissent nos activités et présente les faits saillants relatifs aux récentes initiatives et procédures réglementaires, aux récentes consultations gouvernementales et aux positions gouvernementales qui nous touchent, qui touchent nos activités et qui pourraient continuer de toucher notre capacité à rivaliser avec la concurrence du marché, Bell Canada ainsi que plusieurs de ses filiales directes et indirectes, dont Bell Mobilité, Bell ExpressVu société en commandite (ExpressVu), Bell Média, NorthernTel, société en commandite (NorthernTel), Télébec, société en commandite (Télébec), Groupe Maskatel Québec S.E.C. (Maskatel) et Northwestel, sont régies par la *Loi sur les télécommunications*, la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur la radiocommunication* et/ou la *Loi sur Bell Canada*. Nos activités sont touchées par la réglementation et les politiques de divers organismes de réglementation, et par les décisions rendues par ceux-ci, dont le CRTC, un organisme quasi judiciaire du gouvernement du Canada chargé de réglementer les services de télécommunications et de radiodiffusion du Canada, et d'autres ministères du gouvernement fédéral, en particulier l'ISDE et le Bureau de la concurrence.

De façon plus particulière, le CRTC réglemente les prix que nous pouvons demander en matière de services de télécommunications de détail lorsqu'il juge que la concurrence est insuffisante pour protéger l'intérêt des consommateurs. Le CRTC a jugé que la concurrence est suffisante pour accorder l'exemption de la réglementation des prix de détail en vertu de la *Loi sur les télécommunications* à l'égard de la vaste majorité de nos services de télécommunications sur fil et sans fil de détail. Le CRTC peut également nous imposer de donner accès à nos réseaux sur fil et sans fil à nos concurrents et dicter les tarifs que nous pouvons leur demander. En particulier, actuellement, il rend obligatoire l'accès haute vitesse de gros pour les services filaires à

large bande et les services sans fil nationaux d'itinérance et l'accès de gros pour les ERMV dotés d'installations. L'imposition de tarifs de gros moindres, ou l'imposition de modalités défavorables pour les services obligatoires, nous dissuaderait d'investir dans les améliorations et le prolongement des réseaux, réduirait notre marge de manœuvre, influencerait sur la structure du marché, améliorerait la position commerciale de nos concurrents, estomperait le caractère distinctif de nos services fondé sur nos réseaux et aurait une incidence défavorable sur la performance financière de nos activités. Nos activités de distribution de services télé et nos activités de diffusion télé et radio sont assujetties à la *Loi sur la radiodiffusion* et, pour la plupart, ne sont assujetties à aucune réglementation en ce qui concerne les prix de détail.

Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, dont le CRTC, l'ISDE, Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer un rôle important en ce qui a trait aux questions de réglementation comme l'établissement et la modification de la réglementation concernant l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, l'approbation d'acquisitions, l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, les exigences relatives à la propriété étrangère, les obligations en matière de protection de la vie privée et de cybersécurité et le contrôle du piratage des droits d'auteur. Des décisions défavorables prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation, une réglementation plus rigoureuse ou l'absence de mesures efficaces de lutte contre le piratage pourraient avoir une incidence défavorable de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation.

8.2 Loi sur les télécommunications

La *Loi sur les télécommunications* régit les télécommunications au Canada. Elle définit les grands objectifs de la politique canadienne de télécommunications et confère au gouvernement du Canada le pouvoir de donner au CRTC des instructions générales relatives aux objectifs de sa politique. Elle s'applique à plusieurs sociétés et sociétés de personnes du groupe BCE, notamment Bell Canada, Bell Mobilité, NorthernTel, Télébec, Maskatel et Northwestel.

Aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, tous les fournisseurs de services de télécommunications dotés d'installations au Canada, désignés par l'expression entreprises de télécommunications, doivent obtenir une approbation réglementaire pour tous les services de télécommunications, à moins que les services en question ne soient exemptés ou qu'ils ne fassent l'objet d'une abstention. La plupart des services de détail offerts par les sociétés du groupe BCE sont exemptés de la réglementation relative aux services de détail. Le CRTC peut exempter toute une catégorie d'entreprises de télécommunications de l'application du règlement pris en vertu de la *Loi sur les télécommunications* si cette exemption est conforme aux objectifs de la politique canadienne de télécommunications. De plus, quelques grandes entreprises de télécommunications, y compris celles du groupe BCE, doivent également répondre à certaines exigences en matière de propriété canadienne. BCE surveille le niveau de propriété de ses actions ordinaires par des non-Canadiens et fait rapport régulièrement à ce sujet.

Examen des services sans fil mobiles

Le 15 avril 2021, le CRTC a rendu une décision selon laquelle Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc., Telus Communications Inc. et SaskTel sont tenues de fournir aux entreprises régionales de services sans fil un

accès à leurs réseaux afin de permettre à ces entreprises d'exercer leurs activités en tant qu'ERMV dans les zones de licences d'utilisation du spectre de niveau 4 d'ISDE pour lesquelles elles possèdent du spectre. Les modalités de l'accès pour les ERMV seront établies dans les tarifs qui seront approuvés par le CRTC, mais le tarif relatif à l'accès pour les ERMV ne sera pas assujéti au régime tarifaire du CRTC, mais fera plutôt l'objet d'une négociation entre les parties, l'arbitrage de l'offre finale par le CRTC étant un recours en cas d'échec des négociations. Le CRTC a indiqué que l'obligation de fournir le service d'accès se voulait une mesure temporaire qui sera, en l'absence de certains retards de mise en œuvre, progressivement éliminée sept ans à compter de la date de détermination des modalités tarifaires. Dans sa décision, le CRTC a également obligé Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc. et Telus Communications Inc. à permettre des transferts sans interruption dans le cadre du service national d'itinérance existant imposé par le CRTC, et il a confirmé que les obligations qu'il impose en matière d'itinérance s'appliquent à la 5G. Le 14 juillet 2021, Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc., Telus Communications Inc. et SaskTel ont déposé une proposition visant les modalités des tarifs en ce qui concerne le service d'accès pour les ERMV et Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc. et Telus Communications Inc. ont déposé des propositions de modification de leurs tarifs pour l'accès obligatoire aux services d'itinérance afin de tenir compte des décisions du CRTC. Le 6 avril 2022, le CRTC a publié une décision concernant les tarifs pour l'accès obligatoire aux services d'itinérance dans laquelle elle a ordonné à Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc. et Telus Communications Inc. d'apporter certaines modifications de leurs tarifs, aux fins d'approbation par le CRTC, avant le 21 avril 2022.

Le 19 octobre 2022, le CRTC a publié une décision dans laquelle elle a tiré certaines conclusions concernant les propositions visant les modalités des tarifs des ERMV déposées par Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc., Telus Communications Inc. et SaskTel, et leur ordonne de déposer des tarifs révisés conformément à ces conclusions dans les 30 jours suivants. Dans sa décision, le CRTC ordonne à Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc., Telus Communications Inc. et SaskTel d'offrir le service d'accès pour les ERMV aux entreprises régionales disposant d'un réseau d'accès radioélectrique (RAN) et d'un réseau central et offrant activement des services sans fil mobiles sur une base commerciale à la clientèle des services de détail au Canada, et confirme que les modalités similaires relatives au transfert ininterrompu et à la 5G prévues dans les tarifs des services d'itinérance nationaux devraient s'appliquer aux tarifs d'accès obligatoire pour les ERMV. Le CRTC ordonne à Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc., Telus Communications Inc. et SaskTel de commencer à accepter les demandes d'accès de gros pour les ERMV présentées par les entreprises régionales de services sans fil à compter de la date de la décision. Bell Mobilité est tenue d'offrir un service d'accès pour les ERMV dans toutes les provinces (sauf la Saskatchewan) et dans les trois territoires. Il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence, le cas échéant, des mesures énoncées dans cette décision sur nos activités et nos résultats financiers, de même que sur notre capacité à investir dans nos réseaux autant que nous l'avons fait dans le passé. Au T3 de 2023, nous avons commencé à fournir aux ERMV un service d'accès au réseau de Bell Mobilité dans certaines régions, et nous prévoyons que l'utilisation du service sur notre réseau par la clientèle de gros continuera à s'accroître à l'avenir.

Le 13 juillet 2023, le CRTC a accepté une demande de Québec Média Inc. d'initier l'arbitrage de l'offre finale concernant les tarifs du service d'accès pour les ERMV de Bell Mobilité. Le 10 octobre 2023, le CRTC a rendu une décision optant pour le tarif proposé par Bell Mobilité. Le 15 décembre 2023, Québec Média Inc. a déposé une demande en vertu de la partie 1 afin que le CRTC intervienne pour déterminer la date de début du service d'accès pour les ERMV de Bell Mobilité, alléguant que Bell Mobilité avait refusé à tort l'accès à Québec Média Inc. après la publication de la décision du CRTC sur l'arbitrage de l'offre finale. Le 29 août 2024, le CRTC a rejeté la demande de Québec Média Inc. et a fixé au 12 septembre 2024 la date de début du service d'accès pour les ERMV de Bell Mobilité, ordonnant aux parties de conclure une entente d'accès pour les ERMV d'ici cette date. Conformément à la décision du CRTC, les parties ont conclu une entente d'accès pour les ERMV en date du 12 septembre 2024, en vertu de laquelle Québec Média Inc. bénéficie maintenant de l'accès pour les ERMV de Bell Mobilité.

Le 27 novembre 2024, Québec Média Inc. a déposé une autre demande en vertu de la partie 1 demandant au CRTC de réviser et de modifier sa décision antérieure. Québec Média Inc. a demandé au CRTC d'ordonner à Bell Mobilité de lui rembourser la différence entre les frais d'itinérance facturés à Québec Média Inc. du 11 octobre 2023 au 12 septembre 2024, et le montant qui aurait été facturé à Québec Média Inc. si le tarif d'accès aux ERMV avait été appliqué à compter du 11 octobre 2023. Le 20 janvier 2025, Bell Mobilité a présenté sa réponse, demandant au CRTC de rejeter la demande de Québec Média Inc. parce qu'elle ne répondait pas aux critères établis par le CRTC pour une révision de la décision.

Le CRTC a précédemment accepté une demande conjointe pour un arbitrage de l'offre finale de la part de Rogers Communications Canada Inc. et de Québec Média Inc. Le 24 juillet 2023, le CRTC a publié une décision optant pour le tarif proposé par Québec Média Inc. Dans la décision, le CRTC a présenté des conclusions et fait des déclarations qui indiquent une tendance continue à réduire l'importance de la reconnaissance et des incitatifs favorisant l'investissement dans les réseaux de télécommunications du Canada. Bien que la décision du CRTC dans le cadre de l'arbitrage de l'offre finale visant Bell Mobilité et Québec Média Inc. semble nuancer cette approche en soulignant l'importance de procurer un rendement sur l'investissement aux fournisseurs de services de télécommunications dotés d'installations, les décisions réglementaires défavorables, comme celle liée à l'arbitrage de l'offre finale visant Rogers Communications Canada Inc. et

Québec Média Inc., devraient avoir une incidence sur la nature, l'ampleur, l'emplacement et le moment de nos futures décisions liées à l'investissement dans les services sans fil et sur fil. Le 23 août 2023, Rogers Communications Canada Inc. a demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision relative à l'arbitrage de l'offre finale du CRTC devant la Cour d'appel fédérale. Le 16 août 2024, la Cour d'appel fédérale a accueilli la demande de Rogers Communication Canada Inc.

Examen par le CRTC des tarifs d'itinérance internationale offerts aux particuliers

Le 7 octobre 2024, le CRTC a fait savoir à Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc. et Telus Communications Inc. qu'à la suite d'un examen des frais que les Canadiens paient lorsqu'ils voyagent à l'étranger, il avait certaines préoccupations concernant le choix offert aux Canadiens en matière d'itinérance et de tarifs d'itinérance. Le CRTC a indiqué qu'il s'attendait à ce que Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc. et Telus Communications Inc. lui fassent rapport d'ici le 4 novembre 2024 sur les mesures qu'elles prennent pour répondre à ces préoccupations et s'il détermine que les mesures prises ne sont pas suffisantes, il lancera une instance formelle. Le 4 novembre 2024, chacune des trois entreprises de télécommunications ont soumis leur réponse présentant leur plan au CRTC. Bien que le calendrier et l'issue de tout autre processus du CRTC concernant nos tarifs d'itinérance internationale soient actuellement inconnus et que l'incidence, le cas échéant, d'un tel processus ne soit pas claire, toute action du CRTC visant à réglementer les tarifs ou les caractéristiques des offres d'itinérance internationale des fournisseurs de services sans fil est susceptible de nuire à nos activités et à nos résultats financiers.

Examen des tarifs des services d'accès haute vitesse de gros fournis au moyen de la technologie FTTN

Dans le cadre de son examen en cours des tarifs pour les services Internet de gros, le 6 octobre 2016, le CRTC a considérablement réduit, de manière provisoire, certains tarifs de gros que Bell Canada et d'autres principaux fournisseurs facturent pour l'accès des tiers revendeurs de services Internet aux réseaux FTTN ou de câble, selon le cas. Le 15 août 2019, le CRTC a réduit davantage les tarifs de gros que les revendeurs de services Internet paient pour l'accès à l'infrastructure réseau construite par des fournisseurs de services dotés d'installations comme Bell Canada, avec effet rétroactif à mars 2016.

La décision d'août 2019 a été suspendue, tout d'abord par la Cour d'appel fédérale puis par le CRTC, de sorte qu'elle n'est jamais entrée en vigueur. En réaction aux demandes de révision et de modification déposées séparément par Bell Canada, cinq principaux câblodistributeurs (Cogeco Communications Inc., Eastlink, Rogers Communications Canada Inc., Shaw et Vidéotron ltée) et Telus Communications Inc., le CRTC a rendu, le 27 mai 2021, la décision 2021-181, qui a essentiellement rétabli les tarifs pratiqués avant août 2019, avec certaines réductions des tarifs de Bell Canada, avec prise d'effet rétroactive à mars 2016. En conséquence, au deuxième trimestre de 2021, nous avons comptabilisé un montant de 44 millions \$ en diminution des produits dans nos états consolidés du résultat net.

Bien que demeure l'obligation de rembourser des sommes à des tiers revendeurs de services Internet, l'entrée en vigueur de tarifs de gros définitifs similaires aux tarifs pratiqués depuis 2019 réduit l'incidence de l'examen de longue date des tarifs pour les services Internet de gros du CRTC. Dans une décision de la Cour d'appel fédérale datée du 15 septembre 2021, le plus important revendeur, TekSawy Solutions Inc., a obtenu l'autorisation d'interjeter appel de la décision du CRTC du 27 mai 2021 devant la Cour d'appel fédérale. Le 22 juillet 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu un jugement dans lequel elle rejette l'appel déposé par TekSawy Solutions Inc. visant la décision 2021-181 aux termes de laquelle le CRTC avait, en mai 2021, rétabli en grande partie les tarifs pour les services Internet de gros qui étaient en vigueur avant août 2019. Le 30 septembre 2024, TekSawy Solutions Inc. a demandé l'autorisation d'interjeter appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada.

La décision était en outre contestée dans trois requêtes présentées par TekSavvy Solutions Inc., le Consortium des Opérateurs de Réseaux Canadiens Inc. (« CORC ») et le Libertel de la capitale nationale devant le Cabinet, mais le 26 mai 2022, celui-ci a annoncé qu'il ne modifierait pas la décision.

Examen du cadre des services d'accès haute vitesse de gros

Le 8 mars 2023, le CRTC a lancé une consultation, l'Avis de consultation de télécom CRTC 2023-56, visant à examiner le cadre des services d'accès haute vitesse de gros.

Le 6 novembre 2023, dans la Décision de télécom CRTC 2023-358 (la « décision provisoire »), le CRTC a jugé que l'accès aux services groupés au moyen de la technologie FTTP de Bell Canada en Ontario et au Québec devrait être obligatoire temporairement et de manière accélérée et a fixé des tarifs d'accès provisoires.

L'imposition d'une obligation provisoire de fournir l'accès à des services groupés au moyen des installations de FTTP a réduit les incitations de Bell Canada d'investir dans des réseaux sur fil de prochaine génération. En février 2024, Bell Canada a annoncé son intention de procéder à une réduction de plus de 1 milliard \$ de ses dépenses d'investissement pour 2024 et 2025 combinés, ce qui comprend une réduction d'au moins 500 millions \$ en 2024, en raison de politiques fédérales et de la décision provisoire. Bell Canada est actuellement en avance sur son plan, ayant atteint près de 70 % de cet objectif à la fin de 2024.

Le 2 février 2024, Bell Canada a fait appel de la décision provisoire auprès du gouverneur en conseil, et le 6 novembre 2024, le gouverneur en conseil a publié un décret renvoyant la décision provisoire au CRTC afin que ce dernier réévalue, au plus tard dans les 90 jours suivant le 6 novembre 2024, si Bell Canada, Rogers Communications Canada Inc. et Telus Communications Inc. ainsi que leurs sociétés affiliées devraient être empêchées d'utiliser les services groupés FTTP en Ontario et au Québec à la suite de l'approbation des tarifs par le CRTC. Dans une demande de révision judiciaire à la Cour fédérale datée du 4 décembre 2024, Telus Communications Inc. a demandé une ordonnance annulant le décret du gouverneur en conseil. Dans une décision rendue le 3 février 2025, le CRTC a déterminé qu'il ne modifierait pas la décision provisoire, mais qu'il évaluerait plutôt si Bell Canada, Rogers Communications Canada Inc. et Telus Communications Inc. ainsi que leurs sociétés affiliées devraient être empêchées d'utiliser les services d'accès haute vitesse de gros à tarifs réglementés d'ici l'été 2025. En raison de la décision rendue par le CRTC le 3 février 2025, le nombre d'emplacements ayant accès à la fibre optique visé à court terme de 8,3 millions d'emplacements d'ici la fin de 2025 ne sera pas atteint.

Le 13 août 2024, dans le cadre de la Politique réglementaire de télécom CRTC 2024-180 (la « décision définitive »), le CRTC a statué que l'obligation provisoire de fournir l'accès de gros groupé aux installations FTTP de Bell Canada en Ontario et au Québec ainsi qu'à celles de Telus Communications Inc. au Québec serait rendue définitive. En outre, la décision définitive a élargi la portée géographique de la décision provisoire de sorte que Bell Canada sera tenue de fournir l'accès de gros groupé à ses installations FTTP dans la région de l'Atlantique et au Manitoba d'ici le 13 février 2025. Telus Communications Inc. et SaskTel seront également tenues de fournir l'accès groupé à leurs installations FTTP respectives en Alberta, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan d'ici la même date. Cette obligation ne s'applique pas aux nouveaux réseaux FTTP que Bell Canada, Telus Communications Inc. ou SaskTel pourraient mettre à la disposition des particuliers au cours de la période de cinq ans comprise entre le 13 août 2024 et le 12 août 2029. Toutefois, cette période de cinq ans n'est pas une période continue. Toutes les nouvelles installations FTTP, quelle que soit la date à laquelle elles sont mises à la disposition des particuliers, seront soumises à l'obligation de fournir des services d'accès de gros groupés à compter du 12 août 2029. En vertu de la décision définitive, les câblodistributeurs sont exemptés de l'obligation de fournir des services d'accès de gros par FTTP et, à ce titre, ne sont pas tenus de fournir l'accès de gros à leurs réseaux FTTP. De plus, en vertu de la décision définitive, Bell Canada, SaskTel, Telus Communications Inc., Cogeco Communications Inc.,

Eastlink, Rogers Communications Canada Inc., Québecor Média Inc. et leurs sociétés affiliées respectives ne sont pas autorisés à acheter des services d'accès haute vitesse de gros groupés obligatoires, que ce soit par cuivre, câble coaxial ou FTTP, à l'intérieur de leurs territoires de desserte des services filaires traditionnels. Par conséquent, Distributel et d'autres marques de Bell Canada devaient cesser de revendre des services d'accès haute vitesse de gros par câble coaxial à de nouveaux clients après le 12 septembre 2024, ce qu'elles ont fait.

Pour l'instant, Bell Canada évalue encore l'incidence de la décision définitive. Le 25 octobre 2024, dans l'Ordonnance de télécom CRTC 2024-261, le CRTC a mis à jour les tarifs provisoires pour l'Ontario et le Québec et a fixé des tarifs provisoires pour les autres provinces. Advenant le cas où les tarifs définitifs fixés seraient différents des tarifs provisoires, il existe un risque que les tarifs définitifs soient appliqués de façon rétroactive.

Plusieurs parties, dont les Opérateurs des Réseaux Concurrentiels canadiens, Cogeco Communications Inc., Eastlink, Rogers Communications Canada Inc. et TekSavvy Solutions Inc., ont présenté des demandes en vertu de la partie 1 afin que le CRTC examine et modifie plusieurs aspects de la décision définitive. Le CRTC a regroupé ces demandes en vertu de la partie 1 et la clôture de l'instance consolidée a eu lieu le 13 février 2025.

Dans une requête déposée le 12 septembre 2024, SaskTel a demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision définitive devant la Cour d'appel fédérale. Les Opérateurs des Réseaux Concurrentiels canadiens, Cogeco Communications Inc., Eastlink et SaskTel ont également interjeté conjointement appel de la décision définitive auprès du gouverneur en conseil, qui devra se prononcer sur cette question au plus tard le 13 août 2025.

Le maintien, sur une base permanente, de l'accès groupé obligatoire aux installations FTTP saperait la motivation de Bell Canada à investir dans les réseaux sur fil de prochaine génération et aurait vraisemblablement une incidence défavorable sur ses résultats financiers, particulièrement si Telus Communications Inc. et Rogers Communications Canada Inc. peuvent accéder aux services FTTP groupés en Ontario et au Québec.

Examen du cadre réglementaire du CRTC s'appliquant à Northwestel

Le 16 janvier 2025, le CRTC a publié une décision quant à son instance visant à examiner le cadre réglementaire s'appliquant à Northwestel et l'état des services de télécommunications dans le Nord canadien. La décision imposait un certain nombre d'obligations à Northwestel, notamment l'obligation de fournir des crédits de facturation automatiques pour les longues pannes d'Internet et d'apporter certaines modifications au service de transport en gros existant de Northwestel. Le CRTC n'a pas imposé de nouvelles obligations d'accès en gros à Northwestel et n'a pas exigé de réductions tarifaires. Le CRTC a toutefois annoncé qu'il créerait une nouvelle subvention financée par le Fonds de contribution national afin d'améliorer l'accessibilité des services Internet de détail dans le Grand Nord. Le 16 janvier 2025, le CRTC a amorcé une nouvelle instance (Avis de consultation de télécom 2025-10) pour se pencher sur la mise en place de cette subvention, y compris son montant.

Mise en place d'une subvention pour les services Internet de détail dans le Grand Nord

Le 16 janvier 2025, le CRTC a publié une décision quant à son instance visant à examiner le cadre réglementaire s'appliquant à Northwestel et l'état des services de télécommunications dans le Nord canadien. Dans cette décision, le CRTC a annoncé qu'il créerait une nouvelle subvention financée par son Fonds de contribution national afin d'améliorer l'accessibilité des services Internet de détail dans le Grand Nord. Le 16 janvier 2025, le CRTC a amorcé une nouvelle instance (Avis de consultation de télécom 2025-10) pour se pencher sur la mise en place de cette subvention, y compris son montant. Il est donc actuellement impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence de la décision du CRTC dans le cadre de cette instance sur nos activités et nos résultats financiers, y compris toute augmentation éventuelle supplémentaire du montant que BCE pourrait avoir à verser au Fonds de contribution national.

Examen du CRTC concernant l'accès aux poteaux

Le 15 février 2023, le CRTC a publié une décision dans laquelle il a tiré certaines conclusions afin de faciliter l'accès de tiers aux poteaux appartenant à des entreprises canadiennes ou aux poteaux dont des entreprises canadiennes contrôlent l'accès. Entre autres directives, la décision du CRTC établit des échéanciers précis pour chaque étape du processus d'émission des permis d'accès, réduit pour les demandeurs d'accès les obligations liées au paiement des réparations, des mises à niveau ou des remplacements de poteaux requis, le cas échéant, afin de permettre l'ajout de leur équipement, accorde aux demandeurs d'accès plus de souplesse pour effectuer eux-mêmes des réparations et des mises à niveau de poteaux, maintient les circonstances où les propriétaires de poteaux peuvent obtenir un accès prioritaire ou une capacité de réserve pour leur utilisation future des poteaux, et impose de nouvelles obligations de notification et de communication aux propriétaires de poteaux. Le 3 avril 2023, les grandes ESLT, dont Bell Canada, ont révisé, par l'intermédiaire des Avis de modification tarifaire 977 et 978 (avis 977 et 978), leurs tarifs applicables en fonction des nouvelles conclusions, et ces tarifs ont été approuvés par le CRTC le 28 janvier 2025 au moyen de l'Ordonnance de télécom CRTC 2025-21 (ordonnance 2025-21).

Le 16 octobre 2023, Bell Canada a déposé l'Avis de modification tarifaire 981 (avis 981) afin de réviser les pages tarifaires de son tarif des services nationaux (TSN) CRTC 7400, article 901 – Service de structure de soutènement, pour refléter une mise à jour du tarif mensuel de location de poteaux par unité applicable dans sa zone de desserte de l'Ontario et du Québec. Bell attend maintenant la décision du CRTC concernant cette demande. Étant donné que le CRTC n'a pas encore approuvé cette demande de hausse tarifaire de façon provisoire, mais qu'il a approuvé les modifications des modalités soumises dans les avis 977 et 978 le 28 janvier 2025, Bell Canada sera contrainte d'absorber les coûts des travaux correctifs et d'effectuer des travaux préparatoires à un rythme accéléré à des tarifs non compensatoires jusqu'à ce que l'avis 981 soit approuvé ou que les tarifs actuels soient rendus provisoires. C'est pourquoi Bell a récemment réitéré sa demande au CRTC pour que son tarif de location de poteaux actuel en Ontario et au Québec soit rendu provisoire. Le 27 février 2025, Bell a déposé auprès de la Cour d'appel fédérale une requête de sursis et une requête en autorisation d'appeler de l'ordonnance 2025-21.

Le 5 février 2024, le CRTC a lancé une nouvelle consultation, comme il l'avait prévu dans sa décision du 15 février 2023, afin d'examiner le déploiement d'installations sans fil, comme les petites cellules, sur des infrastructures de communication appartenant à des ESLT ou contrôlées par celles-ci. Le CRTC examine notamment la question de savoir s'il est compétent en matière de fixation de petites cellules sur les poteaux appartenant aux ESLT et, dans l'affirmative, l'applicabilité des tarifs des structures de soutien existantes des ESLT aux installations sans fil, ainsi que les modifications réglementaires nécessaires, le cas échéant, dans le cadre du déploiement des technologies sans fil avancées au Canada. Les interventions ont été déposées dans cette instance le 4 avril 2024 et les réponses finales, le 6 mai 2024. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence de la décision du CRTC dans cette instance sur nos activités et nos résultats financiers.

Projet de loi C-26, Loi concernant la cybersécurité

Le 14 juin 2022, le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi C-26, *Loi concernant la cybersécurité* (LCC). La LCC promulguerait la *Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels*, qui établirait un cadre réglementaire obligeant les exploitants désignés dans les secteurs de la finance, des télécommunications, de l'énergie et du transport à protéger leurs cybersystèmes essentiels. Le projet de loi C-26 propose également des modifications à la *Loi sur les télécommunications* qui établiraient de nouveaux pouvoirs permettant au gouvernement de prendre des mesures pour promouvoir la sécurité du système canadien de télécommunications, ce qui pourrait inclure des mesures à l'égard des fournisseurs à risque élevé, comme Huawei et ZTE. S'il est adopté, le projet de loi C-26 conférerait au Conseil des ministres fédéral et au ministre responsable d'ISDE des pouvoirs supplémentaires pour rendre des ordonnances et établirait un régime

d'exécution qui permettrait au ministre responsable d'ISDE, entre autres, d'imposer des sanctions administratives pécuniaires. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications législatives sur nos activités et nos résultats financiers.

Le 6 janvier 2025, le Parlement a été prorogé jusqu'au 24 mars 2025. Par conséquent, les projets de loi qui n'ont pas reçu la sanction royale, y compris le projet de loi C-26, ne sont plus en cours d'étude au Parlement. Toutefois, la même mesure législative ou une mesure semblable pourrait être présentée de nouveau au cours d'une session ultérieure du Parlement.

Instances du CRTC découlant des récentes modifications de la Loi sur les télécommunications

Le 22 novembre 2024, le CRTC a lancé trois consultations publiques afin d'examiner des mesures améliorées en vertu du Code sur les services sans fil et du Code sur les services Internet pour donner aux Canadiens plus de souplesse dans le choix de leurs forfaits de services mobiles et Internet : *Avis de consultation de télécom CRTC 2024-293, Appel aux observations – Faciliter le choix d'un service téléphonique sans fil ou d'un service Internet – Améliorer les avis aux clients*; *Avis de consultation de télécom CRTC 2024-294, Appel aux observations – Faciliter le choix d'un service téléphonique sans fil ou d'un service Internet – Supprimer les obstacles au changement de forfaits*; et *Avis de consultation de télécom CRTC 2024-295, Appel aux observations – Faciliter le choix d'un service téléphonique sans fil ou d'un service Internet – Améliorer les mécanismes de libre-service*.

Les consultations font suite à l'adoption du projet de loi C-69, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024* (projet de loi C-69), qui a reçu la sanction royale le 20 juin 2024. Le projet de loi C-69 comprend des modifications à la *Loi sur les télécommunications* ordonnant au CRTC de mettre en œuvre certaines mesures spécifiques liées aux arrangements entre les fournisseurs de télécommunications et leurs clients, y compris l'interdiction d'imposer certains frais supplémentaires pour changer de fournisseur ou modifier les ententes de service. Les modifications font en sorte que le CRTC spécifie le type de frais auxquels les modifications s'appliqueront et les règles relatives à la mise en œuvre des modifications.

Le 4 décembre 2024, le CRTC a publié un autre avis de consultation (*Avis de consultation de télécom CRTC 2024-318, Rendre le magasinage de services Internet plus simple pour les consommateurs*) à la suite des récentes modifications apportées à la *Loi sur les télécommunications* par le projet de loi C-288, qui exige que le CRTC tienne des audiences publiques sur la façon dont les fournisseurs de services Internet devraient mettre à la disposition du public certains renseignements sur les services fixes à large bande.

Des échéances distinctes ont été fixées pour le dépôt relativement à ces consultations au cours de l'année 2025, y compris une instance orale concernant l'Avis de consultation de télécom CRTC 2024-318, dont le début est actuellement prévu pour le 10 juin 2025. Le moment où le CRTC rendrait sa décision à l'égard de ces instances est inconnu à l'heure actuelle et il est difficile de déterminer quelle incidence, le cas échéant, ces instances pourraient avoir sur nos activités et nos résultats financiers. Toute mesure prise par le CRTC pour réglementer les frais imposés par les entreprises de télécommunications, la façon dont les clients changent de fournisseur ou la façon dont les fournisseurs de services Internet doivent partager l'information avec les clients, est susceptible d'avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers en raison de l'augmentation des coûts d'exploitation ou d'autres conséquences négatives.

Règles canadiennes relatives à la propriété étrangère des entreprises de télécommunications

En vertu de la *Loi sur les télécommunications*, aucune restriction à l'investissement étranger ne s'applique aux entreprises de télécommunications qui détiennent une proportion inférieure à 10 % des parts de l'ensemble du marché canadien des télécommunications, selon le chiffre d'affaires annuel. Cependant, le gouvernement peut toujours refuser l'investissement

étranger dans les entreprises de télécommunications en vertu de la *Loi sur l'investissement Canada*. L'absence de restrictions relatives à la propriété étrangère applicables à ces entreprises de télécommunications de petite taille ou nouvellement venues pourrait donner lieu à la présence sur le marché

canadien d'un nombre plus élevé d'entreprises étrangères, y compris par la voie de l'acquisition de licences de spectre ou d'entreprises de télécommunications canadiennes.

8.3 Loi sur la radiodiffusion

La *Loi sur la radiodiffusion* présente les grands objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion et confie au CRTC la réglementation et la surveillance du système de radiodiffusion. Les objectifs clés de la *Loi sur la radiodiffusion* consistent à sauvegarder et à renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada et à favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne.

Pour exercer la plupart des activités de radiodiffusion, il faut obtenir une licence de programmation ou de distribution du CRTC. Le CRTC peut soustraire des entreprises de radiodiffusion à certaines exigences réglementaires et d'octroi de licences s'il est d'avis que le non-respect de ces exigences n'aura pas d'incidence significative sur la mise en œuvre de la politique canadienne de radiodiffusion. Pour qu'une société puisse obtenir une licence de programmation ou de distribution, elle doit également satisfaire aux exigences en matière de propriété et de contrôle canadiens. De plus, le transfert de la propriété effective d'un titulaire d'une licence de radiodiffusion doit être approuvé au préalable par le CRTC.

Nos activités de distribution de services télé et nos activités de diffusion télé et radio sont assujetties aux exigences de la *Loi sur la radiodiffusion*, aux politiques et décisions du CRTC et à leurs licences de radiodiffusion respectives. Les changements de la *Loi sur la radiodiffusion*, les modifications qui sont apportées aux règlements et l'adoption de nouveaux règlements ou la modification des licences pourraient avoir une incidence défavorable sur notre position concurrentielle ou sur les coûts que nous devons engager pour fournir nos services.

Projet de loi C-11, *Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion*

Le 27 avril 2023, le projet de loi C-11, *Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion* et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois, a reçu la sanction royale. L'une des principales modifications apportées par le projet de loi C-11 est l'élimination immédiate des droits de licence de la partie II du CRTC, qui exigeaient de l'industrie de la radiodiffusion de payer une taxe annuelle d'environ 125 millions \$. Par ailleurs, les entreprises de diffusion en ligne étrangères qui exercent des activités au Canada devront contribuer au système de radiodiffusion canadien de la façon que le CRTC jugera appropriée. Les détails de ces contributions seront établis à la suite d'un processus de consultation publique du CRTC et appliqués par le truchement de conditions imposées par ce dernier. Le calendrier et l'issue du processus de consultation du CRTC, dont la première phase a débuté le 12 mai 2023 (tel qu'il est mentionné ci-dessous sous *Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2023-138*) demeurent inconnus. Par conséquent, il est impossible, pour l'heure, de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications réglementaires sur nos activités et nos résultats financiers.

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2023-138

Le 12 mai 2023, le CRTC a publié l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2023-138 intitulé *La voie à suivre – Travailler à l'élaboration d'un cadre réglementaire modernisé concernant les contributions pour soutenir le contenu canadien et autochtone*. Cet Avis représente la première étape de l'établissement d'un cadre réglementaire mis à jour visant les entreprises de radiodiffusion, y compris les entreprises en ligne. Une partie importante de ce nouveau cadre consiste à établir les conditions obligeant les services en ligne à effectuer des contributions financières, y compris des contributions de base initiales, afin de soutenir la création et la découvrabilité de contenu canadien et autochtone. Il déterminera également qui seront les bénéficiaires des contributions de base initiales. Le CRTC a tenu une audience de trois

semaines qui a commencé le 20 novembre 2023 afin de se pencher sur ces questions. Le 4 juin 2024, le CRTC a rendu sa décision, exigeant des diffuseurs en continu étrangers qu'ils versent 5 % de leurs revenus de radiodiffusion canadiens à partir de septembre 2024 à certains fonds mis en place par le CRTC. Toutefois, les diffuseurs en continu canadiens affiliés à un radiodiffuseur autorisé (par exemple, le service linéaire Crave de Bell Média disponible par l'intermédiaire des entreprises de câblodistribution) ont été exemptés de cette obligation jusqu'à ce que le CRTC examine les obligations réglementaires existantes des médias traditionnels. Les services de diffusion en continu étrangers, particulièrement Amazon.com.ca ULC, Apple Canada Inc., l'Association cinématographique – Canada (qui représente Netflix Studios, LLC, Paramount Pictures Corporation, Sony Pictures Entertainment Inc., Universal City Studios LLC, Walt Disney Studios Motion Pictures, et Warner Bros. Entertainment Inc.) et Spotify AB, ont tous demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision du CRTC et (ou) une révision judiciaire. Ces sociétés ont chacune remis en question divers aspects de la décision, notamment, dans certains cas, le caractère raisonnable de l'exemption accordée par le CRTC aux services de diffusion en continu canadiens affiliés à des radiodiffuseurs autorisés, mais qui n'est pas accordée aux services de diffusion en continu étrangers. Le CRTC continue de lancer des consultations supplémentaires, notamment sur la façon de soutenir la création de contenu canadien et autochtone (audiovisuel et audio), ainsi que sur des enjeux liés à la diversité, à l'inclusion et à la découvrabilité (voir l'*Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2024-288* et l'*Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2025-52* ci-après). En outre, le CRTC a lancé une consultation pour assurer un système de radiodiffusion durable (voir l'*Avis de consultation sur la radiodiffusion CRTC 2025-2* ci-dessous). Enfin, le CRTC a l'intention de finaliser les exigences en matière de contributions de chaque entreprise ou groupe de propriétés, probablement dans le cadre de notre renouvellement de licence de groupe. Le moment et l'issue de toutes ces procédures demeurent inconnus. Par conséquent, il est impossible, pour l'heure, de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications réglementaires sur nos activités et nos résultats financiers.

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2024-288

Le 15 novembre 2024, le CRTC a publié l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2024-288 intitulé *La voie à suivre – Définir « émission canadienne » et soutenir la création et la distribution d'une programmation canadienne dans le secteur audiovisuel*. Cette consultation a pour but de moderniser la définition du contenu canadien et d'étudier les types de dépenses que les entreprises de radiodiffusion traditionnelles et les entreprises en ligne devraient consacrer à ce contenu. L'issue de cette instance n'est pas connue. Il est donc actuellement impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications réglementaires sur nos activités et nos résultats financiers.

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2025-2

Le 9 janvier 2025, le CRTC a publié l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2025-2 intitulé *La voie à suivre – Travailler à l'établissement d'un système canadien de radiodiffusion durable*. Cette consultation examinera les dynamiques du marché entre les entreprises de programmation, les entreprises de distribution de radiodiffusion et les entreprises en ligne, afin de s'assurer que le secteur est en mesure de réaliser les objectifs de politique énoncés dans la *Loi sur la radiodiffusion*. Cette instance examinera également tous les outils réglementaires que les entreprises de programmation (comme Bell Média) et les entreprises de distribution de radiodiffusion (comme Bell Télé) utilisent dans les négociations avec d'autres titulaires de licences pour

la fourniture et la distribution de services de programmation. L'issue de cette instance n'est pas connue. Il est donc actuellement impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications réglementaires sur nos activités et nos résultats financiers.

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2025-52

Le 20 février 2025, le CRTC a publié l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2025-52 intitulé *La voie à suivre – Soutenir le contenu audio canadien et autochtone*. Cette consultation vise à mettre à jour la définition de « pièce

musicale canadienne », qui repose sur le système MAPL (musique, artiste interprète, production, paroles lyriques), et de fournir une définition de « musique vocale de langue française ». De plus, le CRTC a l'intention d'explorer les façons dont les stations de radio et les services de diffusion audio en continu peuvent donner du temps d'antenne aux artistes émergents et aux artistes autochtones, par des exigences éventuelles en matière de temps d'antenne et de dépenses. L'issue de cette instance n'est pas connue. Il est donc actuellement impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence de ces modifications réglementaires sur nos activités et nos résultats financiers.

8.4 Loi sur la radiocommunication

ISDE réglemente l'utilisation du spectre radio en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* et le *Règlement sur la radiocommunication* en vue d'assurer le développement et l'exploitation efficaces des radiocommunications au Canada. Toutes les entreprises qui souhaitent exploiter un appareil de radiocommunication au Canada doivent être titulaires d'une licence radio ou d'une licence de spectre. Le *Règlement sur la radiocommunication* précise les personnes ou entités (dont des entreprises comme Bell Canada et Bell Mobilité) qui sont admissibles à l'attribution d'une licence radio ou d'une licence de spectre.

Consultation sur un cadre de délivrance de licences de spectre dans les bandes de 26, de 28 et de 38 GHz (ondes millimétriques)

Le 6 juin 2022, ISDE a amorcé une consultation afin de recueillir des commentaires sur un cadre politique et de délivrance de licences régissant la mise aux enchères et l'utilisation des licences d'utilisation de spectre dans les bandes de 26, de 28 et de 38 gigahertz (GHz) (ondes millimétriques). Le document de consultation sollicite des commentaires sur l'utilisation d'un

spectre réservé pour certains enchérisseurs, ou d'un plafonnement du spectre dans les bandes de 26, de 28 et de 38 GHz. ISDE propose que les licences mises aux enchères aient une période de validité de 10 ans et qu'il y ait des limites à la transférabilité des licences pour les cinq premières années de la période de validité de la licence. De plus, ISDE propose que les titulaires de licences soient tenus de déployer un certain nombre de sites dans chaque zone visée par une licence pendant les 5 années et les 9 années et demie suivant la date de délivrance de la licence. ISDE n'a pas encore fixé la date à laquelle auront lieu les enchères. Le document de consultation sollicite également des commentaires sur le processus de transition pour les titulaires actuels des licences d'utilisation de la bande de 38 GHz, qui passeront d'une utilisation fixe à une utilisation flexible (c.-à-d., une utilisation pour les services mobiles ou une utilisation pour les services fixes), ainsi que sur les limites d'utilisation du spectre dans la bande de 38 GHz par les stations terrestres de télécommunication par satellite. Il est impossible de déterminer clairement l'incidence que pourraient avoir les résultats de cette consultation et les futures procédures connexes sur nos activités et nos résultats financiers.

8.5 Loi sur Bell Canada

Entre autres choses, la *Loi sur Bell Canada* restreint la façon dont les actions avec droit de vote de Bell Canada et les installations de Bell Canada peuvent être vendues ou transférées. Plus particulièrement, aux termes de la *Loi sur Bell Canada*, le CRTC doit approuver toute vente ou autre cession d'actions avec droit de vote de Bell Canada détenues par BCE, à moins que, par suite

de cette vente ou cession, BCE ne continue de détenir au moins 80 % de la totalité des actions avec droit de vote de Bell Canada émises et en circulation. Sauf dans le cours normal des affaires, la vente ou toute autre cession d'installations faisant partie intégrante des activités de télécommunications de Bell Canada doit également être approuvée par le CRTC.

8.6 Autres

Projet de loi C-18, *Loi sur les nouvelles en ligne*

Le 22 juin 2023, le projet de loi C-18, *Loi concernant les plateformes de communication en ligne rendant disponible du contenu de nouvelles aux personnes se trouvant au Canada (Loi sur les nouvelles en ligne)* a reçu la sanction royale. La *Loi sur les nouvelles en ligne* exige que les intermédiaires de nouvelles numériques, comme Google et Meta (jusqu'à ce que cette dernière décide de bloquer tous les liens de nouvelles et ne soit donc plus soumise à la *Loi sur les nouvelles en ligne*), qui partagent du contenu de nouvelles produit par d'autres médias d'information, négocient des accords commerciaux avec ces médias et les indemnisent pour le contenu de nouvelles partagé sur les plateformes numériques. La loi permet aux services de nouvelles généraux de Bell Média, comme CTV et Noovo, de toucher une indemnisation. Les détails du cadre d'indemnisation ont été établis dans le règlement qui a été publié le 15 décembre 2023 (le règlement). Ce règlement précise que la *Loi sur les nouvelles en ligne* s'applique aux moteurs de recherche et aux sites de médias sociaux qui donnent accès à du contenu de nouvelles au Canada à condition que ces plateformes dégagent un revenu total annuel d'au moins 1 milliard \$ et comptent au moins 20 millions de visiteurs canadiens mensuellement. Toutefois, le règlement permet également à Google de demander à être exempté de

certaines parties de la *Loi sur les nouvelles en ligne* s'il s'engage à verser 100 millions \$ par an (augmentés chaque année en fonction de l'inflation) à un organisme collectif (le « collectif ») qui les distribuera ensuite aux médias admissibles. Le 7 juin 2024, Google a soumis une demande d'exemption au CRTC et, le 28 octobre 2024, le CRTC a approuvé une exemption de cinq ans pour Google, ce dernier étant tenu de verser un paiement au collectif au plus tard le 27 décembre 2024. Sur les 100 millions \$ que doit verser Google, le règlement prévoit que les médias d'information qui sont également des diffuseurs privés, comme CTV et Noovo, ne peuvent recevoir plus de 30 % de la compensation totale disponible (les autres médias d'information, comme ceux associés aux journaux et aux diffuseurs publics, recevant le reste). Bien que le montant que nous recevrons n'ait pas encore été finalisé, nous nous attendons à recevoir une compensation pour l'année civile 2024 au cours du premier semestre 2025. Enfin, le 12 décembre 2024, le CRTC a établi le processus de négociation obligatoire qui s'appliquerait entre les médias d'information et les intermédiaires de nouvelles numériques visés par la *Loi sur les nouvelles en ligne*. Ce cadre était nécessaire pour que le CRTC puisse mettre en œuvre la *Loi sur les nouvelles en ligne*. Toutefois, étant donné que Google conserve son exemption, le processus de négociation obligatoire ne devrait pas être utilisé.

9 Risques d'entreprise

Par risque, nous entendons la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. L'effet réel de tout événement pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons actuellement. Les risques décrits dans ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation.

Cette rubrique décrit les principaux risques d'entreprise susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation, et pouvant faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives. Certains de ces principaux risques d'entreprise ont déjà fait l'objet d'une analyse dans d'autres sections ou rubriques du présent rapport de gestion. Nous prions le lecteur de se reporter à ces rubriques ou sections pour obtenir une analyse des risques concernés. Toutes les analyses sur les risques présentées dans les rubriques et les sections mentionnées dans le tableau suivant, ainsi que l'analyse des risques liés à la conjoncture économique générale et aux événements géopolitiques présentée à la section 3.3, *Principaux risques d'entreprise*, sont intégrées par renvoi dans la présente rubrique 9.

Risques présentés dans d'autres rubriques et sections du présent rapport de gestion	Rubriques et sections de référence
Environnement concurrentiel	Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i> Rubrique 5, <i>Analyse des secteurs d'activité</i> (sous-section <i>Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur de chaque secteur</i>)
Cadre réglementaire	Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i> Rubrique 8, <i>Cadre réglementaire</i>
Transformation des technologies/de l'infrastructure	Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i>
Risques liés en particulier à nos secteurs Bell SCT et Bell Média	Rubrique 5, <i>Analyse des secteurs d'activité</i> (sous-section <i>Principaux risques d'entreprise de chaque secteur</i>)

Les autres principaux risques d'entreprise qui pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation sont présentés ci-après.

Expérience client



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services

Il est important de créer une expérience client positive dans tous les aspects de notre engagement envers la clientèle afin d'éviter la détérioration de la marque et d'autres incidences défavorables sur nos activités et notre performance financière

Alors que les attentes de la clientèle en ce qui concerne le service et la valeur obtenus continuent d'évoluer, notre incapacité à devancer ces attentes et à créer une expérience de service plus remarquable et constante reposant sur une proposition de valeur raisonnable pourrait empêcher nos produits et services de se distinguer et nuire à la fidélité de notre clientèle. L'efficacité du service à la clientèle repose sur la capacité à offrir des solutions simples dont la qualité est constante et élevée aux clients et aux clientes dans les meilleurs délais et selon des modalités convenues mutuellement. Cependant, même si nous nous efforçons de réduire la complexité de nos activités par la mise en œuvre d'initiatives de transformation, nous exerçons nos activités au moyen de multiples plateformes technologiques, systèmes de passation de commandes et de facturation, canaux de vente et bases de données de commercialisation, et offrons une myriade de forfaits, d'offres promotionnelles, de marques et de gammes de produits, dans le contexte d'une imposante clientèle et d'un grand nombre de membres du personnel qui doivent continuellement être formés, suivis et remplacés, ce qui peut réduire notre capacité à réagir rapidement aux changements dans le marché et à diminuer les coûts et pourrait créer de la confusion pour le client ou entraîner des erreurs de facturation, des erreurs liées aux services ou autres, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la satisfaction de la clientèle,

son acquisition et sa fidélisation. L'attention médiatique sur les plaintes de clients ou de clientes pourrait également détériorer notre marque et notre réputation et avoir une incidence défavorable sur l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle. Par ailleurs, le contexte économique mondial actuel pourrait donner lieu à d'autres initiatives de réduction des effectifs ou limiter les investissements, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la rapidité de notre réponse aux demandes des clients et sur l'expérience client dans son ensemble.

Étant donné la multiplication des services de connectivité, des applications et des appareils, les clients et les clientes sont habitués à mener leurs activités au moment, de la façon et à l'endroit de leur choix par l'intermédiaire de sites Web, d'options libre-service, du clavardage, de centres d'appels et de médias sociaux. Ces demandes des clients se sont intensifiées au fil des ans dans le contexte de la multiplication des transactions en ligne entraînée par la fermeture des magasins. Nous cherchons donc à offrir les plateformes dont les clients ont besoin pour faire des recherches, communiquer, acheter des biens et obtenir des services, et à améliorer en permanence l'expérience de nos centres d'appel et les outils en libre-service afin de bonifier le service à la clientèle et de favoriser le taux de pénétration. De plus en plus, les clients et les clientes effectuent leurs opérations sur des appareils mobiles, ce qui exige l'adaptation des sites Web, des plateformes de soutien à la clientèle et des activités de marketing. Dans le contexte d'une dynamique concurrentielle en pleine évolution, il est de plus en plus important d'avoir une compréhension globale de la relation client dans l'environnement multiproduits et d'offrir

une expérience caractérisée par sa simplicité et sa fluidité, à un juste prix. Même si nous avons lancé de nouveaux services et de nouveaux outils, dont des solutions autogérées visant à accélérer l'évolution de l'expérience client, nous ne pouvons prévoir si ces services et outils seront suffisants pour répondre aux attentes de la clientèle. L'incapacité à développer de véritables fonctions omnicanaux caractérisées par leur fluidité et leur simplicité et à améliorer l'expérience client par le truchement de la numérisation et d'un service uniforme et rapide proposant des solutions sur demande clés en main, avant et après les opérations de vente, en recourant à de nouvelles technologies comme l'IA et l'apprentissage automatique, tout en continuant de faire évoluer nos réseaux, pourrait également avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers, notre réputation et la valeur de notre marque. Toutes ces activités de développement pourraient aussi être entravées par la rareté des ressources qualifiées dans un marché de l'emploi très concurrentiel. Par ailleurs, même si l'IA, et notamment l'utilisation des robots conversationnels avec la clientèle, peut aider à offrir une expérience client améliorée, rentable et pratique, nous devons évaluer avec soin les défis liés à notre utilisation de cette technologie et à son utilisation par nos concurrents, comme la mauvaise utilisation

intentionnelle ou non intentionnelle des outils d'IA par nos employés ou des tiers, la communication, par nos systèmes d'IA, d'informations inexacts sur nos produits ou services à nos clients, ou l'existence d'un parti pris explicite ou implicite dans nos modèles d'IA, ce qui pourrait nuire à notre marque et à notre réputation, perturber nos activités commerciales et nous exposer à des plaintes de clients et à des litiges.

La perception qu'ont nos clients et nos clientes de nos produits, de nos services, de notre marque et de notre entreprise est aussi importante. Tenir compte des sujets importants pour les parties prenantes dans la proposition de valeur, notamment les pratiques liées aux facteurs ESG et la communication d'information à ce sujet, améliore considérablement la perception qu'ont les clients et les clientes de notre société et, par le fait même, l'expérience client dans son ensemble. Notre incapacité d'influencer de façon positive les perceptions de la clientèle par une communication efficace, notamment en utilisant les médias sociaux et d'autres supports de communication ou d'autres moyens, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers, notre réputation et la valeur de notre marque.

Gestion de la sécurité et gouvernance des données



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Notre équipe



Nos ressources financières

La bonne marche de nos activités, la performance de nos services, notre réputation et la continuité de nos activités dépendent de notre capacité à protéger nos actifs corporels et incorporels, notamment contre les menaces à la sécurité de l'information

La bonne marche de nos activités, la performance de notre service, notre réputation et la continuité de nos activités dépendent de notre capacité à protéger nos actifs corporels et incorporels, y compris nos réseaux, nos systèmes de TI, nos bureaux, nos magasins et l'information de nature sensible, contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies, des catastrophes naturelles, les pannes de courant, les fuites d'air conditionné dans les bâtiments, les actes de guerre ou de terrorisme, le sabotage, le vandalisme, des actions de voisins et d'autres événements du même ordre. La protection et l'efficacité de l'organisation de nos systèmes, de nos applications et de nos archives sont essentielles au fonctionnement sécuritaire et continu de nos réseaux et de nos activités, car les dossiers électroniques et physiques contiennent de l'information commerciale de nature exclusive et des renseignements personnels, comme des renseignements confidentiels sur la clientèle et le personnel, considérés comme sensibles du point de vue commercial et de la confidentialité.

Les atteintes à la sécurité de l'information peuvent être causées par des actions, délibérées ou non, posées par un nombre toujours croissant d'intervenants particulièrement habiles, dont des pirates, des membres du crime organisé, des organisations parrainées par des États et d'autres parties. Au cours des dernières années, la complexité, l'ampleur et la fréquence des atteintes à la sécurité de l'information ont augmenté et le risque de dommages s'accroît. Les atteintes à la sécurité de l'information peuvent être commises par un ensemble complexe de moyens en perpétuelle évolution et transformation, notamment, mais sans s'y limiter, l'utilisation de justificatifs d'identité volés, le piratage psychologique, l'utilisation de virus informatiques et de logiciels malveillants, l'hameçonnage ou d'autres attaques contre les réseaux et les systèmes d'information. Les atteintes à la sécurité de l'information ont différents objectifs malveillants comme l'accès non autorisé à de l'information confidentielle, de nature exclusive ou sensible, ou à des renseignements personnels, la demande de rançon ou le chiffrement et le vol de cette information et de ces renseignements, de même que l'extorsion et la perturbation des activités.

Nous sommes également exposés aux menaces à la sécurité de l'information en raison des mesures que pourraient prendre notre clientèle, nos fournisseurs, nos impartiteurs, nos partenaires d'affaires, notre personnel ou les tiers indépendants, qu'elles soient malveillantes ou non, notamment par suite de l'utilisation des médias sociaux, des solutions infonuagiques et de la personnalisation des TI. Le recours aux tiers fournisseurs et aux impartiteurs et notre lien avec nos partenaires d'affaires, qui peuvent également subir des atteintes à la sécurité de l'information, nous exposent également à des risques, car nous ne pouvons pas effectuer une surveillance aussi directe de leur environnement TI. De plus, le lancement des téléphones intelligents, de la 5G, l'informatique en nuage et la prolifération des services de données, comme la télé mobile, le commerce mobile, les services bancaires mobiles et d'autres applications IdO, de même que le recours accru à la numérisation et l'utilisation ou la mauvaise utilisation de technologies émergentes comme l'IA, la robotique et des contrats intelligents qui mettent à profit une chaîne de blocs pour la création de certificats numériques, ont considérablement augmenté les zones de vulnérabilité de nos réseaux et de nos systèmes, ce qui crée un environnement plus complexe qui doit être surveillé et géré avec attention afin de réduire les menaces à la sécurité. Notre incapacité à mettre en œuvre des programmes de sécurité de l'information qui évaluent efficacement les relations et les interactions avec les partenaires d'affaires, les fournisseurs, la clientèle, le personnel et d'autres tiers dans l'ensemble des méthodes de communication, dont les médias sociaux et les solutions infonuagiques, pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à nous défendre convenablement contre les atteintes à la sécurité de l'information.

Les changements de comportement observés au cours des dernières années ainsi que certains événements géopolitiques récents ont encore augmenté notre exposition aux menaces à la sécurité de l'information. Les arrangements de télétravail de notre personnel et de ceux de nos fournisseurs ont multiplié les connexions à distance à nos systèmes et accru la possibilité que des technologies de communications non autorisées soient utilisées. De plus, nous avons observé une augmentation de l'activité criminelle à l'échelle mondiale, ce qui accroît la pression sur notre environnement de sécurité.

L'exécution réussie de menaces à la sécurité de l'information causant des atteintes à la sécurité de l'information pourrait nuire à notre marque, à notre réputation et à notre compétitivité, ébranler la confiance de la clientèle et des investisseurs et avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers, le cours de l'action et la valeur à long terme pour les actionnaires, car elle pourrait entraîner :

- la défaillance des réseaux ainsi que la perturbation des activités, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à vendre des produits et des services à notre clientèle, sur la capacité de notre clientèle à poursuivre ses activités commerciales courantes et à fournir des services essentiels, et/ou sur la capacité des tiers fournisseurs à nous fournir des services essentiels;
- l'accès non autorisé à de l'information de nature exclusive ou sensible et l'utilisation de cette information, ce qui pourrait se traduire par une perte de produits des activités ordinaires, l'affaiblissement de nos avantages concurrentiels, l'incapacité à conserver ou à attirer des clients et des clientes à la suite d'un incident et la perte de futures occasions d'affaires;
- le vol, la perte, la fuite, la destruction, le chiffrement, la corruption, la divulgation non autorisée et l'utilisation non autorisée de données et d'informations confidentielles ou encore l'accès non autorisé à ces données, y compris des renseignements personnels sur notre clientèle et notre personnel, qui pourraient se traduire par une perte financière, un risque de réclamations en dommages-intérêts par des clients, des membres du personnel et d'autres personnes, des amendes et/ou des pénalités pour non-conformité aux lois en matière de protection de la vie privée applicables, des menaces d'extorsion au moyen d'un logiciel de rançon et la difficulté à accéder aux documents nécessaires à notre défense en cas de poursuites;
- des dommages matériels causés aux actifs réseau, qui pourraient avoir une incidence sur la continuité du service;
- des amendes et des sanctions imposées pour non-respect des exigences réglementaires ou par les fournisseurs de cartes de crédit en cas de non-conformité aux normes de sécurité des données du secteur des cartes de paiement liées à la protection des renseignements des détenteurs de carte;
- un risque de fraude accru, car les criminels pourraient utiliser l'information volée contre notre clientèle, notre personnel ou notre société;
- des coûts de restauration comme ceux attribuables aux obligations liées au vol d'informations, aux réparations d'équipements et à la récupération de la clientèle, ainsi qu'aux incitatifs offerts à la clientèle et aux partenaires d'affaires afin de conserver la relation à la suite d'un incident;
- l'augmentation des coûts relatifs à la protection de l'information, y compris les coûts liés à la mise en place de personnel et de technologies de protection additionnels, à la formation et à la supervision des membres du personnel et à l'embauche d'experts en sécurité et d'auditeurs indépendants;
- des changements dans les modalités et la tarification des contrats et ententes avec la clientèle et les fournisseurs et des contrats financiers que nous pourrions avoir conclus.

Compte tenu de l'évolution et de la complexité accrue des menaces à la sécurité de l'information, nos politiques, procédures et contrôles relatifs à la sécurité de l'information doivent continuellement s'adapter et évoluer afin de réduire le risque et, par conséquent, exigent un suivi constant en vue de s'assurer de leur efficacité. Cependant, étant donné la complexité et l'envergure de nos activités, de l'infrastructure du réseau, des technologies et des systèmes de TI connexes, rien ne garantit que les politiques, procédures et contrôles en place s'avéreront efficaces contre toutes atteintes à la sécurité de l'information. Rien ne garantit non plus que la police d'assurance détenue couvrira, en totalité ou en partie, les coûts, les dommages-intérêts, les passifs ou les pertes qui pourraient découler de la survenance d'une atteinte à la sécurité de l'information.

Notre incapacité à mettre en œuvre un cadre de sécurité et de gouvernance des données efficace pourrait nuire à notre marque et à notre réputation, nous exposer à des pressions, à des amendes et/ou des sanctions réglementaires, limiter nos perspectives concurrentielles et avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers

Pour concrétiser notre raison d'être qui consiste à transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde, nous devons conserver l'approbation sociale de notre clientèle et de tous les Canadiens et les Canadiennes afin de pouvoir recueillir et utiliser des données dans le cadre de nos activités. Une approche rigoureuse et cohérente de la gouvernance de données est essentielle pour maintenir cette approbation sociale et requiert que nous accordions la priorité au respect de la confidentialité des données de notre clientèle et de nos employés et à la protection de ces données contre des menaces à la sécurité de l'information. Étant donné que, dans le cadre de nos activités, nous recevons, traitons et stockons une telle information commerciale de nature exclusive et de tels renseignements personnels, nous devons mettre en œuvre des politiques, des procédures et des contrôles efficaces afin de protéger les systèmes d'information et les données sous-jacentes conformément aux lois sur la protection des renseignements personnels applicables. L'incapacité à répondre aux attentes de la clientèle et des membres du personnel concernant l'utilisation appropriée et la protection de leurs données pourrait nuire à notre réputation et à nos activités et avoir des conséquences financières défavorables pour la société.

Par ailleurs, la surveillance réglementaire dont font l'objet l'utilisation, la collecte et la divulgation des renseignements personnels s'est intensifiée au Canada. Nous sommes assujettis à diverses lois sur la protection des renseignements personnels, comme la *Loi canadienne anti-pourriel* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, ainsi qu'à des lois sur la protection des renseignements personnels d'autres pays, notamment dans le sillage des obligations de notre clientèle en matière de protection des renseignements personnels, lesquelles nous sont forcément transmises, et auxquelles nous pourrions être assujettis, y compris le *Règlement général sur la protection des données* (UE). La réglementation nationale et internationale concernant les pratiques en matière de protection des renseignements personnels et de confidentialité des données évolue rapidement et de nouvelles lois ou des modifications à des lois existantes ont été proposées ou adoptées à l'échelle du pays et dans certaines provinces canadiennes. Ces lois prévoient d'importantes obligations, des restrictions quant à l'utilisation des renseignements personnels, des amendes et/ou des pénalités et de courts délais de mise en œuvre. Non seulement notre cadre de gouvernance des données doit répondre aux exigences applicables en matière de protection des renseignements personnels, mais il doit pouvoir faire l'objet d'améliorations constantes. Une gouvernance des données efficace fait aussi partie des bonnes pratiques liées aux facteurs ESG, qui sont considérées comme une mesure de plus en plus importante de la performance des entreprises et de la création de valeur.

L'incapacité de mettre en œuvre un cadre de gouvernance des données efficace englobant la protection et l'utilisation appropriées des données tout au long de leur cycle de vie, et de considérer la gouvernance des données comme un facteur primordial à envisager dans nos décisions relatives aux initiatives commerciales et aux technologies, pourrait nuire à notre marque, à notre réputation et à notre compétitivité, ébranler la confiance de la clientèle et des investisseurs et avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers. Cela pourrait donner lieu à des litiges, des enquêtes, des amendes et/ou des pénalités et des obligations découlant du non-respect des lois de plus en plus sévères relativement à la protection des renseignements personnels, ainsi qu'à un renforcement des audits et des examens réglementaires qui pourrait nécessiter la réaffectation de ressources au détriment des activités d'exploitation.

Performance opérationnelle



Nos réseaux



Nos produits et services



Nos ressources financières

Nos réseaux et nos systèmes de TI servent d'assises à une offre de services dont la qualité est constante et élevée, ce qui est essentiel pour répondre aux attentes en matière de service

Notre capacité à fournir à la clientèle des services sans fil, sur fil et de médias constants, fiables et de grande qualité dans un contexte d'exploitation complexe et changeant est essentielle à la réussite continue de nos activités. Il est donc essentiel que nous perfectionnions sans cesse notre modèle d'exploitation afin de répondre aux attentes de la clientèle en ce qui a trait aux produits et à l'expérience en matière de service à la clientèle tout en respectant la structure de coûts souhaitée.

La demande d'une capacité de réseau nécessaire pour alimenter les offres de contenu et autres applications qui exigent beaucoup de bande passante sur nos réseaux sur fil et sans fil augmente à des rythmes sans précédent. Des pressions inattendues sur la capacité de nos réseaux pourraient avoir une incidence défavorable sur leur performance et notre capacité à fournir des services. L'évolution du comportement de la clientèle et son utilisation de nos réseaux, de nos produits et de nos services ont exercé une pression accrue sur la capacité dans certaines zones de nos réseaux sans fil, sur fil et de diffusion, et rien ne garantit que nos réseaux continueront à supporter cette utilisation plus intensive. Par ailleurs, nous pourrions devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux. La performance et la fiabilité du réseau peuvent varier selon l'emplacement, et la tendance récente que constitue le déménagement des familles quittant les centres urbains pour s'installer dans des zones moins urbanisées a également accru la nécessité de développer ou d'améliorer nos réseaux dans des régions où il n'y avait pas de services ou qui étaient mal desservies.

Notre clientèle et d'autres parties prenantes s'attendent à ce que la performance de nos services soit fiable, grâce à nos réseaux et à nos autres infrastructures, ainsi qu'aux réseaux et aux autres infrastructures des fournisseurs tiers sur lesquels nous comptons. Des problèmes liés à la disponibilité des réseaux, à la vitesse, à la constance du service et à la gestion du trafic de nos réseaux récents ou traditionnels pourraient avoir un effet négatif sur notre clientèle, notamment en l'empêchant d'obtenir des services essentiels, et pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation et notre performance financière. Une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires en ce qui concerne la disponibilité du réseau pourrait conduire à une augmentation des cas de non-conformité et à des amendes plus élevées. En outre, nous pourrions devoir envisager la possibilité d'une certaine instabilité dans le contexte de nos initiatives de transformation, notamment alors que nous nous orientons vers une convergence des réseaux sur fil et sans fil et des technologies plus récentes, y compris la mise en réseau SDN qui utilise des logiciels ouverts et les services en nuage. Des défaillances et des ralentissements de réseau, qu'ils soient causés par des facteurs internes ou externes, des erreurs humaines ou des menaces ou des événements externes, pourraient entacher notre marque et notre réputation et avoir une incidence défavorable sur l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle, de même que sur nos résultats financiers. Nous investissons dans la résilience de nos réseaux et de nos autres infrastructures et nous établissons des stratégies d'intervention et des protocoles de continuité des affaires afin d'assurer la constance du service, mais rien ne garantit que ces investissements et protocoles seront suffisants pour prévenir la défaillance des réseaux ou d'autres infrastructures, ou une perturbation de la prestation de nos services.

De plus, nous utilisons actuellement de nombreux systèmes de soutien des opérations ainsi que des applications internes et des applications fournies par des tiers qui sont interreliés pour l'approvisionnement, le réseautage, la distribution, la gestion de la diffusion, la passation de commandes, la facturation et la comptabilité, ce qui pourrait limiter notre efficacité opérationnelle. Si nous ne parvenons pas à mettre en œuvre, à maintenir ou à gérer des systèmes de TI très performants qui sont soutenus par un cadre de gouvernance et opérationnel efficace, ni à mettre en œuvre des initiatives de transformation afin de rationaliser et intégrer nos processus et nos systèmes, la performance pourrait être inconstante et la clientèle pourrait être insatisfaite, ce qui pourrait éventuellement faire augmenter le taux de désabonnement. Cela pourrait aussi limiter notre capacité d'effectuer des ventes croisées dans notre portefeuille de produits et de services.

D'autres exemples de risques liés à la performance opérationnelle qui pourraient avoir une incidence sur notre réputation, nos activités et notre performance financière comprennent les suivants :

- Le contexte économique mondial actuel et les événements géopolitiques pourraient donner lieu à des coûts supplémentaires, à des retards, à la non-disponibilité du matériel, des matières premières et des ressources, ce qui pourrait entraver notre capacité d'assurer le maintien ou la mise à niveau de nos réseaux en réaction à l'intensification de leur utilisation et d'offrir le niveau voulu de service à la clientèle.
- L'incapacité à maintenir le niveau de service requis en cas de problèmes opérationnels (y compris ceux liés aux initiatives d'économies de coûts ciblées, aux modèles de travail flexible et à la disponibilité de personnel possédant les compétences requises) et la transformation de notre infrastructure et des technologies pourraient avoir une incidence défavorable sur notre marque, notre réputation et nos résultats financiers.
- Nous pourrions perdre des ventes si nous ne parvenons pas à maximiser l'efficacité des canaux, ce qui pourrait nuire à nos résultats financiers.
- Les restructurations d'entreprises, les remplacements et les mises à niveau de systèmes, les refontes de processus, les réductions de personnel et l'intégration des entreprises acquises pourraient ne pas générer les avantages attendus ou ne pas être conclus au moment prévu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités continues.
- L'incapacité à réduire la quantité de nos nombreux systèmes de TI traditionnels et à améliorer de façon proactive la performance opérationnelle pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et sur nos résultats financiers.
- Le nombre d'interruptions de service ou de pannes pourrait être plus élevé en raison de l'obsolescence de l'infrastructure traditionnelle. Dans certains cas, le soutien du fournisseur n'est plus disponible ou le fournisseur de l'équipement traditionnel a cessé ses activités. Le vol de cuivre et le vandalisme sur nos infrastructures de télécommunications peuvent également entraîner des interruptions de service et mettre en péril la sécurité de la communauté.
- Une augmentation du taux d'accidents entraînant une perte de temps chez nos employés pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités courantes.
- Il pourrait manquer de pièces de remplacement et de ressources compétentes et rentables pour effectuer la gestion du cycle de vie et exécuter les mises à niveau nécessaires pour maintenir les réseaux et les systèmes informatiques traditionnels dans un état fonctionnel.
- Les changements climatiques augmentent la probabilité de phénomènes météorologiques violents tels que les tempêtes de pluie verglaçante, de neige et de vent, les feux incontrôlés, les inondations, les canicules prolongées, les ouragans, les tornades et les tsunamis, de même que la fréquence, l'intensité et la durée de ces phénomènes, qui pourraient tous avoir une incidence sur la disponibilité et la performance des réseaux et donner lieu à plus de réparations d'équipement lié aux réseaux.

La continuité de nos activités et de nos affaires dépend de notre capacité à protéger, à tester, à maintenir, à remplacer et à mettre à niveau nos réseaux, nos systèmes de TI, notre équipement et nos autres installations

La bonne marche de nos activités, la performance de notre service, notre réputation, la continuité de nos activités et notre stratégie dépendent de notre capacité, de celle de nos fournisseurs de produits et de services ainsi que de celle d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à protéger nos réseaux et systèmes de TI et les leurs, ainsi que les autres infrastructures et installations contre les incidents comme les atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, les incendies, les catastrophes naturelles, les pannes de courant, les fuites d'air conditionné dans les bâtiments, les actes de guerre ou de terrorisme, le sabotage, le vandalisme, les actions de voisins et d'autres événements du même ordre. Les changements climatiques, notamment dans les zones particulièrement sensibles sur le plan environnemental, pourraient être responsables de la matérialisation de certains des risques mentionnés ci-dessus. Nous devons également gérer les problèmes de continuité des affaires causés par des facteurs internes, comme l'erreur humaine, les menaces et les inefficacités d'origine humaine. L'établissement de stratégies d'adaptation et de protocoles de continuité des affaires afin d'assurer la constance du service en cas d'incidents perturbateurs est essentiel à la prestation d'un service à la clientèle efficace. Tout événement mentionné ci-dessus, de même que notre propre incapacité, ou celle d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de nos réseaux, de notre équipement et d'autres installations, ou des leurs, ce qui, entre autres facteurs, dépend de notre capacité, ou de la capacité de ces autres entreprises de télécommunications, à acheter de l'équipement et des services auprès de tiers fournisseurs, pourraient perturber nos activités (y compris les interruptions qui découlent des défaillances de nos réseaux ou autres infrastructures, d'erreurs de facturation et des retards dans le service à la

clientèle). Cela pourrait également nécessiter des ressources importantes et occasionner des coûts de restauration élevés, ce qui en retour pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière ou nuire à notre capacité à retenir nos abonnés ou à en attirer de nouveaux.

Par ailleurs, le contexte économique mondial actuel et les événements géopolitiques pourraient donner lieu à des coûts supplémentaires, à des retards ou à la non-disponibilité du matériel, des matières premières et des ressources, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos activités et nos stratégies de continuité des activités.

Les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite sont exposés à d'importants risques opérationnels, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière

Conformément à une série d'ententes commerciales établies entre ExpressVu et Télésat Canada (Télésat), nous détenons actuellement des satellites en vertu d'un contrat conclu avec Télésat. Télésat exploite ces satellites ou en dirige l'exploitation, lesquels utilisent des technologies très complexes et sont en activité dans un milieu inhospitalier, à savoir l'espace. Par conséquent, ils sont exposés à des risques opérationnels importants lorsqu'ils sont en orbite. Ces risques comprennent les défaillances de matériel en orbite, les défauts et d'autres problèmes, habituellement désignés sous le terme de défaillance, qui pourraient réduire l'utilité commerciale d'un satellite utilisé pour fournir notre service de télé par satellite. Ces satellites peuvent aussi être endommagés par des actes de guerre ou de terrorisme, des tempêtes magnétiques, électrostatiques ou solaires ou par des débris spatiaux ou des météorites. Toute perte, toute défaillance, tout défaut de fabrication, tout dommage ou toute destruction de ces satellites, de notre infrastructure de radiodiffusion terrestre ou des installations de poursuite, de télémétrie et de contrôle de Télésat qui font fonctionner les satellites pourrait avoir des répercussions défavorables sur nos activités et notre performance financière et faire en sorte que des clients ou des clientes annulent leurs abonnements à notre service de télé par satellite.

Notre équipe



Attirer, perfectionner et retenir une équipe talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques et notre transformation opérationnelle est essentiel à notre réussite

La bonne marche de nos activités dépend des efforts, de l'engagement et de l'expertise des membres de notre haute direction, des membres du personnel autres que les membres de la haute direction et des entrepreneurs que nous engageons, qui doivent être en mesure d'effectuer leur travail de façon efficace et sécuritaire compte tenu de leurs responsabilités et du contexte dans lequel ils travaillent. La demande de personnel hautement qualifié demeure un enjeu, car les départs à la retraite, la fluctuation des niveaux d'immigration et un accroissement des dispositions de télétravail favorisant les possibilités de concurrence à l'échelle mondiale ont rendu le marché encore plus concurrentiel. Cette situation dénote l'importance de l'élaboration et du maintien d'une stratégie globale et inclusive en ce qui a trait aux ressources humaines et d'une proposition de valeur aux membres du personnel qui nous permettent de rivaliser efficacement dans l'obtention des talents de même que dans le repérage et la fidélisation de candidats très performants pour assurer un vaste éventail de fonctions et de responsabilités. En outre, la mise en place d'un bassin de talents suffisamment qualifiés (par suite d'embauches, d'internalisation et de requalification) est essentielle pour soutenir l'évolution des priorités commerciales dans le contexte d'une transformation continue des activités ayant une incidence sur la nature de l'emploi et les compétences professionnelles requises. L'atteinte de notre objectif de transformation de notre entreprise nécessite un changement de culture et une capacité d'évoluer, et influe sur notre stratégie de recrutement et la répartition de nos ressources. Nous cherchons à faire en sorte que nos employés s'adaptent à de nouvelles méthodes de travail, car les entreprises de télécommunications traditionnelles s'orientent vers des structures de

travail plus horizontales, en tirant parti de l'IA générative, en décloisonnant et en rendant les structures d'entreprise plus interfonctionnelles. L'incapacité à attirer et à former, à motiver et à rémunérer adéquatement ou à bien répartir les membres du personnel au moyen d'initiatives qui nous permettent d'atteindre nos impératifs stratégiques et notre objectif de transformation opérationnelle ou à remplacer de façon efficiente les membres du personnel qui quittent leur emploi pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à attirer et à retenir des gens de talent et à stimuler le rendement dans toute l'organisation. Le manque de main-d'œuvre qualifiée pourrait nuire à notre capacité à mettre en œuvre nos priorités stratégiques, ainsi qu'à vendre nos produits et services, et, de façon plus générale, à servir notre clientèle.

Instaurer une culture qui favorise l'inclusion et l'engagement, l'épanouissement et l'avancement des membres du personnel est essentiel pour attirer et retenir des gens de talent. En outre, les membres du personnel sont habituellement plus engagés au travail lorsque les valeurs de l'entreprise qui les emploie cadrent avec leur propre système de valeurs. Nous avons renforcé notre offre de formation des employés afin de soutenir notre transformation et nous nous efforçons aussi d'élaborer et de continuellement améliorer nos programmes et de procurer des ressources afin d'offrir aux membres de l'équipe du soutien dans un éventail de domaines, notamment des services et du soutien en santé mentale. L'incapacité à établir et à améliorer des programmes efficaces pour concrétiser ces aspirations pourrait toutefois nuire à notre capacité d'attirer de nouveaux membres de l'équipe et de les retenir. Notre incapacité à répondre de façon satisfaisante aux attentes en constante évolution des membres du personnel pourrait également nuire à notre capacité d'attirer et de retenir des membres au sein de notre équipe.

D'autres exemples de risques liés au personnel comprennent les suivants :

- La complexité accrue de nos activités sur les plans technologique et opérationnel et la demande élevée sur le marché pour des ressources qualifiées dans des zones stratégiques créent un contexte difficile pour l'embauche, le développement et la rétention de ces ressources qualifiées.
- Notre incapacité à établir un plan de relève complet et efficace incluant la préparation des talents à l'interne et le repérage de candidats potentiels à l'externe, lorsqu'un tel plan est pertinent pour les cadres de la haute direction et autres postes clés, s'il y a lieu, pourrait nuire à nos activités jusqu'à ce que des remplaçants qualifiés soient trouvés.
- Assurer la santé et la sécurité des membres de notre personnel qui travaillent dans différents environnements, dont des puits d'accès, des poteaux de téléphone, des tours cellulaires, des véhicules, des bureaux de nouvelles à l'étranger et des zones de guerre ou dans un contexte de pandémie, exige de la détermination, des processus efficaces et de la souplesse afin d'éviter les blessures, la maladie, les interruptions de service, les amendes et les répercussions sur notre réputation.
- Les réductions de personnel, les réductions de coûts ou les restructurations dont sont témoins les membres du personnel pourraient affecter leur moral et leur engagement, et ainsi avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Gestion financière



Nos réseaux



Nos produits et services



Nos ressources financières

Si nous ne réussissons pas à mobiliser le capital nécessaire ou à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants, nous devons peut-être limiter nos dépenses d'investissement ou nos investissements dans de nouvelles activités, ou encore tenter de mobiliser le capital en cédant des actifs

Notre capacité à répondre à nos besoins de liquidités, à financer nos dépenses d'investissement et à soutenir la croissance planifiée dépend de l'accès à des sources de capital adéquates et de notre capacité à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, laquelle est touchée par différents risques, dont les risques décrits dans le présent rapport de gestion.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder au marché public des actions et des titres d'emprunt, au marché monétaire et au marché du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en grande partie des conditions actuelles des marchés, des perspectives pour notre entreprise ainsi que des notations qui nous sont attribuées au moment de la mobilisation des capitaux.

Les facteurs de risque comme les perturbations du marché financier, l'instabilité politique, de l'économie et du marché des capitaux au Canada ou à l'étranger, les politiques gouvernementales, les politiques monétaires des banques centrales, les taux d'intérêt à la hausse, les modifications apportées aux règles relatives à la capitalisation bancaire ou à d'autres règles, la baisse des activités de prêt des banques de façon générale ou la réduction du nombre de banques en raison du ralentissement des activités et des opérations de regroupement pourraient entraîner la diminution des

Les enjeux liés aux conventions collectives pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités

Environ 43 % des membres du personnel de BCE étaient représentés par des syndicats et étaient visés par des conventions collectives au 31 décembre 2024. L'engagement favorable des membres de notre équipe représentés par des syndicats est conditionnel à la négociation de conventions collectives qui prévoient des conditions de travail concurrentielles et un service ininterrompu, ces deux éléments étant essentiels à la réalisation des objectifs liés à nos activités.

Il nous est impossible de prédire l'issue des négociations de conventions collectives. Le renouvellement des conventions collectives pourrait entraîner une hausse des coûts de la main-d'œuvre et pourrait se révéler ardu dans le contexte d'une charge de travail décroissante attribuable à la transformation, au degré de maturité élevé de notre zone de couverture, à l'amélioration de l'efficacité et aux décisions gouvernementales ou liées à la réglementation défavorables. Si, au cours du processus de négociation, il y avait des retards dans l'exécution des projets ainsi que des perturbations de travail, y compris des arrêts ou des ralentissements de travail, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur le service offert à notre clientèle et, ainsi, sur notre relation avec la clientèle et notre performance financière.

capitaux disponibles ou en faire augmenter le coût. De plus, l'augmentation du niveau des emprunts pourrait de son côté entraîner une baisse de nos notations, une augmentation de nos coûts d'emprunt et une réduction du montant de financement à notre disposition, y compris par l'entremise de placements de titres. Les acquisitions d'entreprises et de licences de spectre pour les services sans fil pourraient, en plus de nuire à nos perspectives et à nos notations, avoir des conséquences défavorables similaires. Rien ne garantit que nous conserverons nos notations, et une révision à la baisse de celles-ci pourrait avoir des conséquences défavorables sur le coût du financement et notre capacité d'en obtenir, ainsi que sur notre capacité d'accéder aux marchés financiers, au marché monétaire ou au marché du crédit bancaire. De plus, les participants des marchés des titres publics et de la dette bancaire ont des politiques internes qui limitent leur capacité à consentir du crédit à toute entité, à tout groupe d'entités ou à tout secteur d'activité donné, ou à y investir. Enfin, vu l'importance croissante accordée par les marchés financiers à la performance en matière de facteurs ESG et à la communication d'information à ce sujet, il est possible que le coût et la disponibilité du financement soient de plus en plus liés à la qualité de nos pratiques liées aux facteurs ESG et des mesures connexes que nous présentons.

Nos facilités de crédit bancaire, notamment les facilités de crédit sur lesquelles repose notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial, sont fournies par diverses institutions financières. Bien que nous ayons l'intention de renouveler certaines de ces facilités de crédit au moment voulu, nous ne pouvons garantir qu'elles le seront à des conditions favorables ou à des montants semblables.

Les marchés des capitaux mondiaux ont connu, et pourraient connaître de nouveau, une volatilité et une faiblesse importantes en raison de perturbations du marché, y compris en ce qui a trait à l'économie et aux événements géopolitiques. Le contexte économique mondial actuel pourrait continuer d'avoir un effet négatif sur les marchés des capitaux propres et des capitaux d'emprunt, causer la volatilité et des variations des taux d'intérêt et des taux de change et avoir une incidence défavorable sur notre capacité d'obtenir du financement sur les marchés publics des capitaux, sur le marché du crédit bancaire et/ou sur le marché du papier commercial, et sur le coût d'un tel financement. Par ailleurs, l'incidence défavorable du contexte économique mondial et d'une éventuelle récession ainsi que les niveaux d'inflation et des taux d'intérêt sur la situation financière de notre clientèle pourraient avoir un effet défavorable sur notre capacité d'obtenir le règlement des créances clients et conduire à d'autres augmentations des créances douteuses, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos produits des activités ordinaires et nos flux de trésorerie et pourrait aussi nuire à notre situation aux termes de notre programme de créances clients titrisées.

Des écarts entre les résultats financiers réels ou prévus de BCE et les prévisions publiées par des analystes financiers, de même que des événements touchant nos activités ou notre contexte d'exploitation, peuvent contribuer à la volatilité du cours des titres de BCE. Un recul important des marchés financiers en général, ou une baisse du cours de marché ou la fluctuation du volume des transactions sur les titres de BCE, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à obtenir du financement par emprunt ou à mobiliser des capitaux, à retenir les membres de la haute direction et d'autres membres du personnel clés, à procéder à des acquisitions stratégiques ou encore à établir des coentreprises.

Si nous ne pouvons accéder aux capitaux dont nous avons besoin dans des conditions acceptables ou générer des flux de trésorerie pour mettre en œuvre notre plan d'affaires ou satisfaire à nos obligations financières, nous pourrions devoir limiter nos dépenses d'investissement courantes et nos investissements dans de nouvelles activités ou tenter de mobiliser des capitaux supplémentaires par la vente ou par un autre mode de cession d'actifs. L'une ou l'autre de ces situations pourrait avoir un effet défavorable sur nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et nos perspectives de croissance.

Il est impossible de garantir que notre politique de distribution de dividendes sera maintenue ou atteinte, ou que des dividendes seront maintenus ou déclarés

Le maintien ou l'atteinte de la politique de distribution de dividendes de BCE, le maintien du dividende sur actions ordinaires, ainsi que la déclaration de dividendes de BCE sur toutes ses actions en circulation, sont à la discrétion du conseil de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de distribution de dividendes de BCE sera maintenue ou atteinte, que le dividende sur actions ordinaires sera maintenu ni que des dividendes seront déclarés sur toute action en circulation de BCE. Le maintien ou l'atteinte de la politique de distribution de dividendes de BCE, le maintien du dividende et la déclaration des dividendes par le conseil de BCE dépendent ultimement de la stratégie d'entreprise, des résultats d'exploitation et des résultats financiers de BCE, qui sont pour leur part assujettis à différents risques et hypothèses, dont ceux mentionnés dans le présent rapport de gestion.

Notre incapacité à réduire les coûts, toute augmentation imprévue de coûts ainsi que l'incapacité d'optimiser nos dépenses d'investissements pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à réaliser nos impératifs stratégiques et à respecter nos indications financières

Notre objectif d'alléger notre structure de coûts reste audacieux et axé sur la transformation et la réduction des coûts, mais rien ne garantit que ces initiatives seront couronnées de succès. Les exemples de risques liés à notre capacité à réduire les coûts ou à limiter les augmentations de coûts éventuelles comprennent les suivants :

- L'inflation pourrait continuer de donner lieu à une augmentation des coûts des intrants liés aux équipements, aux produits et aux services, et exercer une pression accrue pour l'augmentation des salaires.
- La hausse des coûts liée aux événements géopolitiques, notamment leurs répercussions sur notre chaîne d'approvisionnement, pourrait se prolonger pour une période indéterminée.
- L'augmentation des taux d'intérêt ou des taux d'intérêt élevés pourraient avoir une incidence négative sur le coût de notre financement.
- Nos objectifs de réduction de coûts nécessitent des négociations intenses avec nos fournisseurs, et rien ne garantit que ces négociations seront fructueuses ni que les produits de remplacement ou les services offerts ne causeront pas de difficultés opérationnelles.
- Les fournisseurs continuant de réduire le cycle de vie des logiciels, le coût lié au maintien de solutions efficaces de sécurité de l'information augmente.
- La réalisation des réductions de coûts en temps opportun au cours de la transition vers un réseau fondé sur la technologie IP dépend du démantèlement rigoureux du réseau, qui peut être retardé à cause d'engagements contractuels envers des clients, de considérations réglementaires et d'autres obstacles imprévus.
- L'incapacité à maîtriser l'augmentation des coûts d'exploitation relatifs aux sites des réseaux, à la performance et à la résilience des réseaux, à l'expansion de la zone de couverture, aux licences de spectre, à l'assurance et à l'acquisition de contenu et d'équipement pourrait avoir une incidence défavorable sur notre performance financière.
- Outre l'incidence éventuelle du contexte économique mondial et des événements géopolitiques, les politiques gouvernementales visant à faire face aux changements climatiques, comme la tarification du carbone, ont aussi une influence partielle sur les fluctuations des coûts de l'énergie, ce qui, jumelé à la demande grandissante des services de données de laquelle découle une augmentation de nos besoins en énergie, pourrait faire grimper nos coûts liés à l'énergie à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles.
- Notre incapacité à respecter nos engagements contractuels, que ce soit en raison d'incidents liés à la sécurité, de problèmes opérationnels ou d'autres raisons, pourrait entraîner des sanctions pécuniaires et des pertes de produits des activités ordinaires.

Par ailleurs, dans le cadre de nos activités d'exploitation et de transformation opérationnelle, il est essentiel que nous optimisions nos dépenses d'investissement et que nous nous assurions d'obtenir les avantages voulus d'une substitution dans le cadre de l'affectation de nos ressources. Cependant, l'incapacité d'évaluer adéquatement les priorités en matière d'investissement et de trouver un compromis optimal pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Nous sommes exposés à différents risques de crédit, de liquidité et de marché

Notre exposition aux risques de crédit, de liquidité et de marché, y compris les fluctuations du cours de l'action, des taux d'intérêt et des taux de change, est décrite à la section 6.5, *Gestion des risques financiers*, du présent rapport de gestion et à la note 29 des états financiers consolidés 2024 de BCE.

Notre incapacité à déterminer et à gérer notre exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et du cours de l'action de BCE et aux autres conditions de marché pourrait nous faire rater des occasions, augmenter les coûts, diminuer les marges bénéficiaires, entraîner des flux de trésorerie insuffisants, nous empêcher d'effectuer les dépenses d'investissement prévues, nuire à notre réputation, dévaluer les titres de capitaux propres et les titres d'emprunt et occasionner des difficultés à mobiliser du capital à des conditions concurrentielles.

L'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses pourrait entraîner une perte financière et la détérioration de la marque

En tant que société ouverte offrant une gamme enviable de produits et de services de qualité et comptant un grand nombre de membres du personnel, BCE exige la mise en place d'un programme rigoureux qui couvre la gouvernance ainsi que l'identification et l'évaluation du risque et qui prévoit des mesures de prévention, de détection et de signalement en tenant compte du risque de corruption, de détournement d'actifs et de manipulation intentionnelle des états financiers par des membres du personnel et/ou des parties externes. Le contexte économique mondial actuel pourrait aussi accroître les activités frauduleuses, ce qui pourrait entraîner des pertes financières et la détérioration de la marque.

Quelques exemples qui nous semblent pertinents comprennent les suivants :

- la violation de droits d'auteur et autres formes d'utilisations non autorisées qui nuisent au caractère exclusif du contenu offert par Bell Média et pourraient faire dévier les utilisateurs vers des plateformes de fournisseurs qui ne détiennent pas de licences, ou qui sont illégales d'une autre manière, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre capacité à tirer des produits des services de distribution et de publicité;
- des personnes non autorisées s'emparant d'un compte en ligne sans l'autorisation du propriétaire du compte afin d'accéder à des produits sans fil ou à des biens par divers moyens (piratage psychologique, hameçonnage, hameçonnage par texto, etc.);
- les abonnements frauduleux pour lesquels les fraudeurs utilisent leur propre identité ou une identité volée ou synthétique afin d'obtenir des appareils mobiles et des services qu'ils n'ont pas l'intention de payer;
- l'usage frauduleux des réseaux, comme la revente de codes de cartes d'appel valides qui permettent d'obtenir des services d'appels par l'intermédiaire de nos réseaux sur fil et sans fil ou des incidents liés aux composantes de réseau, comme le vol de cuivre;
- les tentatives constantes qui visent à voler les services des fournisseurs de services de télé, y compris Bell Canada et ExpressVu, en compromettant l'intégrité des systèmes de sécurité des transmissions ou en contournant ceux-ci, ce qui entraîne des pertes de produits des activités ordinaires;
- les activités du crime organisé ciblant des stocks de grande valeur.

Les montants relatifs à l'impôt et aux taxes à la consommation pourraient différer de façon significative des montants prévus

Nos activités d'exploitation sont complexes et sont assujetties à différentes lois fiscales. L'adoption de nouveaux règlements fiscaux ou de nouvelles lois fiscales, les règles qui s'y rattachent, et les modifications qui y sont apportées ou qui sont apportées à leur interprétation pourraient entraîner une majoration des taux d'imposition, de nouvelles taxes ou d'autres incidences fiscales défavorables. Bien que nous soyons d'avis que nous avons constitué des provisions suffisantes pour couvrir tout l'impôt sur le résultat et toutes les taxes à la consommation en nous fondant sur l'information dont nous

disposons actuellement, dans bien des cas, pour calculer l'impôt sur le résultat et déterminer l'applicabilité des taxes à la consommation, il faut faire preuve de jugement solide pour interpréter les règles et règlements fiscaux. Nos déclarations fiscales pourraient faire l'objet d'audits gouvernementaux qui pourraient donner lieu à une modification significative du montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé et des autres passifs et pourraient, dans certaines circonstances, se traduire par l'imposition d'intérêts et de pénalités.

Un certain nombre de facteurs pourraient avoir une incidence sur nos estimations et nos états financiers

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment, sans s'y limiter, notre expérience, les événements en cours et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. La modification de ces hypothèses peut avoir une incidence sur nos états financiers, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne les tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur, les pertes de crédit attendues et les taux utilisés pour actualiser la valeur des flux de trésorerie. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

La conjoncture économique, les règles en matière de régimes de retraite ou une gouvernance inefficace pourraient avoir une incidence défavorable sur nos obligations au titre des régimes de retraite et nous pourrions être obligés d'augmenter les cotisations à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Compte tenu du nombre considérable de participants à nos régimes de retraite et du fait que les régimes de retraite à prestations définies subissent à la fois les pressions de la conjoncture économique mondiale et les modifications des exigences liées à la réglementation et à la présentation de l'information, nos obligations au titre des régimes de retraite sont exposées à une volatilité éventuelle. Notre incapacité à prendre en compte et à gérer les risques économiques et les modifications aux règles en matière de régimes de retraite, ou à nous assurer qu'une gouvernance efficace est en place pour la gestion et la capitalisation des actifs des régimes de retraite et des obligations qui y sont liées, pourrait avoir une incidence défavorable sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs des régimes et des obligations qui y sont liées, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, l'inflation, les données démographiques des régimes, y compris la longévité, et les règlements et les normes actuarielles applicables. Des modifications de ces facteurs, y compris des changements causés par le contexte économique mondial actuel et les événements géopolitiques récents, pourraient faire en sorte que les cotisations futures diffèrent de façon importante de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui, conséquemment, aurait un effet négatif sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Rien ne garantit que le taux de rendement prévu des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pourra être réalisé. Une tranche substantielle des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est investie dans des titres de participation de sociétés ouvertes et fermées et dans des titres d'emprunt. Par conséquent, la capacité des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi d'enregistrer le taux de rendement que nous avons prévu dépend surtout du rendement des marchés financiers. Les conditions des marchés ont également une incidence sur le taux d'actualisation utilisé pour calculer nos obligations au titre de la solvabilité de nos régimes de retraite et pourraient donc aussi avoir une incidence importante sur nos besoins de capitalisation en trésorerie.

Le calendrier prévu et la réalisation des cessions proposées de Northwestel et de la participation de BCE dans MLSE, ainsi que l'accès prévu de Bell Média aux droits de contenu des Maple Leafs de Toronto et des Raptors de Toronto pour les 20 prochaines années, sont soumis à des conditions de clôture et à d'autres risques et incertitudes

Proposition de cession de Northwestel

Le calendrier et la réalisation prévus de la cession proposée de Northwestel sont soumis à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, mais sans s'y limiter, l'obtention par l'acheteur d'un financement et la réalisation d'une vérification préalable confirmative, qui peuvent avoir une incidence sur la réalisation, les conditions ou le calendrier de la cession. En conséquence, rien ne garantit que la cession proposée aura lieu, ou qu'elle aura lieu selon les modalités et conditions, ou au moment envisagé actuellement. La cession proposée pourrait être modifiée, restructurée ou résiliée. Rien ne garantit non plus que les possibles avantages qui découleraient de la cession proposée seront réalisés.

Proposition de cession de la participation de BCE dans MLSE et accès prévu de Bell Média aux droits de contenu des Maple Leafs de Toronto et des Raptors de Toronto pour les 20 prochaines années

Le calendrier et la réalisation prévus de la cession proposée de la participation de BCE dans MLSE, ainsi que l'accès prévu de Bell Média aux droits sur le contenu des Maple Leafs de Toronto et des Raptors de Toronto pour les 20 prochaines années dans le cadre d'une entente à long terme avec Rogers sont assujettis à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, les approbations

des ligues sportives concernées et d'autres approbations habituelles, qui peuvent avoir une incidence sur leur réalisation, leurs modalités ou leur calendrier. La cession proposée pourrait être modifiée, restructurée ou résiliée, et l'emploi prévu par BCE du produit de la cession proposée pourrait varier en fonction du moment de la clôture de la cession et d'autres facteurs. Par conséquent, rien ne garantit que la cession proposée, l'emploi prévu du produit et les possibles avantages qui devraient découler de la cession proposée auront lieu ou seront réalisés, ou qu'ils auront lieu ou seront réalisés selon les modalités et conditions ou au moment envisagé actuellement.

Le calendrier et la réalisation prévus de l'acquisition proposée de Zipy Fiber sont soumis à des conditions de clôture, y compris aux approbations des organismes de réglementation concernés, ainsi qu'à d'autres risques et incertitudes.

Le calendrier et la réalisation prévus de l'acquisition proposée de Zipy Fiber par Bell Canada sont soumis aux conditions habituelles de clôture, aux droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans toutefois s'y limiter, les approbations des organismes de réglementation concernés, telles que celle de la Federal Communications Commission et des commissions de services publics de différents États, qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation, les modalités ou le calendrier de l'acquisition. Par conséquent, rien ne garantit que l'acquisition proposée sera réalisée, ou qu'elle le sera selon les modalités actuellement envisagées ou dans les délais prévus. L'acquisition proposée pourrait être modifiée, restructurée ou annulée. Rien ne garantit non plus que les avantages éventuels qui devraient découler de l'acquisition proposée se concrétiseront.

Réputation de la marque et pratiques liées aux facteurs ESG



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Notre environnement



Notre équipe

Notre capacité à maintenir des relations positives avec la clientèle dépend fortement de notre réputation

Le choix que font nombre de consommateurs d'acheter nos produits et nos services est directement lié à la perception qu'ils ont de notre société. C'est pourquoi notre capacité à maintenir des relations positives avec la clientèle et à gagner ou à conserver des clients et des clientes dépend fortement de notre réputation. La société est exposée à plusieurs sources de risques liés à la réputation, comme il est expliqué dans le présent rapport de gestion. Si nos perspectives, nos plans, nos priorités ou nos actions, perçus ou réels, ou ceux de notre personnel ou de nos fournisseurs ne concordent pas avec les attentes des parties prenantes, cela pourrait se répercuter sur notre réputation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre marque, notre capacité à conserver ou à gagner de la clientèle et, plus globalement, sur nos activités, notre situation financière, nos liquidités et nos résultats financiers.

Rien ne garantit que nous réussirons à intégrer de manière significative les facteurs ESG à notre stratégie d'affaires, à nos activités et à notre gouvernance pour générer des résultats positifs pour les parties prenantes

Nous cherchons à comprendre l'évolution du contexte entourant les facteurs ESG et à cerner les thèmes et les activités pouvant nous exposer aux risques liés à ces facteurs, mais rien ne garantit que nous parviendrons à intégrer de manière significative les facteurs ESG à notre stratégie d'affaires, à nos activités et à notre gouvernance pour générer des résultats positifs pour les parties prenantes. De bonnes pratiques liées aux facteurs ESG sont une mesure importante de la performance des entreprises et de la création de valeur. C'est pourquoi notre façon de traiter les questions ESG qui importent

pour nos parties prenantes est soumise à une surveillance de plus en plus serrée. Une grande variété de questions ESG ont progressivement pris de l'importance dans notre culture d'entreprise et le fait de chercher à les intégrer renforce notre proposition de valeur, ce qui contribue à attirer et à retenir du personnel. Les clients et les clientes accordent de plus en plus d'importance à des considérations d'ordre plus général lorsqu'ils prennent leurs décisions d'achat et recherchent des entreprises dont le comportement reflète leurs valeurs personnelles. Les investisseurs fondent davantage leurs décisions de placement sur la qualité des pratiques liées aux facteurs ESG et sur des indicateurs connexes qui sont présentés. Par ailleurs, nous avons lié directement des éléments de tarification aux termes de certaines ententes de financement à notre performance en ce qui a trait aux cibles ESG. Les pressions d'ordre juridique et réglementaire se sont intensifiées dans le domaine des facteurs ESG, notamment, sans s'y limiter, en ce qui a trait à la protection de la vie privée, à l'accessibilité, à la gouvernance des données et aux changements climatiques. Par conséquent, l'incapacité à intégrer les facteurs ESG à nos activités de gouvernance et à gérer efficacement les risques et les occasions liés aux facteurs ESG pourrait nuire à notre marque et à notre réputation et avoir une incidence défavorable de nature commerciale, financière, légale ou réglementaire sur la société. Toute non-concordance perçue entre nos actions et les attentes des parties prenantes pourrait également nuire à notre marque et à notre réputation, et entraîner des conséquences financières et autres. Enfin, la communication d'informations plus complètes sur les facteurs ESG pourrait accroître le risque que la société fasse l'objet de réclamations pour déclaration trompeuse sur le marché primaire ou secondaire.

Divers facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos cibles ESG

Nous avons établi un certain nombre de cibles ESG ambitieuses afin de surveiller notre performance sur le plan des facteurs ESG et mieux orienter nos impératifs stratégiques. Notre capacité à atteindre ces cibles dépend toutefois de nombreux facteurs et est assujettie à de nombreux risques qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses et nos estimations se révèlent inexactes et que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon importante de nos attentes actuelles exprimées ou sous-entendues dans ces cibles. Notre incapacité à répondre de façon satisfaisante aux attentes en constante évolution des membres du personnel, de la clientèle, des investisseurs et des autres parties prenantes par l'atteinte de nos cibles ESG pourrait nuire à notre marque, à notre réputation et à notre compétitivité en plus d'avoir une incidence défavorable de nature commerciale, financière, légale et réglementaire sur la société.

Les principaux facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur certaines de nos cibles ESG clés sont énoncés ci-dessous.

Cibles de réduction des émissions de GES et cibles liées à l'engagement des fournisseurs

L'atteinte de notre objectif de carboneutralité (qui ne tient compte que des émissions de GES liées à nos activités, c'est-à-dire nos émissions de portée 1 et 2, et exclut nos émissions de portée 3) nécessitera l'achat d'une quantité importante de crédits carbone. S'il nous était impossible de trouver la quantité nécessaire de crédits carbone crédibles et de grande qualité, si le coût de leur acquisition devait être jugé trop élevé, si des fonds suffisants n'étaient pas disponibles, si les lois, les règlements et les normes ou la perception du public, ou d'autres facteurs, devaient limiter le nombre de crédits carbone que nous pouvons acheter, si les crédits carbone achetés devaient faire l'objet d'une annulation, en tout ou en partie, ou si les compensations ou réductions de carbone représentées par ces crédits carbone achetés devaient ne pas se concrétiser, l'atteinte de notre objectif de carboneutralité pourrait s'en trouver affectée.

L'atteinte de notre cible basée sur la science relativement à nos émissions de GES de portée 1 et 2 nécessitera l'achat d'une quantité importante de CER. En ce qui concerne cette cible basée sur la science, seuls les CER pourront compter, car les normes de la SBTi ne permettent pas l'utilisation de crédits carbone à cette fin. S'il nous était impossible de trouver la quantité nécessaire de CER acceptables (conformément aux lignes directrices de la SBTi), ou si le coût de leur acquisition devait être jugé trop élevé, si des fonds suffisants n'étaient pas disponibles, si les lois, les règlements et les normes ou la perception du public, ou d'autres facteurs, devaient limiter le nombre de CER que nous pouvons acheter, en tout ou en partie, l'atteinte de notre cible de réduction des émissions de GES de portée 1 et 2 basée sur la science pourrait s'en trouver affectée.

Nos cibles de réduction des émissions de GES de portée 2 et 3 dépendent de l'intensité des émissions générées par le réseau de distribution d'électricité dans les territoires où nous exerçons nos activités et sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle. Si une hausse importante de l'intensité de ces émissions était enregistrée dans un ou plusieurs territoires où nous exerçons nos activités, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur l'atteinte de nos cibles basées sur la science liées à nos émissions de GES de portée 2 et 3.

Une partie de nos cibles de réduction des émissions de GES dépendent aussi de notre capacité à mettre en œuvre des initiatives d'affaires et d'entreprise adéquates pour permettre de réduire les émissions de GES aux niveaux souhaités. Notre incapacité à mettre en œuvre de telles initiatives conformément aux échéanciers prévus en raison de changements dans nos plans d'affaires, notre incapacité à mettre en œuvre les changements opérationnels ou technologiques requis, la non-disponibilité de capitaux,

de technologies, d'équipement ou de membres de notre personnel, la répartition des coûts, le dépassement des coûts réels par rapport aux coûts prévus ou d'autres facteurs, ou l'échec de telles initiatives, y compris des nouvelles technologies, à générer les réductions d'émissions de GES prévues, pourraient nuire à notre capacité d'atteindre nos cibles de réduction des émissions de GES. Par ailleurs, les initiatives d'entreprise à venir, comme les acquisitions et les cessions d'entreprises, dont l'acquisition à venir de Ziply Fiber et les cessions à venir de Northwestel et de notre participation dans MLSE annoncées précédemment, et la croissance interne pourraient nuire à notre capacité d'atteindre nos cibles, comme le ferait l'adoption de nouvelles technologies qui sont elles-mêmes des sources d'émissions de carbone ou qui ne génèrent pas les économies d'énergie attendues.

Si des améliorations ou des modifications apportées aux normes internationales ou à la méthode que nous utilisons pour calculer les émissions de GES donnaient lieu à une augmentation de nos émissions de GES, cela pourrait nuire à l'atteinte de nos cibles. En outre, en ce qui a trait plus particulièrement à nos cibles basées sur la science, nous devons, conformément à la SBTi, recalculer nos cibles lorsque surviennent certains événements, comme des acquisitions ou des ventes d'entreprises, ou en fonction de l'évolution de la méthode ou des normes de la SBTi. Un nouveau calcul donnant lieu à des cibles plus ambitieuses pourrait les rendre plus difficiles à atteindre pour nous.

L'atteinte de nos cibles basées sur la science en ce qui a trait à la proportion des dépenses en biens et services auprès de fournisseurs qui se sont fixés des cibles basées sur la science pourrait être compromise si nous n'arrivons pas à susciter le niveau d'engagement et de collaboration requis de la part de nos fournisseurs sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, malgré les mesures que nous pourrions mettre en place pour susciter l'engagement, ou si nous apportons un changement important dans la répartition de nos dépenses par fournisseur.

Par ailleurs, nous avons beaucoup moins d'influence sur la réduction de nos émissions de GES de portée 3 que sur nos émissions de portée 1 et 2, étant donné que nous dépendons de l'engagement et de la collaboration de nos fournisseurs et des autres intervenants de notre chaîne logistique pour la réduction de leurs propres émissions de GES. Par conséquent, notre incapacité à susciter l'engagement et la collaboration de nos fournisseurs et des autres intervenants de notre chaîne d'approvisionnement pourrait nuire à notre capacité d'atteindre notre cible de réduction des émissions de GES de portée 3.

L'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, notamment les changements climatiques, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités

Nous sommes exposés à des risques liés aux phénomènes environnementaux, notamment les événements liés au climat, qui pourraient se répercuter sur nos activités, la performance de nos services, notre réputation et la continuité de nos activités, ainsi que le coût des primes d'assurance, et, de façon plus générale, avoir un effet défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation. Plus particulièrement, les changements climatiques présentent des risques pour nos activités, les membres de notre personnel, notre clientèle, nos fournisseurs et nos impartiteurs, de même que pour les collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités. Une gestion inadéquate des enjeux environnementaux associés à notre société et à nos activités, ainsi qu'à nos fournisseurs et autres parties prenantes, pourrait aussi avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers et notre réputation en raison des conséquences que cela aurait pour la société et les diverses parties prenantes.

Conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), qui ont été intégrées dans les normes de l'International Sustainability Standards Board (ISSB), nous classons les risques liés aux changements climatiques dans deux catégories, les risques physiques et les risques de transition :

- Les risques physiques sont associés aux impacts physiques des changements climatiques, changements qui prennent la forme d'événements climatiques (à impacts aigus) ou de tendances climatiques à long terme (à impacts chroniques). Les données scientifiques à l'échelle mondiale laissent entendre que les changements climatiques auront pour effet d'augmenter la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les inondations, les feux de forêt et les canicules. Ces phénomènes pourraient avoir un impact dévastateur sur l'infrastructure et les installations de notre réseau de communications, ce qui pourrait se répercuter sur notre capacité de fournir des services essentiels pour notre clientèle et la société. Une perturbation des services causée par des phénomènes météorologiques extrêmes aurait des répercussions financières, comme une augmentation des dépenses d'investissement liées à la reconstruction et au renforcement des infrastructures, ainsi qu'une hausse des coûts d'exploitation découlant de l'entretien et des réparations et des coûts de la main-d'œuvre ou des systèmes de chauffage et de refroidissement et de l'équipement endommagé. Nous pourrions voir nos primes d'assurance augmenter ou être confrontés à une diminution de l'assurabilité dans les zones à haut risque. Cela pourrait également compromettre la satisfaction de la clientèle et occasionner une baisse de nos revenus. En outre, si les températures moyennes là où nous exerçons nos activités se réchauffent ou se refroidissent d'année en année et sur de longues périodes, les besoins en capacité de refroidissement ou de chauffage de nos installations augmenteront. Ainsi, notre consommation d'énergie augmentera, tout comme les coûts d'exploitation connexes. De plus, afin de rester résilients face à ces hausses ou ces baisses de température, nous devrions augmenter nos investissements dans nos infrastructures pour remédier à leur dégradation accélérée, ce qui entraînerait aussi une augmentation des dépenses d'investissement et des coûts d'exploitation.
- Les risques de transition découlent de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Ce virage peut nécessiter de profonds changements des règlements, des technologies et des marchés afin de réduire les effets des changements climatiques et de s'y adapter. Ces risques peuvent inclure l'augmentation des dépenses d'investissement nécessaires à la mise à niveau des équipements pour se conformer aux nouvelles normes d'efficacité énergétique et aux réglementations en matière de résilience climatique, une hausse des coûts d'exploitation découlant de la hausse du prix de l'énergie par suite de la réglementation sur la tarification du carbone, la volatilité du marché de l'énergie et l'évolution de l'offre et de la demande en énergie, une hausse des coûts d'exploitation liés à l'obsolescence des équipements et aux programmes de traitement et aux systèmes de gestion des déchets électroniques, des pénuries potentielles ou des augmentations de prix des matériaux essentiels aux technologies à faible émission de carbone qui pourraient avoir des répercussions sur les offres de services et le développement de produits, ainsi que des risques d'atteinte à la réputation liés à notre gestion des enjeux liés au climat ainsi qu'à la quantité d'information que nous présentons à ce sujet. Il y a aussi un risque de réputation lié au fait de ne pas démontrer de comportement proactif en ce qui a trait aux changements climatiques, ce qui pourrait avoir une incidence sur la perception des clients et des clientes et le coût et la disponibilité du financement, lesquels risquent d'être de plus en plus liés à la qualité de nos pratiques en matière de facteurs ESG et des mesures connexes que nous présentons, et ainsi avoir un effet défavorable sur le plan financier.

Par ailleurs, les événements liés au climat pourraient aussi avoir une incidence sur nos fournisseurs et nos impartiteurs, ce qui pourrait se répercuter sur nos activités. Comme certains de nos tiers fournisseurs et impartiteurs sont situés à l'étranger, dans des régions où des phénomènes météorologiques sont plus susceptibles de se produire, les catastrophes naturelles locales survenant dans ces pays pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

De plus, plusieurs aspects de nos activités soulèvent d'autres questions environnementales, notamment le stockage de carburant, les émissions de GES et la réduction de notre consommation d'énergie, la gestion des déchets, l'élimination de matières résiduelles dangereuses, la récupération et le recyclage, en fin de cycle de vie, des produits électroniques que nous vendons ou louons et d'autres répercussions liées au réseau (p. ex., poteaux en bois traités, effluents de puits d'accès, câbles en plomb, etc.).

Les membres de notre équipe, notre clientèle, nos investisseurs et les gouvernements s'attendent à ce que nous considérions la protection de l'environnement comme une partie intégrante des affaires et que nous cherchions à limiter les répercussions négatives sur l'environnement de nos activités et à en créer des positives lorsque cela est possible. L'incapacité à comprendre leurs attentes en constante évolution et à y répondre adéquatement, à prendre des mesures pour réduire les répercussions négatives de nos activités sur l'environnement, à atteindre nos objectifs en matière d'environnement et à communiquer efficacement l'information sur les questions environnementales pourrait nous valoir des amendes et nuire à notre marque, à notre réputation ou à notre compétitivité, en plus d'avoir une incidence défavorable de nature commerciale, financière, légale ou réglementaire sur la société.

Rien ne garantit que nos pratiques de gouvernance d'entreprise permettront d'empêcher les violations de normes juridiques et éthiques

Les membres de notre personnel et de notre haute direction, les membres de notre conseil, nos fournisseurs, nos mandataires et nos autres partenaires d'affaires, au Canada et à l'étranger, doivent se conformer aux normes juridiques et éthiques applicables, incluant, sans s'y limiter, les lois anticorruption ainsi que nos politiques de gouvernance et obligations contractuelles. La non-conformité à ces lois, politiques, normes et obligations contractuelles pourrait nous exposer à des enquêtes ou à des litiges ainsi qu'à des amendes et à des pénalités substantielles, nuire à notre réputation ou nous rendre inadmissibles au processus d'appel d'offres pour l'obtention de contrats. Bien que nous ayons élaboré et mis en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise, notamment au moyen de notre Code de conduite qui est mis à jour régulièrement et que les membres de notre équipe doivent passer en revue chaque année, rien ne garantit que ces pratiques et mesures permettront d'empêcher les violations de normes juridiques et éthiques. Un tel manquement ou une telle violation pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation.

Divers enjeux sociaux, s'ils ne sont pas adéquatement gérés, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités

La gestion efficace du risque social fait partie des bonnes pratiques liées aux facteurs ESG. Une gestion inadéquate des enjeux sociaux associés à notre société et à nos activités ainsi qu'à nos fournisseurs et autres parties prenantes pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers et notre réputation. Ces enjeux peuvent se rapporter à des questions sociales dont il est fait mention ailleurs dans le présent rapport de gestion, comme le bien-être du personnel, la santé et la sécurité, l'approvisionnement responsable ainsi que d'autres questions sociales comme les droits de la personne, y compris les droits des Autochtones, la consultation de ceux-ci et les accommodements qui leur sont destinés, et l'acceptation et l'engagement communautaires. L'incapacité à gérer les enjeux sociaux et à communiquer suffisamment d'information à ce sujet ainsi qu'à réaliser nos engagements sociaux pourrait nuire à notre marque et à notre réputation et avoir une incidence défavorable de nature commerciale, financière, légale ou réglementaire sur la société.

Les risques pour la santé, notamment les pandémies, épidémies et autres préoccupations liées à la santé, y compris les émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités

Les risques pour la santé, notamment les pandémies et les épidémies, pourraient survenir, ce qui pourrait nuire à notre capacité d'assurer le fonctionnement de nos réseaux et de fournir des produits et services à notre clientèle, et à la capacité de nos fournisseurs de nous offrir les produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités. Les risques liés à des pandémies ou épidémies et d'autres risques liés à la santé pourraient avoir une incidence défavorable sur l'économie et les marchés des capitaux et entraîner une baisse du niveau d'activité de détail et commerciale, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la demande de nos produits et services et sur les prix de ceux-ci.

Plusieurs études ont été effectuées ou sont en cours afin d'évaluer si les appareils de communication mobile, comme les téléphones intelligents, les réseaux sans fil et les pylônes présentent un risque éventuel pour la santé. Bien que certaines études suggèrent qu'il y a un lien entre les émissions de radiofréquences et certains états de santé, d'autres études concluent qu'il n'y a pas de lien de causalité entre l'utilisation des téléphones mobiles et les effets néfastes sur la santé. Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale de la santé a déterminé que les champs électromagnétiques de radiofréquences associés aux téléphones sans fil étaient possiblement cancérogènes pour les humains. Toutefois, il a également indiqué qu'il n'a pas été possible d'exclure avec suffisamment de certitude que le hasard, des biais ou des facteurs de confusion aient pu jouer un rôle. Le CIRC a également demandé que d'autres recherches soient menées sur l'utilisation massive de cellulaires à long terme.

Gestion des fournisseurs tiers



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Notre environnement



Nos ressources financières

Nous dépendons de tiers fournisseurs, d'impartiteurs et de consultants, dont certains nous sont essentiels, qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin et nous aident à respecter différentes obligations

Nous dépendons d'importants tiers fournisseurs et impartiteurs, sur lesquels nous n'exerçons aucun contrôle opérationnel ou financier, qui nous offrent des produits et services dont certains sont essentiels à la bonne marche de nos activités. S'il y a des lacunes dans les processus de sélection, de gouvernance ou de surveillance de nos fournisseurs conçus pour tâcher d'assurer la transparence en ce qui concerne le risque au moment de l'achat et tout au long de la relation, y compris lors des renégociations de contrat, il existe un risque que l'approvisionnement soit interrompu, ce qui pourrait avoir une incidence sur notre capacité à effectuer des ventes, à offrir du service à la clientèle et à atteindre nos objectifs liés aux activités et sur le plan financier. De plus, ces lacunes pourraient entraîner une gestion sous-optimale du répertoire de nos fournisseurs, l'augmentation des coûts et la perte d'occasions. Les relations en cours doivent en outre être gérées de manière adéquate pour qu'elles répondent aux exigences d'exploitation et de conformité actuelles et nouvelles. Certains de nos tiers fournisseurs et impartiteurs sont situés à l'étranger, ce qui augmente le risque que l'approvisionnement soit interrompu en raison des risques liés à l'exercice d'activités dans des territoires étrangers où les lois, les contextes géopolitiques et les cultures sont différents, ainsi que l'exposition au risque de catastrophes naturelles locales. Les inquiétudes liées aux événements géopolitiques, comme des conflits, pourraient exercer une pression sur notre chaîne d'approvisionnement et nécessiter une attention accrue sur la diversification de la chaîne d'approvisionnement afin d'en assurer la continuité.

ISDE est responsable de l'approbation du matériel qui émet des radiofréquences et de l'évaluation de sa conformité, et la norme sur l'exposition aux émissions de radiofréquences qu'il suit est basée sur le Code de sécurité 6 de Santé Canada, qui établit les limites d'exposition aux radiofréquences à la maison ou au travail. Ce Code indique également les exigences applicables en matière de sécurité relatives à l'installation et au fonctionnement des appareils qui émettent des champs de radiofréquences, comme les appareils de communication mobile, les technologies Wi-Fi et les antennes de stations de base. ISDE a rendu la conformité au Code de sécurité 6 obligatoire pour tous les promoteurs et les exploitants d'installations de radiocommunication.

Les enjeux suivants, entre autres, pourraient découler du fait que nos activités dépendent largement des technologies liées aux radiofréquences :

- Nous pourrions être exposés à des poursuites relativement aux effets néfastes allégués sur la santé de notre clientèle ainsi que relativement à nos pratiques en matière de commercialisation et de présentation de l'information en ce qui concerne ces appareils, et l'issue probable de ces poursuites éventuelles ne peut être prédite et pourrait changer au fil du temps.
- Les changements liés aux preuves scientifiques et/ou aux perceptions du public pourraient entraîner des règlements gouvernementaux supplémentaires et des coûts associés à l'adaptation de l'infrastructure et des combinés afin d'assurer la conformité.
- Les préoccupations du public pourraient occasionner un ralentissement du déploiement de l'infrastructure nécessaire au maintien et/ou à l'expansion de nos réseaux sans fil, comme l'exige l'évolution du marché, ou empêcher un tel déploiement.

Ces événements pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Nous pourrions devoir choisir différents tiers fournisseurs d'équipement ou d'autres produits et services, ou différents impartiteurs, afin de respecter les politiques et les lignes directrices internes en constante évolution de la société ainsi que les exigences prévues par la loi et la réglementation. Si nous décidons de mettre fin à une relation avec un fournisseur ou un impartiteur existant, ou que nous sommes tenus de le faire en raison d'une autorité gouvernementale ou pour une autre raison, le nombre de fournisseurs ou d'impartiteurs disponibles diminuerait, ce qui pourrait entraîner une hausse importante des coûts ainsi que des difficultés liées à la transition, au soutien, au service, à la qualité ou à la continuité des activités, retarder la mise en œuvre de nouvelles technologies liées aux réseaux et autres ainsi que l'offre de nouveaux produits et services, et avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

En règle générale, le recours à des tiers fournisseurs et l'externalisation des services entraînent un transfert des risques, et nous devons prendre les mesures appropriées pour nous assurer que l'approche de nos fournisseurs et impartiteurs en ce qui a trait à la gestion du risque est conforme à nos propres normes, afin de préserver la continuité de l'approvisionnement et la force de la marque. Les risques liés aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données, à l'approvisionnement responsable et aux facteurs ESG de portée plus générale nécessitent une attention accrue, car les actions ou les omissions des fournisseurs pourraient avoir des répercussions importantes sur nos activités, nos résultats financiers, notre marque et notre réputation. En outre, les modèles infonuagiques des fournisseurs ont poursuivi leur évolution et leur progression et, même s'ils offrent de nombreux avantages potentiels, les services en nuage peuvent également modifier le niveau ou les types de risques. C'est pourquoi nos pratiques en matière de gestion de l'approvisionnement et des fournisseurs doivent également continuer d'évoluer et de prendre entièrement en compte les risques possibles associés aux services en nuage.

Par ailleurs, certaines initiatives de la société sont fortement tributaires des services de consultation professionnels fournis par des tiers, et un manquement relativement à ces services fournis par des tiers pourrait ne pas être décelé avant que les travaux ne soient terminés ou retardés. Les difficultés liées à la mise en œuvre de stratégies correctives en ce qui concerne les services de consultation professionnels fournis par des tiers qui ne sont pas effectués de façon appropriée ou dans un délai acceptable pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à respecter nos différentes obligations, y compris les exigences applicables sur le plan juridique et comptable.

D'autres exemples de risques liés aux tiers fournisseurs et aux impartiteurs comprennent les suivants :

- Nous comptons sur la mise en œuvre et l'exécution réussies des plans de poursuite des activités de nos fournisseurs de produits et services. Dans la mesure où ces plans ne permettraient pas d'atténuer les conséquences du contexte économique mondial actuel, d'événements géopolitiques ou d'autres événements et où nos fournisseurs subiraient des défaillances opérationnelles ou des contraintes liées aux stocks, ces défaillances ou contraintes pourraient entraîner des perturbations de la chaîne d'approvisionnement susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur nos activités, ou aggraver celles existant déjà. Des coûts supplémentaires, des retards ou la non-disponibilité de matériel, de matières premières, de produits ou de services ainsi que la non-disponibilité des membres de notre personnel, de nos fournisseurs ou entrepreneurs en raison de grèves, d'initiatives de réduction des effectifs ou d'autres facteurs, pourraient avoir des conséquences sur les ventes et la réalisation de nos impératifs stratégiques et nuire à nos activités et à nos résultats financiers.
- Le contexte économique mondial actuel et les récents événements géopolitiques ont donné naissance à des pressions inflationnistes et à une montée abrupte des prix, ce qui pourrait accroître la pression sur la chaîne d'approvisionnement mondiale et les coûts d'achat.
- L'insolvabilité d'un ou de plusieurs de nos fournisseurs pourrait occasionner une interruption de l'approvisionnement et avoir une incidence défavorable sur nos activités, notamment sur notre capacité à effectuer des ventes ou à offrir du service à la clientèle, ainsi que sur nos résultats financiers.
- La demande de produits et services offerts seulement par un nombre limité de fournisseurs, dont certains ayant une présence dominante dans le marché mondial, pourrait entraîner une diminution de la disponibilité, une hausse des coûts ou des retards dans la livraison de ces produits ou la prestation de ces services, car les fournisseurs pourraient choisir de favoriser des concurrents mondiaux de taille supérieure à la nôtre et qui, par conséquent, achèteraient un plus gros volume de produits et services. De plus, les problèmes de production ou les événements géopolitiques qui touchent ces fournisseurs ou d'autres fournisseurs pourraient entraîner une diminution de la quantité des produits et services fournis, ou tout simplement empêcher qu'ils soient fournis. Toutes ces situations pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à respecter notre engagement envers la clientèle et à répondre à la demande.
- La dépendance envers des sources uniques de fournisseurs de technologies qui sont de nouveaux joueurs dans le domaine des technologies en évolution peut créer des incertitudes et des défis en raison du manque d'expérience prouvée de ces fournisseurs et de l'absence d'autres fournisseurs, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités.

- Un modèle d'externalisation sous-optimal pourrait entraîner la perte de connaissances organisationnelles clés, réduire l'efficacité et l'efficience et nuire à l'offre agile de nouveaux produits ou de nouvelles technologies.
- Les solutions infonuagiques pourraient accroître le risque lié à la sécurité et à la fuite de données si les protocoles de contrôle de la sécurité et les configurations mis en œuvre par nos partenaires ou fournisseurs d'informatique en nuage ou par nous-mêmes, et dont nous conservons la responsabilité, étaient inadéquats.
- Si nos fournisseurs actuels ne disposent pas d'autres produits ou services infonuagiques appropriés, notre capacité à mener à terme les migrations souhaitées vers le nuage pourrait être limitée ou retardée.
- Notre incapacité à faire preuve de rigueur dans l'administration des fournisseurs (surtout au moment de l'établissement du compte) pourrait ne pas permettre de voir certains risques financiers et opérationnels et compliquer la résolution des problèmes éventuels.
- Si des produits et services importants pour nos activités comportent des défauts de fabrication ou ne sont pas conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables, notamment les pratiques en matière de sécurité des produits, notre capacité à vendre les produits et à fournir les services en temps opportun pourrait être amoindrie. Nous travaillons avec nos fournisseurs afin de repérer les défauts importants des produits, y compris les incidents liés à la sécurité, et d'élaborer des stratégies correctives appropriées, lesquelles peuvent inclure le rappel des produits. Si un fournisseur ne participe pas activement à un rappel de ses produits, et/ou que la principale responsabilité financière ne lui incombe pas, notre capacité à effectuer le programme de rappel à un coût raisonnable et/ou dans des délais acceptables pourrait être amoindrie. Les situations susmentionnées pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation et nos résultats financiers.
- Les produits (y compris les logiciels) et les services qui nous sont fournis pourraient présenter des problèmes de sécurité, y compris, sans s'y limiter, des problèmes de sécurité latents qui ne seraient pas apparents lors d'une inspection. Si un problème de sécurité ne peut être corrigé par nous ou par un fournisseur dans un délai acceptable, il pourrait y avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation et nos résultats financiers.
- Nous nous appuyons à l'occasion sur d'autres entreprises de télécommunications pour la prestation de nos services. Si ces entreprises de télécommunications ne réussissent pas à déployer de nouveaux réseaux ou à mettre à niveau leurs réseaux existants, ou encore si leurs réseaux devaient subir des défaillances opérationnelles ou des interruptions de service, de tels problèmes pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à fournir des services qui reposent sur l'utilisation de réseaux de ces entreprises; par conséquent, ils pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation et nos résultats financiers.
- BCE dépend de centres d'appels et de services de soutien technique fournis par un nombre de fournisseurs externes et d'impartiteurs, dont certains sont situés à l'étranger. Ces fournisseurs ont accès aux renseignements sur la clientèle et à l'information interne de BCE nécessaires à la prestation de leurs services de soutien. La gestion inappropriée des questions liées à l'accès aux renseignements et à la prestation de services pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation, la qualité des services offerts à la clientèle et la vitesse à laquelle ils sont fournis, ou notre capacité à résoudre les problèmes techniques.

10 Méthodes comptables

La présente rubrique traite des estimations et des hypothèses clés faites par la direction et de leur incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Elle décrit aussi les principales modifications des normes et de nos méthodes comptables et présente leur incidence sur nos états financiers.

Nous avons préparé nos états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité. D'autres principales méthodes comptables n'impliquant pas le même niveau d'incertitude relative à la mesure que celles présentées dans cette rubrique sont malgré tout importantes pour comprendre nos états financiers. Se reporter à la note 2, *Méthodes comptables significatives*, des états financiers consolidés 2024 de BCE pour obtenir plus de renseignements sur les méthodes comptables que nous avons suivies pour préparer nos états financiers consolidés.

Estimations comptables critiques et jugements clés

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment, sans s'y limiter, notre expérience, les événements en cours, la conjoncture économique et les conditions des marchés des capitaux, comme les taux d'intérêt et l'inflation et le risque de récession, les événements géopolitiques et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. La modification de ces hypothèses peut avoir une incidence sur nos états financiers, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne les tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur, les pertes de crédit attendues et les taux utilisés pour actualiser la valeur des flux de trésorerie. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

Nous considérons que les estimations et les jugements décrits dans cette sous-section jouent un rôle important en vue de la compréhension de nos états financiers du fait que la direction doit formuler des hypothèses à propos de sujets encore très incertains au moment où les estimations sont faites et les jugements sont formulés, et que des variations de ces estimations et de ces jugements pourraient avoir une incidence significative sur nos états financiers et nos secteurs.

Notre haute direction a examiné l'élaboration et le choix des estimations et des jugements comptables critiques décrits dans cette sous-section avec le comité d'audit du conseil de BCE.

Toute analyse de sensibilité comprise dans cette sous-section doit être utilisée avec prudence, puisque les changements sont hypothétiques et que l'incidence que des changements pourraient avoir sur les hypothèses clés pourrait ne pas être linéaire.

Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

Estimations

Durées d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Nous révisons nos estimations de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sur une base annuelle et ajustons l'amortissement des immobilisations corporelles ou des immobilisations incorporelles sur une base prospective, au besoin.

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée représentent une importante proportion du total de nos actifs. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs, les changements climatiques et nos initiatives

ESG, de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels, pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

La durée d'utilité estimative des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est établie au moyen d'analyses internes de la durée d'utilité des actifs, qui tiennent compte des données réelles et prévues concernant l'utilisation future, l'usure, l'historique de remplacement et les hypothèses sur l'évolution de la technologie. Lorsque des facteurs indiquent que la durée d'utilité des actifs est différente de l'évaluation antérieure, nous amortissons de façon prospective la valeur comptable résiduelle sur la durée d'utilité estimative ajustée.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

Nos actuaires effectuent une évaluation au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, le taux d'indexation du coût de la vie, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des membres du personnel.

Même si nous croyons que ces hypothèses sont raisonnables, des écarts par rapport aux résultats réels ou des modifications des hypothèses pourraient avoir un effet significatif sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net futur des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Nous comptabilisons les écarts entre les résultats réels et les résultats prévus des obligations au titre des avantages et du rendement des régimes dans les AERG, où ils sont alors immédiatement comptabilisés dans le déficit.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Un taux d'actualisation est utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui, d'après nos prévisions, seront nécessaires pour satisfaire aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

Une baisse du taux d'actualisation et une hausse de l'espérance de vie se traduisent par une augmentation de l'obligation nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi et du coût des services rendus au cours de la période.

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPE.

	Variation de l'hypothèse	Incidence d'une augmentation (diminution) sur le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour 2024		Incidence d'une augmentation (diminution) sur les obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2024	
		Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
Taux d'actualisation	0,5 %	(79)	72	(1 102)	1 208
Taux d'indexation du coût de la vie	0,5 %	53	(41)	987	(805)
Espérance de vie à 65 ans	1 an	36	(37)	720	(721)

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Nous sommes tenus de faire des estimations ayant une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, y compris des estimations sur les prix de vente spécifiques des produits et services.

En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. La contrepartie totale du regroupement de contrats est répartie entre chacun des produits et services inclus dans le contrat conclu avec le client en fonction de son prix de vente spécifique. Habituellement, nous déterminons les prix de vente spécifiques selon les prix observables auxquels nous vendons les produits séparément sans contrat de services et les prix des offres de services non groupés dans la même gamme de services, ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin. Lorsque les produits et les services semblables ne sont pas vendus séparément, nous utilisons la méthode du coût attendu plus marge pour déterminer les prix de vente spécifiques. Les produits et les services achetés par un client qui excèdent ceux inclus dans le regroupement de contrats sont comptabilisés séparément.

Dépréciation des actifs non financiers

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués à chaque période de présentation de l'information financière, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement autres que celles qui sont attribuables au goodwill sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise.

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation. Les charges pour perte de valeur, s'il en est, sont comptabilisées au poste *Perte de valeur d'actifs*.

Au troisième trimestre de 2024, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 958 millions \$ relativement aux services de télévision et aux marchés de la radio en français et en anglais de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 627 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et les marques; un montant de 144 millions \$ imputé aux droits d'émissions et de longs métrages; un montant de 85 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel; un montant de 85 millions \$ imputé aux logiciels; un montant de 10 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des marques de commerce et un montant de 7 millions \$ imputé aux charges payées d'avance. Les pertes de valeur ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2029, au moyen de taux d'actualisation de 9 % à 11 % et de taux de croissance perpétuels de (2) % à 0 %, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable des UGT concernées s'élevait à 811 millions \$.

En outre, en 2024, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 100 millions \$ essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

Au quatrième trimestre de 2023, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 86 millions \$ au titre des chaînes de télé francophones de notre secteur Bell Média. Les charges pour pertes de valeur s'expliquent par la baisse de la demande pour la publicité dans le secteur, laquelle découle des incertitudes économiques et de leur incidence défavorable sur les hypothèses d'évaluation fondées sur le marché. Ces charges comprennent un montant de 41 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et les marques et un montant de 45 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée au titre des droits d'émissions et de longs métrages. Les pertes de valeur ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2028, au moyen d'un taux d'actualisation de 9,5 % et d'un taux de croissance perpétuel de 0,0 %. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable de l'UGT touchée s'élevait à 62 millions \$.

En outre, en 2023, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 57 millions \$ essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

Tests de dépréciation du goodwill

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos UGT ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill, et chaque fois qu'il existe une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute perte de valeur potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la sortie et la valeur d'utilité sont fondées sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat d'exploitation réel et des plans d'affaires, ainsi que de l'incidence, le cas échéant, des variations des taux d'intérêt et de l'inflation. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, on détermine la valeur recouvrable de ses actifs et de ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et à ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour perte de valeur est comptabilisée au poste *Perte de valeur d'actifs* dans les états du résultat net. Aux fins du test de dépréciation du goodwill, nos UGT ou nos groupes d'UGT correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 3, *Information sectorielle*, des états financiers consolidés 2024 de BCE.

Toute modification importante apportée à chacune des estimations utilisées pourrait avoir une incidence significative sur le calcul de la valeur recouvrable et sur la charge pour perte de valeur qui en résulterait. Par conséquent, nous ne pouvons raisonnablement quantifier l'incidence qu'aurait eue l'utilisation d'hypothèses différentes sur notre performance financière dans son ensemble.

Nous ne pouvons prévoir si un événement qui déclenche une dépréciation surviendra, ni quand il surviendra, ni comment il se répercutera sur les valeurs de l'actif que nous avons présentées.

Nous sommes d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles reposent l'estimation de la valeur recouvrable du groupe d'UGT de Bell SCT ne ferait en sorte que sa valeur comptable excède sa valeur recouvrable.

Nous avons fait certaines hypothèses sur la perpétuité et les taux d'actualisation pour estimer la juste valeur du groupe d'UGT de Bell Média et effectuer des projections sur cinq ans des flux de trésorerie selon les plans d'affaires revus par la direction. Ces hypothèses et ces projections pourraient différer ou évoluer rapidement car le marché canadien de la publicité traditionnelle à la télé et à la radio devrait se ressentir de la diminution de l'auditoire, la croissance du marché publicitaire continuant de dépendre de plus en plus des services numériques. Un changement défavorable apporté à l'une des hypothèses ou projections pourrait entraîner une dépréciation supplémentaire du goodwill du groupe d'UGT de Bell Média.

Au troisième trimestre de 2024, en raison d'une baisse persistante de la demande et des dépenses publicitaires dans le marché linéaire du côté des services de télé et des marchés de la radio du secteur Bell Média, il y a eu une indication que le goodwill pourrait s'être déprécié pour le groupe d'UGT de Bell Média. Une charge pour perte de valeur de 1 132 millions \$ a donc été comptabilisée au poste *Perte de valeur d'actifs* dans les états du résultat net.

Au T4 2024, nous avons effectué le test annuel de la dépréciation du goodwill que nous sommes tenus de réaliser pour chacune de nos UGT ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill. Il n'y a eu aucune dépréciation supplémentaire du goodwill du groupe d'UGT de Bell Média.

Aucune charge au titre de la perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée en 2023.

Impôt différé

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qu'on prévoit être applicables lorsque l'actif ou le passif sera recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les montants des actifs et des passifs d'impôt différé sont estimés en tenant compte du calendrier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

Comme l'exigent les Normes IFRS de comptabilité, nous ne comptabilisons ni ne présentons aucune information sur les actifs et les passifs d'impôt différé liés au modèle de règles du Pilier 2 publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il peut notamment s'agir d'une loi instaurant un impôt complémentaire minimum national qui est admissible selon ces règles.

Contrats de location

L'application d'IFRS 16 exige que nous fassions des estimations ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation, ce qui comprend la détermination du taux d'actualisation approprié à utiliser pour évaluer les obligations locatives. Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisés au moyen de notre taux d'emprunt marginal, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. Notre taux d'emprunt marginal est établi selon les taux d'intérêt sans risque accessibles au public, lesquels sont ajustés en fonction des écarts de taux applicables et de la durée des contrats de location. Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires.

Juste valeur des instruments financiers

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les états du résultat net et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice.

Éventualités

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations visant à obtenir des dommages-intérêts financiers ainsi que d'autres réparations. Les litiges et réclamations en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

Si le règlement final d'une affaire juridique ou réglementaire entraînait un jugement défavorable pour nous ou nous obligeait à verser une somme considérable à titre de règlement, cela pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur nos états financiers consolidés dans la période au cours de laquelle le jugement ou le règlement surviendrait.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

Jugements

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des placements à revenu fixe à long terme de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des placements à revenu fixe dans la population à partir de laquelle la courbe des taux de rendement est tirée. Les critères les plus importants relativement à la sélection des placements sont, notamment, la taille de l'émission des placements, la qualité du crédit et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

Impôt sur le résultat

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé. La direction estime avoir établi des montants suffisants pour ce qui est des questions fiscales en cours, en fonction de l'information actuellement disponible.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

Contrats de location

L'application d'IFRS 16 exige que nous formulions des jugements ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. À la date de passation du contrat, nous déterminons si un contrat comprend un bien déterminé, si nous avons le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien et si nous avons le droit de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser. Lorsque nous déterminons la durée du contrat de location, nous incluons les périodes

couvertes par des options de renouvellement pour lesquelles nous avons la certitude raisonnable qu'elles seront exercées. De façon similaire, nous incluons les périodes couvertes par des options de résiliation pour lesquelles nous avons la certitude qu'elles ne seront pas exercées. Afin d'évaluer si nous avons la certitude raisonnable qu'une option sera exercée, nous tenons compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer les options de renouvellement (ou à ne pas exercer les options de résiliation). Les avantages économiques incluent les coûts liés à la résiliation d'un contrat de location, l'importance des améliorations locatives et l'importance des actifs sous-jacents pour nos activités.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'identification des obligations de prestation contenues dans un contrat et le calendrier d'exécution des obligations de prestation dans le cadre de contrats à long terme exigent l'exercice d'un jugement. En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. Lorsque notre droit à une contrepartie d'un client correspond directement à la valeur, pour le client, des produits et des services fournis jusqu'alors, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires pour le montant que nous avons le droit de facturer. Nous comptabilisons des produits d'exploitation tirés des produits dans le cadre de la vente de combinés et d'appareils mobiles et d'équipements filaires lorsqu'un client prend possession du produit. Nous comptabilisons des produits tirés des services progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits des activités ordinaires liés à certains contrats à long terme sont comptabilisés selon des méthodes fondées sur les extrants en fonction des produits livrés, des prestations exécutées jusqu'à la date considérée, du temps écoulé et des étapes importantes franchies.

En outre, la détermination des coûts d'obtention d'un contrat, y compris l'identification des coûts marginaux, exige également l'exercice d'un jugement. Les coûts marginaux d'obtention d'un contrat conclu avec un client, qui comprennent principalement des commissions de ventes et des coûts d'exécution d'un contrat prépayés, sont inclus au poste *Coûts des contrats* dans les états de la situation financière, sauf si la période d'amortissement est de un an ou moins, auquel cas les coûts d'obtention d'un contrat sont immédiatement passés en charges. Les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base systématique correspondant à la période et au modèle de fourniture des produits ou des services associés au client.

UGT

La détermination des UGT ou des groupes d'UGT aux fins du test de dépréciation exige l'exercice de jugement.

Éventualités

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige et une réclamation pourraient entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable.

Nous comptabilisons une perte éventuelle si nous jugeons que la perte est probable et qu'une sortie de ressources est probable et peut être estimée de manière raisonnable en fonction de l'information alors disponible. Toute charge serait imputée au bénéfice et incluse au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* ou au poste *Autres passifs non courants*. Tout paiement exigé par un jugement ou tout règlement en trésorerie serait retranché des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements.

Futures modifications de normes comptables

La norme comptable et les modifications de normes comptables suivantes publiées par l'IASB n'ont pas encore été adoptées par BCE.

Norme	Description	Incidence	Date d'entrée en vigueur
IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir	Énonce des exigences et des directives quant à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers, notamment à l'égard : • de la présentation des produits et des charges dans l'état du résultat net selon des catégories définies – exploitation, investissement, financement, impôt sur le résultat et activités abandonnées • de la présentation de nouveaux sous-totaux dans l'état du résultat net – bénéfice d'exploitation et bénéfice avant financement et impôt • de la communication d'explications concernant les mesures de la performance définies par la direction et liées à l'état du résultat net • du regroupement ou de la ventilation des informations et de l'endroit où elles doivent être présentées (dans les états financiers ou dans les notes annexes) • de la présentation de certaines charges selon leur nature IFRS 18 remplace IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>, mais reprend nombre des exigences d'IAS 1 telles quelles.	Nous évaluons actuellement l'incidence de cette norme.	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2027. L'application anticipée est autorisée.
Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7	Plus particulièrement, ces modifications : • apportent des précisions sur le classement des actifs financiers ayant des caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et des caractéristiques similaires • apportent des précisions sur la date de décomptabilisation des passifs financiers et introduisent une nouvelle méthode comptable pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique si certaines conditions sont remplies Les modifications exigent aussi que des informations supplémentaires soient présentées au sujet des instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui font référence à une éventualité et des placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.	Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications.	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2026. L'application anticipée est autorisée.

11 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes IFRS de comptabilité ou aux PCGR, tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- total des mesures sectorielles;
- mesures de gestion du capital;
- mesures financières supplémentaires.

La présente rubrique fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent rapport de gestion si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure financière utilisée pour décrire notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie passés ou futurs prévus et, en ce qui concerne sa composition, elle exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de BCE ou encore inclut un montant non compris dans cette mesure.

Bénéfice net ajusté

Le terme bénéfice net ajusté n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts liés au remboursement anticipé de la dette, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC.

Nous sommes d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR reflètent nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de comprendre le point de vue de la direction et l'analyse de notre rendement.

Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons pour expliquer nos résultats et les rapprochements avec les mesures financières conformes aux Normes IFRS de comptabilité les plus directement comparables sont présentés ci-après.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net ajusté sur une base consolidée.

	T4 2024	T4 2023	2024	2023
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	461	382	163	2 076
Éléments de rapprochement :				
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	154	41	454	200
Perte nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	198	(6)	269	103
Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	–	204	247	581
Perte nettes (profits nets) sur placements	1	(2)	(57)	(80)
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	–	–	–	1
Perte de valeur d'actifs	4	109	2 190	143
Impôt lié aux éléments de rapprochement ci-dessus	(99)	(39)	(467)	(100)
PNDPC au titre des éléments de rapprochement susmentionnés	–	2	(26)	2
Bénéfice net ajusté	719	691	2 773	2 926

Liquidités disponibles

Le terme liquidités disponibles n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les liquidités disponibles comme la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les montants disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées et de nos facilités de crédit bancaire engagées, à l'exclusion des facilités de crédit qui ne sont disponibles qu'à des fins prédéterminées.

Nous considérons les liquidités disponibles comme un indicateur important de la solidité financière et du rendement de nos activités, car elles présentent les fonds disponibles pour répondre à nos besoins de trésorerie, notamment pour les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les versements de dividendes, le paiement des obligations contractuelles, la dette arrivant à échéance, les activités courantes, l'acquisition de licences de spectre et d'autres besoins de trésorerie. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les liquidités disponibles pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est la trésorerie.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la trésorerie et des liquidités disponibles sur une base consolidée.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Trésorerie	1 572	547
Équivalents de trésorerie	–	225
Placements à court terme	400	1 000
Montants disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées ⁽¹⁾	700	700
Montants disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées ⁽²⁾	1 810	3 303
Liquidités disponibles	4 482	5 775

(1) Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, 700 millions \$ étaient disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées, aux termes duquel nous avons emprunté 1 112 millions \$ US (1 600 millions \$ CA) et 1 200 millions \$ US (1 588 millions \$ CA) au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement. Les emprunts garantis par des créances sont inclus au poste Dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

(2) Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement, 1 810 millions \$ et 3 303 millions \$ étaient disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées, compte tenu des emprunts sous forme de papier commercial de 1 522 millions \$ US (2 190 millions \$ CA) et de 149 millions \$ US (197 millions \$ CA) au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement. Les emprunts sous forme de papier commercial sont inclus au poste Dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles excédentaires

Les termes flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie excédentaires n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles excédentaires, sur une base consolidée.

	2024	T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 988	1 877	1 842	2 137	1 132
Dépenses d'investissement	(3 897)	(963)	(954)	(978)	(1 002)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(187)	(53)	(43)	(45)	(46)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(68)	(12)	(14)	(28)	(14)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	52	25	1	11	15
Flux de trésorerie disponibles	2 888	874	832	1 097	85
Dividendes payés sur actions ordinaires	(3 613)	(910)	(910)	(910)	(883)
Flux de trésorerie disponibles excédentaires	(725)	(36)	(78)	187	(798)

	2023	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023	2022
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	7 946	2 373	1 961	2 365	1 247	8 365
Dépenses d'investissement	(4 581)	(1 029)	(1 159)	(1 307)	(1 086)	(5 133)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(182)	(46)	(35)	(46)	(55)	(136)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(47)	(12)	(13)	(1)	(21)	(39)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	8	3	–	5	–	10
Flux de trésorerie disponibles	3 144	1 289	754	1 016	85	3 067
Dividendes payés sur actions ordinaires	(3 486)	(882)	(883)	(882)	(839)	(3 312)
Flux de trésorerie disponibles excédentaires	(342)	407	(129)	134	(754)	(245)

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme les flux de trésorerie disponibles, diminués des dividendes payés sur les actions ordinaires.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités. Les flux de trésorerie disponibles indiquent le montant de trésorerie disponible pour verser des dividendes sur les actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Les flux de trésorerie disponibles excédentaires indiquent le montant des fonds disponibles pour rembourser la dette et réinvestir dans notre société, après le versement de dividendes sur les actions ordinaires. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles excédentaires pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

Dette nette

Le terme dette nette n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, comme il est présenté dans les états consolidés de la situation financière de BCE. Nous incluons 50 % des actions privilégiées en circulation dans notre dette nette afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.

Nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société, car elle représente le montant de la dette qui n'est pas couvert par la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme disponibles. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent la dette nette pour déterminer le levier financier d'une société.

La dette nette est calculée selon plusieurs catégories d'actifs et de passifs figurant dans les états de la situation financière. La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est la dette à long terme. Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et de la dette nette sur une base consolidée.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dette à long terme	32 835	31 135
Dette à court terme	7 669	5 042
50 % des actions privilégiées	1 767	1 834
Trésorerie	(1 572)	(547)
Équivalents de trésorerie	–	(225)
Placements à court terme	(400)	(1 000)
Dette nette	40 299	36 239

11.2 Ratios non conformes aux PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire et dont une ou plusieurs composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

BPA ajusté

Le terme BPA ajusté n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous utilisons le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur

de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Ratio de distribution

Le terme ratio de distribution n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le ratio de distribution comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR.

Pour plus de détails sur les flux de trésorerie disponibles, se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous considérons le ratio de distribution comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car il met en évidence la pérennité des paiements de dividendes de la société.

11.3 Total des mesures sectorielles

Un total de mesures sectorielles est une mesure financière qui correspond à un total partiel ou à un total de deux secteurs à présenter ou plus et qui est présenté dans les notes des états financiers consolidés de base de BCE.

BAIIA ajusté

Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE.

La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est le bénéfice net (la perte nette). Les tableaux suivants présentent des rapprochements du bénéfice net (de la perte nette) et du BAIIA ajusté sur une base consolidée.

	2024	T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024
Bénéfice net (perte nette)	375	505	(1 191)	604	457
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	454	154	49	22	229
Amortissement des immobilisations corporelles	3 758	933	934	945	946
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 283	317	325	325	316
Charges financières					
Charges d'intérêts	1 713	431	440	426	416
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(66)	(17)	(16)	(17)	(16)
Perte de valeur d'actifs	2 190	4	2 113	60	13
Autres charges	305	103	63	101	38
Impôt sur le résultat	577	175	5	231	166
BAIIA ajusté	10 589	2 605	2 722	2 697	2 565

	2023	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023	2022
Bénéfice net	2 327	435	707	397	788	2 926
Coûts liés aux indemnités de départ aux acquisitions et autres	200	41	10	100	49	94
Amortissement des immobilisations corporelles	3 745	954	937	936	918	3 660
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 173	299	295	296	283	1 063
Charges financières						
Charges d'intérêts	1 475	399	373	359	344	1 146
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(108)	(27)	(27)	(27)	(27)	(51)
Perte de valeur d'actifs	143	109	–	–	34	279
Autres charges (produits)	466	147	129	311	(121)	115
Impôt sur le résultat	996	210	243	273	270	967
BAIIA ajusté	10 417	2 567	2 667	2 645	2 538	10 199

11.4 Mesures de gestion du capital

Une mesure de gestion du capital est une mesure financière qui vise à permettre au lecteur d'évaluer nos objectifs, politiques et processus de gestion du capital et qui est présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés de BCE.

Le référentiel d'information financière utilisé pour préparer les états financiers exige la présentation d'informations qui aident les lecteurs à évaluer les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital de la société, tels qu'ils sont énoncés dans IAS 1, *Présentation des états financiers*, des Normes IFRS de comptabilité. BCE a ses propres méthodes de gestion du capital et des liquidités, et les Normes IFRS de comptabilité ne prescrivent aucune méthode de calcul particulière.

Ratio de levier financier net

Le ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. La dette nette utilisée dans le calcul du ratio de levier financier net est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur la dette nette, se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

Nous utilisons le ratio de levier financier net et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer le levier financier.

11.5 Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire est une mesure financière qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de BCE et qui est, ou est destinée à être, présentée périodiquement pour représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs prévus.

Une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent rapport de gestion si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

11.6 IPC

En plus des mesures financières non conformes aux PCGR et des autres mesures financières décrites précédemment, nous utilisons les indicateurs de performance clés qui suivent pour évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Indicateurs de performance clés	Définition
Marge du BAIIA ajusté	La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.
RMU	Le RMU se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois.
Intensité du capital	L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.
Taux de désabonnement	Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond aux annulations d'abonnement aux services par les abonnés utilisant des téléphones mobiles. Il s'agit d'une mesure de notre capacité à conserver nos abonnés. Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond au nombre de désactivations au cours d'une période donnée divisé par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles de notre clientèle pour une période visée, et est exprimé en pourcentage par mois.
Unité d'abonnement ⁽¹⁾	Une unité d'abonnement pour téléphones mobiles se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les téléphones intelligents et les téléphones de base) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui comprend un accès aux services vocaux, de messagerie texte et (ou) de données. Nous présentons les unités d'abonnement pour téléphones mobiles en deux catégories, soit les unités d'abonnement des services postpayés et les unités d'abonnement des services prépayés. Les unités d'abonnement des services prépayés pour téléphones mobiles sont considérées comme étant actives pendant une période de 90 jours après l'expiration du solde prépayé de l'abonné. Une unité d'abonnement pour appareils mobiles connectés se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les tablettes, la technologie prêt-à-porter, les appareils mobiles connectés à Internet et l'IdO) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui est destinée à une fonctionnalité vocale cellulaire limitée, voire nulle. Une unité d'abonnement des services sur fil se compose d'une unité génératrice de produits active ayant accès à nos services, dont les services Internet, de télé IP et (ou) les SAR filaires résidentiels de détail. Un abonné compte parmi notre clientèle d'abonnés une fois que le service a été installé dans ses locaux et qu'il est fonctionnel, et qu'une relation de facturation a été établie. • Les abonnés des services Internet et de télé IP de détail ont accès aux services sur une base individuelle et sont représentés principalement par une unité de logement ou un emplacement d'affaires. • Les abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ont une ligne associée à un compte et sont représentés par un numéro de téléphone unique.

(1) Depuis le T1 2024, nous ne présentons plus les abonnés des services de télé par satellite de détail, qui ne représentent plus une part importante de nos produits. En conséquence, les abonnés du service de télé par satellite ont été retirés de notre clientèle d'abonnés du service de télé de détail, qui est désormais exclusivement composée des abonnés du service de télé IP de détail.

12 Efficacité des contrôles internes

Contrôles et procédures de communication de l'information

Nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information que nous devons présenter dans les rapports déposés ou transmis en vertu des lois canadiennes et américaines en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans la période requise en vertu de ces lois et qu'elle comprend les contrôles et les procédures conçus pour fournir l'assurance que l'information est recueillie et communiquée à la direction, y compris au président et chef de la direction et au vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE, afin de permettre la prise de décisions en temps opportun au sujet de la communication de l'information.

Au 31 décembre 2024, la direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information, au sens de la règle 13 a-15(e) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, et du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109).

Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures en matière de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2024.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquat, au sens de la règle 13 a-15(f) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, et du *Règlement 52-109*. Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances et mis en œuvre par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel de BCE pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB. Cependant, en raison de ses limitations intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes en temps opportun.

La direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024, en se fondant sur les critères établis dans l'*Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2024.

Changements dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement ayant eu, ou susceptible d'avoir eu, une incidence significative sur lui.

Rapports sur le contrôle interne

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de BCE Inc. (BCE) d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de BCE pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière conformément aux Normes IFRS® de comptabilité, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou déceler les anomalies en temps opportun. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction a évalué, sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024, en se fondant sur les critères établis dans l'*Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Selon les résultats de cette évaluation, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2024. Aucune faiblesse significative n'a été décelée par la direction de BCE en ce qui concerne le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024.

Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024 a été audité par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui a aussi audité nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a émis une opinion sans réserve sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024.

(signé) Mirko Bibic
Président et chef de la direction

(signé) Curtis Millen
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Thierry Chaumont
Premier vice-président, contrôleur et taxes

Le 6 mars 2025

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de BCE Inc.

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de BCE Inc. et de ses filiales (la « Société ») au 31 décembre 2024, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). À notre avis, la Société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (PCAOB) les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 6 mars 2025 comporte une opinion sans réserve sur ces états financiers.

Fondement de l'opinion

Il incombe à la direction de la Société de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, qui est énoncée dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et les procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison de ses limitations intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes en temps opportun. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Comptables professionnels agréés

Montréal, Canada
Le 6 mars 2025

États financiers consolidés

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	123
Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant	124
États consolidés du résultat net	126
États consolidés du résultat global	126
États consolidés de la situation financière	127
États consolidés des variations des capitaux propres	128
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	129
Notes annexes	130
Note 1 Renseignements sur la société	130
Note 2 Méthodes comptables significatives	130
Note 3 Information sectorielle	139
Note 4 Acquisitions et cessions d'entreprises	141
Note 5 Coûts d'exploitation	144
Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	144
Note 7 Charges d'intérêts	144
Note 8 Perte de valeur d'actifs	145
Note 9 Autres charges	145
Note 10 Impôt sur le résultat	146
Note 11 Bénéfice par action	148
Note 12 Créances clients et autres débiteurs	148
Note 13 Stocks	148
Note 14 Actifs et passifs sur contrats	149
Note 15 Coûts des contrats	149
Note 16 Actifs et passifs détenus en vue de la vente	149
Note 17 Immobilisations corporelles	150
Note 18 Contrats de location	151
Note 19 Immobilisations incorporelles	153
Note 20 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	154
Note 21 Autres actifs non courants	154
Note 22 Goodwill	154
Note 23 Dettes fournisseurs et autres passifs	155
Note 24 Dette à court terme	155
Note 25 Dette à long terme	157
Note 26 Provisions	158
Note 27 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	159
Note 28 Autres passifs non courants	162
Note 29 Gestion financière et des capitaux	163
Note 30 Capital-actions	168
Note 31 Paiements fondés sur des actions	170
Note 32 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	171
Note 33 Obligations de prestation qui restent à remplir	172
Note 34 Engagements et éventualités	173
Note 35 Transactions entre parties liées	174
Note 36 Filiale importante partiellement détenue	175

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Ces états financiers constituent la base de toute l'information financière qui figure dans ce rapport.

La responsabilité des états financiers, de même que celle de toute l'information figurant dans ce rapport, incombe à la direction de BCE Inc. (BCE); ces états et cette information ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes IFRS® de comptabilité, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Selon ces principes, la direction a établi des estimations et des hypothèses qui sont reflétées dans les états financiers et les notes annexes. La direction est d'avis que ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats opérationnels et des flux de trésorerie consolidés de BCE.

Pour fournir une assurance raisonnable de la justesse et du caractère complet à tous les égards importants des états financiers, la direction s'est dotée d'un système de contrôles internes. Ce système est soutenu par la fonction d'audit interne qui relève du comité d'audit, et comprend la communication aux membres du personnel des politiques liées à l'éthique en matière de conduite des affaires. La direction croit que les contrôles internes donnent une assurance raisonnable que nos documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour la préparation des états financiers, et que nos actifs sont convenablement comptabilisés et protégés.

Le conseil d'administration a mis en place un comité d'audit formé d'administrateurs non liés et indépendants. Les responsabilités du comité d'audit comprennent l'examen des états financiers et d'autres renseignements contenus dans ce rapport et la recommandation de leur approbation par le conseil d'administration. Une description des autres responsabilités du comité d'audit figure dans le présent rapport. Les auditeurs internes et les auditeurs désignés par les actionnaires peuvent, en toute liberté et en toute indépendance, rencontrer le comité d'audit.

(signé) Mirko Bibic
Président et chef de la direction

(signé) Curtis Millen
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Thierry Chaumont
Premier vice-président, contrôleur et taxes

Le 6 mars 2025

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de BCE Inc.

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de BCE Inc. et de ses filiales (la « Société »), aux 31 décembre 2024 et 2023, et des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour chacun des deux exercices compris dans la période close le 31 décembre 2024 ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers »). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des deux exercices compris dans la période close le 31 décembre 2024, conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 6 mars 2025 comporte une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière.

Fondement de l'opinion

La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la Société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Nos audits comprennent également l'appréciation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Élément critique de l'audit

L'élément critique de l'audit indiqué ci-dessous est une question qui a été soulevée lors de l'audit des états financiers de la période considérée, qui a été communiquée ou qui devait être communiquée au comité d'audit, et qui 1) est liée à des comptes ou à des informations significatifs au regard des états financiers et 2) a nécessité l'exercice d'un jugement particulièrement complexe ou subjectif de notre part. La communication d'éléments critiques de l'audit ne modifie aucunement notre opinion sur les états financiers, dans leur ensemble, et en présentant l'élément critique de l'audit ci-dessous, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur l'élément critique de l'audit ni sur les comptes ou les informations auxquels il se rapporte.

Goodwill et immobilisations incorporelles – Groupe Bell Média – Se reporter aux notes 2N, 8, 19 et 22 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

La Société effectue un test annuel de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les unités génératrices de trésorerie du groupe Bell Média (« Bell Média ») ou lorsqu'il existe un indice de dépréciation. Au troisième trimestre de 2024, compte tenu de la baisse accrue de la demande de publicités et des dépenses dans le marché publicitaire de la télévision linéaire, la direction a identifié des indices de dépréciation pour les marchés des services de télévision et de radio de Bell Média. Par conséquent, à la suite du test de dépréciation, la direction a comptabilisé des charges pour pertes de valeur au titre du goodwill, ainsi que des immobilisations incorporelles liées aux services de télévision anglophones et francophones au sein du secteur Bell Média.

Bien que plusieurs hypothèses soient nécessaires pour déterminer le montant recouvrable aux fins du test du goodwill et des immobilisations incorporelles de Bell Média, les jugements auxquels sont associés le degré de subjectivité le plus élevé et l'incidence la plus importante sur les montants recouvrables sont les projections des flux de trésorerie d'exploitation et la détermination des multiples du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA », des taux d'actualisation et des taux de croissance perpétuels (les « hypothèses importantes »). Toute modification de ces hypothèses importantes pourrait avoir une incidence importante sur le montant recouvrable de Bell Média, sur le montant des charges pour pertes de valeur du goodwill et/ou des immobilisations incorporelles, ou sur les deux, le cas échéant. L'audit des hypothèses importantes a demandé un haut niveau de jugement de la part de l'auditeur. Il en a résulté un travail d'audit plus étendu et il a été nécessaire de faire appel à des spécialistes de la juste valeur.

Façon dont l'élément critique de l'audit a été traité dans le cadre de l'audit

Nos procédures d'audit relatives aux hypothèses importantes utilisées par la direction pour déterminer le montant recouvrable de Bell Média comprenaient les suivantes, entre autres :

- L'évaluation de l'efficacité des contrôles à l'égard de l'évaluation du goodwill et des immobilisations incorporelles, notamment ceux qui concernent les hypothèses importantes.
- L'évaluation de la capacité de la direction à projeter, avec exactitude, les flux trésorerie d'exploitation en comparant les résultats réels avec les projections passées de la direction.
- L'évaluation du caractère raisonnable des projections par la direction des flux de trésorerie d'exploitation en tenant compte des éléments suivants :
 - les flux de trésorerie d'exploitation historiques;
 - des rapports d'analystes et des rapports sectoriels visant la Société et certaines sociétés analogues ainsi que d'autres informations pertinentes accessibles au public;
 - les changements liés aux activités de Bell Média et à son secteur d'activité qui devraient avoir une incidence sur les projections des flux de trésorerie d'exploitation, y compris le marché publicitaire, qui continue de subir l'incidence défavorable de l'incertitude économique;
 - les communications internes avec la direction et le conseil d'administration.
- Avec l'aide de spécialistes de la juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable 1) des multiples du BAIIA, 2) des taux d'actualisation et 3) des taux de croissance perpétuels par les moyens suivants :
 - l'exécution de tests sur les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation;
 - l'examen de l'information interne et externe pertinente, notamment les informations de tiers et les rapports sectoriels, afin d'évaluer le caractère raisonnable des multiples du BAIIA, des taux d'actualisation et des taux de croissance perpétuels choisis;
 - la détermination de fourchettes d'estimations indépendantes et la comparaison de ces fourchettes avec les multiples du BAIIA, les taux d'actualisation et les taux de croissance perpétuels choisis par la direction.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Montréal, Canada

Le 6 mars 2025

Nous sommes l'auditeur de la Société depuis 1880.

États consolidés du résultat net

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions)	Note	2024	2023
Produits d'exploitation	3	24 409	24 673
Coûts d'exploitation	3, 5	(13 820)	(14 256)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	(454)	(200)
Amortissement des immobilisations corporelles	17	(3 758)	(3 745)
Amortissement des immobilisations incorporelles	19	(1 283)	(1 173)
Charges financières			
Charges d'intérêts	7	(1 713)	(1 475)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	27	66	108
Perte de valeur d'actifs	8, 17, 19	(2 190)	(143)
Autres charges	9	(305)	(466)
Impôt sur le résultat	10	(577)	(996)
Bénéfice net		375	2 327
Bénéfice net attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires		163	2 076
Actionnaires privilégiés		181	187
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	36	31	64
Bénéfice net		375	2 327
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué	11	0,18	2,28
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)		912,3	912,2

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Note	2024	2023
Bénéfice net		375	2 327
Autres éléments de bénéfice global (perte globale), après impôt sur le résultat			
Éléments qui seront reclassés par la suite en résultat net			
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de 144 millions \$ et de 93 millions \$ pour 2024 et 2023, respectivement		(393)	(257)
Éléments qui ne seront pas reclassés par la suite en résultat net			
Gains (pertes) actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt sur le résultat de (213) millions \$ et de 149 millions \$ pour 2024 et 2023, respectivement	27	583	(404)
Variation nette de la valeur des placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées, après impôt sur le résultat de (38) millions \$ et de (50) millions \$ pour 2024 et 2023, respectivement		239	325
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôts sur le résultat de (21) millions \$ et de 5 millions \$ pour 2024 et 2023, respectivement		59	(12)
Autres éléments de bénéfice global (perte globale)		488	(348)
Total du bénéfice global		863	1 979
Total du bénéfice global attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires		648	1 731
Actionnaires privilégiés		181	187
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	36	34	61
Total du bénéfice global		863	1 979

États consolidés de la situation financière

(en millions de dollars canadiens)	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie		1 572	547
Équivalents de trésorerie		–	225
Placements à court terme		400	1 000
Créances clients et autres débiteurs	12	4 489	4 031
Stocks	13	420	465
Actifs sur contrats	14	477	443
Coûts des contrats	15	702	633
Charges payées d'avance		259	230
Autres actifs courants		524	264
Actifs détenus en vue de la vente	4, 16	80	60
Total des actifs courants		8 923	7 898
Actifs non courants			
Actifs sur contrats	14	282	292
Coûts des contrats	15	888	779
Immobilisations corporelles	17	30 001	30 352
Immobilisations incorporelles	19	16 786	16 609
Actifs d'impôt différé	10	136	96
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	20	341	323
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	27	3 578	2 935
Autres actifs non courants	21	2 289	1 714
Goodwill	4, 22	10 261	10 942
Total des actifs non courants		64 562	64 042
Total de l'actif		73 485	71 940
PASSIF			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres passifs	23	4 507	4 729
Passifs sur contrats	14	774	811
Intérêts à payer		392	332
Dividendes à payer		933	910
Passifs d'impôt exigible		42	268
Dettes à court terme	24	7 669	5 042
Passifs détenus en vue de la vente	4, 16	529	15
Total des passifs courants		14 846	12 107
Passifs non courants			
Passifs sur contrats	14	350	277
Dettes à long terme	25	32 835	31 135
Passifs d'impôt différé	10	5 244	4 869
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	27	1 204	1 278
Autres passifs non courants	28	1 646	1 717
Total des passifs non courants		41 279	39 276
Total du passif		56 125	51 383
Engagements et éventualités	34		
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE			
Actions privilégiées	30	3 533	3 667
Actions ordinaires	30	20 860	20 859
Surplus d'apport	30	1 278	1 258
Cumul des autres éléments de perte globale		(159)	(42)
Déficit		(8 441)	(5 513)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE		17 071	20 229
Participations ne donnant pas le contrôle	36	289	328
Total des capitaux propres		17 360	20 557
Total du passif et des capitaux propres		73 485	71 940

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens)	Note	Attribuables aux actionnaires de BCE					Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Actions privilégiées	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments de perte globale	Déficit	Total	
Solde au 31 décembre 2023		3 667	20 859	1 258	(42)	(5 513)	20 229	20 557
Bénéfice net		–	–	–	–	344	344	375
Autres éléments de (perte globale) bénéfice global		–	–	–	(98)	583	485	488
Total (de la perte globale) du bénéfice global		–	–	–	(98)	927	829	863
Autre rémunération fondée sur des actions	30	–	1	(22)	–	(33)	(54)	(54)
Rachat d'actions privilégiées	30	(134)	–	42	–	–	(92)	(92)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		–	–	–	–	(3 827)	(3 827)	(3 827)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	(68)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transférées dans le coût de base des éléments couverts		–	–	–	(19)	–	(19)	(19)
Acquisition d'une participation minoritaire		–	–	–	–	5	5	(5)
Solde au 31 décembre 2024		3 533	20 860	1 278	(159)	(8 441)	17 071	17 360

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens)	Note	Attribuables aux actionnaires de BCE					Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Actions privilégiées	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments de (perte globale) bénéfice global	Déficit	Total	
Solde au 31 décembre 2022		3 870	20 840	1 172	(55)	(3 649)	22 178	22 515
Bénéfice net		–	–	–	–	2 263	2 263	2 327
Autres éléments de bénéfice global (perte globale)		–	–	–	59	(404)	(345)	(348)
Total du bénéfice global		–	–	–	59	1 859	1 918	1 979
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés	30	–	19	(1)	–	–	18	18
Autre rémunération fondée sur des actions	30	–	–	24	–	(23)	1	1
Rachat d'actions privilégiées	30	(203)	–	63	–	–	(140)	(140)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		–	–	–	–	(3 717)	(3 717)	(3 717)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	(47)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transférées dans le coût de base des éléments couverts		–	–	–	(29)	–	(29)	(29)
Cession de studios de production	4	–	–	–	–	–	–	(23)
Autres		–	–	–	(17)	17	–	–
Solde au 31 décembre 2023		3 667	20 859	1 258	(42)	(5 513)	20 229	20 557

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	Note	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net		375	2 327
Ajustements afin de rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	454	200
Amortissements	17, 19	5 041	4 918
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	27	142	98
Charges d'intérêts nettes		1 590	1 408
Perte de valeur d'actifs	8	2 190	143
Profits sur placements	9	(57)	(80)
Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	9	247	581
Impôt sur le résultat	10	577	996
Cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	27	(52)	(52)
Paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	27	(61)	(64)
Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés		(330)	(178)
Intérêts payés		(1 759)	(1 486)
Impôt sur le résultat payé (après remboursements)		(783)	(700)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés		(52)	(8)
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation		(534)	(157)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		6 988	7 946
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dépenses d'investissement	3	(3 897)	(4 581)
Diminution (augmentation) des placements à court terme		600	(1 000)
Acquisitions d'entreprises	4	(624)	(222)
Cession d'entreprise	4, 9	–	209
Licences de spectre	19	(531)	(183)
Autres activités d'investissement		14	(4)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(4 438)	(5 781)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation (diminution) des effets à payer		1 945	(646)
Émission de titres d'emprunt à long terme	25	3 834	5 195
Remboursements sur la dette à long terme	25	(3 303)	(1 858)
Rachat d'un passif financier		–	(149)
Émission d'actions ordinaires	30	–	18
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions	31	(235)	(223)
Rachat d'actions privilégiées	30	(92)	(140)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires		(3 613)	(3 486)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées		(187)	(182)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		(68)	(47)
Autres activités de financement		(31)	(24)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(1 750)	(1 542)
Augmentation nette de la trésorerie		1 025	448
Trésorerie au début de l'exercice		547	99
Trésorerie à la fin de l'exercice		1 572	547
(Diminution) augmentation nette des équivalents de trésorerie		(225)	175
Équivalents de trésorerie au début de l'exercice		225	50
Équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		–	225

Notes annexes

Les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées.

NOTE 1 Renseignements sur la société

BCE est une société constituée en société par actions et ayant son siège au Canada. Le siège social de BCE est situé au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun (Québec) Canada. BCE est une entreprise de communications qui fournit des services sans fil, sur fil, Internet, de diffusion en continu et de télévision (télé) à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros au Canada par l'intermédiaire de son secteur Services de communications et de technologies (« Bell SCT »). Le secteur Bell Média fournit un portefeuille d'actifs liés aux produits vidéo et audio, aux services d'affichage extérieur et aux médias numériques de choix à une clientèle de partout au Canada. Les états financiers consolidés (états financiers) ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 6 mars 2025.

NOTE 2 Méthodes comptables significatives

A) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur, comme il est décrit dans nos méthodes comptables.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Monnaie fonctionnelle

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la société.

B) Méthode de consolidation

Nous consolidons les états financiers de toutes nos filiales.

Les résultats des filiales acquises en cours d'exercice sont consolidés à partir de la date d'acquisition, et les résultats des filiales vendues en cours d'exercice sont déconsolidés à partir de la date de la cession. Les transactions, soldes, produits et charges intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

C) Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Les produits des activités ordinaires sont évalués en fonction de la valeur de la contrepartie prévue dans un contrat conclu avec un client et excluent les taxes de vente et les autres montants que nous percevons pour le compte de tiers. Nous comptabilisons les produits des activités ordinaires lorsque le contrôle d'un produit ou d'un service est transféré au client. Lorsque notre droit à une contrepartie d'un client correspond directement à la valeur, pour le client, des produits et des services fournis jusqu'alors, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires pour le montant que nous avons le droit de facturer.

En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. La contrepartie totale du regroupement de contrats est répartie entre chacun des produits et services inclus dans le contrat conclu avec le client en fonction de son prix de vente spécifique. Habituellement, nous déterminons les prix de vente spécifiques selon les prix observables auxquels nous vendons les produits séparément sans contrat de services et les prix des offres de services non groupés dans la même gamme de services, ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin. Lorsque les produits et les services semblables ne sont pas vendus séparément, nous utilisons la méthode du coût attendu plus marge pour déterminer les prix de vente spécifiques. Les produits et les services achetés par un client qui excèdent ceux inclus dans le regroupement de contrats sont comptabilisés séparément.

Nous pouvons conclure des accords en vertu desquels des sous-traitants et d'autres entités fournissent des services à nos clients. Dans le cadre de ces accords, lorsque nous agissons pour notre propre compte, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires en fonction des montants facturés à nos clients. Sinon, nous comptabilisons dans les produits des activités ordinaires le montant net que nous conservons.

Un actif sur contrat est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière (états de la situation financière) lorsque notre droit à une contrepartie dans le cadre de la fourniture de produits ou de services à un client dépend de notre obligation de fournir d'autres produits ou services. Les actifs sur contrats sont transférés dans les créances clients lorsque notre droit à une contrepartie dépend uniquement du passage du temps. Un passif sur contrat est comptabilisé dans les états de la situation financière lorsque nous recevons une contrepartie avant la fourniture de produits ou de services au client. Les actifs et les passifs sur contrats liés au même contrat sont présentés pour leur montant net.

Les coûts marginaux d'obtention d'un contrat conclu avec un client, qui comprennent principalement des commissions de vente et des coûts d'exécution de contrats prépayés, sont inclus au poste Coûts des contrats dans les états de la situation financière, sauf si la période d'amortissement est de un an ou moins, auquel cas les coûts d'obtention d'un contrat sont immédiatement passés en charges. Les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base systématique correspondant à la période et au modèle de fourniture des produits ou des services associés au client.

Produits des activités ordinaires du secteur Bell SCT

Nous comptabilisons des produits d'exploitation tirés des produits dans le cadre de la vente d'équipements lorsqu'un client prend possession du produit. Nous comptabilisons des produits tirés des services progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits des activités ordinaires liés à certains contrats à long terme sont comptabilisés selon des méthodes fondées sur les extrants en fonction des produits livrés, des prestations exécutées jusqu'à la date considérée, du temps écoulé et des étapes importantes franchises.

En ce qui a trait aux produits et aux services sans fil vendus séparément, habituellement, les clients paient le montant total au moment de la vente pour ce qui est des produits et sur une base mensuelle pour ce qui est des services. En ce qui concerne les produits et les services sans fil vendus dans le cadre de regroupements de contrats, y compris les plans de financement d'appareils, les clients paient un montant mensuel sur la durée d'un contrat allant jusqu'à 24 mois pour les clients résidentiels et jusqu'à 36 mois pour les clients d'affaires. Lorsqu'elles comprennent une composante financement importante, les créances au titre des plans de financement d'appareils sont actualisées aux taux du marché et les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la période de remboursement prévue au contrat.

D) Paiements fondés sur des actions

Nos accords de paiement fondé sur des actions comprennent un régime d'épargne des employés (REE), les unités d'actions restreintes (UAR) et les unités d'actions liées au rendement (UALR), les unités d'actions différées (UAD) et les options sur actions.

REE

Nous comptabilisons nos cotisations versées au REE à titre de charge de rémunération au poste *Coûts d'exploitation* dans les états consolidés du résultat net (états du résultat net) au cours de la période d'acquisition des droits de deux ans. Nous portons le montant correspondant au crédit du surplus d'apport. La valeur d'un REE à la date d'attribution est égale à la valeur d'une action ordinaire de BCE. Des actions liées au REE additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur actions ordinaires. Lors du règlement des actions liées au REE, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

UAR et UALR

Pour chacune des UAR/UALR attribuées, une charge de rémunération est comptabilisée au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net au cours de la période d'acquisition des droits de trois ans. Nous portons le montant correspondant au crédit du surplus d'apport. La valeur des UAR/UALR à la date d'attribution est égale à la valeur d'une action ordinaire de BCE, ou à la valeur calculée à l'aide d'une simulation de Monte-Carlo dans le cas des UAR qui ont le rendement total procuré aux actionnaires comme condition de rendement. Des UAR/UALR additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur actions ordinaires.

E) Impôt sur le résultat et autres taxes

La charge d'impôt sur le résultat exigible et différé est comptabilisée dans les états du résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global (perte globale) ou dans les capitaux propres directement.

Pour ce qui est des clients des services sur fil, habituellement, les produits sont payés en totalité au moment de la vente. Les services sont payés sur une base mensuelle, sauf si un calendrier de facturation a été établi avec certains clients d'affaires dans le cadre de contrats à long terme dont la durée peut généralement aller jusqu'à sept ans.

Produits des activités ordinaires du secteur Bell Média

Nous comptabilisons les produits tirés de la publicité après que les publicités ont été lancées à la radio ou à la télé, ou affichées sur nos sites Web, nos applications ou sur nos panneaux publicitaires et notre mobilier urbain. Les produits des activités ordinaires liés aux frais d'abonnement sont comptabilisés sur une base mensuelle, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les paiements des clients des services de publicité et les frais d'abonnement provenant des distributeurs sont habituellement exigibles mensuellement, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les paiements des clients liés aux frais d'abonnement pour les services offerts directement aux consommateurs sont payés en totalité au moment de la vente.

Se reporter à la note 3, *Information sectorielle*, pour obtenir plus de détails.

Lors du règlement des UAR/UALR, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit. Les UAR/UALR dont les droits ont été acquis sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE, sous forme d'UAD ou au moyen d'une combinaison de ces formes de règlement.

UAD

Si la rémunération choisie est sous forme d'UAD, nous émettons un nombre d'UAD correspondant à la juste valeur des services reçus. Nous portons le montant correspondant au crédit du surplus d'apport. Des UAD additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur actions ordinaires. Les UAD sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE achetées sur le marché libre à la suite de la cessation d'emploi ou lorsqu'un administrateur quitte son siège au conseil. Lors du règlement des UAD, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

Options sur actions

La juste valeur des options attribuées est déterminée au moyen d'une variation du modèle binomial d'évaluation des options qui tient compte des facteurs spécifiques au régime d'options sur actions. Nous comptabilisons une charge de rémunération au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net au cours de la période d'acquisition des droits de trois ans. Nous portons le montant correspondant au crédit du surplus d'apport.

À l'exercice des options sur actions, nous portons au crédit du capital-actions la somme reçue ainsi que les montants portés précédemment au crédit du surplus d'apport.

Nous utilisons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les actifs et les passifs d'impôt différé découlant :

- des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante;
- du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où ils peuvent être utilisés dans l'avenir.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qu'on prévoit être applicables lorsque l'actif ou le passif sera recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les passifs d'impôt sont, lorsqu'il est permis, portés en réduction des actifs d'impôt relatifs à la même entité imposable et à la même autorité fiscale.

Comme l'exigent les Normes IFRS de comptabilité, nous ne comptabilisons pas d'actifs ou de passifs d'impôt différé liés au Modèle de règles du Pilier 2

publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques, y compris les lois fiscales instaurant un impôt complémentaire minimum national admissible selon ces règles, et nous ne présentons pas non plus d'informations à l'égard de tels actifs ou passifs.

Crédits d'impôt à l'investissement (CII), autres crédits d'impôt et subventions publiques

Nous comptabilisons les CII et les autres crédits d'impôt et subventions publiques liés aux dépenses admissibles lorsqu'il est raisonnablement certain qu'ils seront réalisés. Nous utilisons la méthode de la réduction du coût pour comptabiliser les CII et les subventions publiques, en vertu de laquelle les crédits sont portés en diminution de la charge ou de l'actif auquel les CII ou les subventions publiques se rapportent.

F) Équivalents de trésorerie et autres dépôts à court terme

Les équivalents de trésorerie se composent de placements très liquides dont l'échéance initiale était de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition et qui sont évalués au coût amorti. Les dépôts à court terme dont l'échéance initiale était de plus de trois mois sont inclus au poste *Placements à court terme* dans les états de la situation financière et sont évalués au coût amorti.

G) Titrisation de créances

Le produit de la titrisation de créances est comptabilisé comme un emprunt garanti, puisque nous ne transférons pas à une autre entité la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

H) Stocks

Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Les stocks comprennent tous les coûts engagés pour acheter et convertir les stocks ainsi que pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Nous établissons le coût au moyen de la méthode d'identification spécifique pour le matériel principal destiné à la revente et de la méthode du coût moyen pondéré pour tous les autres stocks. Nous maintenons des provisions pour perte de valeur des stocks à l'égard des articles difficiles à écouler ou qui pourraient être obsolètes, lesquelles sont évaluées en procédant à une analyse chronologique des stocks.

I) Immobilisations corporelles

Nous comptabilisons les immobilisations corporelles au coût. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les coûts d'emprunt liés à des actifs qualifiés sont inscrits à l'actif si le temps nécessaire à la construction ou au développement des actifs dépasse un an, à un taux d'intérêt moyen pondéré fondé sur le solde de notre dette à long terme. Les profits et les pertes sur la vente ou la mise hors service des immobilisations corporelles sont comptabilisés au poste *Autres charges* dans les états du résultat net.

Contrats de location

Nous concluons des contrats de location liés à l'infrastructure et à l'équipement réseau, aux terrains et aux bâtiments dans le cours normal des activités. Habituellement, les contrats de location sont conclus pour des périodes déterminées, mais peuvent prévoir des options d'achat, de renouvellement et de résiliation. Les contrats de location sont négociés individuellement et prévoient des modalités très variées.

Nous avons adopté IFRS 16, *Contrats de location*, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019. Certains contrats de location-financement conclus avant 2019 ont été initialement comptabilisés selon IAS 17, *Contrats de location*, comme le permettent les dispositions transitoires d'IFRS 16.

IFRS 16

Nous déterminons si un contrat comprend un contrat de location à la date de passation du contrat. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une

contrepartie. Nous comptabilisons les obligations locatives et les actifs au titre de droits d'utilisation correspondants pour tous les contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location liés à des actifs de valeur peu élevée, qui sont comptabilisés en charges de manière linéaire pendant toute la durée du contrat de location. La contrepartie d'un contrat est répartie entre les composantes locatives et non locatives en proportion de la valeur intrinsèque. Habituellement, nous comptabilisons les composantes locatives et les composantes non locatives connexes comme une seule composante locative.

Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisés au moyen de notre taux d'emprunt marginal, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires. Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements suivants :

- les paiements de loyers fixes (et fixes en substance), moins les incitatifs à la location;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;
- les paiements attendus au titre des garanties de valeur résiduelle et les paiements liés aux périodes couvertes par des options d'achat et des options de renouvellement dont on a la certitude raisonnable qu'elles seront exercées (ou des périodes couvertes par des options de résiliation dont on n'a pas la certitude raisonnable qu'elles seront exercées).

Les obligations locatives sont par la suite évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées, un ajustement correspondant étant apporté aux actifs au titre de droits d'utilisation connexes, lorsqu'une variation d'un indice ou d'un taux entraîne la variation des paiements de loyers variables ou lorsque nous modifions notre évaluation visant à déterminer si les options d'achat, de renouvellement ou de résiliation seront exercées.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût et comprennent l'évaluation initiale des obligations locatives correspondantes, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant celle-ci et les coûts directs initiaux. Ils sont amortis ultérieurement de manière linéaire et diminués des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs au titre de droits d'utilisation peuvent également être ajustés de manière à refléter la réévaluation des obligations locatives connexes. Si nous devenons propriétaires de l'actif loué à la fin du contrat de location ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation reflète l'exercice d'une option d'achat, nous amortissons l'actif au titre du droit d'utilisation à partir de la date de début du contrat de location jusqu'à la fin de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Sinon, nous amortissons l'actif au titre du droit d'utilisation à partir de la date de début du contrat de location jusqu'à la fin de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou de la durée du contrat de location, selon la première occurrence.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives et des actifs au titre de droits d'utilisation. Les paiements connexes sont

comptabilisés en charges dans les coûts d'exploitation dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

IAS 17

Avant 2019, en vertu de l'IAS 17, les contrats de location liés aux immobilisations corporelles étaient comptabilisés en tant que contrats de location-financement lorsque nous obtenions la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs sous-jacents. À la date de passation, nous comptabilisions un actif ainsi qu'une obligation locative à long terme correspondante au plus faible de la juste valeur de l'actif loué ou de la valeur actualisée des paiements de loyers minimaux futurs, exclusion faite des composantes non locatives.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS)

Dans un premier temps, nous évaluons et enregistrons les OMHS selon les meilleures estimations de la direction, au moyen de la méthode de la valeur actualisée, lesquelles sont ultérieurement rajustées pour refléter tout changement à l'échéancier ou au montant des flux de trésorerie et les variations des taux d'actualisation. Nous incorporons dans le coût de l'actif les coûts de mise hors service des immobilisations en tant qu'immobilisations connexes, puis les amortissons au fil du temps par imputation au résultat. Nous augmentons également les OMHS et enregistrons un montant correspondant dans les charges d'intérêts pour refléter le passage du temps.

J) Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Logiciels

Nous comptabilisons au coût les logiciels destinés à un usage interne. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou au développement d'un logiciel, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les frais de développement d'un logiciel sont inscrits à l'actif lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la faisabilité technique peut être démontrée;
- la direction a l'intention et la capacité de mener à bien le développement de l'actif à des fins d'utilisation ou de vente;
- il est probable que des avantages économiques en seront tirés;
- les coûts imputables à l'actif peuvent être évalués de façon fiable.

Relations clients

L'acquisition d'actifs liés aux relations clients se fait au moyen d'acquisitions d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

Droits d'émissions et de longs métrages

Nous comptabilisons les droits d'émissions et de longs métrages en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque ces actifs sont acquis à des fins de distribution au moyen de services de radiodiffusion, de médias numériques et de diffusion en continu. Les droits d'émissions et de longs métrages, qui incluent les montants avancés au producteur et les droits de licences payés avant la réception de l'émission ou du film, sont présentés au coût

d'acquisition moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les émissions et les longs métrages qui font l'objet de contrats de licence sont comptabilisés en tant qu'actifs au titre des droits acquis et de passifs au titre des obligations prises en charge, lorsque :

- nous recevons du matériel original à diffuser et que le coût des nouvelles licences d'émissions et de longs métrages est connu ou peut être déterminé de façon raisonnable; ou
- lorsque la période de validité des licences commence dans le cas de prolongations de périodes de validité des licences ou des émissions souscrites.

Les passifs connexes aux émissions et aux longs métrages sont classés comme étant courants ou non courants en fonction des modalités de paiement. L'amortissement des droits d'émissions et de longs métrages est comptabilisé au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

L'acquisition d'actifs liés à des marques de commerce, composés principalement des marques de commerce Bell, Bell Média et Bell MTS, et des licences de radiodiffusion se fait au moyen d'acquisitions d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition moins le cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les licences de spectre pour les services sans fil sont comptabilisées au coût d'acquisition, y compris les coûts d'emprunt lorsque le temps nécessaire à la construction ou au développement du réseau connexe dépasse un an. Les coûts d'emprunt sont calculés au taux d'intérêt moyen pondéré fondé sur le solde de notre dette à long terme.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun facteur sur le plan juridique, réglementaire, concurrentiel ou autre qui limite les durées d'utilité de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

K) Amortissements

Nous amortissons les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Nous révisons annuellement les durées d'utilité estimées et ajustons les amortissements de manière prospective, comme il est exigé. Les terrains et les immobilisations en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis.

	Durée d'utilité estimative
Immobilisations corporelles	
Infrastructure et équipement réseau	2 à 40 ans
Bâtiments	5 à 50 ans
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	
Logiciels	2 à 12 ans
Relations clients	2 à 26 ans
Droits d'émissions et de longs métrages	Jusqu'à 5 ans

L) Participations dans des entreprises associées et des partenariats

Nos états financiers comprennent notre part des résultats de nos entreprises associées et de nos coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente. Le produit sur participations mises en équivalence est comptabilisé au poste *Autres charges* dans les états du résultat net.

Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour tenir compte de la part du bénéfice ou de la perte et du résultat global revenant à la société sur une base après impôt.

Les participations sont soumises à un test de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière et nous comparons leur valeur recouvrable à leur valeur comptable lorsqu'il existe un indice de dépréciation.

Nous comptabilisons notre quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des entreprises communes conformément aux ententes contractuelles connexes.

M) Acquisitions d'entreprises et goodwill

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'une acquisition d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés, au poste *Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres* dans les états du résultat net.

Les actifs et les passifs identifiables des entreprises acquises, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Lorsque nous acquérons le contrôle d'une entreprise, toute participation antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur,

et le profit ou la perte à la réévaluation est comptabilisé au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. L'excédent de la contrepartie de l'achat et de toute participation antérieurement détenue sur la juste valeur des actifs nets identifiables est comptabilisé au poste *Goodwill* dans les états de la situation financière. Si la juste valeur des actifs nets identifiables acquis dépasse la contrepartie de l'achat et toute participation antérieurement détenue, la différence est immédiatement comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

N) Dépréciation des actifs non financiers

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués à chaque période de présentation de l'information financière, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement autres que celles qui sont attribuables au goodwill sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise.

Tests de dépréciation du goodwill

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos unités génératrices de trésorerie (UGT) ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill, et chaque fois qu'il existe une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute perte de valeur potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la sortie et la valeur d'utilité sont fondées sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat d'exploitation réel et des plans d'affaires, ainsi que de l'incidence, le cas échéant, des variations des taux d'intérêt et de l'inflation. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, on détermine la valeur recouvrable de ses actifs et de ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et à ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour perte de valeur est comptabilisée dans les états du résultat net. Aux fins du test de dépréciation du goodwill, nos UGT ou nos groupes d'UGT correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 3, *Information sectorielle*.

O) Instruments financiers et actifs sur contrats

Nous évaluons les créances clients et autres débiteurs, y compris les créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil, au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

Nos placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments de bénéfice global et sont présentés au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière. Ces titres sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, y compris les coûts de transaction connexes, et sont ajustés à la juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et les pertes latents correspondants sont comptabilisés au poste *Autres éléments de bénéfice global (perte globale)* dans les états consolidés du résultat global (états du résultat global) et sont reclassés hors du poste *Cumul des autres éléments de perte globale* au poste *Déficit* dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

Les autres passifs financiers, qui incluent les dettes fournisseurs et les charges à payer, la rémunération à payer, les intérêts à payer et la dette à long terme, sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Nous évaluons les corrections de valeur pour créances douteuses et la dépréciation des actifs sur contrats selon un modèle des pertes de crédit attendues qui tient compte de la conjoncture économique, de l'information historique et de l'information prospective, y compris les taux d'intérêt et l'inflation. En ce qui a trait aux créances clients et autres débiteurs et aux actifs sur contrats, nous utilisons la méthode simplifiée pour évaluer les pertes en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les montants considérés comme irrécouvrables sont radiés et comptabilisés au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net.

Les frais d'émission des titres d'emprunt sont compris dans la dette à long terme, laquelle est comptabilisée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'émission des titres de capitaux propres sont présentés dans les états consolidés des variations des capitaux propres en tant qu'imputation au déficit.

P) Instruments financiers dérivés

Nous utilisons des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques découlant des variations des taux d'intérêt et de change ainsi que l'exposition des flux de trésorerie liée aux régimes de paiement fondé sur des actions, aux dépenses d'investissement, aux instruments d'emprunt à long terme et aux charges d'exploitation. Nous n'utilisons pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation ou de transaction.

Les dérivés qui viennent à échéance d'ici un an sont inclus aux postes *Autres actifs courants* ou *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière, tandis que les dérivés qui viennent à échéance dans plus de un an sont inclus aux postes *Autres actifs non courants* ou *Autres passifs non courants*.

Comptabilité de couverture

Couvertures de juste valeur

Nous utilisons des swaps de devises et de taux d'intérêt pour gérer le risque de change et de taux d'intérêt sur une partie de la dette à long terme libellée en dollars américains. Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt, y compris des swaps de taux d'intérêt différés, pour gérer le risque de taux d'intérêt sur une partie de la dette à long terme. Les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe sont comptabilisées au poste *Autres charges* dans les états du résultat net et se compensent l'une l'autre, à moins qu'une quelconque partie de la relation de couverture ne soit inefficace.

Couvertures de flux de trésorerie

Nous utilisons des contrats de change à terme et des options afin de gérer le risque de change lié aux acquisitions prévues libellées en devises. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat global, sauf pour toute partie inefficace de la relation de couverture, qui est comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Les profits et les pertes réalisés dans le cumul des autres éléments de perte globale sont reclassés dans les états du résultat net ou dans le coût initial de l'actif non financier visé des mêmes périodes que celles pour lesquelles les transactions couvertes correspondantes sont comptabilisées.

Nous utilisons des contrats de change à terme pour gérer le risque de change lié à la dette libellée en dollars américains aux termes de notre programme de papier commercial et à notre programme de titrisation de créances. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées au poste *Autres charges* dans les états du résultat net et elles contrebalancent les écarts de conversion de la dette connexe, à moins qu'une quelconque partie de la relation de couverture ne soit inefficace.

Nous utilisons des swaps de devises et de taux d'intérêt pour gérer le risque de change et de taux d'intérêt sur une partie de la dette à long terme libellée en dollars américains. Nous utilisons également des swaps de taux d'intérêt, y compris des swaps de taux d'intérêt différés, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié à une partie de la dette à long terme libellée en dollars canadiens. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat global, à l'exception des montants comptabilisés au poste *Autres charges* dans les états du résultat net pour contrebalancer les écarts de conversion de la dette connexe et toute partie inefficace de la relation de couverture.

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt différés pour gérer le risque de taux d'intérêt lié à certaines émissions futures de titres d'emprunt. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat global, sauf pour toute partie inefficace de la relation de couverture, qui est comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Les profits et les pertes réalisés dans le cumul des autres éléments de perte globale sont reclassés au poste *Charges d'intérêts* dans les états du résultat net sur la durée de la dette connexe, une fois qu'elle a été émise.

Dérivés utilisés comme couvertures économiques

Nous utilisons des dérivés pour gérer l'exposition des flux de trésorerie découlant de nos régimes de paiement fondé sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et des acquisitions prévues libellées en devises, le risque de taux d'intérêt lié au rajustement des taux de dividende sur les actions privilégiées et le risque de taux d'intérêt lié aux émissions de titres d'emprunt existantes et prévues. Puisque ces dérivés ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états du résultat net au poste *Autres charges*.

Q) Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à prestations définies (PD) et régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE)

Nous offrons des régimes de retraite PD qui assurent des prestations de retraite à certains de nos employés et retraités. Les prestations sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du taux salarial moyen au cours des cinq années de service consécutives les mieux rémunérées de l'employé. La plupart des employés ne sont pas tenus de contribuer aux régimes. Certains régimes prévoient des ajustements au coût de la vie afin de protéger le revenu des employés retraités contre l'inflation.

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul du coût autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales, les prestations liées aux années de service futures et l'espérance de vie.

Nous offrons des AAPE à une partie de nos employés, y compris :

- des indemnités en cas de maladie et de décès au cours de la retraite. Ces avantages font l'objet d'un abandon graduel pour les nouveaux retraités depuis le 31 décembre 2016. La plupart de ces régimes AAPE sont sans capitalisation et les indemnités sont versées lorsqu'un événement l'exigeant survient;
- d'autres avantages, y compris des régimes d'indemnisation des accidentés du travail et de remboursement des frais médicaux aux anciens employés et aux employés inactifs, à leurs bénéficiaires et à leurs personnes à charge, après la période d'emploi, mais avant la retraite, dans certaines circonstances.

Nous comptabilisons nos obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes d'avantages. Le coût des prestations de retraite et des AAPE est établi à l'aide des éléments suivants :

- la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, qui tient compte des niveaux de salaires futurs;
- un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché applicables aux placements à revenu fixe de sociétés de première catégorie dont les échéances correspondent au moment du versement des prestations prévues en vertu des régimes;

- les meilleures estimations de la direction relativement à la hausse des salaires, à l'âge de la retraite des employés, aux coûts des soins de santé attendus et à l'espérance de vie.

Nous évaluons les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à leur juste valeur au moyen des valeurs de marché actuelles.

Le coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est inclus au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net. Les intérêts liés aux actifs et aux obligations de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés au poste *Charges financières* dans les états du résultat net et représentent la désactualisation des intérêts sur les actifs et des obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le taux d'intérêt dépend des conditions de marché existantes au début de l'exercice. Les écarts actuariels pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés au poste *Autres éléments de bénéfice global (perte globale)* dans les états du résultat global au cours de la période où ils se produisent et sont immédiatement comptabilisés dans le déficit.

La date d'évaluation de nos principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est le 31 décembre. Nos actuaires effectuent une évaluation fondée sur les hypothèses de la direction au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle la plus récente de nos principaux régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2023.

Régimes de retraite à cotisations définies (CD)

Nous offrons des régimes de retraite CD qui assurent des prestations à certains de nos employés. En vertu de ces régimes, nous avons la responsabilité de cotiser un montant prédéterminé à l'épargne-retraite d'un employé, fondé sur un pourcentage du salaire de cet employé.

Nous comptabilisons un coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi lié aux régimes de retraite CD au moment de la prestation de services par les employés à la société, qui coïncide généralement avec le moment où nos cotisations en trésorerie sont versées.

Les nouveaux employés, s'ils sont admissibles, ne peuvent participer qu'aux régimes de retraite CD.

R) Provisions

Des provisions doivent être comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés;
- il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour satisfaire à l'obligation;
- le montant peut être raisonnablement estimé.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des estimations de dépenses nécessaires pour satisfaire à l'obligation, si l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative. La valeur actualisée est déterminée au moyen d'appréciations actuelles du marché du taux d'actualisation et des risques spécifiques de l'obligation. L'obligation s'accroît au fil du temps, ce qui entraîne des charges d'intérêts qui sont comptabilisées au poste *Charges financières* dans les états du résultat net.

S) Estimations et jugements clés

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment, sans s'y limiter, notre expérience, les événements en cours, la conjoncture économique et les conditions des marchés des capitaux, comme les taux d'intérêt, l'inflation et le risque de récession, les événements

géopolitiques et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. La modification de ces hypothèses peut avoir une incidence sur nos états financiers, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne les tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur, les pertes de crédit attendues et les taux utilisés pour actualiser la valeur des flux de trésorerie. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents. Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

Estimations

Durées d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs, les changements climatiques et nos initiatives liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels, pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, le taux d'indexation du coût de la vie, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Nous sommes tenus de faire des estimations ayant une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, y compris des estimations sur les prix de vente spécifiques des produits et services.

Dépréciation des actifs non financiers

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation.

Impôt différé

Les montants des actifs et des passifs d'impôt différé sont estimés en tenant compte du calendrier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

Contrats de location

L'application d'IFRS 16 exige que nous fassions des estimations ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation, ce qui comprend la détermination du taux d'actualisation approprié à utiliser pour évaluer les obligations locatives. Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisés au moyen de notre taux d'emprunt marginal, à moins que le taux d'intérêt

implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. Notre taux d'emprunt marginal est établi selon les taux d'intérêt sans risque accessibles au public, lesquels sont ajustés en fonction des écarts de taux applicables et de la durée des contrats de location. Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires.

Juste valeur des instruments financiers

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les états du résultat net et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice.

Éventualités

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cadre desquels les demandeurs réclament des dommages pécuniaires ainsi que d'autres réparations. Les litiges et réclamations en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

Jugements

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des placements à revenu fixe à long terme de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des placements à revenu fixe dans la population à partir de laquelle la courbe des taux de rendement est tirée. Les critères les plus importants relativement à la sélection des placements sont, notamment, la taille de l'émission des placements, la qualité du crédit et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

Impôt sur le résultat

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

Contrats de location

L'application d'IFRS 16 exige que nous formulions des jugements ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. À la date de passation du contrat, nous déterminons si un contrat comprend un bien déterminé, si nous avons le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien et si nous avons le droit de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser. Lorsque nous déterminons la durée du contrat de location, nous incluons les périodes couvertes par des options de renouvellement pour lesquelles nous avons la certitude raisonnable qu'elles seront exercées. De façon similaire, nous incluons les périodes couvertes par des options de résiliation pour lesquelles nous avons la certitude qu'elles ne seront pas exercées. Afin d'évaluer si nous avons la certitude raisonnable qu'une option sera exercée, nous tenons compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer les options de renouvellement (ou à ne pas exercer les options de résiliation). Les avantages économiques incluent les coûts liés à la résiliation d'un contrat de location, l'importance des améliorations locatives et l'importance des actifs sous-jacents pour nos activités.

T) Futures modifications de normes comptables

Les normes comptables et les modifications des normes comptables publiées par l'IASB qui suivent n'ont pas encore été adoptées par BCE.

Norme	Description	Incidence	Date d'entrée en vigueur
IFRS 18, États financiers : présentation et informations à fournir	Énonce des exigences et des directives quant à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers, notamment à l'égard : - de la présentation des produits et des charges dans l'état du résultat net selon des catégories définies – exploitation, investissement, financement, impôt sur le résultat et activités abandonnées - de la présentation de nouveaux sous-totaux dans l'état du résultat net – bénéfice d'exploitation et bénéfice avant financement et impôt - de la communication d'explications concernant les mesures de la performance définies par la direction et liées à l'état du résultat net - du regroupement ou de la ventilation des informations et de l'endroit où elles doivent être présentées (dans les états financiers ou dans les notes annexes) - de la présentation de certaines charges selon leur nature IFRS 18 remplace IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>, mais reprend nombre des exigences d'IAS 1 telles quelles.	Nous évaluons actuellement l'incidence de cette norme.	S'applique aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2027. L'application anticipée est autorisée.
Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7	Plus particulièrement, ces modifications : - apportent des précisions sur le classement des actifs financiers ayant des caractéristiques liées à des enjeux ESG et des caractéristiques similaires - apportent des précisions sur la date de décomptabilisation des passifs financiers et introduisent une nouvelle méthode comptable pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique si certaines conditions sont remplies Les modifications exigent aussi que des informations supplémentaires soient présentées au sujet des instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui font référence à une éventualité et des placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.	Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications.	S'applique aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2026. L'application anticipée est autorisée.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'identification des obligations de prestation contenues dans un contrat et le calendrier de l'exécution des obligations de prestation dans le cadre de contrats à long terme exigent l'exercice d'un jugement. En outre, la détermination des coûts d'obtention d'un contrat, y compris l'identification des coûts marginaux, exige également l'exercice d'un jugement.

UGT

La détermination des UGT ou des groupes d'UGT aux fins du test de dépréciation exige l'exercice de jugement.

Éventualités

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige et une réclamation pourraient entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable.

NOTE 3 Information sectorielle

Les méthodes comptables utilisées pour la présentation d'information des secteurs sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 2, *Méthodes comptables significatives*. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance. Par conséquent, nous exploitons et gérons nos secteurs à titre d'unités d'affaires stratégiques organisées par produits et services. Les ventes intersectorielles sont négociées comme si les secteurs étaient sans lien de dépendance.

Nous mesurons la performance de chaque secteur en fonction du BAIIA ajusté, qui correspond aux produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation du secteur. La quasi-totalité de nos coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de nos amortissements, de nos charges financières et de nos autres (charges) produits sont gérés de manière consolidée et ne sont donc pas reflétés dans les résultats sectoriels.

La quasi-totalité de nos activités d'exploitation et de nos actifs sont situés au Canada.

Notre secteur Bell SCT offre une vaste gamme de produits et de services de communications aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements partout au Canada. Les produits et services sans fil comprennent des forfaits et des appareils pour les services mobiles de données et de voix et des services de diffusion en continu offerts à l'échelle nationale. Les produits et les services sur fil incluent des services de données (notamment

des services d'accès Internet et de télé sur protocole Internet (télé IP), des services en nuage et des solutions d'affaires), de voix ainsi que d'autres produits et services de communications à notre clientèle résidentielle et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à la clientèle d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, de même que les résultats d'exploitation de notre détaillant national de produits électroniques grand public La Source (Bell) Électronique inc. (La Source). En 2024, Bell Canada a annoncé un partenariat stratégique avec Best Buy Canada en vue d'exploiter 167 magasins de produits électroniques grand public La Source au Canada qui ont été renommés Best Buy Express et offrent les plus récents produits électroniques grand public de Best Buy ainsi que des services de télécommunications exclusifs de Bell. En outre, en 2024, Bell a mis progressivement fin aux activités du siège social de La Source et à ses fonctions administratives et a fermé 107 magasins La Source.

Notre secteur Bell Média fournit un portefeuille d'actifs liés aux produits vidéo et audio, aux services d'affichage extérieur et aux médias numériques de choix à une clientèle de partout au Canada.

Information sectorielle

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		18 256	2 817	–	21 073
Produits intersectoriels tirés des services		27	334	(361)	–
Produits d'exploitation tirés des services		18 283	3 151	(361)	21 073
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits		3 336	–	–	3 336
Total des produits externes		21 592	2 817	–	24 409
Total des produits intersectoriels		27	334	(361)	–
Total des produits d'exploitation		21 619	3 151	(361)	24 409
Coûts d'exploitation	5	(11 788)	(2 393)	361	(13 820)
BAIIA ajusté⁽¹⁾		9 831	758	–	10 589
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(454)
Amortissements	17, 19				(5 041)
Charges financières					
Charges d'intérêts	7				(1 713)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	27				66
Perte de valeur d'actifs	8				(2 190)
Autres charges	9				(305)
Impôt sur le résultat	10				(577)
Bénéfice net					375
Goodwill	22	8 266	1 995	–	10 261
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	19	8 611	1 131	–	9 742
Dépenses d'investissement		3 746	151	–	3 897

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		18 378	2 776	–	21 154
Produits intersectoriels tirés des services		29	341	(370)	–
Produits d'exploitation tirés des services		18 407	3 117	(370)	21 154
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits		3 519	–	–	3 519
Total des produits externes		21 897	2 776	–	24 673
Total des produits intersectoriels		29	341	(370)	–
Total des produits d'exploitation		21 926	3 117	(370)	24 673
Coûts d'exploitation	5	(12 206)	(2 420)	370	(14 256)
BALIA ajusté ⁽¹⁾		9 720	697	–	10 417
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(200)
Amortissements	17, 19				(4 918)
Charges financières					
Charges d'intérêts	7				(1 475)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	27				108
Perte de valeur d'actifs	8				(143)
Autres charges	9				(466)
Impôt sur le résultat	10				(996)
Bénéfice net					2 327
Goodwill	22	8 099	2 843	–	10 942
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	19	8 052	1 763	–	9 815
Dépenses d'investissement		4 421	160	–	4 581

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Produits des activités ordinaires par gammes de services et de produits

Le tableau suivant présente nos produits des activités ordinaires ventilés par type de services et de produits.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Services ⁽¹⁾		
Services voix et données sans fil	7 136	7 120
Services de données filaires	8 117	8 084
Services voix filaires	2 672	2 862
Services de médias ⁽²⁾	2 830	2 776
Autres services sur fil	318	312
Total des gammes de services	21 073	21 154
Produits ⁽³⁾		
Services sans fil	2 715	2 885
Services sur fil	621	634
Total des gammes de produits	3 336	3 519
Total des produits d'exploitation	24 409	24 673

(1) Nos produits tirés des services sont habituellement comptabilisés progressivement.

(2) Inclut les produits tirés des services directement aux consommateurs de Crave.

(3) Nos produits d'exploitation tirés des produits sont habituellement comptabilisés à un moment précis.

NOTE 4 Acquisitions et cessions d'entreprises

2024

Acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media

Le 7 juin 2024, Bell Média a réalisé l'acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media Inc., OUTEDGE Media Canada (OUTEDGE), pour une contrepartie en trésorerie de 429 millions \$ (418 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). L'acquisition d'OUTEDGE devrait soutenir la stratégie numérique de Bell Média et permettre d'offrir des solutions de marketing multicanal partout au Canada. Les résultats d'OUTEDGE sont inclus dans le secteur Bell Média.

Conformément au consentement négocié avec le Bureau de la concurrence, Bell Média doit se départir de 669 panneaux publicitaires au Québec et en Ontario. Le 4 octobre 2024, nous avons conclu une entente visant la vente de ces panneaux pour un produit estimé à 14 millions \$, sous réserve d'ajustements. La réalisation de la vente est prévue pour le premier trimestre de 2025, sous réserve de l'approbation du Bureau de la concurrence et d'autres conditions de clôture habituelles.

La répartition du prix d'acquisition d'OUTEDGE comprend des estimations provisoires, notamment en ce qui a trait aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	2024
Contrepartie en trésorerie versée	429
Coût total à attribuer	429
Créances clients et autres débiteurs	40
Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie	6
Actifs détenus en vue de la vente	11
Immobilisations corporelles	263
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	17
Autres actifs non courants	34
Dettes fournisseurs et autres passifs	(12)
Passifs sur contrats	(1)
Dettes à court terme	(20)
Passifs détenus en vue de la vente	(10)
Dettes à long terme	(100)
Passifs d'impôt différé	(87)
Autres passifs non courants	(7)
	134
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11
Juste valeur des actifs nets acquis	145
Goodwill⁽¹⁾	284

(1) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'UGT de Bell Média.

Des produits d'exploitation de 65 millions \$ liés à OUTEDGE sont compris dans les états du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, à partir de la date d'acquisition. Les produits d'exploitation de BCE se seraient chiffrés à 24 457 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 si l'acquisition d'OUTEDGE avait eu lieu le 1^{er} janvier 2024. Ce montant pro forma rend compte de l'élimination des transactions intersociétés et de la répartition du prix d'achat. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Elle n'aurait pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net si elle avait eu lieu le 1^{er} janvier 2024.

Acquisition de Stratejm

Le 2 juillet 2024, Bell Canada a acquis Stratejm Inc. (Stratejm) pour une contrepartie en trésorerie de 78 millions \$ (73 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise) et une contrepartie en trésorerie supplémentaire estimative de 11 millions \$ conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de performance. La contrepartie conditionnelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 20 millions \$. La contrepartie éventuelle était estimée à 11 millions \$ au 31 décembre 2024. Stratejm tire parti de l'intelligence artificielle pour offrir des solutions de sécurité en tant que service de bout en bout, détecter les menaces en temps réel et y répondre et rationaliser les processus de gestion des incidents. Les résultats de Stratejm sont inclus dans notre secteur Bell SCT.

La répartition du prix d'acquisition de Stratejm comprend des estimations provisoires.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	2024
Contrepartie en trésorerie versée	78
Contrepartie éventuelle	11
Coût total à attribuer	89
Créances clients et autres débiteurs	5
Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie	2
Autres actifs non courants	1
Dettes fournisseurs et autres passifs	(3)
Passifs sur contrats	(7)
Passifs d'impôt différé	(1)
	(3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5
Juste valeur des actifs nets acquis	2
Goodwill⁽¹⁾	87

(1) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'UGT de Bell SCT.

Des produits d'exploitation de 10 millions \$ liés à Stratejm sont compris depuis la date d'acquisition dans les états du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les produits d'exploitation de BCE se seraient chiffrés à 24 421 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 si l'acquisition de Stratejm avait eu lieu le 1^{er} janvier 2024. Ce montant pro forma rend compte de l'élimination des transactions intersociétés et de la répartition du prix d'achat. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Elle n'aurait pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net si elle avait eu lieu le 1^{er} janvier 2024.

Acquisition proposée de Ziplly Fiber

Le 4 novembre 2024, BCE a annoncé que Bell Canada avait conclu une entente en vue d'acquérir Northwest Fiber Holdco LLP (qui exerce ses activités sous le nom de Ziplly Fiber), le principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique de la région Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, en contrepartie d'un montant en trésorerie d'environ 3,65 milliards \$ US (environ 5 milliards \$ CA) et de la prise en charge d'une dette nette d'un solde d'environ 1,45 milliard \$ US (environ 2 milliards \$ CA) qui sera transférée à la clôture de l'opération, ce qui représente une valeur transactionnelle d'environ 5,1 milliards \$ US (environ 7 milliards \$ CA). L'opération est assujettie aux conditions de clôture habituelles et à l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation, y compris celles de la Federal Communications Commission et des commissions de services publics de différents États; par conséquent, rien ne garantit que l'opération se concrétisera ultimement. La clôture de l'acquisition proposée est prévue pour le second semestre de 2025. Cette transaction rehaussera le profil de croissance et la position stratégique de Bell Canada en lui permettant de percer le vaste marché sous-exploité de la fibre optique aux États-Unis, ainsi que d'augmenter son envergure, diversifier la couverture de ses activités et de générer d'importantes occasions de croissance.

Cession proposée de Northwestel

Le 10 juin 2024, Bell Canada a conclu une entente avec Sixty North Unity, un consortium de communautés autochtones du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, visant la vente de Northwestel Inc. (Northwestel), le principal fournisseur de services de télécommunications du Nord canadien, pour un montant à concurrence de 1 milliard \$, sous réserve d'ajustements. La clôture de la transaction devrait avoir lieu en 2025 sous réserve de certaines conditions, notamment l'obtention du financement par Sixty North Unity, la réalisation d'un audit préalable de confirmation et l'obtention de l'approbation du Bureau de la concurrence; par conséquent, rien ne garantit que la transaction se concrétisera ultimement. Les résultats de Northwestel sont inclus dans notre secteur Bell SCT. Au quatrième trimestre de 2024, nous avons obtenu l'approbation de la part du Bureau de la concurrence.

2023

Acquisition de FX Innovation

Le 1^{er} juin 2023, Bell a acquis FX Innovation, un fournisseur situé à Montréal offrant à la clientèle d'affaires des services professionnels et gérés axés sur l'infonuagique et des solutions d'automatisation des flux de travaux, pour une contrepartie en trésorerie de 157 millions \$ (156 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). De ce montant, une tranche de 12 millions \$ est à payer d'ici deux ans et une tranche estimée à 6 millions \$ constitue une contrepartie en trésorerie supplémentaire conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de rendement. La contrepartie éventuelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 7 millions \$. La contrepartie éventuelle était estimée à 2 millions \$ au 31 décembre 2024. L'acquisition de FX Innovation vise à positionner Bell en tant que chef de file en matière de services technologiques auprès de nos entreprises clientes. Les résultats de FX Innovation sont inclus dans notre secteur Bell SCT.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	2023
Contrepartie en trésorerie versée	145
Contrepartie en trésorerie à verser	12
Contrepartie éventuelle	6
Coût total à répartir	163
Créances clients et autres débiteurs	23
Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie	4
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ⁽¹⁾	29
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée ⁽²⁾	23
Autres actifs non courants	4
Dettes fournisseurs et autres passifs	(15)
Passifs sur contrats	(3)
Dettes à court terme	(5)
Passifs d'impôt différé	(13)
	47
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1
Juste valeur des actifs nets acquis	48
Goodwill ⁽³⁾	115

(1) Composées de marques.

(2) Composées principalement d'actifs liés aux relations clients et de logiciels.

(3) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'UGT de Bell SCT.

Des produits d'exploitation de 50 millions \$ liés à FX Innovation sont compris dans les états du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à partir de la date d'acquisition. Les produits d'exploitation de BCE se seraient chiffrés à 24 715 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 si l'acquisition de FX Innovation avait eu lieu le 1^{er} janvier 2023. Ce montant pro forma rend compte de l'élimination des transactions intersociétés et de la répartition du prix d'achat. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net de 2023. Elle n'aurait pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net si elle avait eu lieu le 1^{er} janvier 2023.

Cession de studios de production

Le 3 mai 2023, nous avons conclu la vente de notre participation de 63 % dans certains studios de production, qui faisaient partie de notre secteur Bell Média. Nous avons reçu un produit en trésorerie net de 211 millions \$ et comptabilisé un profit sur placement de 79 millions \$ (avant une charge d'impôt de 17 millions \$). Se reporter à la note 9, *Autres charges*, pour obtenir plus de détails.

Les résultats d'exploitation des studios de production jusqu'à leur cession le 3 mai 2023 n'ont pas eu d'incidence importante sur nos produits des activités ordinaires ou notre bénéfice net de 2023.

Le tableau suivant présente un sommaire de la valeur comptable des actifs et des passifs vendus.

	2023
Créances clients et autres débiteurs	1
Charges payées d'avance	1
Immobilisations corporelles	179
Immobilisations incorporelles	4
Goodwill	76
Total des actifs	261
Dettes fournisseurs et autres passifs	10
Passifs sur contrats	3
Dettes à court terme	11
Dettes à long terme	82
Passifs d'impôt différé	3
Total du passif	109
Participations ne donnant pas le contrôle	23
Actifs nets vendus	129

NOTE 5 Coûts d'exploitation

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2024	2023
Coûts de la main-d'œuvre			
Salaires et impôts et avantages connexes		(4 134)	(4 354)
Coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants inscrits à l'actif)	27	(208)	(206)
Autres coûts de main-d'œuvre ⁽¹⁾		(987)	(1 063)
Moins :			
Main-d'œuvre inscrite à l'actif		1 130	1 217
Total des coûts de la main-d'œuvre		(4 199)	(4 406)
Coût des ventes ⁽²⁾		(7 705)	(7 926)
Autres coûts d'exploitation ⁽³⁾		(1 916)	(1 924)
Total des coûts d'exploitation		(13 820)	(14 256)

(1) Les autres coûts de la main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(2) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux technologies de l'information, les honoraires ainsi que les loyers.

Des frais de recherche et développement de 66 millions \$ et de 90 millions \$ sont inclus dans les coûts d'exploitation pour 2024 et 2023, respectivement.

NOTE 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Coûts liés aux indemnités de départ	(383)	(134)
Coûts liés aux acquisitions et autres	(71)	(66)
Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(454)	(200)

Coûts liés aux indemnités de départ

Les coûts liés aux indemnités de départ se composent de charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire.

Coûts liés aux acquisitions et autres

Les coûts liés aux acquisitions et autres se composent des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos activités d'exploitation, des coûts liés aux litiges et aux décisions liées à la réglementation, lorsque ces coûts sont importants, et autres.

NOTE 7 Charges d'intérêts

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Charges d'intérêt sur la dette à long terme	(1 623)	(1 391)
Charges d'intérêts sur les autres dettes	(233)	(219)
Intérêts inscrits à l'actif	143	135
Total des charges d'intérêts	(1 713)	(1 475)

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme comprennent les charges d'intérêts sur les obligations locatives de 218 millions \$ et de 193 millions \$ en 2024 et en 2023, respectivement.

Les intérêts inscrits à l'actif ont été calculés selon un taux moyen de 4,50 % et de 4,31 % en 2024 et en 2023, respectivement, ce qui reflète le taux d'intérêt moyen pondéré sur le solde de notre dette à long terme.

NOTE 8 Perte de valeur d'actifs

2024

Au cours du troisième trimestre de 2024, nous avons relevé des indices de dépréciation pour les services de télé et les marchés de la radio de notre secteur Bell Média, en raison de la baisse de la demande et des dépenses publicitaires dans le marché linéaire. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de certains groupes d'UGT ainsi que du goodwill pour le groupe d'UGT de Bell Média.

Nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 958 millions \$ relativement aux services de télé et aux marchés de la radio en français et en anglais de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 627 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et les marques, un montant de 144 millions \$ imputé aux droits d'émissions et de longs métrages, un montant de 85 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel, un montant de 85 millions \$ imputé aux logiciels, un montant de 10 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des marques de commerce, et un montant de 7 millions \$ imputé aux charges payées d'avance. Les pertes de valeur ont été déterminées en comparant la valeur

comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen du modèle d'actualisation des flux de trésorerie du modèle d'évaluation fondée sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires passés en revue par la haute direction pour la période allant du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2029, au moyen de taux d'actualisation de 9 % à 11 % et de taux de croissance perpétuels de (2) % à 0 %, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable des UGT concernées s'élevait à 811 millions \$.

Au T3 2024, nous avons comptabilisé des pertes de valeur du goodwill de 1 132 millions \$. Se reporter à la note 22, *Goodwill*, pour obtenir plus de détails.

En outre, en 2024, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 100 millions \$ essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains locaux de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

2023

Au quatrième trimestre de 2023, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 86 millions \$ au titre des services de télévision de langue française de notre secteur Bell Média. Ces charges découlent d'une réduction de la demande de publicité dans le secteur en raison de l'incertitude économique et de ses incidences défavorables sur les hypothèses relatives à l'évaluation fondée sur le marché. Elles comprennent un montant de 41 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et les marques et un montant de 45 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée au titre des droits d'émissions et de longs métrages. Les pertes de valeur ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen du modèle d'actualisation des flux de trésorerie et du modèle d'évaluation fondée sur le marché, ce qui comprend

des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires passés en revue par la haute direction pour la période allant du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2028, au moyen d'un taux d'actualisation de 9,5 % et d'un taux de croissance perpétuel de 0,0 %. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable de l'UGT concernée s'élevait à 62 millions \$.

Le goodwill de Bell Média n'a subi aucune perte de valeur. Se reporter à la note 22, *Goodwill*, pour obtenir plus de détails.

En outre, en 2023, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 57 millions \$ essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

NOTE 9 Autres charges

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2024	2023
Pertes nettes liées à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	29	(269)	(103)
(Perte) bénéfice sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	20		
Pertes sur placements		(247)	(581)
Exploitation		10	28
(Pertes) profits sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		(38)	11
Produits d'intérêts		123	67
Profits sur placements		57	80
Coûts liés au remboursement anticipé de dettes	25	–	(1)
Autres		59	33
Total des autres charges		(305)	(466)

(Perte) bénéfice sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises

Nous avons comptabilisé une perte sur placements de 247 millions \$ et de 581 millions \$, respectivement, en 2024 et en 2023, découlant de pertes sur participations mises en équivalence liées à notre quote-part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE). Se reporter à la note 16, *Actifs et passifs détenus en vue de la vente*, pour obtenir plus de détails.

Profits sur placements

En 2024, nous avons enregistré un profit sur placements de 69 millions \$ lié à une obligation de rachat à la juste valeur de la participation minoritaire dans l'une de nos filiales.

En 2023, nous avons conclu la vente de notre participation de 63 % dans certains studios de production. Nous avons comptabilisé un produit net en trésorerie de 211 millions \$ et un profit sur placements de 79 millions \$. Se reporter à la note 4, *Acquisitions et cessions d'entreprises*, pour obtenir plus de détails.

(Pertes) profits sur la cession d'immobilisations corporelles

En 2023, en plus des pertes comptabilisées lors de la mise hors service d'immobilisations corporelles, nous avons vendu des terrains pour un produit total de 54 millions \$ et comptabilisé un profit de 53 millions \$ dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers.

NOTE 10 Impôt sur le résultat

Le tableau suivant présente les composantes importantes de l'impôt sur le résultat déduit du résultat net.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Impôt exigible		
Impôt exigible	(494)	(923)
Positions fiscales incertaines	4	8
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	8	9
Impôt différé		
Montant d'impôt différé afférent à la naissance et à la résorption de différences temporaires	(120)	(75)
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	(7)	1
Comptabilisation et utilisation des reports en avant de pertes	29	(24)
Économies d'impôt non comptabilisées antérieurement	3	–
Positions fiscales incertaines	–	8
Total de l'impôt sur le résultat	(577)	(996)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant présenté de l'impôt sur le résultat dans les états du résultat net et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 26,8 % pour 2024 et 2023.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Bénéfice net	375	2 327
Réintégration de l'impôt sur le résultat	577	996
Bénéfice avant impôt sur le résultat	952	3 323
Taux d'imposition prévu par la loi applicable	26,8 %	26,8 %
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables	(255)	(891)
Tranche non imposable des profits sur placements	18	5
Positions fiscales incertaines	4	16
Perte de valeur du goodwill	(303)	–
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	1	10
Tranche non imposable des pertes sur participations mises en équivalence	(66)	(149)
Économies d'impôt non comptabilisées antérieurement	3	–
Autres	21	13
Total de l'impôt sur le résultat	(577)	(996)
Taux d'imposition moyen effectif	60,6 %	30,0 %

Le tableau suivant présente l'impôt exigible et différé total lié aux éléments comptabilisés hors des états du résultat net.

	2024		2023	
	Autre éléments de (perte globale) bénéfice global	Déficit	Autres éléments de (perte globale) bénéfice global	Déficit
Pour les exercices clos les 31 décembre				
Impôt exigible	—	—	(2)	1
Impôt différé	(128)	(26)	199	(8)
Total de (la charge) l'économie d'impôt	(128)	(26)	197	(7)

Le tableau suivant présente l'impôt différé résultant des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante ainsi que des reports en avant de pertes fiscales.

Passif net d'impôt différé	Reports en avant de pertes autres qu'en capital	Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	Autres	Total
1^{er} janvier 2023	60	(602)	(1 767)	(2 745)	185	(4 869)
États du résultat net	(23)	10	(35)	(36)	(6)	(90)
Acquisitions d'entreprises/cessions d'entreprises	(1)	—	(10)	(4)	(3)	(18)
Autres éléments de bénéfice global	—	149	—	—	50	199
Déficit	—	—	—	—	(8)	(8)
Reclassé dans les passifs détenus en vue de la vente	—	—	7	(1)	—	6
Autres	—	—	—	5	2	7
31 décembre 2023	36	(443)	(1 805)	(2 781)	220	(4 773)
États du résultat net	31	25	148	(315)	16	(95)
Acquisitions d'entreprises	—	(3)	(5)	(84)	(2)	(94)
Autres éléments de (perte globale) bénéfice global	—	(213)	—	—	85	(128)
Déficit	—	—	—	—	(26)	(26)
Autres	6	—	—	2	—	8
31 décembre 2024	73	(634)	(1 662)	(3 178)	293	(5 108)

Au 31 décembre 2024, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 281 millions \$.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 73 millions \$ sur un montant de 277 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à expiration en montants annuels variables de 2036 à 2044.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant de 4 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à expiration en montants annuels variables de 2036 à 2044.

Au 31 décembre 2024, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 55 millions \$, ces pertes pouvant être reportées en avant de façon indéfinie.

Au 31 décembre 2023, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 156 millions \$.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 36 millions \$ sur un montant de 143 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à expiration en montants annuels variables de 2028 à 2043.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant de 13 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à expiration en montants annuels variables de 2031 à 2043.

Au 31 décembre 2023, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 55 millions \$, ces pertes pouvant être reportées en avant de façon indéfinie.

NOTE 11 Bénéfice par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice net par action ordinaire de base et dilué pour le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	163	2 076
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	3,99	3,87
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	912,3	912,2
Exercice présumé d'options sur actions ⁽¹⁾	–	–
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	912,3	912,2

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions tient compte de l'incidence du coût de rémunération futur moyen non comptabilisé des options ayant un effet dilutif. Il exclut les options dont le prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE. Le nombre d'options exclues totalisait 6 545 819 en 2024 et 6 395 513 en 2023.

NOTE 12 Créances clients et autres débiteurs

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2024	2023
Créances clients ⁽¹⁾		4 305	3 959
Provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires		(191)	(145)
Correction de valeur pour créances douteuses	29	(120)	(118)
Actifs d'impôt exigible		112	12
Taxes à la consommation à recouvrer		7	12
Autres débiteurs		376	311
Total des créances clients et autres débiteurs		4 489	4 031

(1) La note 24, Dette à court terme, présente le détail des créances titrisées.

Créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil

Les créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil représentent les montants dus à la société aux termes des accords de financement d'appareils sans fil qui n'ont pas encore été facturés. La partie facturée de ces soldes est prise en compte dans les *Créances clients* au poste *Créances clients et autres débiteurs* dans les états de la situation financière et la partie non courante est comptabilisée au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil.

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2024	2023
Partie courante		1 063	1 052
Partie non courante	21	410	401
Total des créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil ⁽¹⁾		1 473	1 453

(1) Exclut une correction de valeur pour créances douteuses et une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires sur la partie courante de 45 millions \$ aux 31 décembre 2024 et 2023, et une correction de valeur pour créances douteuses et une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires sur la partie non courante de 12 millions \$ et 15 millions \$ aux 31 décembre 2024 et 2023, respectivement.

NOTE 13 Stocks

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Appareils sans fil et accessoires	239	190
Marchandises et autres	181	275
Total des stocks	420	465

Le montant total des stocks passés en charges par la suite dans le coût des ventes se chiffrait à 3 133 millions \$ et à 3 334 millions \$ pour 2024 et 2023, respectivement.

NOTE 14 Actifs et passifs sur contrats

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations importantes des soldes des actifs sur contrats et des passifs sur contrats.

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	Actifs sur contrats ⁽¹⁾		Passifs sur contrats ⁽²⁾	
		2024	2023	2024	2023
Solde d'ouverture aux 1 ^{ers} janvier		735	724	1 088	1 085
Produits des activités ordinaires comptabilisés inclus dans les passifs sur contrats au début de l'exercice		—	—	(834)	(812)
Produits des activités ordinaires comptabilisés des passifs sur contrats inclus dans les actifs sur contrats au début de l'exercice		102	84	—	—
Augmentation des passifs sur contrats au cours de l'exercice		—	—	895	863
Augmentation des passifs sur contrats inclus dans les actifs sur contrats au cours de l'exercice		(108)	(88)	—	—
Augmentation des actifs sur contrats découlant des produits des activités ordinaires comptabilisés au cours de l'exercice		789	713	—	—
Actifs sur contrats transférés dans les créances clients		(635)	(613)	20	8
Acquisitions	4	1	—	13	—
Contrats résiliés transférés dans les créances clients		(62)	(60)	2	(1)
Autres		(63)	(25)	(60)	(55)
Solde de clôture aux 31 décembre		759	735	1 124	1 088

(1) Déduction faite des corrections de valeur pour créances douteuses de 18 millions \$ au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

(2) Nous avons reclassé les montants de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

NOTE 15 Coûts des contrats

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde des coûts des contrats.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Solde d'ouverture aux 1 ^{ers} janvier	1 412	1 143
Coûts marginaux d'obtention de contrats et coûts d'exécution des contrats	969	892
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation	(791)	(623)
Solde de clôture aux 31 décembre	1 590	1 412

Les coûts des contrats sont amortis sur des périodes dont la durée varie de 12 à 84 mois.

NOTE 16 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le 8 février 2024, Bell Média a annoncé la vente de 45 stations de radio dans le secteur Bell Média. La réalisation de la vente est prévue au cours du premier semestre de 2025, sous réserve des approbations des organismes de réglementation et des autres conditions de clôture. Le produit estimatif de la vente des stations de radio et des autres actifs liés aux services de radio devrait être de 54 millions \$, ce qui donnera lieu à un profit estimatif de 9 millions \$ qui sera comptabilisé dans les autres produits (charges) au moment de la conclusion de la vente.

Nous avons présenté les actifs et les passifs de ces stations de radio comme détenus en vue de la vente dans nos états de la situation financière au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Ils ont été évalués au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur estimative diminuée des coûts de sortie. Les immobilisations corporelles et incorporelles et les actifs loués compris dans les actifs détenus en vue de la vente n'étaient plus amortis depuis décembre 2023.

Nos résultats pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 comprennent des produits des activités ordinaires pour ces stations de radio de 35 millions \$ et de 39 millions \$, qui sont comptabilisés dans le secteur Bell Média. La transaction n'a pas eu d'incidence significative sur notre bénéfice net de 2024 et de 2023.

Le 7 juin 2024, Bell Média a conclu l'acquisition d'OUTEDGE. Aux termes d'un accord de consentement négocié avec le Bureau de la concurrence, Bell Média doit se départir de 669 panneaux publicitaires au Québec et en Ontario. Le 4 octobre 2024, nous avons conclu un accord visant la vente de ces panneaux publicitaires pour un produit estimé à 14 millions \$, sous réserve d'ajustements. La réalisation de la vente est prévue au premier trimestre de 2025, sous réserve de l'obtention de l'approbation du Bureau de la concurrence et d'autres conditions de clôture habituelles.

Le 18 septembre 2024, BCE a annoncé qu'elle avait conclu une entente en vue de céder sa participation minoritaire dans MLSE pour un produit brut estimatif de 4,7 milliards \$. La clôture de la cession est prévue au milieu de 2025, sous réserve des approbations des ligues sportives concernées et d'autres approbations habituelles, et donnera lieu à un profit estimé à 5,2 milliards \$.

Un passif net de 493 millions \$ est inclus dans les passifs détenus en vue de la vente dans nos états de la situation financière au 31 décembre 2024, et reflète la quote-part de BCE d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans MLSE. BCE ne comptabilise plus de bénéfice ou de perte sur sa participation mise en équivalence dans MLSE ni de variation de la juste valeur de l'obligation de racheter la participation minoritaire dans MLSE.

Nos résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprenaient un bénéfice sur participations mises en équivalence de 6 millions \$, comptabilisé au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Nos résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 comprenaient un bénéfice sur participations mises en équivalence de 25 millions \$, comptabilisé au poste *Autres charges* dans les états du résultat net.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et des passifs classés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

	Note	2024	2023
Actifs détenus en vue de la vente :			
Stations de radio de Bell Média			
Immobilisations corporelles	17	12	12
Immobilisations incorporelles	19	26	26
Goodwill	22	17	22
Panneaux publicitaires d'OUTEDGE			
Immobilisations corporelles	4, 17	22	–
Immobilisations incorporelles	4, 19	3	–
Total des actifs détenus en vue de la vente		80	60
Passifs détenus en vue de la vente :			
Participation minoritaire dans MLSE		493	–
Stations de radio de Bell Média			
Dettes à long terme		7	7
Passifs d'impôt différé		6	6
Autres passifs non courants		2	2
Panneaux publicitaires d'OUTEDGE			
Dettes à court terme		3	–
Dettes à long terme		18	–
Total des passifs détenus en vue de la vente		529	15
Actifs nets détenus en vue de la vente		(449)	45

NOTE 17 Immobilisations corporelles

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Note	Infrastructure et équipement réseau ⁽¹⁾	Terrains et bâtiments ⁽¹⁾	Actifs en cours de construction	Total
Coût					
1 ^{er} janvier 2024		74 676	9 805	2 355	86 836
Entrées		2 092	430	2 107	4 629
Acquisitions d'entreprises	4	72	184	10	266
Transferts		881	79	(2 239)	(1 279)
Mises hors service et cessions		(1 484)	(232)	(8)	(1 724)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	(85)	(95)	–	(180)
Reclassées dans les actifs détenus en vue de la vente	16	(1)	(10)	–	(11)
31 décembre 2024		76 151	10 161	2 225	88 537
Amortissement cumulé					
1 ^{er} janvier 2024		50 926	5 558	–	56 484
Amortissements		3 245	513	–	3 758
Mises hors service et cessions		(1 447)	(214)	–	(1 661)
Autres		(43)	(2)	–	(45)
31 décembre 2024		52 681	5 855	–	58 536
Valeur comptable nette					
1 ^{er} janvier 2024		23 750	4 247	2 355	30 352
31 décembre 2024		23 470	4 306	2 225	30 001

(1) Comprend les actifs au titre du droit d'utilisation. Voir la note 18, Contrats de location, pour plus de détails.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	Note	Infrastructure et équipement réseau ⁽¹⁾	Terrains et bâtiments ⁽¹⁾	Actifs en cours de construction	Total
Coût					
1 ^{er} janvier 2023		71 875	9 139	2 598	83 612
Entrées		2 990	795	2 176	5 961
Acquisitions d'entreprises/(cession d'entreprise)	4	8	(103)	(100)	(195)
Transferts		1 368	79	(2 317)	(870)
Mises hors service et cessions		(1 557)	(53)	(2)	(1 612)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	–	(42)	–	(42)
Reclassées dans les actifs détenus en vue de la vente	16	(8)	(10)	–	(18)
31 décembre 2023		74 676	9 805	2 355	86 836
Amortissement cumulé					
1 ^{er} janvier 2023		49 236	5 120	–	54 356
Amortissement		3 254	491	–	3 745
Cession d'entreprises		(1)	(17)	–	(18)
Mises hors service et cessions		(1 508)	(37)	–	(1 545)
Transferts		23	2	–	25
Reclassées dans les actifs détenus en vue de la vente	16	(6)	–	–	(6)
Autres		(72)	(1)	–	(73)
31 décembre 2023		50 926	5 558	–	56 484
Valeur comptable nette					
1 ^{er} janvier 2023		22 639	4 019	2 598	29 256
31 décembre 2023		23 750	4 247	2 355	30 352

(1) Comprend les actifs au titre du droit d'utilisation. Voir la note 18, Contrats de location, pour plus de détails.

NOTE 18 Contrats de location

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les principaux actifs au titre de droits d'utilisation détenus en vertu des contrats de location conclus par BCE se composent de satellites, de locaux de bureaux, de terrains, d'emplacements de pylônes cellulaires, d'établissements de vente au détail et d'emplacements d'affichage extérieur. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés au poste *Immobilisations corporelles* dans les états de la situation financière.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Note	Infrastructure et équipement réseau	Terrains et bâtiments	Total
Coût				
1 ^{er} janvier 2024		4 271	4 774	9 045
Entrées		444	327	771
Transferts		(245)	(5)	(250)
Acquisitions d'entreprises		–	140	140
Résiliation de contrats de location		(49)	(141)	(190)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	–	(86)	(86)
Reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente	16	–	(10)	(10)
31 décembre 2024		4 421	4 999	9 420
Amortissement cumulé				
1 ^{er} janvier 2024		2 103	2 216	4 319
Amortissement		464	384	848
Transferts		(135)	2	(133)
Résiliation de contrats de location		(35)	(132)	(167)
31 décembre 2024		2 397	2 470	4 867
Valeur comptable nette				
1 ^{er} janvier 2024		2 168	2 558	4 726
31 décembre 2024		2 024	2 529	4 553

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	Note	Infrastructure et équipement réseau	Terrains et bâtiments	Total
Coût				
1 ^{er} janvier 2023		3 693	4 119	7 812
Entrées		832	729	1 561
Transferts		(215)	(4)	(219)
Cession d'entreprise		–	(20)	(20)
Résiliation de contrats de location		(37)	(15)	(52)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	–	(30)	(30)
Reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente	16	(2)	(5)	(7)
31 décembre 2023		4 271	4 774	9 045
Amortissement cumulé				
1 ^{er} janvier 2023		1 804	1 858	3 662
Amortissement		425	364	789
Transferts		(113)	(1)	(114)
Cession d'entreprises		–	(3)	(3)
Résiliation de contrats de location		(13)	(2)	(15)
31 décembre 2023		2 103	2 216	4 319
Valeur comptable nette				
1 ^{er} janvier 2023		1 889	2 261	4 150
31 décembre 2023		2 168	2 558	4 726

Contrats de location comptabilisés dans le bénéfice net

Le tableau suivant présente les charges liées aux contrats de location comptabilisées dans le bénéfice net.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	218	193
Charges liées aux paiements de loyers variables qui ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des obligations locatives	116	126
Charges liées aux contrats de location liés à des actifs de valeur peu élevée	69	63
Charges liées aux contrats de location à court terme	31	29

Contrats de location comptabilisés dans les tableaux des flux de trésorerie

Le total des sorties de trésorerie liées aux contrats de location s'est élevé à 1 567 millions \$ et à 1 455 millions \$ pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, respectivement.

Obligations d'informations à fournir supplémentaires

Se reporter à la note 24, *Dettes à court terme*, et à la note 25, *Dettes à long terme*, pour connaître les soldes des obligations locatives inclus dans les états de la situation financière.

Se reporter à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir une analyse des échéances des obligations locatives.

Se reporter à la note 34, *Engagements et éventualités*, pour obtenir l'information sur les contrats de location conclus, mais qui n'ont pas encore débuté au 31 décembre 2024.

NOTE 19 Immobilisations incorporelles

		À durée d'utilité déterminée					À durée d'utilité indéterminée				Total des immobilisations incorporelles
		Logiciels	Relations clients	Droits d'émissions et de longs métrages	Autres	Total	Marques de commerce	Licences de spectre et autres	Licences de radio-diffusion	Total	
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Note										
Coût											
1 ^{er} janvier 2024		11 345	1 778	651	521	14 295	2 432	5 949	1 434	9 815	24 110
Entrées		317	–	1 328	4	1 649	–	553	–	553	2 202
Acquisitions d'entreprises	4	4	40	–	–	44	4	1	–	5	49
Transferts		1 279	–	–	–	1 279	–	–	–	–	1 279
Mises hors service et cessions		(860)	–	–	(1)	(861)	–	–	(1)	(1)	(862)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	(85)	–	(144)	(10)	(239)	(49)	–	(578)	(627)	(866)
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation		–	–	(1 158)	–	(1 158)	–	–	–	–	(1 158)
Reclassées dans les actifs détenus en vue de la vente	16	–	–	–	–	–	–	(3)	–	(3)	(3)
31 décembre 2024		12 000	1 818	677	514	15 009	2 387	6 500	855	9 742	24 751
Amortissement cumulé											
1 ^{er} janvier 2024		6 193	1 089	–	219	7 501	–	–	–	–	7 501
Amortissement		1 142	96	–	45	1 283	–	–	–	–	1 283
Mises hors service et cessions		(818)	–	–	(1)	(819)	–	–	–	–	(819)
31 décembre 2024		6 517	1 185	–	263	7 965	–	–	–	–	7 965
Valeur comptable nette											
1 ^{er} janvier 2024		5 152	689	651	302	6 794	2 432	5 949	1 434	9 815	16 609
31 décembre 2024		5 483	633	677	251	7 044	2 387	6 500	855	9 742	16 786

		À durée d'utilité déterminée					À durée d'utilité indéterminée				Total des immobilisations incorporelles
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	Note	Logiciels	Relations clients	Droits d'émissions et de longs métrages	Autres	Total	Marques de commerce	Licences de spectre et autres	Licences de radio-diffusion	Total	
Coût											
1 ^{er} janvier 2023		10 543	1 802	603	407	13 355	2 435	5 905	1 486	9 826	23 181
Entrées		471	–	1 260	149	1 880	–	53	–	53	1 933
Acquisitions d'entreprises/ (cession d'entreprise)	4	10	45	–	(4)	51	31	(7)	–	24	75
Transferts		897	–	–	(27)	870	–	–	–	–	870
Mises hors service et cessions		(576)	(69)	(2)	(4)	(651)	–	(2)	(9)	(11)	(662)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	–	–	(45)	–	(45)	(34)	–	(17)	(51)	(96)
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation		–	–	(1 165)	–	(1 165)	–	–	–	–	(1 165)
Reclassées dans les actifs détenus en vue de la vente	16	–	–	–	–	–	–	–	(26)	(26)	(26)
31 décembre 2023		11 345	1 778	651	521	14 295	2 432	5 949	1 434	9 815	24 110
Amortissement cumulé											
1 ^{er} janvier 2023		5 734	1 060	–	204	6 998	–	–	–	–	6 998
Amortissement		1 033	98	–	42	1 173	–	–	–	–	1 173
Mises hors service et cessions		(574)	(69)	–	(2)	(645)	–	–	–	–	(645)
Transferts		–	–	–	(25)	(25)	–	–	–	–	(25)
31 décembre 2023		6 193	1 089	–	219	7 501	–	–	–	–	7 501
Valeur comptable nette											
1 ^{er} janvier 2023		4 809	742	603	203	6 357	2 435	5 905	1 486	9 826	16 183
31 décembre 2023		5 152	689	651	302	6 794	2 432	5 949	1 434	9 815	16 609

NOTE 20 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les tableaux suivants présentent un sommaire de l'information financière en ce qui a trait aux entreprises associées et aux coentreprises de BCE. Pour obtenir plus de renseignements sur nos entreprises associées et nos coentreprises, se reporter à la note 35, *Transactions entre parties liées*.

États de la situation financière

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2024	2023
Actifs		1 531	4 050
Passifs		(796)	(3 875)
Total de l'actif net		735	175
Quote-part de l'actif net de BCE		341	323
Quote-part du passif net de BCE	28	–	(252)

États du résultat net

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2024	2023
Produits		2 426	2 722
Charges		(2 906)	(3 832)
Total de la perte nette		(480)	(1 110)
Quote-part de la perte nette de BCE	9	(237)	(553)

NOTE 21 Autres actifs non courants

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2024	2023
Créances à long terme au titre des plans de financement d'appareils sans fil	12	410	401
Créances à long terme		430	331
Actifs dérivés	29	224	116
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées	29	877	587
Placements ⁽¹⁾	29	225	216
Autres		123	63
Total des autres actifs non courants		2 289	1 714

(1) Ces montants ont été donnés en garantie relativement à des obligations liées à certains avantages du personnel et ne peuvent servir à des fins générales.

NOTE 22 Goodwill

Le tableau suivant présente les détails portant sur les variations de la valeur comptable du goodwill pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023. Les groupes d'UGT de BCE aux fins des tests de dépréciation du goodwill correspondent à nos secteurs à présenter.

	Note	Bell SCT	Bell Média	BCE
Solde au 1^{er} janvier 2023		7 960	2 946	10 906
Acquisitions, cession ou autres	4	139	(81)	58
Reclassé dans les actifs détenus en vue de la vente	16	–	(22)	(22)
Solde au 31 décembre 2023		8 099	2 843	10 942
Acquisitions	4	167	284	451
Perte de valeur	8	–	(1 132)	(1 132)
Solde au 31 décembre 2024		8 266	1 995	10 261

Test de dépréciation

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que le goodwill peut s'être déprécié, en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur, moins les coûts de sortie, et sa valeur d'utilité.

Au T3 2024, en raison de la baisse de la demande et des dépenses publicitaires dans le marché linéaire pour les services de télé et les marchés de la radio de notre secteur Bell Média, nous avons relevé des indices de dépréciation éventuels pour le groupe d'UGT de Bell Média. Une charge pour perte de valeur de 1 132 millions \$ a donc été comptabilisée au poste *Perte de valeur d'actifs* dans les états du résultat net.

Au T4 2024, nous avons effectué le test de dépréciation annuel du goodwill requis pour chacune de nos UGT ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels un goodwill a été attribué. Il n'y a eu aucune dépréciation supplémentaire du goodwill du groupe d'UGT de Bell Média.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable du groupe d'UGT de Bell SCT correspond à sa valeur d'utilité. La valeur recouvrable du groupe d'UGT de Bell Média correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La valeur recouvrable de nos groupes d'UGT est déterminée en actualisant les projections sur cinq ans des flux de trésorerie selon les plans d'affaires revus par la haute direction. Les projections reflètent les attentes de la direction par rapport aux produits des activités ordinaires, au BAIIA ajusté, aux dépenses d'investissement, au fonds de roulement et aux flux de trésorerie d'exploitation sur la base de l'expérience passée et des attentes futures liées à la performance opérationnelle, y compris l'incidence, le cas échéant, des variations des taux d'intérêt et de l'inflation.

Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie font l'objet d'extrapolations selon des taux de croissance perpétuels. Aucun des taux de croissance perpétuels n'excède les taux de croissance historiques à long terme pour les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités.

Les taux d'actualisation sont appliqués aux projections des flux de trésorerie et sont dérivés du coût moyen pondéré du capital pour chaque groupe d'UGT.

Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées pour estimer la valeur recouvrable de nos groupes d'UGT.

Groupes d'UGT	Hypothèses utilisées	
	Taux de croissance perpétuel	Taux d'actualisation
Bell SCT	1,5 %	7,0 %
Bell Média	0,5 %	10,5 %

Nous sommes d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles repose l'estimation de la valeur recouvrable du groupe d'UGT de Bell SCT ne ferait en sorte que sa valeur comptable excède sa valeur recouvrable.

Nous avons posé certaines hypothèses sur les taux perpétuels et les taux d'actualisation pour estimer la juste valeur du groupe d'UGT de Bell Média et effectuer des projections sur cinq ans des flux de trésorerie selon les plans d'affaires passés en revue par la direction. Ces hypothèses et ces projections pourraient différer ou évoluer rapidement, car le marché canadien de la publicité traditionnelle à la télé et à la radio devrait subir l'incidence de la baisse des cotes d'écoute, la croissance du marché de la publicité continuant de se réorienter vers le numérique. Un changement défavorable apporté à l'une des hypothèses et projections pourrait entraîner une dépréciation supplémentaire du goodwill du groupe d'UGT de Bell Média.

NOTE 23 Dettes fournisseurs et autres passifs

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2024	2023
Dettes fournisseurs et charges à payer		2 961	3 308
Rémunération à payer		543	599
Coûts liés aux indemnités de départ et autres à payer		157	34
Taxes à la consommation à payer		146	143
Passifs dérivés	29	41	107
Provisions	26	65	65
Autres passifs courants		594	473
Total des dettes fournisseurs et autres passifs		4 507	4 729

NOTE 24 Dette à court terme

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	Taux d'intérêt moyen pondéré au 31 décembre 2024	2024	2023
Effets à payer ⁽¹⁾	29	3,51 %	2 203	207
Emprunts garantis par des créances ⁽²⁾	29	4,62 %	1 600	1 588
Accords de financement de fournisseurs à court terme	25	6,42 %	73	74
Tranche à court terme de la dette à long terme ⁽³⁾	25	3,82 %	3 793	3 173
Total de la dette à court terme			7 669	5 042

(1) Inclut du papier commercial au montant de 1 522 millions \$ US (2 190 millions \$ CA) et de 149 millions \$ US (197 millions \$ CA) au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement, émis en vertu de notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial américain et couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour plus de détails.

(2) Les emprunts garantis par des créances totalisaient 1 112 millions \$ US (1 600 millions \$ CA) et 1 200 millions \$ US (1 588 millions \$ CA) au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement, et ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour plus de détails.

(3) La tranche à court terme de la dette à long terme comprend la tranche courante des obligations locatives de 1 088 millions \$ et de 1 074 millions \$ au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement.

Créances titrisées

En 2023, nous avons modifié notre programme de titrisation pour ajouter une tarification liée au développement durable. La modification introduit un coût de financement qui varie en fonction de notre performance par rapport à certaines cibles de rendement en matière de développement durable.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur nos programmes de créances titrisées pour les exercices 2024 et 2023.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Taux d'intérêt moyen tout au long de l'exercice	5,50 %	5,72 %
Créances titrisées	3 405	3 320
Montant maximal toujours disponible dans le cadre de notre programme de titrisation	2 300	2 300

Le programme de titrisation est comptabilisé à titre d'emprunt renouvelable à taux variable garanti par certaines créances. Aux termes de notre programme de titrisation, qui viendra à échéance en juin 2027, sauf si nous y mettons fin avant, nous continuons de gérer les créances clients et les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil. Le droit des prêteurs à l'égard du recouvrement de ces créances a priorité de rang sur notre droit, ce qui veut dire que nous sommes exposés à certains risques de non-paiement à l'égard des montants titrisés.

Nous avons fourni divers rehaussements de crédit, comme le surdimensionnement et la subordination de nos droits conservés.

Les prêteurs n'ont aucun autre recours relativement à nos autres actifs dans l'éventualité d'un défaut de paiement par des clients.

Facilités de crédit

Bell Canada peut émettre des effets en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 3,0 milliards \$, en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant maximal des effets ne dépasse jamais 3,5 milliards \$ en dollars canadiens.

Avec prise d'effet le 22 novembre 2024, le montant maximal de la facilité de crédit renouvelable engagée non garanties et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion a été augmenté d'un total de 500 millions \$ par rapport au 31 décembre 2023. Le montant net total disponible aux termes de la facilité de crédit renouvelable engagée et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion peut être prélevé en tout temps.

Le 1^{er} novembre 2024, Bell Canada a conclu une lettre d'engagement (lettre d'engagement) visant une facilité de prêt à terme non garantie (facilité

liée à Zipy) libellée en dollars américains d'un montant de 3 700 millions \$ (5 324 millions \$ CA) sur laquelle elle peut prélever des montants pour financer l'acquisition de Zipy Fiber. Après la clôture de l'exercice et conformément aux modalités de la lettre d'engagement, Bell Canada a effectué des réductions de 965 millions \$ US (1 375 millions \$ CA) du montant total de la lettre d'engagement, ce qui a entraîné une diminution de l'engagement connexe à 2 735 millions \$ US (3 949 millions \$ CA).

En 2023, Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) a conclu une entente de prêts commerciaux non engagés de 600 millions \$ US afin de financer certaines obligations d'achat. Les demandes de prêts ont été soumises jusqu'au 30 avril 2024 et chaque prêt a une durée allant jusqu'à 24 mois. L'entente de prêts est couverte contre les fluctuations des taux de change. Se reporter à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2024.

	Montant total disponible	Prélevé	Lettres de crédit	Emprunts sous forme de papier commercial	Montant disponible net
Facilités de crédit engagées					
Facilités de crédit renouvelable et liées à l'expansion non garanties ^{(1) (2)}	4 000	–	–	2 190	1 810
Facilité de prêt à terme non garantie	5 324	–	–	–	5 324
Facilités de crédit non renouvelables et non garanties	641	52	–	–	589
Autres	106	–	71	–	35
Total des facilités de crédit engagées	10 071	52	71	2 190	7 758
Facilités de crédit non engagées					
Bell Canada	1 810	–	512	–	1 298
Bell Mobilité	863	863	–	–	–
Total des facilités de crédit non engagées	2 673	863	512	–	1 298
Total des facilités de crédit engagées et non engagées	12 744	915	583	2 190	9 056

(1) La facilité de crédit renouvelable engagée de 2,7 milliards \$ de Bell Canada vient à échéance en novembre 2029 et sa facilité de crédit engagée liée à l'expansion de 1,3 milliard \$ vient à échéance en novembre 2027.

(2) Au 31 décembre 2024, les emprunts sous forme de papier commercial de Bell Canada incluaient un montant de 1 522 millions \$ US (2 190 millions \$ CA). La Dette à court terme comprend la totalité du papier commercial en cours de Bell Canada.

Restrictions

Certaines de nos conventions de crédit :

- nous obligent à respecter des ratios financiers précis;
- nous obligent à offrir de rembourser et d'annuler les conventions de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions de crédit.

NOTE 25 Dette à long terme

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	Taux d'intérêt moyen pondéré au 31 décembre 2024	Échéance	2024	2023
Titres d'emprunt					
Acte de fiducie de 1997 ⁽¹⁾		4,18 %	2025–2053	20 273	19 768
Acte de fiducie de 1976		9,38 %	2027–2054	975	975
Acte de fiducie de 2011 ⁽²⁾				–	225
Acte de fiducie américain de 2016 ⁽³⁾		4,24 %	2032–2054	9 445	7 529
Acte de fiducie de 1996 (débentures subordonnées)		8,21 %	2026–2031	275	275
Obligations locatives		4,35 %	2025–2069	4 591	4 857
Prêts commerciaux liés à Bell Mobilité ⁽⁴⁾		4,87 %	2025–2026	863	476
Accords de financement de fournisseurs		6,42 %	2025–2029	197	218
Autres				243	204
Total de la dette				36 862	34 527
Escompte non amorti, montant net				(29)	(33)
Frais d'émission de titres d'emprunt non amortis				(132)	(112)
Moins : tranche à court terme					
Accords de financement de fournisseurs	24			(73)	(74)
Dette à long terme	24			(3 793)	(3 173)
Total de la dette à long terme				32 835	31 135

- (1) Aux 31 décembre 2024 et 2023, le taux fixe d'une tranche de 1 300 millions \$ et d'une tranche de 1 625 millions \$, respectivement, a été échangé contre un taux variable au moyen de swaps de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2024, le taux fixe d'une tranche de 525 millions \$ a été échangé contre un taux variable au moyen de swaps de taux d'intérêt différés à compter de 2028. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.
- (2) Le 12 décembre 2024, l'acte de fiducie daté du 10 août 2011 entre Manitoba Telecom Services Inc. (maintenant Bell MTS Inc.) et Société de fiducie Computershare du Canada, tel qu'il peut être complété ou modifié de temps à autre, a été annulé puis éteint, car il n'y avait plus de titre d'emprunt en circulation en vertu de cet acte.
- (3) Aux 31 décembre 2024 et 2023, les billets émis en vertu de l'acte de fiducie américain de 2016 représentaient des montants totaux respectifs de 6 550 millions \$ US et 5 700 millions \$ US et étaient couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt, notamment le taux fixe d'une tranche de 600 millions \$ US qui a été échangé contre un taux variable au 31 décembre 2023. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.
- (4) Aux 31 décembre 2024 et 2023, les prêts contractés dans le cadre de l'entente de prêts commerciaux à Bell Mobilité totalisaient 600 millions \$ US et 360 millions \$ US, respectivement, et étaient couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour plus de détails.

Les titres d'emprunt de Bell Canada ont été émis en dollars canadiens, à l'exception des titres d'emprunt émis en vertu de l'acte de fiducie américain de 2016, qui ont été émis en dollars américains. Tous les titres d'emprunt ont été émis à un taux fixe. Nous avons conclu des instruments dérivés sur taux d'intérêt et sur devises et taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt, comme il est indiqué à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*.

Accords de financement de fournisseurs

Les accords de financement de fournisseurs sont des ententes en vertu desquelles une personne qui fournit du financement verse, à un fournisseur parti à l'accord, des montants se rapportant à des factures que BCE doit payer et reçoit en contrepartie le règlement de la part de BCE à une date ultérieure. Ces accords ont une durée moyenne de 5 ans, alors que les dettes fournisseurs comparables ont des modalités de paiement allant de 30 à 60 jours.

Restrictions

Certaines de nos conventions de titres d'emprunt :

- nous imposent des clauses restrictives et prévoient des tests de nouvelle émission;
- nous obligent à faire une offre de rachat de certaines séries de titres d'emprunt à la suite d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle, comme il est défini dans les conventions de titres d'emprunt pertinentes.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions de titres d'emprunt.

Tous les titres d'emprunt en circulation ont été émis aux termes d'actes de fiducie, étaient non garantis, mais sont cautionnés par BCE. Tous les titres d'emprunt ont été émis en séries, et certaines séries sont rachetables au gré de Bell Canada avant l'échéance, au prix, au moment et aux conditions précisés pour chaque série.

2024

Le 24 mai 2024, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures à moyen terme (MTN), série M-61, à 5,60 %, dont le solde du capital s'établit à 400 millions \$ et qui viennent à échéance le 11 août 2053. Les débentures de série M-61 ont été émises dans le cadre de la réouverture d'une série de débentures MTN existante. De plus, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-63, à 5,15 %, dont le solde du capital s'établit à 1,1 milliard \$ et qui viennent à échéance le 24 août 2034.

Le 15 février 2024, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 2016 des billets, série US-9, à 5,200 %, dont le solde du capital s'établit à 700 millions \$ US (942 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2034. Les billets de série US-9 ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. De plus, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 2016 des billets, série US-10, à 5,550 %, dont le solde du capital s'établit à 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2054. Les billets de série US-10 ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. Se reporter à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

Les débentures MTN, série M-61 et série M-63, et les billets, série US-9 et série US-10, sont totalement et inconditionnellement garantis par BCE.

2023

Le 14 novembre 2023, Bell Canada a émis, en vertu de son acte de fiducie de 1997, des débentures MTN, série M-57, à 5,85 %, dont le capital s'établit à 300 millions \$ et qui viennent à échéance le 10 novembre 2032. Les débentures MTN de série M-57 ont été émises dans le cadre de la réouverture d'une série de débentures MTN existante. De plus, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-62, à 5,25 %, dont le solde du capital s'établit à 700 millions \$ et qui viennent à échéance le 15 mars 2029.

Le 11 août 2023, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-60, à 5,15 %, dont le solde du capital s'établit à 600 millions \$ et qui viennent à échéance le 14 novembre 2028. De plus, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-61, à 5,60 %, dont le solde du capital s'établit à 400 millions \$ et qui viennent à échéance le 11 août 2053.

Après la fin de l'exercice, le 18 février 2025, Bell Canada a réalisé un appel à l'épargne de billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe en deux séries (série A et B) pour un montant en capital total de 2 250 millions \$ US (3 187 millions \$ CA).

Les billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série A, d'un capital de 1 000 millions \$ US (1 416 millions \$ CA) échéant en 2055 portent initialement intérêt au taux annuel de 6,875 % avec rajustement tous les cinq ans à compter du 15 septembre 2030 à un taux annuel correspondant au taux des bons du Trésor américain à cinq ans, majoré d'une marge de 2,390 %, à la condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 6,875 %. Les billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série B, d'un capital de 1 250 millions \$ US (1 771 millions \$ CA) échéant en 2055 portent initialement intérêt au taux annuel de 7,000 % et seront rajustés tous les cinq ans à compter du 15 septembre 2035 à un taux annuel correspondant au taux des bons du Trésor américain à cinq ans, majoré d'une marge de 2,363 %, à la condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 7,000 %. Bell Canada peut rembourser n'importe quelle série de billets subordonnés de rang inférieur, en tout ou en partie, à un prix de remboursement équivalent à 100 % du montant en capital total à compter de la première date de rajustement applicable. Les billets de série A et B ont été couverts contre les fluctuations de change au moyen de swaps de devises dont la date de règlement est en 2025.

Le 11 mai 2023, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 2016 des billets de série US-8, à 5,100 %, dont le solde du capital s'établit à 850 millions \$ US (1 138 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 11 mai 2033. Les billets de série US-8 ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. Se reporter à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

Le 9 février 2023, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-58, à 4,55 %, dont le solde du capital s'établit à 1 050 millions \$ et qui viennent à échéance le 9 février 2030. De plus, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-59, à 5,15 %, dont le solde du capital s'établit à 450 millions \$ et qui viennent à échéance le 9 février 2053.

NOTE 26 Provisions

Pour l'exercice clos le 31 décembre	Note	OMHS	Autres ⁽¹⁾	Total
1 ^{er} janvier 2024		163	188	351
Entrées		–	52	52
Utilisation		(9)	(36)	(45)
Reprises		–	(12)	(12)
Acquisition		7	–	7
31 décembre 2024		161	192	353
Montant courant	23	32	33	65
Montant non courant	28	129	159	288
31 décembre 2024		161	192	353

(1) La colonne Autres comprend les provisions liées aux questions environnementales et juridiques et aux locaux vacants et les autres provisions.

Les OMHS reflètent les meilleures estimations de la direction quant aux coûts futurs attendus de la remise en état des locaux actuellement loués à leur état initial avant la date de passation du contrat. Les sorties de trésorerie associées à nos passifs au titre des OMHS devraient habituellement être effectuées aux dates de remise en état des actifs auxquels elles se rapportent et dont la nature est à long terme. Le moment et l'ampleur des travaux de remise en état qui seront nécessaires pour ces emplacements sont incertains.

NOTE 27 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite PD, des régimes de retraite CD et des AAPE.

Nous gérons nos régimes de retraite PD et CD en respectant les lois canadiennes et provinciales applicables aux régimes de retraite, lesquelles prescrivent des exigences de financement minimal et maximal pour les régimes PD. Les actifs des régimes sont détenus en fidéicommiss, et la surveillance de la gouvernance des régimes, ce qui comprend les décisions sur les placements, les cotisations aux régimes PD et la sélection des possibilités

de placement des régimes CD offertes aux participants, incombe au comité du risque et de la caisse de retraite, un comité de notre conseil d'administration.

Le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque de non-concordance, dans les régimes PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations.

Le risque de longévité est géré à l'aide d'un swap lié à la longévité, ce qui réduit l'exposition des régimes PD au risque de la hausse de l'espérance de vie.

Composantes du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Régimes de retraite PD	(134)	(128)
Régimes de retraite CD	(136)	(133)
AAPE	(1)	(1)
Moins :		
Coût des régimes d'avantages inscrit à l'actif	63	56
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(208)	(206)

Composantes des produits financiers au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Régimes de retraite PD	99	149
AAPE	(33)	(41)
Total des rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	66	108

Les états du résultat global comprennent les montants suivants, avant impôt sur le résultat.

	2024	2023
Profits cumulés comptabilisés directement dans les capitaux propres aux 1 ^{ers} janvier	432	985
Gains (pertes) actuariels dans les autres éléments de bénéfice global (perte globale) ⁽¹⁾	984	(835)
(Augmentation) diminution de l'effet de la limite de l'actif dans les autres éléments de bénéfice global (perte globale) ⁽²⁾	(188)	282
Profits cumulés comptabilisés directement dans les capitaux propres aux 31 décembre	1 228	432

(1) Les gains actuariels cumulés comptabilisés dans les états du résultat global s'élevaient à 1 848 millions \$ au 31 décembre 2024.

(2) L'augmentation cumulative de l'effet de la limite d'actif comptabilisée dans les états du résultat global s'élevait à 620 millions \$ au 31 décembre 2024.

Composantes des actifs (des obligations) au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau suivant présente les variations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les variations de la juste valeur des actifs des régimes.

	Régimes de retraite PD		Régimes AAPE		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 1 ^{ers} janvier	(20 595)	(19 295)	(1 074)	(1 138)	(21 669)	(20 433)
Coût des services rendus au cours de la période	(134)	(128)	(1)	(1)	(135)	(129)
Intérêts liés aux obligations	(927)	(993)	(49)	(58)	(976)	(1 051)
Gains (pertes) actuariels ⁽¹⁾	214	(1 572)	–	51	214	(1 521)
Versements des prestations	1 349	1 401	70	72	1 419	1 473
Cotisations des employés	(8)	(8)	–	–	(8)	(8)
Regroupements d'entreprises	(33)	–	–	–	(33)	–
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre	(20 134)	(20 595)	(1 054)	(1 074)	(21 188)	(21 669)
Juste valeur des actifs des régimes, aux 1 ^{ers} janvier	23 768	23 355	330	327	24 098	23 682
Rendement attendu des actifs des régimes ⁽²⁾	1 062	1 195	16	17	1 078	1 212
Gains (pertes) actuariels ⁽¹⁾	737	692	33	(6)	770	686
Versements des prestations	(1 349)	(1 401)	(70)	(72)	(1 419)	(1 473)
Cotisations de l'employeur	48	41	61	64	109	105
Cotisations des employés	8	8	–	–	8	8
Transferts aux régimes à cotisations déterminées	(132)	(124)	–	–	(132)	(124)
Regroupements d'entreprises	47	–	–	–	47	–
Autres	(1)	2	–	–	(1)	2
Juste valeur des actifs des régimes, aux 31 décembre	24 188	23 768	370	330	24 558	24 098
Actif (déficit) des régimes	4 054	3 173	(684)	(744)	3 370	2 429
Effet de la limite de l'actif	(960)	(719)	–	–	(960)	(719)
Intérêts sur l'effet de la limite de l'actif	(36)	(53)	–	–	(36)	(53)
Actif (passif) au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre	3 058	2 401	(684)	(744)	2 374	1 657
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	3 578	2 935	–	–	3 578	2 935
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(520)	(534)	(684)	(744)	(1 204)	(1 278)

(1) Les gains (pertes) actuariels comprennent des gains liés à l'expérience de 809 millions \$ en 2024 et de 734 millions \$ en 2023.

(2) Le rendement réel des actifs des régimes s'est chiffré à 1 848 millions \$, ou 8,1 %, en 2024 et à 1 898 millions \$, ou 8,8 %, en 2023.

Situation de capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation de nos obligations au titre des prestations constituées.

	Capitalisés		Partiellement capitalisés ⁽¹⁾		Sans capitalisation ⁽²⁾		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Pour les exercices clos les 31 décembre								
Valeur actualisée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(19 558)	(20 004)	(1 425)	(1 453)	(205)	(212)	(21 188)	(21 669)
Juste valeur des actifs des régimes	24 123	23 703	435	395	–	–	24 558	24 098
Surplus (déficit) des régimes	4 565	3 699	(990)	(1 058)	(205)	(212)	3 370	2 429
Effet de la limite de l'actif	(996)	(772)	–	–	–	–	(996)	(772)
Actif (passif) au titre des avantages postérieurs à l'emploi	3 569	2 927	(990)	(1 058)	(205)	(212)	2 374	1 657

(1) Les régimes partiellement capitalisés sont composés des régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction pour les employés admissibles et de certains AAPE. La société capitalise partiellement les régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction au moyen de lettres de crédit et d'un compte lié à une convention de retraite auprès de l'Agence du revenu du Canada. Certaines prestations d'assurance vie payées sont capitalisées par des contrats d'assurance vie.

(2) Nos régimes sans capitalisation consistent en certains AAPE pour lesquels des indemnités sont versées lorsque les demandes d'indemnisation sont soumises.

Hypothèses importantes

Nous avons utilisé les hypothèses clés qui suivent pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages pour les régimes de retraite PD et les régimes AAPE. Ces hypothèses portent sur des événements à long terme, ce qui correspond à la nature des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Pour les exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite PD et régimes AAPE	
	2024	2023
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation	4,7 %	4,6 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,25 %	2,25 %
Taux d'indexation du coût de la vie ⁽¹⁾	1,6 %	1,6 %
Espérance de vie à 65 ans (en années)	23,4	23,4

(1) Le taux d'indexation du coût de la vie s'applique uniquement aux régimes de retraite PD.

Pour les exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite PD et régimes AAPE	
	2024	2023
Coûts nets des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation	4,7 %	5,3 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,25 %	2,25 %
Taux d'indexation du coût de la vie ⁽¹⁾	1,6 %	1,6 %
Espérance de vie à 65 ans (en années)	23,4	23,3

(1) Le taux d'indexation du coût de la vie s'applique uniquement aux régimes de retraite PD.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi est de 11 ans.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées sont les suivantes :

- une augmentation annuelle du coût des médicaments de 6,5 % en 2024, laquelle va en diminuant à 4,0 % sur 20 ans;
- une augmentation annuelle du coût des avantages au titre des soins dentaires couverts de 4,5 %;
- une augmentation annuelle du coût des avantages au titre des soins liés à l'hospitalisation couverts de 3,7 %;
- une augmentation annuelle du coût des autres avantages au titre des soins de santé couverts de 4,5 %.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées ont une incidence importante sur les montants présentés au titre des régimes de soins de santé.

Le tableau suivant présente l'incidence d'une variation de 1 % des tendances présumées des coûts des soins de santé.

Incidence d'une augmentation (diminution) sur les avantages postérieurs à l'emploi	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Total du coût des prestations au titre des services et du coût financier	2	(3)
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	55	(49)

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPE.

	Variation de l'hypothèse	Incidence d'une augmentation (diminution) sur le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour 2024		Incidence d'une augmentation (diminution) sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2024	
		Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
Taux d'actualisation	0,5 %	(79)	72	(1 102)	1 208
Taux d'indexation du coût de la vie	0,5 %	53	(41)	987	(805)
Espérance de vie à l'âge de 65 ans	1 an	36	(37)	720	(721)

Actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, la stratégie de placement consiste à détenir un portefeuille diversifié d'actifs constitué de manière prudente afin de garantir le maintien des avantages.

Le tableau suivant présente les répartitions cibles pour 2024 et la répartition des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2024 et 2023.

Catégorie d'actifs	Moyenne pondérée de la répartition cible	Total de la juste valeur des actifs des régimes	
	2024	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Titres de capitaux propres	0 %–40 %	13 %	13 %
Titres d'emprunt	40 %–100 %	53 %	55 %
Autres placements	0 %–50 %	34 %	32 %
Total		100 %	100 %

Le tableau suivant présente la juste valeur de chaque catégorie d'actifs des régimes de retraite PD.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Données observables sur le marché		
Titres de capitaux propres		
Titres canadiens	862	858
Titres étrangers	2 344	2 265
Titres d'emprunt		
Titres canadiens	11 117	10 284
Titres étrangers	1 426	1 550
Titres du marché monétaire	257	1 222
Données d'entrée non observables sur le marché		
Autres placements		
Titres de sociétés fermées	1 066	831
Fonds de couverture	1 301	1 268
Titres du secteur immobilier et infrastructure	4 341	4 221
Titres d'emprunt de sociétés fermées	1 451	1 237
Autres	23	32
Total	24 188	23 768

Les titres de capitaux propres comprenaient des actions ordinaires de BCE de moins de 0,1 million \$, soit moins de 0,1 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2024 et environ 9 millions \$ d'actions ordinaires de BCE, soit moins de 0,1 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2023.

Les titres d'emprunt comprenaient des débetures de Bell Canada d'environ 41 millions \$, ou 0,2 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2024 et des débetures de Bell Canada d'environ 92 millions \$, ou 0,4 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2023.

Le régime de retraite de Bell Canada a une entente d'investissement qui couvre une partie de l'exposition du régime à l'augmentation éventuelle de la longévité à l'égard d'obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'environ 3 milliards \$. La juste valeur de cette entente est incluse dans les autres placements.

Flux de trésorerie

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul du coût autorisées par les autorités de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales et les prestations liées aux années de service futures. Des modifications de ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures réelles diffèrent de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à éventuellement augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Nous cotisons aux régimes de retraite CD au fur et à mesure de la prestation des services par les employés.

Le tableau suivant présente les montants que nous avons versés aux régimes de retraite PD et CD ainsi que les paiements versés aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE.

Pour les exercices clos les 31 décembre	Régimes PD		Régimes CD		Régimes AAPE	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Cotisations/versements	(48)	(41)	(4)	(11)	(61)	(64)

Nous prévoyons faire une cotisation globale d'un montant d'environ 30 millions \$ à nos régimes de retraite PD en 2025, sous réserve de la finalisation d'évaluations actuarielles. Nous prévoyons faire une cotisation d'environ 10 millions \$ aux régimes de retraite CD et de verser environ 60 millions \$ aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE en 2025.

NOTE 28 Autres passifs non courants

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2024	2023
Provisions	26	288	286
Obligation au titre des régimes d'invalidité de longue durée		271	269
Passifs dérivés	29	863	607
Obligation liée à la coentreprise	9, 20	–	252
Autres		224	303
Total des autres passifs non courants		1 646	1 717

NOTE 29 Gestion financière et des capitaux

Gestion financière

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques significatifs et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux fluctuations du cours de l'action.

Dérivés

Nous avons recours à des instruments dérivés pour gérer nos risques de change et de taux d'intérêt et nos risques liés aux fluctuations du cours des actions ordinaires de BCE.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent

à divers degrés de risque. L'impôt sur le résultat et les autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs pourraient ne pas correspondre aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres passifs, des intérêts à payer, des dividendes à payer, des effets à payer et des emprunts garantis par des créances équivalent approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La valeur comptable des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil équivalent approximativement à leur juste valeur car leur durée résiduelle moyenne est courte, et la valeur comptable est diminuée d'une correction de valeur pour créances douteuses et d'une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires. La valeur comptable des prêts commerciaux liés à Bell Mobilité équivalent approximativement à leur juste valeur, car leur durée résiduelle moyenne est courte et ils portent intérêt à des taux variables.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des autres instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

	Classement	Méthode d'établissement de la juste valeur	Note	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres d'emprunt et autres dettes	Dettes à court terme et dettes à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt	24, 25	31 247	30 885	29 049	28 225

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

			Juste valeur			
	Classement	Note	Valeur comptable de l'actif (du passif)	Prix de marché d'actifs identiques enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1)	Données observables sur le marché (niveau 2) ⁽¹⁾	Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) ⁽²⁾
31 décembre 2024						
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	21	877	35	–	842
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants		(368)	–	(368)	–
Autres	Autres actifs non courants		225	–	225	–
31 décembre 2023						
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	21	587	10	–	577
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants		(488)	–	(488)	–
Autres	Autres actifs et passifs non courants		147	–	216	(69)

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/produits des activités ordinaires et cours/bénéfice. Les variations de nos hypothèses d'évaluation à l'égard de certains placements dans des sociétés fermées pourraient donner lieu à une variation importante de la juste valeur de nos instruments financiers de niveau 3.

(3) Les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les Autres éléments de bénéfice global (perte globale) dans les états du résultat global et sont reclassés hors du poste Cumul des autres éléments de perte globale dans le poste Déficit dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

Risque de crédit

Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement liées aux clients, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états de la situation financière.

Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances clients, y compris les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil, et à nos instruments dérivés sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations. La concentration du risque de crédit à l'égard de nos clients est réduite en raison du grand nombre de clients différents que nous comptons. Aux 31 décembre 2024 et 2023, le risque

de crédit lié aux instruments dérivés était minime. Nous traitons avec des institutions dont la notation est élevée, et nous prévoyons qu'elles seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations. Nous évaluons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition à ce risque et prenons en considération, entre autres, l'effet des variations des taux d'intérêt et de l'inflation.

Le tableau suivant présente la variation de la correction de valeur pour créances douteuses liée aux créances clients.

	Note	2024	2023
Solde aux 1 ^{ers} janvier		(118)	(129)
Entrées		(169)	(126)
Utilisations et reprises		167	137
Solde aux 31 décembre	12	(120)	(118)

Dans de nombreux cas, les créances clients sont radiées et transférées directement dans les créances douteuses si la créance n'a pas été recouvrée après une période prédéterminée.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

Aux 31 décembre	2024	2023
Créances clients en règle	3 346	3 158
Créances clients en souffrance		
Moins de 60 jours	484	421
De 60 à 120 jours	240	209
Plus de 120 jours	115	53
Créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses	4 185	3 841

Le tableau suivant présente la variation de la correction de valeur pour créances douteuses liée aux actifs sur contrats.

	Note	2024	2023
Solde aux 1 ^{ers} janvier		(18)	(19)
Entrées		(20)	(40)
Utilisations et reprises		20	41
Solde aux 31 décembre		(18)	(18)
Montant courant		(6)	(6)
Montant non courant		(12)	(12)
Solde aux 31 décembre	14	(18)	(18)

Risque de liquidité

Notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie, nos placements à court terme, les montants disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et le financement éventuel provenant des marchés financiers devraient être suffisants pour nous permettre de financer nos activités et de respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Si nos besoins de liquidités devaient excéder les sources de trésorerie susmentionnées, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités bancaires engagées actuelles ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces sources sont disponibles.

Le tableau suivant présente une analyse au 31 décembre 2024 des échéances des passifs financiers comptabilisés pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

Au 31 décembre 2024	Note	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	Total
Dette totale, déduction faite des obligations locatives	25	2 769	1 988	1 771	2 139	1 490	22 114	32 271
Obligations locatives ⁽¹⁾	25	1 258	991	493	392	332	2 047	5 513
Effets à payer	24	2 203	—	—	—	—	—	2 203
Emprunt garanti par des créances	24	1 600	—	—	—	—	—	1 600
Intérêts à payer sur la dette à long terme, les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances		1 491	1 255	1 213	1 155	1 055	12 037	18 206
Encaissements nets sur swaps de devises et de taux d'intérêt et swaps de taux d'intérêt		(64)	(61)	(40)	(40)	(39)	(1 322)	(1 566)
Total		9 257	4 173	3 437	3 646	2 838	34 876	58 227

(1) Compte tenu d'intérêts théoriques de 922 millions \$.

Nous sommes aussi exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers dont la durée est de un an ou moins, comme il est indiqué dans les états de la situation financière.

Risque de marché

Risque de change

En 2024, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 700 millions \$ US (942 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent les billets de série US-9 venant à échéance en 2034. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 31 décembre 2024 correspondait à un actif net de 5 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2024, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série US-10 venant à échéance en 2054. Parallèlement à ces swaps, des swaps de devises variable-variable en cours au 31 décembre 2023 d'un montant notionnel de 644 millions \$ ont été réglés. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 31 décembre 2024 correspondait à un passif net de 44 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2024, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 240 millions \$ US (324 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous expose le solde des prêts venant à échéance en 2026 dans le cadre de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité. La juste valeur de ces swaps de devises et de taux d'intérêt au 31 décembre 2024 correspondait à un actif de 21 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2023, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 360 millions \$ US (491 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain relatif au solde des prêts dans le cadre de notre entente de prêts commerciaux liée à Bell Mobilité venant à échéance en 2025. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt aux 31 décembre 2024 et 2023 correspondait à un actif de 28 millions \$, comptabilisé au poste *Autres actifs courants*, et à un passif net de 15 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants*, respectivement, dans les états de la situation financière.

En 2023, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 850 millions \$ US (1 138 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série US-8 venant à échéance en 2033. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt aux 31 décembre 2024 et 2023 correspondait à un actif de 11 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres actifs non courants*, et à un passif net de 37 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants*, respectivement, dans les états de la situation financière.

Se reporter à la note 24, *Dettes à court terme*, et à la note 25, *Dettes à long terme*, pour obtenir plus de détails.

Le tableau suivant présente des détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 31 décembre 2024.

Type de couverture	Monnaie d'achat	Montant à recevoir	Monnaie de vente	Montant à payer	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	\$ US	1 117	\$ CA	1 606	2025	Emprunts
Flux de trésorerie	\$ US	1 533	\$ CA	2 154	2025	Papier commercial
Flux de trésorerie	\$ US	671	\$ CA	873	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	PHP	3 193	\$ CA	75	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	509	\$ CA	677	2026	Acquisitions prévues
Économique	\$ US	280	\$ CA	375	2025	Acquisitions prévues
Économique – swaps	\$ CA	423	\$ US	302	2025	Acquisitions prévues
Économique – options ⁽²⁾	\$ US	270	\$ CA	353	2025	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	500	\$ CA	675	2025	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	780	\$ CA	1 044	2025	Acquisitions prévues
Économique – swaps	\$ US	102	\$ CA	140	2026	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	120	\$ CA	158	2026	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	348	\$ US	240	2026	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	150	\$ CA	197	2026	Acquisitions prévues
Économique – swaps	\$ US	200	\$ CA	275	2027	Acquisitions prévues

(1) Contrats à terme visant à couvrir les emprunts garantis par des créances dans le cadre de notre programme de titrisation. Se reporter à la note 24, *Dettes à court terme*, pour obtenir plus de détails.

(2) Options de change contenant une clause à effet de levier et un profit plafond.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit de 1 million \$ (une perte de 73 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2024 et un profit de 119 millions \$ (perte de 107 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global (perte globale)* au 31 décembre 2024, toutes les autres variables restant constantes.

Risque de taux d'intérêt

En 2024, nous avons dénoué des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 625 millions \$, conclus en 2023 et en 2022, utilisés pour couvrir la juste valeur de nos débentures MTN, série M-53, échéant en 2027. La juste valeur de ces swaps à la date du dénouement correspondait à un actif de 6 millions \$.

En 2024, nous avons conclu, puis dénoué, des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2026, d'un montant notionnel de 336 millions \$ afin de couvrir la juste valeur de nos billets, série US-10, qui viennent à échéance en 2054. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt différés à la date de leur dénouement correspondait à un actif de 20 millions \$.

En 2024, nous avons dénoué des swaps de taux d'intérêt, conclus en 2023, d'un montant notionnel de 250 millions \$ utilisés pour couvrir la juste valeur de nos débentures MTN, série M-52, échéant en 2030. La juste valeur de ces swaps à la date du dénouement correspondait à un actif de 6 millions \$.

En 2024, nous avons dénoué une série de swaps de taux d'intérêt, conclus en 2023, d'un montant notionnel de 50 millions \$ venant à échéance en 2025 et de 150 millions \$ utilisés pour couvrir la juste valeur de nos débentures MTN, série M-57, échéant en 2032. La juste valeur de ces swaps à la date du dénouement correspondait à un actif de 6 millions \$.

En 2024, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2025, d'un montant notionnel de 800 millions \$ US (1 080 millions \$ CA), la première moitié de 400 millions \$ US échéant en 2030 et la deuxième en 2035, afin de couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt des futures émissions de titres d'emprunt en dollars américains. En outre, en 2024, nous avons dénoué une partie de ces swaps de taux d'intérêt différés d'un montant notionnel de 250 millions \$ US (338 millions \$ CA). La juste valeur des swaps de taux d'intérêt différés à la date de leur dénouement correspondait à un actif de 7 millions \$. La juste valeur de la tranche restante des swaps de taux d'intérêt différés d'un montant notionnel de 550 millions \$ US (742 millions \$ CA), la première moitié de 275 millions \$ US échéant en 2030 et la deuxième en 2035, au 31 décembre 2024 correspondait à un actif de 38 millions \$ comptabilisé au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2024, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt en dollars américains d'un montant notionnel de 214 millions \$ US (289 millions \$ CA), échéant en 2024, afin de couvrir économiquement la juste valeur des futures émissions de titres d'emprunt en dollars américains. Les swaptions de taux d'intérêt ont été dénoués ou ont expiré sans avoir été exercés.

En 2024, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt, échéant en 2024, d'un montant notionnel de 300 millions \$ afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débentures MTN, série M-17, échéant en 2035. Les swaptions de taux d'intérêt ont expiré sans avoir été exercés.

En 2024, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt, échéant en 2024, d'un montant notionnel de 750 millions \$ afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débentures MTN, série M-53, échéant en 2027. Les swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 625 millions \$ ont été réglés. La juste valeur des swaptions de taux d'intérêt à la date du règlement correspondait à un passif de 6 millions \$. La tranche restante des swaptions de taux d'intérêt ont expiré sans avoir été exercés.

En 2024, nous avons vendu des taux plancher garantis, échéant en 2029, d'un montant notionnel de 350 millions \$. De plus, en 2024, nous avons acheté, et par la suite résilié, des options sur taux d'intérêt, échéant en 2026, d'un montant notionnel de 440 millions \$ afin de couvrir économiquement le coût financier de nos débentures MTN, série M-62, échéant en 2029. La juste valeur de ces options à la date de la résiliation correspondait à un actif de 1 million \$. La juste valeur de ces taux d'intérêt plancher au 31 décembre 2024 correspondait à un passif de 2 millions \$, comptabilisé aux postes *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2023, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 250 millions \$ afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débentures MTN, série M-53, et nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 425 millions \$ afin de couvrir économiquement l'exposition aux taux d'intérêt variables liée à ces débentures. Ces swaptions sont venues à échéance sans avoir été exercées.

En 2023, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2024, d'un montant notionnel de 700 millions \$, afin de couvrir la juste valeur de nos débentures MTN, série M-62, venant à échéance en 2029. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 31 décembre 2024 et 2023 correspondait à un actif de 27 millions \$ et de 22 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2023, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 375 millions \$ afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débentures MTN, série M-52. Ces swaptions ont été exercées en 2023, ce qui a donné lieu à une perte de 1 million \$ comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Les swaps de taux d'intérêt issus de cet exercice, d'un montant notionnel de 375 millions \$, couvrent la juste valeur de nos débentures MTN, série M-52, qui viennent à échéance en 2030. En 2023, nous avons également conclu des swaps de taux d'intérêt additionnels d'un montant notionnel de 125 millions \$, afin de couvrir la juste valeur de nos débentures MTN, série M-52. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 31 décembre 2024 et 2023 correspondait à un actif de 11 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres actifs non courants*, et à un actif net de 12 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres actifs non courants*, respectivement, dans les états de la situation financière.

En 2023, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 125 millions \$ afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débentures MTN, série M-57. Ces swaptions ont été exercées en 2023, ce qui a donné lieu à une perte de 2 millions \$ comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Les swaps de taux d'intérêt issus de cet exercice, d'un montant notionnel de 125 millions \$, couvrent la juste valeur de nos débentures MTN, série M-57, qui viennent à échéance en 2032. En 2023, nous avons également conclu des swaps de taux d'intérêt additionnels d'un montant notionnel de 375 millions \$ afin de couvrir la juste valeur de nos débentures MTN, série M-57. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 31 décembre 2024 et 2023 correspondait à un actif net de 19 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres actifs non courants*, et à un actif net de 24 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs*, *Autres actifs non courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2023, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2028, d'un montant notionnel de 125 millions \$, afin de couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-59, venant à échéance en 2053. En 2023, nous avons également conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2028, d'un montant notionnel de 400 millions \$ afin de couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-61, venant à échéance en 2053. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt aux 31 décembre 2024 et 2023 correspondait à un actif de 35 millions \$ et de 48 millions \$, respectivement, comptabilisé au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2023, nous avons conclu un swap de taux d'intérêt décroissant d'un montant notionnel initial de 197 millions \$ afin de couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux autres dettes venant à échéance en 2028. Au 31 décembre 2024, le montant notionnel du swap de taux d'intérêt amortissable en cours s'élevait à 123 millions \$. La juste valeur du swap de taux d'intérêt amortissable aux 31 décembre 2024 et 2023 correspondait à un passif de 4 millions \$, comptabilisé aux postes *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants*, et à un passif net de 2 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants*, respectivement, dans les états de la situation financière.

Se reporter à la note 24, *Dettes à court terme*, et à la note 25, *Dettes à long terme*, pour obtenir plus de détails.

Gestion des capitaux

Pour tenter d'atteindre nos objectifs de gestion des capitaux, nous utilisons des politiques, des procédures et des processus divers liés aux capitaux. Ces objectifs comprennent l'optimisation de notre coût du capital et la maximisation du rendement procuré aux actionnaires, tout en assurant l'équilibre des intérêts des parties prenantes.

Notre définition du capital inclut les capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE, la dette, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme.

En 2024, les ratios clés que nous utilisons pour surveiller et gérer notre structure du capital étaient le ratio de levier financier net⁽¹⁾. En 2024, nous avons augmenté la fourchette cible de notre ratio de levier financier net, le faisant passer de 2,0 à 2,5 fois le BAIIA ajusté à 3,0 fois le BAIIA ajusté en 2023. Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, nous avons excédé la limite de la fourchette cible de notre ratio interne de levier financier net de 0,81 et de 0,98, respectivement.

Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent notre ratio de levier financier net comme mesure du levier financier et de la solidité financière de la société.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des swaps de devises et de taux d'intérêt serait une perte (un profit) de 28 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2024, toutes les autres variables restant constantes.

Risques liés aux fluctuations du cours de l'action

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions aux 31 décembre 2024 et 2023 correspondait à un passif net de 429 millions \$ et de 162 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Une perte de 269 millions \$ et de 103 millions \$ pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, respectivement, au titre de ces contrats à terme sur actions est comptabilisée au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Se reporter à la note 31, *Paiements fondés sur des actions*, pour obtenir plus de détails.

Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE donnerait lieu à un profit (une perte) de 18 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2024, toutes les autres variables restant constantes.

Le tableau suivant présente un sommaire de notre ratio clé.

Aux 31 décembre	2024	2023
Ratio de levier financier net	3,81	3,48

Le 6 février 2025, le conseil d'administration de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,9975 \$ par action ordinaire, à payer le 15 avril 2025.

Le 7 février 2024, le conseil d'administration de BCE a approuvé une augmentation de 3,1 % du dividende sur actions ordinaires annuel de BCE, qui est passé de 3,87 \$ à 3,99 \$ par action ordinaire.

Au T4 2023 et au T4 2024, BCE a renouvelé son offre publique de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités visant ses actions privilégiées de premier rang. Se reporter à la note 30, *Capital-actions*, pour obtenir plus de détails.

Au T4 2024, BCE a modifié son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires (RRD) afin de procéder, à la discrétion du conseil d'administration de BCE, à l'émission de nouvelles actions ordinaires sur le capital autorisé à escompte par rapport au cours moyen des actions ordinaires précédant la date de paiement de dividendes applicable (le « cours moyen »). Se reporter à la note 30, *Capital-actions*, pour obtenir plus de détails.

(1) Au 31 décembre 2024, nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, comme il est présenté dans nos états consolidés de la situation financière de BCE. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

NOTE 30 Capital-actions

Actions privilégiées

Les statuts de fusion de BCE, tels qu'ils ont été modifiés, prévoient un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de second rang, toutes sans valeur nominale. Les modalités énoncées dans les statuts autorisent les administrateurs de BCE à émettre ces actions en une ou en plusieurs séries et à déterminer le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions qui s'y rattachent.

Le tableau suivant présente un résumé des principales modalités rattachées aux actions privilégiées de premier rang de BCE au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2024, il n'y avait aucune action privilégiée de second rang émise et en circulation. Les modalités détaillées relatives à ces actions sont énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Série	Taux de dividende annuel	Convertible en	Date de conversion	Date de rachat	Prix de rachat	Nombre d'actions émises et en circulation	Capital déclaré	
							31 décembre 2024	31 décembre 2023
Q	variable	Série R	1 ^{er} décembre 2030	en tout temps	25,50 \$	–	–	–
R ⁽¹⁾	3,018 %	Série Q	1 ^{er} décembre 2025	1 ^{er} décembre 2025	25,00 \$	7 610 500	190	194
S	variable	Série T	1 ^{er} novembre 2026	en tout temps	25,50 \$	2 001 167	50	51
T ⁽¹⁾	4,99 %	Série S	1 ^{er} novembre 2026	1 ^{er} novembre 2026	25,00 \$	5 175 533	129	132
Y	variable	Série Z	1 ^{er} décembre 2027	en tout temps	25,50 \$	5 958 652	149	161
Z ⁽¹⁾	5,346 %	Série Y	1 ^{er} décembre 2027	1 ^{er} décembre 2027	25,00 \$	2 658 031	66	68
AA ⁽¹⁾	4,94 %	Série AB	1 ^{er} septembre 2027	1 ^{er} septembre 2027	25,00 \$	11 171 231	285	293
AB	variable	Série AA	1 ^{er} septembre 2027	en tout temps	25,50 \$	6 399 439	163	176
AC ⁽¹⁾	5,08 %	Série AD	1 ^{er} mars 2028	1 ^{er} mars 2028	25,00 \$	6 312 874	161	165
AD	variable	Série AC	1 ^{er} mars 2028	en tout temps	25,50 \$	11 722 138	299	319
AE	variable	Série AF	1 ^{er} février 2025	en tout temps	25,50 \$	5 827 613	146	151
AF ⁽¹⁾	3,865 %	Série AE	1 ^{er} février 2025	1 ^{er} février 2025	25,00 \$	8 820 587	221	227
AG ⁽¹⁾	3,37 %	Série AH	1 ^{er} mai 2026	1 ^{er} mai 2026	25,00 \$	8 316 930	208	211
AH	variable	Série AG	1 ^{er} mai 2026	en tout temps	25,50 \$	4 655 070	116	120
AI ⁽¹⁾	3,39 %	Série AJ	1 ^{er} août 2026	1 ^{er} août 2026	25,00 \$	8 972 840	224	231
AJ	variable	Série AI	1 ^{er} août 2026	en tout temps	25,50 \$	3 827 260	96	103
AK ⁽¹⁾	3,306 %	Série AL	31 décembre 2026	31 décembre 2026	25,00 \$	21 391 312	535	558
AL ⁽²⁾	variable	Série AK	31 décembre 2026	en tout temps	–	1 724 288	43	44
AM ⁽¹⁾	2,939 %	Série AN	31 mars 2026	31 mars 2026	25,00 \$	9 951 978	228	233
AN ⁽²⁾	variable	Série AM	31 mars 2026	en tout temps	–	1 004 422	23	24
AO	fixe	Série AP	–	–	–	–	–	–
AP	variable	Série AO	–	–	–	–	–	–
AQ ⁽¹⁾	6,538 %	Série AR	30 septembre 2028	30 septembre 2028	25,00 \$	8 102 214	201	206
AR ⁽³⁾	variable	Série AQ	30 septembre 2033	en tout temps	–	–	–	–
							3 533	3 667

(1) Les actions privilégiées de premier rang de ces séries sont rachetables par BCE à la date de rachat applicable et tous les cinq ans par la suite.

(2) BCE pourrait racheter des actions privilégiées de premier rang, séries AL et AN, au prix de 25,00 \$ par action le 31 décembre 2026 et le 31 mars 2026, respectivement, et tous les cinq ans par la suite (ces dates sont les dates de conversion d'une série). BCE pourrait aussi racheter les actions privilégiées de premier rang, série AL ou AN, au prix de 25,50 \$ par action à tout autre moment qui ne correspond pas à la date de conversion des séries d'actions privilégiées de premier rang concernées.

(3) Si des actions privilégiées de premier rang, série AR, sont émises le 30 septembre 2028, BCE pourrait racheter ces actions au prix de 25,00 \$ par action le 30 septembre 2033 et tous les cinq ans par la suite (ces dates sont les dates de conversion de la série). BCE pourrait aussi racheter les actions privilégiées, série AR, au prix de 25,50 \$ par action à tout autre moment qui ne correspond pas à la date de conversion de cette série d'actions privilégiées de premier rang.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les actions privilégiées de premier rang de BCE

Le 7 novembre 2024, BCE a annoncé le renouvellement de son OPRA en vue de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 10 % du flottant de chaque série d'actions privilégiées de premier rang (les actions privilégiées) en circulation de BCE cotées à la Bourse de Toronto (la TSX). L'OPRA dans le cours normal des activités commencera le 11 novembre 2024 et prendra fin le 10 novembre 2025 ou à une date antérieure si BCE a terminé les rachats en vertu de l'OPRA dans le cours normal des activités.

En 2024, BCE a racheté et annulé 5 346 488 actions privilégiées de premier rang aux termes de son OPRA dans le cours normal des activités d'un capital déclaré de 134 millions \$ pour un coût total de 92 millions \$. Les 42 millions \$ restants ont été inscrits au surplus d'apport.

Après la clôture de l'exercice, BCE a racheté et annulé 1 413 405 actions privilégiées de premier rang aux termes de son OPRA dans le cours normal des activités d'un capital déclaré de 35 millions \$ pour un coût total de 25 millions \$. Les 10 millions \$ restants ont été inscrits au surplus d'apport.

Le 2 novembre 2023, BCE a annoncé le renouvellement de son OPRA dans le cours normal des activités en vue de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 10 % du flottant de chaque série d'actions privilégiées de premier rang de BCE cotées à la TSX. L'OPRA dans le cours normal des activités a commencé le 9 novembre 2023 et a pris fin le 8 novembre 2024.

En 2023, BCE a racheté et annulé 8 124 533 actions privilégiées de premier rang aux termes de son OPRA dans le cours normal des activités d'un capital déclaré de 203 millions \$ pour un coût total de 140 millions \$. La tranche restante de 63 millions \$ a été inscrite au surplus d'apport.

Droit de vote

Au 31 décembre 2024, toutes les actions privilégiées de premier rang émises et en circulation étaient sans droit de vote, sauf dans certaines circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

Priorité et droit aux dividendes

Les actions privilégiées de premier rang de toutes les séries sont de même rang et ont priorité sur toutes les autres actions de BCE en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries R, T, Z, AA, AC, AF, AG, AI, AK, AM et AQ, ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels fixes. Le taux de dividende sur ces actions est rajusté tous les cinq ans, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries S, Y, AB, AD, AE, AH et AJ, ont droit à des dividendes cumulatifs mensuels ajustables variables. Le taux de dividende variable sur ces actions est calculé chaque mois, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries AL et AN, ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels variables. Le taux de dividende variable sur ces actions est calculé chaque trimestre, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les dividendes sont payés sur toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang lorsque le conseil d'administration de BCE en déclare.

Modalités de conversion

Toutes les actions privilégiées de premier rang émises et en circulation au 31 décembre 2024 sont convertibles au gré du porteur en une autre série connexe d'actions privilégiées de premier rang à raison de une action pour une conformément aux modalités énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Conversion des actions privilégiées de premier rang

Après la clôture de l'exercice, le 1^{er} février 2025, 8 050 actions privilégiées de premier rang, à dividende cumulatif à taux fixe, rachetables, série AF (actions privilégiées de série AF) de BCE ont été converties en actions privilégiées de premier rang, à dividende cumulatif à taux variable, rachetables, série AE (actions privilégiées de série AE), à raison de une pour une. Le 1^{er} février 2025 également, 2 479 334 actions privilégiées de série AE de BCE ont été converties en actions privilégiées de série AF, à raison de une pour une.

Actions ordinaires et actions de catégorie B

Les statuts de fusion de BCE prévoient un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote, toutes sans valeur nominale. Les actions ordinaires et les actions de catégorie B sont de même rang en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE, après les paiements dus aux actionnaires privilégiés. Aucune action de catégorie B n'était en circulation aux 31 décembre 2024 et 2023.

Le tableau suivant fournit de l'information concernant les actions ordinaires en circulation de BCE.

Note	2024		2023	
	Nombre d'actions	Capital déclaré	Nombre d'actions	Capital déclaré
En cours aux 1 ^{ers} janvier	912 274 545	20 859	911 982 866	20 840
Actions émises en vertu d'un régime d'actions différées	8 558	1	843	–
Actions émises en vertu d'un régime d'options d'achat d'actions des employés	–	–	306 139	19
Actions non réclamées ⁽¹⁾	–	–	(15 303)	–
En cours aux 31 décembre	912 283 103	20 860	912 274 545	20 859

(1) Représente les actions non réclamées à la suite de l'expiration du droit des anciens actionnaires de Manitoba Telecom Services Inc. (MTS) de recevoir des actions ordinaires de BCE dans le cadre de l'acquisition de MTS.

Régime de réinvestissement de dividendes en actions sur le capital autorisé à escompte

Au T4 2024, BCE a modifié son RRD afin de procéder, à la discrétion du conseil d'administration de BCE, à l'émission de nouvelles actions ordinaires sur son capital autorisé à escompte par rapport au cours moyen. À compter du dividende à payer le 15 janvier 2025 aux actionnaires admissibles inscrits en date du 16 décembre 2024, et ultérieurement jusqu'à nouvel ordre, des actions ordinaires seront émises sur le capital autorisé à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen.

Après la clôture de l'exercice, le 15 janvier 2025, 9 540 786 actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé en vertu du RRD, à l'intention des actionnaires inscrits en date du 16 décembre 2024 détenant 308 654 258 actions ordinaires, pour un montant de 314 millions \$.

Surplus d'apport

Le surplus d'apport en 2024 et en 2023 inclut des primes par rapport à la valeur nominale au moment de l'émission d'actions ordinaires de BCE et une charge de rémunération fondée sur des actions déduction faite des règlements.

NOTE 31 Paiements fondés sur des actions

Les montants suivants liés aux paiements fondés sur des actions sont compris dans le poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
UAR et UALR	(52)	(62)
REE et UAD	(32)	(33)
Total des paiements fondés sur des actions	(84)	(95)

Description des régimes

REE

Le REE est conçu pour encourager les employés de BCE et de ses filiales participantes à acquérir des actions de BCE. Les employés peuvent choisir d'acheter des actions ordinaires de BCE au moyen de retenues à la source régulières pouvant atteindre 12 % de leur revenu annuel admissible. Dans certains cas, des cotisations de l'employeur sont ajoutées, jusqu'à concurrence de 2 % du revenu annuel admissible de l'employé. Des dividendes sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les cotisations de l'employeur au REE et les dividendes connexes sont conditionnels à ce que les employés détiennent leurs actions pendant une période d'acquisition des droits de deux ans.

Les actions ordinaires de BCE sont achetées, au nom des participants, par le fiduciaire du REE sur le marché libre, au moyen d'un achat privé ou sur le capital autorisé. BCE détermine la méthode que le fiduciaire utilise pour acheter les actions.

Le tableau suivant présente un sommaire des UAR/UALR en cours aux 31 décembre 2024 et 2023.

Nombre d'UAR/UALR	2024	2023
En cours aux 1 ^{ers} janvier	3 412 812	3 124 187
Attribuées ⁽¹⁾	1 236 690	1 125 502
Dividendes crédités	284 530	213 427
Réglées	(1 296 656)	(957 402)
Frappées de déchéance	(58 476)	(92 902)
En cours aux 31 décembre	3 578 900	3 412 812
Droit acquis aux 31 décembre ⁽²⁾	1 090 574	1 225 815

(1) La juste valeur moyenne pondérée des UAR/UALR attribuées était de 50 \$ en 2024 et de 61 \$ en 2023.

(2) Les droits sur les UAR/UAR acquis le 31 décembre 2024 ont été entièrement réglés, en février 2025, en actions ordinaires de BCE et/ou en UAD.

UAD

Des primes admissibles et des UAR peuvent être versées sous la forme d'UAD lorsque des cadres supérieurs ou d'autres employés admissibles choisissent ou sont tenus de participer au régime. La valeur d'une UAD à la date d'attribution est égale à la valeur d'une action ordinaire de BCE. Dans le cas des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants, la rémunération est versée sous forme d'UAD jusqu'à ce que l'exigence relative à la détention d'actions minimale soit respectée; par la suite, au moins 50 % de leur rémunération est versée sous forme d'UAD. Il n'y a pas d'exigences relatives à l'acquisition des droits des UAD. Des dividendes sous la forme d'UAD additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les UAD sont réglées au moment où le porteur quitte la société.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, il y avait respectivement 3 560 305 et 3 573 182 UAD en cours.

Au 31 décembre 2024, l'émission de 4 360 087 actions ordinaires sur le capital autorisé était autorisée aux termes du REE. Aux 31 décembre 2024 et 2023, il y avait respectivement 1 239 411 et 1 077 613 cotisations d'employeur au REE dont les droits n'étaient pas acquis.

UAR/UALR

Les UAR/UALR sont attribuées à des cadres supérieurs et à d'autres employés admissibles. Des dividendes sous la forme d'UAR/UALR additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les cadres supérieurs et les autres employés admissibles reçoivent, pour une période de service donnée, un nombre précis d'UAR/UALR en fonction principalement du poste qu'ils occupent. Les droits sur les UAR/UALR sont entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution et si des objectifs de rendement, tels qu'ils sont établis par le conseil d'administration, sont atteints pour les UALR.

Options sur actions

En vertu des régimes d'intéressement à long terme de BCE, cette dernière peut attribuer des options aux cadres supérieurs pour l'achat d'actions ordinaires de BCE. Le prix de souscription d'une attribution est fondé sur le plus élevé des montants suivants :

- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché le jour de bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution;
- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché pour les cinq derniers jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution.

Au 31 décembre 2024, en plus des options sur actions en cours, l'émission de 5 434 793 actions ordinaires était autorisée aux termes de ces régimes. Les droits sur les options seront entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution. Toutes les options peuvent être exercées une fois les droits acquis, au cours d'une période n'excédant pas sept ans à compter de la date d'attribution, pour les options attribuées avant 2019, et dix ans à compter de la date d'attribution, pour les options attribuées depuis 2019.

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions en cours aux 31 décembre 2024 et 2023.

	Note	2024		2023	
		Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En cours aux 1 ^{ers} janvier		7 484 561	61	7 802 108	61
Exercées ⁽¹⁾	30	–	s.o.	(306 139)	60
Frappées de déchéance ou échues		(938 742)	59	(11 408)	63
En cours et exerçables aux 31 décembre		6 545 819	61	7 484 561	61

(1) Aucune option sur actions n'a été exercée en 2024. Le prix d'exercice moyen pondéré par action était de 63 \$ pour les options sur actions exercées en 2023.

Le tableau suivant présente de l'information supplémentaire sur les régimes d'options sur actions de BCE aux 31 décembre 2024 et 2023.

Options sur actions en cours						
Fourchette des prix d'exercice	2024			2023		
	Nombre	Durée restante moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre	Durée restante moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
50 \$–59 \$	3 390 928	3	58	4 291 180	3	58
60 \$ et plus	3 154 891	5	65	3 193 381	6	65
	6 545 819	4	61	7 484 561	4	61

NOTE 32 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations des actifs et des passifs découlant des activités de financement.

	Note	Dettes à court terme et dette à long terme	Dérivé utilisé à titre de couverture du risque de change sur la dette ⁽¹⁾	Dividendes à payer	Autres passifs ⁽²⁾	Total
1^{er} janvier 2024		36 177	(153)	910	78	37 012
Flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Augmentation des effets à payer		1 817	128	–	–	1 945
Émission de titres d'emprunt à long terme		3 834	–	–	–	3 834
Remboursements au titre d'accords de financement de fournisseurs ⁽²⁾		(78)	–	–	–	(78)
Remboursements sur la dette à long terme		(3 289)	64	–	–	(3 225)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires et privilégiées		–	–	(3 800)	–	(3 800)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	36	–	–	(68)	–	(68)
Autres activités de financement		(27)	–	–	(4)	(31)
Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement excluant les capitaux propres		2 257	192	(3 868)	(4)	(1 423)
Variations sans contrepartie de trésorerie découlant des éléments suivants :						
Augmentation des obligations locatives		774	–	–	–	774
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées		–	–	3 827	–	3 827
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	68	–	68
Incidence des variations des taux de change		987	(987)	–	–	–
Acquisitions d'entreprises	4	120	–	–	–	120
Reclassement dans les passifs détenus en vue de la vente	16	(10)	–	–	–	(10)
Ajouts aux accords de financement des fournisseurs		58	–	–	–	58
Autres		141	(27)	(4)	(69)	41
Total des variations sans contrepartie de trésorerie		2 070	(1 014)	3 891	(69)	4 878
31 décembre 2024		40 504	(975)	933	5	40 467

(1) Inclut aux postes Autres actifs courants, Autres actifs non courants, Dettes fournisseurs et autres passifs et Autres passifs non courants dans les états de la situation financière.

(2) Inclut au poste Remboursement de la dette à long terme dans le tableau des flux de trésorerie.

	Note	Dettes à court terme et dette à long terme ⁽¹⁾	Dérivé utilisé à titre de couverture du risque de change sur la dette ⁽²⁾	Dividendes à payer	Autres passifs	Total
1^{er} janvier 2023		31 920	(307)	867	253	32 733
Flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Diminution des effets à payer		(646)	–	–	–	(646)
Émission de titres d'emprunt à long terme		5 195	–	–	–	5 195
Remboursements au titre d'accords de financement de fournisseurs ⁽³⁾		(81)	–	–	–	(81)
Remboursements sur la dette à long terme		(1 777)	–	–	–	(1 777)
Rachat d'un passif financier		–	–	–	(149)	(149)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires et privilégiées		–	–	(3 668)	–	(3 668)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	36	–	–	(47)	–	(47)
Autres activités de financement		(24)	–	–	–	(24)
Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement excluant les capitaux propres		2 667	–	(3 715)	(149)	(1 197)
Variations sans contrepartie de trésorerie découlant des éléments suivants :						
Augmentation des obligations locatives		1 562	–	–	–	1 562
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées		–	–	3 717	–	3 717
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	47	–	47
Incidence des variations des taux de change		(169)	169	–	–	–
Acquisitions d'entreprises	4	5	–	–	–	5
Cession d'entreprises	4	(93)	–	–	–	(93)
Reclassement dans les passifs détenus en vue de la vente	16	(7)	–	–	–	(7)
Ajouts aux accords de financement des fournisseurs		68	–	–	–	68
Autres		224	(15)	(6)	(26)	177
Total des variations sans contrepartie de trésorerie		1 590	154	3 758	(26)	5 476
31 décembre 2023		36 177	(153)	910	78	37 012

(1) Nous avons reclassé les montants de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

(2) Inclus aux postes Autres actifs courants, Autres actifs non-courants et Dettes fournisseurs et autres passif dans les états de la situation financière.

(3) Inclus au poste Remboursements sur la dette à long terme dans le tableau des flux de trésorerie.

NOTE 33 Obligations de prestation qui restent à remplir

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires qui devraient être comptabilisés dans l'avenir relativement aux obligations de prestation non remplies (ou remplies partiellement) au 31 décembre 2024.

	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	Total
Bell SCT	2 944	1 663	657	314	132	425	6 135

Pour effectuer l'estimation des prix de transaction minimaux affectés aux obligations de prestation non remplies, ou remplies partiellement, restantes, BCE a appliqué la mesure de simplification permettant de ne pas présenter l'information à fournir sur les obligations de prestation restantes dont la durée initiale attendue est de un an ou moins et les contrats dans le cadre desquels nous facturons un montant correspondant à la valeur des produits ou services fournis au client.

NOTE 34 Engagements et éventualités

Engagements

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2024, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	Total
Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	1 747	1 133	589	304	307	1 109	5 189
Obligations d'achat	711	617	381	257	240	612	2 818
Acquisition prévue de Zipy Fiber	7 000	–	–	–	–	–	7 000
Contrats de location faisant l'objet d'un engagement, mais n'ayant pas encore débuté	6	1	–	–	–	–	7
Total	9 464	1 751	970	561	547	1 721	15 014

Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des droits d'émissions et de longs métrages ainsi que des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux pour satisfaire à la demande des clients.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation ainsi que d'autres obligations d'achat.

Le 4 novembre 2024, BCE a annoncé que Bell Canada avait conclu une entente en vue d'acquérir Zipy Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique de la région Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, en contrepartie d'un montant en trésorerie d'environ 3,65 milliards \$ US (environ 5 milliards \$ CA) et de la prise en charge d'une dette nette d'un solde d'environ 1,45 milliard \$ US

(environ 2 milliards \$ CA) qui sera transférée à la clôture de l'opération, ce qui représente une valeur transactionnelle d'environ 5,1 milliards \$ US (environ 7 milliards \$ CA). L'opération est assujettie aux conditions de clôture habituelles et à l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation, y compris celles de la Federal Communications Commission et des commissions de services publics de différents États; par conséquent, rien ne garantit que l'opération se concrétisera ultimement. La clôture de l'acquisition proposée est prévue pour le second semestre de 2025.

Nos engagements prévus dans les contrats de location qui n'ont pas encore débuté comprennent des actifs immobiliers, des emplacements d'affichage extérieur et l'utilisation de la fibre. Ces contrats de location ne peuvent être annulés.

Éventualités

Dans le cadre de son examen en cours des tarifs pour les services Internet de gros, le 6 octobre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes («CRTC») a considérablement réduit, de manière provisoire, certains tarifs de gros que Bell Canada et d'autres principaux fournisseurs facturent pour l'accès des tiers revendeurs de services Internet aux réseaux fibre jusqu'au nœud (FTTN) ou de câble, selon le cas. Le 15 août 2019, le CRTC a réduit davantage les tarifs de gros que les revendeurs de services Internet paient pour l'accès à l'infrastructure réseau construite par des fournisseurs de services dotés d'installations comme Bell Canada, avec effet rétroactif à mars 2016.

La décision d'août 2019 a été suspendue, tout d'abord par la Cour d'appel fédérale puis par le CRTC, de sorte qu'elle n'est jamais entrée en vigueur. En réaction aux demandes de révision et de modification déposées séparément par Bell Canada, cinq principaux câblodistributeurs (Cogeco Communications Inc., Bragg Communications Inc. (Eastlink), Rogers Communications Canada Inc., Shaw Communications Inc. et Vidéotron ltée) et TELUS Communications Inc., le 27 mai 2021, le CRTC a rendu la décision 2021-181, qui a essentiellement rétabli les tarifs pratiqués avant août 2019, avec certaines réductions des tarifs de Bell Canada, avec prise d'effet rétroactive à mars 2016. En conséquence, au T2 2021, nous avons comptabilisé un montant de 44 millions \$ en diminution des produits dans nos états du résultat net.

Bien que demeure l'obligation de rembourser des sommes à des tiers revendeurs de services Internet, l'entrée en vigueur de tarifs de gros définitifs similaires aux tarifs pratiqués depuis 2019 réduit l'incidence de l'examen de longue date des tarifs pour les services Internet de gros du CRTC. Le plus important revendeur, TekSawy Solutions Inc. (TekSawy),

a obtenu l'autorisation d'interjeter appel de la décision du 27 mai 2021 du CRTC auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 22 juillet 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu un jugement dans lequel elle rejette l'appel déposé par TekSawy visant la décision 2021-181 aux termes de laquelle le CRTC avait, en mai 2021, rétabli en grande partie les tarifs pour les services Internet de gros qui étaient en vigueur avant août 2019. Le 30 septembre 2024, TekSawy a demandé l'autorisation d'interjeter appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada. La décision a également été contestée dans trois requêtes présentées devant le Cabinet par TekSawy, le Consortium des Opérateurs de Réseaux Canadiens Inc. et le Libertel de la capitale nationale, mais, le 26 mai 2022, le Cabinet a annoncé qu'il ne changerait pas la décision.

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations visant à obtenir des dommages-intérêts financiers ainsi que d'autres réparations. En particulier, et puisque nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à des réclamations substantielles en dommages pécuniaires. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus judiciaire, nous ne pouvons prédire ni l'issue des réclamations et des litiges, ni à quel moment ils seront résolus. Compte tenu de ce qui précède et d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges en cours au 6 mars 2025, la direction estime que leur dénouement ne devrait pas avoir de répercussions défavorables significatives sur nos états financiers. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments à faire valoir et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

NOTE 35 Transactions entre parties liées

Filiales

Le tableau suivant présente les principales filiales de BCE au 31 décembre 2024. BCE compte d'autres filiales qui n'apparaissent pas dans le tableau, car elles représentent moins de 10 %, individuellement, et moins de 20 %, globalement, du total des produits des activités ordinaires consolidés.

Toutes ces principales filiales sont constituées en sociétés par actions au Canada et se fournissent mutuellement des services dans le cours normal des activités. La valeur de ces transactions est éliminée lors de la consolidation.

Filiale	Pourcentage de la participation	
	2024	2023
Bell Canada	100 %	100 %
Bell Mobilité inc.	100 %	100 %
Bell Média inc.	100 %	100 %

Transactions avec les partenariats et les entreprises associées

Au cours de 2024 et 2023, dans le cours normal de ses activités et dans des conditions de concurrence normale, BCE a fourni des services de communications à ses partenariats et à ses entreprises associées et a obtenu de ceux-ci du contenu de programmation et d'autres services. Nos partenariats et nos entreprises associées comprennent MLSE, Glentel Inc. et Dome Productions Partnership. BCE pourrait, de temps à autre, devoir verser des apports en capital dans ses participations.

En 2024, BCE a comptabilisé des produits des activités ordinaires et a engagé des charges relativement à des transactions effectuées avec ses partenariats et ses entreprises associées de 9 millions \$ (12 millions \$ en 2023) et de 150 millions \$ (200 millions \$ en 2023), respectivement.

Fonds Unitaire BCE

Bimcor Inc. (Bimcor), une filiale entièrement détenue de Bell Canada, est l'administrateur du Fonds Unitaire. Bimcor a comptabilisé des frais de gestion versés par le Fonds Unitaire de 14 millions \$ pour 2024 et de 15 millions \$ pour 2023. La note 27, *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi*, présente les détails des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de BCE.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 qui figure dans nos états du résultat net. Les principaux dirigeants ont l'autorité et la responsabilité de superviser, de planifier, de diriger et de contrôler nos activités commerciales. Ils sont composés de notre conseil d'administration et de notre équipe de haute direction.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Salaires, jetons de présence et impôts et avantages connexes	(19)	(28)
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des AAPE	(3)	(3)
Rémunération fondée sur des actions	(26)	(30)
Charge de rémunération des principaux dirigeants	(48)	(61)

NOTE 36 Filiale importante partiellement détenue

Les tableaux suivants présentent l'information financière résumée de notre filiale pour laquelle le pourcentage des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC) est important.

États résumés de la situation financière

Pour les exercices clos les 31 décembre	CTV Specialty ⁽¹⁾⁽²⁾	
	2024	2023
Actifs courants	423	466
Actifs non courants	733	941
Total de l'actif	1 156	1 407
Passifs courants	164	153
Passifs non courants	92	239
Total du passif	256	392
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE	631	707
PNDPC	269	308

(1) Aux 31 décembre 2024 et 2023, le pourcentage des PNDPC dans CTV Specialty Television Inc. (CTV Specialty) était de 29,9 %. CTV Specialty a été constituée en société par actions au Canada et y exerçait ses activités à ces dates.

(2) Les actifs nets de CTV Specialty aux 31 décembre 2024 et 2023 comprennent des montants de néant et 7 millions \$, respectivement, directement attribuables aux détenteurs de PNDPC.

Faits saillants sur le résultat et les flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre	CTV Specialty ⁽¹⁾	
	2024	2023
Produits d'exploitation	991	969
Bénéfice net	100	209
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de PNDPC	31	65
Total du bénéfice global	108	196
Total du bénéfice global attribuable aux détenteurs de PNDPC	34	61
Dividendes en trésorerie payés aux détenteurs de PNDPC	68	47

(1) Le bénéfice net et le total du bénéfice global de CTV Specialty comprennent des montants de 2 millions \$ et 3 millions \$ directement attribuables aux détenteurs de PNDPC pour 2024 et 2023, respectivement.

Conseil d'administration

En date du 6 mars 2025

Gordon M. Nixon,

C.M., O.Ont.

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés

Président du Conseil,

BCE Inc. et Bell Canada

Administrateur depuis novembre 2014

Mirko Bibic

ONTARIO, CANADA

Président et chef de la direction,

BCE Inc. et Bell Canada

Administrateur depuis janvier 2020

Robert P. Dexter

NOUVELLE-ÉCOSSE, CANADA

Président du Conseil et

chef de la direction,

Maritime Travel Inc.

Administrateur depuis novembre 2014

Katherine Lee

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis août 2015

Monique F. Leroux,

C.M., O.Q., FCPA, FCA

QUÉBEC, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis avril 2016

Sheila A. Murray

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis mai 2020

Louis P. Pagnutti,

FCPA, FCA

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis novembre 2020

Calin Rovinescu,

C.M.

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis avril 2016

Karen Sheriff

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis avril 2017

Jennifer Tory,

C.M.

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis avril 2021

Louis Vachon,

C.M., O.Q.

QUÉBEC, CANADA

Partenaire des opérations,

J.C. Flowers & Co.

Administrateur depuis octobre 2022

Johan Wibergh

BARBADE

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis novembre 2023

Cornell Wright

ONTARIO, CANADA

Président,

Wittington Investments Limited

Administrateur depuis avril 2021

Comités du conseil d'administration

Comité d'audit

L.P. Pagnutti (*président*), K. Lee,

M.F. Leroux, J. Tory, J. Wibergh,

C. Wright

Le comité d'audit aide le conseil à superviser :

- l'intégrité des états financiers de BCE et de l'information connexe
- la conformité de BCE aux exigences applicables prévues par la loi et la réglementation
- l'indépendance, les compétences et la nomination de l'auditeur externe
- la performance des auditeurs externe et interne
- la responsabilité de la direction quant à l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes et à la présentation de l'information à cet égard
- les risques auxquels BCE est exposée en matière de présentation de l'information financière.

Comité de gouvernance

M.F. Leroux (*présidente*), K. Lee,

S.A. Murray, K. Sheriff, C. Wright

Le comité de gouvernance aide le conseil à :

- élaborer et mettre en œuvre les politiques et lignes directrices de BCE en matière de gouvernance
- identifier les personnes possédant les compétences nécessaires pour devenir membre du conseil
- déterminer la composition du conseil et de ses comités
- établir la rémunération à verser aux administrateurs et administratrices pour qu'ils s'acquittent de leurs fonctions au conseil et à ses comités
- élaborer un processus d'évaluation du conseil, des comités du conseil, de la présidence du conseil, de la présidence des comités ainsi que des administrateurs et administratrices, et en surveiller l'application
- surveiller l'application des politiques relatives à la conduite des affaires, à l'éthique, à la communication de l'information importante, à la gouvernance en matière d'IA et à d'autres questions
- surveiller l'application de la stratégie en matière de facteurs ESG de BCE (y compris la stratégie en matière de changement climatique et les questions liées au climat, ainsi que les questions liées à la main-d'œuvre dans la chaîne d'approvisionnement), et son intégration dans la stratégie d'entreprise globale de BCE ainsi que la communication de l'information.

Comité des ressources en cadres et de rémunération

S.A. Murray (*présidente*),

R.P. Dexter, C. Rovinescu,

J. Tory, L. Vachon

Le comité des ressources en cadres et de rémunération aide le conseil à superviser :

- la rémunération, la nomination, l'évaluation et la planification de la relève des membres de la direction et autres cadres
- les politiques et pratiques de BCE relatives au milieu de travail (y compris les politiques en matière de santé et sécurité, les politiques veillant à assurer un milieu de travail respectueux et exempt d'harcèlement et les politiques veillant à assurer un milieu de travail diversifié et inclusif)
- l'exposition de BCE au risque lié à la rémunération des membres de la haute direction et aux politiques connexes ainsi qu'à l'identification des pratiques et des politiques pour atténuer ce risque.

Comité du risque et de la caisse de retraite

C. Rovinescu (*président*),

R.P. Dexter, L.P. Pagnutti, K. Sheriff,

L. Vachon, J. Wibergh

Le comité du risque et de la caisse de retraite aide le conseil à superviser :

- le cadre de gouvernance du risque d'entreprise de BCE et les politiques, procédures et contrôles que la direction utilise pour évaluer et gérer les principaux risques auxquels BCE est exposée
- l'exposition de BCE aux principaux risques, à l'exception des risques qui demeurent sous la responsabilité principale d'un autre comité du conseil
- l'administration, la capitalisation et le placement des régimes de retraite et des caisses de retraite de BCE
- les fonds communs unitaires parrainés par BCE pour le placement collectif de ses caisses de retraite et des caisses de retraite des filiales participantes.

Haute direction

En date du 6 mars 2025

Mirko Bibic

Président et chef de la direction
BCE Inc. et Bell Canada

Sean Cohan

Président, Bell Média
Bell Canada

Hadeer Hassaan

Vice-présidente exécutive et
cheffe de l'expérience client
Bell Canada

Stephen Howe

Chef du développement technologique et de l'information
Bell Canada

Blaik Kirby

Président de groupe, marché consommateur
et petites et moyennes entreprises (PME)
Bell Canada

Devorah Lithwick

Première vice-présidente et cheffe de la gestion de la marque
Bell Canada

Robert Malcolmson

Vice-président exécutif et
chef des affaires juridiques et réglementaires
BCE Inc. et Bell Canada

Curtis Millen

Vice-président exécutif et
chef des affaires financières
BCE Inc. et Bell Canada

Nikki Moffat

Vice-présidente exécutive, services généraux et
cheffe des ressources humaines
BCE Inc. et Bell Canada

Karine Moses

Première vice-présidente, ventes
et présidente, direction du Québec
Bell Canada

John Watson

Président de groupe, marchés affaires,
intelligence artificielle et FX innovation
Bell Canada

Renseignements aux investisseurs

Information boursière

Symbole
BCE

Inscriptions

Bourses de Toronto (TSX)
et de New York (NYSE)

Vous trouverez le sommaire des différences entre nos pratiques en matière de gouvernance et celles de la Bourse de New York dans la section Gouvernance de notre site internet à l'adresse [BCE.ca](https://www.bce.ca).

Actions ordinaires en circulation

31 décembre 2024 – 912 283 103

Calendrier des dividendes 2025*

Date d'inscription	Date de paiement*
14 mars 2025	15 avril 2025
16 juin 2025	15 juillet 2025
15 septembre 2025	15 octobre 2025
15 décembre 2025	15 janvier 2026

* Sous réserve de la déclaration de dividendes par le conseil d'administration. Lorsque la date de paiement d'un dividende tombe un jour non ouvrable, le versement est effectué le jour ouvrable suivant.

Dates de publication des résultats trimestriels 2025

Premier trimestre	8 mai 2025
Deuxième trimestre	7 août 2025
Troisième trimestre	6 novembre 2025
Quatrième trimestre	5 février 2026

Les rapports trimestriels et annuels ainsi que d'autres documents de l'entreprise se trouvent sur notre site internet. Vous pouvez aussi demander une copie des rapports annuels et trimestriels ainsi que les circulaires de la direction en complétant le formulaire disponible sur notre site : <https://www.bce.ca/investisseurs/info-actionnaires/demande-de-copies-de-documents>.

Renseignements fiscaux

Les actionnaires sont tenus de payer de l'impôt sur les dividendes reçus ainsi que sur les gains en capital qu'ils réalisent, le cas échéant, lorsqu'ils vendent leurs actions ou qu'ils sont réputés les avoir vendues.

La vente ou disposition de vos actions pourrait générer un gain en capital

IMPORTANT : Si vous avez reçu des actions ordinaires de Nortel Networks en mai 2000 et/ou des parts du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales en juillet 2006, consultez la section des Investisseurs sur [BCE.ca](https://www.bce.ca) pour de plus amples renseignements concernant les incidences fiscales de ces plans d'arrangement sur le calcul de votre coût ou visitez notre site internet à l'adresse <https://www.bce.ca/investisseurs/info-actionnaires/operations-societe>.

Dividendes

Depuis le 1^{er} janvier 2006, et ce, à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents canadiens se qualifient comme dividendes déterminés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. Depuis le 24 mars 2006, et ce, à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents du Québec se qualifient également comme dividendes déterminés.

Non-résidents du Canada

Les dividendes versés ou crédités à des non-résidents du Canada sont assujettis à une retenue d'impôt de 25 %, sauf si ce taux est réduit par convention fiscale. En vertu des conventions fiscales actuelles, les résidents des États-Unis et du Royaume-Uni sont assujettis à une retenue d'impôt de 15 %.

L'Agence du revenu du Canada a introduit de nouvelles règles en 2012, exigeant que les résidents d'un pays ayant conclu une convention fiscale avec le Canada certifient qu'ils résident dans cet autre pays et sont admissibles aux avantages prévus par la convention fiscale afin que le taux réduit de retenue d'impôt au Canada pour les non-résidents continue de s'appliquer. Les actionnaires inscrits devraient avoir complété et retourné la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents à l'agent des transferts.

Résidents des États-Unis

En plus de la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents mentionnée ci-dessus, nous devons exiger de certains résidents des États-Unis qu'ils fournissent un numéro d'identification de contribuable et une formule de déclaration de résidence W-9 de l'Internal Revenue Service (IRS). Si nous ne recevons pas ces informations, nous pourrions être tenus de prélever une retenue fiscale de garantie fixée par l'IRS. Pour plus de précisions, veuillez communiquer avec l'agent des transferts ou le groupe des Relations avec les investisseurs.

Services aux actionnaires

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (RRD)

Le RRD est un moyen pratique pour les porteurs d'actions admissibles de réinvestir leurs dividendes et d'effectuer des contributions en espèces facultatives pour acheter des actions ordinaires supplémentaires sans frais de courtage. En novembre 2024, BCE annonçait des changements à son RRD afin de permettre qu'un escompte soit applicable sur de nouvelles actions ordinaires émises. L'escompte ne s'applique pas aux achats effectués aux termes de versements en espèces facultatifs. Pour plus de détails, consulter notre site <https://www.bce.ca/investisseurs/info-actionnaires/regime-reinvestissement-dividendes#> ou contactez l'agent des transferts.

Service de virement automatique des dividendes

Évitez les retards postaux et les déplacements à la banque en profitant du service de virement automatique des dividendes.

Système d'inscription directe (DRS)

Détenir ses actions sous forme électronique au lieu de certificats d'actions

Les avoirs sont représentés par un relevé émis lorsque vous établissez ou modifiez ultérieurement votre solde dans le système d'inscription directe. Cette option élimine les risques inhérents à la détention de certificats d'actions incluant la conservation de ceux-ci et surtout, atténue la procédure de remplacement. Notez que des frais s'appliquent pour le remplacement de certificats perdus ou volés, de même que pour le remplacement des certificats envoyés par la poste qui n'auraient pas été reçus par l'actionnaire (si réclamés un an après l'envoi). Généralement, un pourcentage de la valeur des actions représentées.

Service de diffusion électronique

Inscrivez-vous à notre service de diffusion électronique pour recevoir les documents de procuration, le rapport financier annuel et/ou les rapports trimestriels par courriel. En optant pour cette méthode écologique, vous recevez vos documents plus rapidement et vous aidez l'entreprise à réduire ses coûts.

Envois multiples

Éliminez les envois multiples en regroupant vos comptes.

Gérez votre compte d'actionnaire

Inscrivez-vous à *Centre pour les investisseurs* à l'adresse tsxtrust.com/issuer-investor-login?lang=fr et bénéficiez d'une vaste gamme d'outils libre-service qui vous permettront de suivre et de gérer vos actions.

Pour plus de renseignements sur ces services, les actionnaires inscrits (les actions sont inscrites à votre nom) doivent communiquer avec l'agent des transferts. Les actionnaires non-inscrits doivent communiquer avec leurs courtiers.

Rapport annuel intégré

Conformément à nos objectifs en matière de développement durable, le Rapport annuel intégré de BCE est uniquement disponible en version numérique. Vous pouvez le consulter sur le site [BCE.ca](https://www.bce.ca), où se trouvent également les autres rapports financiers de BCE.

Nous encourageons les actionnaires à ne pas demander de version papier de nos rapports mais plutôt à visiter notre site Web et à s'y inscrire. Vous pouvez également choisir d'être avisé par courriel lorsque nos documents d'entreprise, y compris les rapports annuels, sont disponibles par voie électronique.

Pour vous inscrire, visitez notre site Web [BCE.ca](https://www.bce.ca) et cliquez sur « Demande de documents » au bas de la page.

Pour nous contacter

Agent des transferts et agent comptable des registres

Pour en savoir plus sur les services aux actionnaires ou pour toute autre demande concernant votre compte (transfert d'actions, incluant les transferts à des successions, changement d'adresse, certificats perdus et formulaires d'impôt), communiquez avec :

Compagnie Trust TSX
301 – 100 Adelaide St. West
Toronto, Ontario M5H 4H1

courriel bce@tmx.com

tél. 416 682-3861 ou 1 800 561-0934
(sans frais au Canada et aux États-Unis)

télec. 514 985-8843 ou 1 888 249-6189
(sans frais au Canada et aux États-Unis)

site internet tsxtrust.com

Relations avec les investisseurs

Pour toutes questions financières :

1 Carrefour Alexander-Graham-Bell
Tour A, 8^e étage
Verdun, Québec H3E 3B3

courriel relations.investisseurs@bce.ca

tél. 1 800 339-6353

télec. 514 786-3970

ou visitez la section Investisseurs de notre site internet à l'adresse [BCE.ca](https://www.bce.ca)

Les marques de commerce citées dans le présent rapport financier annuel, qui appartiennent à BCE Inc., Bell Canada ou leurs filiales, ou qui sont utilisées par elles sous licence, comprennent sans s'y limiter : BCE, BELL Design, Bell Mobilité et Bell Média. Le présent rapport financier annuel comprend également des marques de commerce d'autres parties. Les marques de commerce mentionnées dans le présent rapport financier annuel pourraient ne pas être accompagnées des symboles de marques de commerce ou de marques de commerce déposées.

© BCE Inc., 2025. Tous droits réservés.

